personne Dun Connetable en Consequence de
Conserue la paix quil auoit auec Secret de
es plus importantes affaires.

Or Comme Sinteren particulier reuis
plusieurs fois les occasions qui es
Galoittent Ses Seruices Il arriue au fort de
cette guerre que Lhumeur changea au Connetable
se refroidit en Sorte quelle deuint incommunicable
audit armeux qui requitte pourtant Sapointe
en faueur du Connetable. a la Cautele Declarer
quil parauant et ne se Seruiroit point pour voir
Les Ennuis du Cabinet Luy tenoit Les portes
plus Serrés que Jamais, si bien que Le Connetable
en contracta de Luy faire Commander Depar
Le Roy. quil Sortit a Coulouze ou etant
Il receut audit Connetable La Lettre qui
ensuit

Monseigneur, e Retant reuenu Sans
Voir par votre Commandement Sur parmy outre
Jay fait mes profonde reflexion Sur tout cequi
Sest passé entre vous et moy Deuant Dieu Iuge
Juge de Nos cœurs et Temoin de Nos paroles
Le plus grand peché que Jay commis en cou
te Cette Affaire Cest que Je vous ay porté

1621.

9. livre

et Dou Jay eté blamé quan universellement
chacun ne pouvoit pour les parets de Desmoulins
Lopinion toutte contraire quevous eussiez pluto que
Les mieux ont imprimé en votre Esprit pour parvenir
a leur fin sans avoir regard a votre interest ma Cause
un bien que Jetois du fils aisné Jevois au
Regard de vre Excellence Dema predecessio puisque
Les actions injustes et Lasches a tous Lemond
pour pu vous rendre injurieable aux artifices
Des Malings qui vous Assiegeoient partout, Jeus
peine) esperer Dexecuter votre Esprit en ce
Le faisant bien sans descendre a des choses indignes
a un homme qui Attend tout de dieu partant
Sans plus attendre aucun Eclaircissement ou
Resolution, e Nouvelle plainte contre les fausses
Lettre Lemoyne contre moy et que Jemuois
en etat Deposer Deformais ne vous etre utile
Selon dieu et pou-Les, Jemusais e ouvertes
Et gayement Mercetier dauvoir Donc emploiez
Bien a propos Leur, un Les occasions et
Langueur qui en tout monde Joint et me Es-
Richesses ne mepeuvent e Manquer Le temps
fera voir aux Les remplis Depiete et qui en
adveun a feu ecrefeseur pour avoir eté empeché

De Lugeres Crop fidel, en avoue Letons que
Lon vous fait ce vous faire perdre Lamitiem,
Lepluc Sincere en Lepluc veritable Servitem
qu'on ait jamais eu, Les Suittes en feron mieux
Juger Si mieux aussi que vous mayez pas cette autre
Raison de Sejour Sinon que Je ne vous aime par
quelconque vous aimera d'autre Sorte ce pas
autre Regle que mon merites Estre tenu de
Dieu de vous et des hommes en mon devoir
Lenvers de votre Grandeur, Sinon Serais
Semais en cependant vous fassiez autre que
Votre Le
Ordre qu'il escrivit aussi une Lettre au
Lieutenant de Jurade qui avoit été
Nommé Depuis pour la place de conseiller
et Prédecesseur du Roy La quelle Commission fut
grand Déplaisir de Plusieurs Jurades en Son Lieu
finissant par ces Mots Souvenés vous
que vous tenés La place d'un homme qui ne
Pardonne Jamais, Souvenez vous doin de
cela Jusques le rapporte Cel que Le rapporteur
Lecteur peut etre pour Lecrire plus
Brief
Il y eut plusieurs Jugements sur les
Disgrace Diverse arrivée Le mardi Septembre

celuy Le contredisoit ceux qui Luy estoient disgraciés
Car on disoit aussi cotté qu'il estoit trop violent
Sans complaisance aux affections, qu'il vouloit
trop entreprendre, qu'on ne pouvoit trop avoir
Soin de sa Seureté, Il estoit remply
Suspect et odieux que Le connestable avoit pris
un Dessein de Luy, Specialement Lorsqu'il estoit party
de Montpellier pour Montauban ou l'armée
Royale avoit eu un Eschec signalé Sur
un Rapport La faute sur Luy Connestable et
et D'autre qu'ils ne Luy avoient donné
Cinq Regimens avec Ordre de Marcher avec Banniéres
Deployées Jusques a Montauban
avoient affecté d'attirer Reflexion qu'ils pouvoient
Semer a L'avantage et Conservation, Semble
qu'ils avoit de plus Seremens de Fidelité et
Respondantes aux Lumieres et aux Devoirs de
Sa Charge et Dignité Car il
Estoit Lors des Traités que Le connestable
Leur Suscita faire Duel de Montauban et fait
quelques Gens officiers Domestiques Luy Donnoient
Deja Cet Advis et que Dieu ne Luy pouvoit
Reussir a Souhait et Estoient Secrets favorables
ceux De La Religion pretendue reformée

Et deja on s'il logeoit sur ses actions qu'il
Pourroit a souvenir avec eux qu'il ne vouloit
pas leur fideles que cette cause il
avoit empeché que on ne donna au Sr de Montmorency
des forces suffisantes pour reduire les
Languedoc n'y ayant voulu permettre qu'il en
leva que trois compagnies et de ses deniers en
Orleans qu'il fut ayant dessein de se faire duc
de Montauban, ne tenir Montauban en dessein
de se rendre chef des huguenots pour aller
suppose se faire duc souverain de Bretagne
et des pretentions en droits qu'elle avoit
Suite. Lesquels discours on le gardoit bien
neantmoins de laisser passer pardevant les
yeux du Roy auquel on ne faisoit rien faire
d'imprimer quelque Toutesfois et Lepere
arnoux avoit été autheur de cette conduitte
aussy tant qu'il fut en autorité pres ledit
Connetable sa majesté ne vit aucuns discours
imprimés qu'ils n'eussent passé par les mains dudit
sieur arnoux c'est a dire par l'examen et
l'alambic de l'affection de son ordre etc etc.

Or puisque je me suis arresté sur les
lettres du pere arnoux audit sieur connetable

1621.

9. Livre

Assemble que Jeuedoit faire partie Samajesté
De Saville De toutouze que Jeuvous en aye fait
voir mie autre Dyplu grande Considerations quele
pape Ceivit a Sa dite Majesté Duran Leeleuge
Dec Nantaubar qui merite bien Detre Jey Couuerille
en ce Memoire ce

De Votre Tres chet fils en Jesus
Christ Louis Roy Des Francais Tres
Chretien Gregoire Pape XV.

Notre Tres chet fils en Jesus Christ Salut et
notre Benediction apostolique, Les hauts faits
De votre Valeur Royale qui ont attiré Jusques
Ce Cespritz De Ses Ennemis apportent Beaucoup De
Contentemens a notre Sein paternel parmy Les
gloire De Vos armes et Desperance De vos Ce
Triomphes Sur Comme Nous Considerons
avec Regret Linjurité Des Heretiques ces
Compagnons en certains Lieux Soumpeus et Sous
Crainte et Dautres exercans Les Loix Dune
Cruelle Domination, nous Remettons maintenant
Le Dein De Ses armées Davoir eu un Temps Ce
Si opportun pour la guerre Sait y rendre Les
armes a Votre Majesté pour la Defense De la

404

1621.
9. Juin

Dignité De La Religion Catolique, obel
apprentissage Dune Royale e Silice en Dignes
Sun Roy Crechetien, gune Heresie que
Lage gue Les autres ont accoutumé de
Rupre en Jeux et Deluér parune restaure
Abolepse et faineantise pour employé Le
aux gueresemens gé heuresemens a appaiser
Le Differendx a fondre Les armes a amiger
Les plaies des heretiques et Le tout pour
Leur Leconseil Desien au Royaume Dugue
Dient Les Roy de, guoy est il croyable
guance premier abord Detotre a Dolesciance
vous ayé entrepris une Oeuvre Si relevée
et si diffuite et quels Dangers et Difficultés
gué ont arreté Les plus Decautres ayeu
inités La grandeur Detotre Courageed
Jusiper, Vres chers fils De la Renomée que
votre et vous vous acrequise en suivé Le
Sien gui Dombre avec vous a fin que
Comme Si Luintenant un Secret vous tient pour
Le plus De La Rapiere Dan Le boulien ell
La paix vous Soyés estimé de Tout a lavenir
Le louange Diriel et La gloire et tout

Seigneur, Jupplier Jean Jouuain Denotre
Dignité apostolique ou Jamais Jubon Dieu
nous a fondu quoiquindigne Jume Celle grace
nous afaitous De Jeuo en Daffection avons armiés
en pas nos frequentes prieres nous preparons
Les divins remedes et bien quenous ne doutons
point que Vous ny mettions La Derniere
Main avec Beaucoup Deconstance et
unité, pas nous et Jouvie pas votre vertu
acequi vous avez Entrepris toutes fois
ne tues point Nauvais Desir ned enflamé
Davantage pas nos exhortations afin qui
paroisse que nous Soumes Soigneux Dubien
et Salut Deo Salvateur religion et qué
Nous voudrons Donner Leur a votre Gloire
vous etes Jusqua present grandement et
Redevable a dieu De Jes Liberalités et
Comme et Nous Le prions et Jouhaitons Tous
ensemble vous le Sachiez bien Davantage
a Lavenir et Hes Coujable que votre esprit
Jiceller et imbu Dune Jeule Doctrine
et non point Dexpretexte Dune Jagesse
Humaine Comme vous a dés Longtemps
bien entendu que Les fondements de Les

7057

Royaumes Sont arrouzés Sur la verité Sinon
Sont orthodoxes et Defini Sinon que Dieu ne
Sera point qui Dieu de Villes Jamais
aucune principauté ne Subsistera avec Asseurance
que Son Juge avec conoissin de fidelité Jeffendront
votre Juge Royal encorgui ou Jette Sur ce
Sainte exemen Selon Ses temples et qui ont
Leurs Loix et Moyens de Les oter Sinonobe
de la Dinteuren vrire Dignorodie, si ce
Sont ceux qui avec une impie temerité
Conbattent Les institutions de Nos Majeurs
Les Coutumes des Roys, les Decrets des papes
et Les Ceremonies de Léglise, et Sont Les
Les Conbles de Notre republique et pretieuse
et Souveraine de la foy que Dieu
Lempereur Des Rois nous a reservé pour
ore de temps pendant Le Cours de Dorijenne
aube, Sachez maintenant que Toute Leurope
qui En entreprend Ces Sacrements de
Nos armes attend Bientot Sur votre conduitte
ore Sur Seruices et Sur Loyauté a fin que
ce Lieu qui Sera Dazile et de Defense aux
Sacrileges Rebelles Serve a la posterité
pour marque Dernier Victoire Ce; nous

701

1621
3 Juin

que my La crainte my Lamour tant me vouloit
detourner du Jour de votre entreprise
Souvenez vous toutte fois que Les Saints exemples
ou dessus Lhomme a pris en cette guerre qui
prend La protection de La religion en
Combattant avec Luy Comme Les compagnons de
Guerre vous ne Manquerez sans Doutte de
Trouver Dieu favorable sur Les mesmes causes
Dont autrefois il endurcit Les flots sous les
pieds comme de la terre et Dont Les rendre
Diuisez deca et de La en faisant comme
Des Hebreux Dommoient passage a Leur armée
pour lors mon pouvoit cognoistre a plusieurs
qu'ayez mis en votre Royaume en bon
etablissement et Dompté Limpieté qui
Se rencontre vous pouvez dedans Jouxpeu
vos victoires Soudre Lerreur a Lobeissance
Imitant La gloire de vos ancestres qui ont
porté autant de Zele aux Exhortations
Des Saints qu'aux commandements de Dieu
en cela vous imitez Les traces de Louis
Leur Digne successeur aux bien commun
Dont imitez Les actions Les premiers
Elevoient race dont Descendent Les quelles

eu de ſes deuans l'autorité apoſtolique et etendans
la religion ou Jetté de bons et apuiés
ſondemens deuotte Royale et Maiſon d'iuré
beneſice ſi la qui eſtés Lornemens dannuelle
Les Commandemens du ſiel verſés la colere
de votre indignation ſur Les peuples qui nous
pour Comme Dieu et fui que dans Leuil Les
Creſors de La diuine Miſericorde et ſoient
acquis a votre et Majeſté a laquelle par notre
autorité apoſtolique nous Donnons avec affection
extreme notre Benediction Donné a Rome a
ſainte et Marie et Majeur ſous l'anneau du
Peſcheur Le 4 Jour de Septembre et Mil ſix
cent vingt un Le premier de notre pontificat

Or pour revenir aux affaires de la guerre
Durant Le ſeiour du Roy a Toulouze ſes
et Majeſté averti des Mouuemens qui ſe
faiſoient dans Le ſoute de faire venir
enuoyé Devant elle M Le Duc d'Angoulesme
avec une partie de ſon armée pour ſoppoſer
au Baron de Leran auquel trois ou quatre
Mille rebelles Heretiques joints ſoulageant le
pays et, ainſi ayans campé Devant La ca-
ſtille de Varille contre Les quels ainſi Les

1621.

9. Livre

Du Layc entrauher Le baron D'armoulx et
ses Sr.s Chamoun et Leur amis Setoint mis aux
champs pour Le Service du Roy et Lediet Durbis
avec quelque Noblesse. Setoit Jetté Dans Varieille
pour La Deffendre, et Sain Les rebelles voyant
approcher Le Duc d'Angoulesme en avertin que
Le Roy en personne Les Suivoit de pres ce
Estant Retiré Dedans Varieille, Comme ils n
faisoint Leur retraitte avec Leur artillerie
Ils furent affrontés par Ledit baron de
Carnoulx et des Srs Chamoun et Ledit Durban
fit une Sortie furieuse si bien quils furent
entierement Defaits en demeurant environ 600
sur La place plusieurs blessés et prisonniers
Le Surplus ecarté Le baron de Leran
demeuran prisonnier et quoique Accombat fut
apre Laperte neantmoins fut prise du
Coté de Lozalette, Le baron Darnoux fit
porter Si vaillamment quil ne Sepu faire
quil ny eut quelque blesure des Siens
Et autres qui ne Sy epargnerent Non plus
de la expedié il fallut aller voir Monsieur
et Mr Foyer

Le Roy gardoit toujours en Son Camp le

1621.
9 Livre

Ressentiment de Sarrasmas indigne comme
en Lapersonne du Sieur de Boise, Lequel se
qualiffoit du titre de Lieutenant de Roi de Lavel
en ce pays dessus durant que Sa Majesté
et son Camp[e] devant de Montauban pour
Lexecution de Lequel et pour empescher
aussy depuis grandes Rebellion que ceux
de Baronie de Riviniere et de Sainct Antoin
en fauxbourg de Boise Sa Majesté avoit
Cy devant mandé au Mareschal de Lanquetaire
Son Lieutenant en guyenne diverses Lettres
ville de Montpeux en laquelle Le dit Baron
de Riviniere Se Soit renfermé après Le
Siege de Montpeux et devant Le Siege
de Montauban Le Sieur de Baronpuis
y fut encore envoyé par Le Roy avec quatre
Regiments de cheval depied

Voicy Le temps de la vengeance diminstre
et de La rebellion arrivée Pareille comme
et La campagne netoyée, Larmée royalle
Laquelle Sera Montpeux y Laissera forte
garnison sur le rivage de la garonne et de
Laquelle avoient été faittes plusieurs
belles fortifications, Le Siege yen mis

3 Livre

Lesquartiers departis, celuy duRoy a
lautre bord de Lagaronne, auquel deux
Bastions furent assis de lesquatre cannons chacun
en quantité de Batteaux pour favoriser Lassaut
et Le fortifier de Mousquetaires qui Etoient
dans le dits Batteaux, du coté dudit quartier
Du Roy ou etoient Les Suisses et Le regiment
Dertinas et Du coté de Leville a cause dun
bord deau vis a vis du bastion qui fut
enlevé par Larmée Etoit Le regiment de
garde pour avoir Lapointe de Lassaut
apres Leffet de Lamine, Sur bas etoit
Le Regiment de Piquant et au dessus derriere
La Ville celuy de Normandie a droitte etoit
La Tranchée de Navarre qui regardoit un
autre Bastion, qui fut effleuré par une autre
Mine, au dela de la ditte Tranchée etoit
Le Regiment de Ribeyrac, celuy de lesquipon plus
haut et celuy de Navarre au dessus derriere
La Ville ou a avis celuy de Normandie

Cependant ceux de Leur Sortie
ne pouvoit secourir de Nouveau pour mettre
Fauorisé dans Leur Ville entre Coubuzé et
Bordeaux Couroient et fourageoient La

Campagne de Lempereur depuis la petite porte et
Chateau de Leur Altesse dans le bien guil
Jupriem dans goutant ma Compagnie de
deux dames Son aumid fureu tué, autres
prisonnier autres Blessé et Leurste ensuitte
avec perte de Leur bagage auptitot Ledu
envoya Coutre ce deux ours Ledu de
Luxembourg fure de fourtable avec douze
de Son Compagnie depuis, quatre cen cheuaux
deux Chemin qui Les rangeurs a S.te foire
Contenir de bandoum de petite porte guil
dorin jusqu'a Comme Jl ne fureu pas
Tout ce pendant loigner de la retraitte Jl en fut
tué quarante ou Cinquante dune Coupe de
quintetoin depuis trois de fourage de Mise
le baron de Clermon qui ne Setoit porte
dans la premiere Rue Jl fut tué en
Lattaquant

Les Tranchée Dudit ayant été
faites Jusques au Le fossé La contrescarpe
gagnée Les Soldats a Jusqu'au Le jettent
dans ledit fossé Les Batteries Commencent
Le Diamant Demembrée, Les mineurs Jouent
Les fourneaux d'artifice, Les grenades Les

1641.
9. Juin

Propetaires, Les canons tirent Sans Cour en
feu et en fumée, Les Battaux Sapprochent pour
favoriser Lassaut Le regiment de Nyare e
n'attendoit que Le commandement pour Donner
parceque Lamiral avoit remercié Tous Les
Partis Dedevant eux et avoit Lesprit
a Lépaule Lautre mine ne fit pareil
effet en Lecapitulation Lavoient adcepté
Celui fut cause que Le regiment de Nyare
neu pas Commandement de Donner parceque
voulois Donner Deux assaut en meme temps
Neantmoins Le regiment du Comte de Ribeire
qui etoit a Lautre mine qui navoit
entré dans Corps du Bastion ne laissa de
faire effort dy monter et y eut escarmouche
trois Jours durant apres Lequelle on
Lespera en intention Dattaquer Tout de bon
Le Lendemain auquel Lepin Lieut. de la Reine
Marquis de Themines Marechal de
Camp qui avoit Soudepartement aux hauteés
du Coté du Regiment de Ribeire Setant
avancé Dans une Redoute vint une mousquetade
a La Cheville du pied Gauche de laquelle

1624.
9 Livre

Il mourut peu de jours apres la Reine regente Duchesse d'Aiguillon et Marie Victoire du Marechal son pere auquel cette consolation demeura que son fils avoit Mort comme un heros apres avoir donné plusieurs preuves de sa valeur

Le Roy Gustave arriva lorsque les Assiegés etoient sur le point de se rendre et fait tout apres comme on avoit Resolu mais les batteries pour donner l'assaut ou vu approcher par le campart du Marquis de Mirabeau Couvert d'un Manteau Noir et la Cornette de Sa Majesté Rouge lequel Jeune Le Brack fesoit signe de vouloir parlementer puis de Jeune à Jeune le fossé Confererent avec Le Sieur de Montespan que Le Roy y avoit envoyé Le Mareschal de Camp Gustave et Du Coté du Regiment de Nassau Lequel Harou retenu d'aller a Lausanne pour epargner le Sang de plusieurs Soldats Sommes sur la Seureté qui Nous seroit donnée au Roy qui Luy rendroit la Ville

1621.

3. Livre

Escrivit a Nevers sans autre effort comme
Nivernois
Le Marquis de Nivernois et les
Autres de faire demander ceux qui les
envoya des articles et Mais Leroy Leur
manda qu'il ne voulois point de traitté avec
eux mais qu'ils se rendissent a Sa Merci
Toutte fois quelques heures apres Sa Majesté
envoya a pareu les Regentitst hommes de leur vie
en se mettant a Sa Merci et aux soldats qui la
fortifioient Le baton Blanc a la main
remettant a Sa volonté Les batiments et
La rebellion de ses habitants

Dans Le Lendemain qui estoit Jour
de Dimanche Le Roy ayant donné Lordre
de Sa volonté Les femmes les filles et enfans
que Lon envoya par Catlane ou La bonne
fortune Le commun et Les soldats sans attendre
autre ordre Se Jetterent Dans la ville laquelle
Ils pillerent et Bruslerent Jusques aux fondements
Le pillage Dura une apres bonne Duree aux
soldats et y trouverent quantité d'enrichis
et de Munitions de Guerre fort environ trois
Cens soldats et quant aux Marquis des

Mirambeau en de sorte. Ils furent arrêté
maltraité de ce Soldats a la sortie. Ils
furent demonté leurs manteaux Hapreaux
et epée oté, et si Lemarechal de
Rangelaure ne fut survenu ils eussent
jamais echappé a la fureur de ces
Soldats, Les de la croix Lun de ces
arcboutans de cette revolte avoit été
emporté dune fauconneau en la batterie
du vendredy precedent.

Dieu damour dintelligence plus
Relevée dequalité qui neantmoins ne fera
pas si celebre, e barbe Dalbon Sieur de
Luynes du Comté davignon qui par
Lunique fureur du Roy depuis de la petite
Enfance y fut domestique du Sieur Comte Dalbert
et toujours a La dignité de Connetable
de France premier e Pair de Royaume
accompagnant Lamixjesté pendant au Siege
de Montpellier Tenant e Malade en ce
Lieu au lieu de Longueville fut fait
Saisir dune fievre pourpre et de telle malu
gueille ne Luy donna ains que Lon adu
sion autant detoute de Connoissance
quil en fallut pour le faire apporter

R 717

une fanette pleine de papiers et faire jetter au feu
le tout, Il mourut le quatorzieme Decembre
et parceque Lauzieres avoit privé le pays
de recepvoir service de pouvoir se trouver aucun
Parfum ou fut Coutumier de faire autour
de son corps qui fut porté autour
et toute de Maillé qui avoit fait erriger
en Duché et pairie et appellé Luynes
en supprimant Le nom de Maillé apres que
le corps en eut été Retiré en Leglise de Tours
et la ceremonie funebre accomplie, Il a tenu
Mais peu de temps la premiere dignité en
armes en qualité de Connetable et la
premiere de la Justice en qualité de regard
des Jeunes comme nous avons dit, par
Memoire extraict comme une Ombre en la
plus confidente officier de son Estat et
Amour par les empressements d'Amour et
apres laquelle extremité d'affaire en
qui en avoit Rougier, Decharge de
Connetable fut baillé au Sieur de Lesdiguieres
qui Luy avoit cedé pour adjoint sous
titre de grand Admiral et Garde de la
Majesté et elle Degarde de la Jeune au

1621 Juin 9

Seigneur Dorie ancien Conseiller d'Etat qui avoit été employé en plusieurs ambassades et au importantes affaires, Le ministre de cette maison a toujours été singulierement recommandable en tout Le tems fidele frere de celui duquel Jay parlé en La premiere Decade qui avoit été Longtems de bataille en celle Dixy qui se rendit au Roy de Suede son etat puis en Gouvernement de Genes auquel il fut attiré au service de sa majesté ou il a Longtemps parcy devant exercé plus Gouvernement de celuy de la Rochelle et Madelle Damiens. Le Roy Louis Le Juste a Honnoré ce Seigneur du bon tems que il fut de celuy cy pour garde des Seaux

Durant Le Siege de Montheu Les Srs. de Jouvize qui En sortoient des Srs Jean Jangely Jetoit obligés de mener porter Les armes contre Le service de leur Roy Surpris La ville de Royan Huit cents mars icy La derniere infraction de Jon traité, Nous fera en cette cy plus importante a Nié ce Jour de Lan passé Lannée Suivante puisque Le feu de Montheu Nous pera bataux pour empecher que nous Renaisse toujours quelque Lite entre Lyere

719

N° 94.

De Rebellion principalement a cette Ville guerre
a Lesdites entrées du siege de
Montauban, et ou il luy reste de toutte le
Ville sur la droite Jusion Sainte foy
et le Roy a Louasion de Rhiers Laisac
Ledat d'Albuf proche Lezenac avec Les
Marquis de la foie en Jutation De Revon
La Guyenne Les Guidam attendans Lequel
La Majesté Mer avoue ses Troupes
en plusieurs Villes et fort devin a Saint
attendu et desiré plusieurs Jamais Royne
Le fut en France Rebelle aux Rebelles et
plus De deux cens Villes ou forteresses
celle et Seules Depossedations a Nismes,
La Rochelle, Montauban, et Montpellier
Vivres et Sr Loy et Nais Languedoc
et estimes a La perfection Des triomphes
De sa Majesté qui en bref verra et plus
Jan De Soupcons en son Etat que Les cinq
Rois precedents Catholiques Lait en Tous
Leurs Et Leur regne, aussi Regardes
Cepen De temps cependa avoient perdus en
Soixante ans Et Leur Heresie

De Notre prevoyance, et sur la fidelité que
a fait esperer de la grande piété qui vous
a si facilement embrassé le Party de la Reine
vos Sujets entretien obeissance comme vous
devez d'un Roy d'une Mere nous font lieu
croire qu'il ne se fera rien de contraire
à Montpellier
Sa Majesté en marche se fortifiera
sur la fin de cette année devers Lion
Dauphiné en sorte par le Conseil du Parlement
de Grenoble en Valence Judie de Lesdigueres
qui aura ses grands entretenemens Devoir
Entrée du Comte de Soissons son petit fils
à Grenoble en qualité de Lieutenant general
pour Le Roy en Dauphiné auquel avec le
plus grand soin ne Reglera plus que Le Roy
ne Pourra troubler son Conseil et Authorité
Comte et Proprietez furent moderez
par les Deputez de Retour Les Seigneurs qui
Remirent en les expeditions particulierement
Favorables, favors Du Roy mais Les
precedens que Sa Majesté en recevra Conseil

1621.
3 Livre

Ensuivans aux guerres ou ie vis Le Roy mon Seigneur
consoler Les autres femmes pour verrés par cette
Seconde Lettre a Madame La Souveraine que
La quelle Je finiray ce troisiesme Livre avec lannée
1621 —

A Ma Souveraine puisque La volonté de dieu qui
ne doit Jamais resistance dans nos oeuvres
a este de retirer a Sa gloire celuy qui avoit
destiné icy bas au Nom Service pour posseder Sa
Sheillance par decrets bonnes graces a Jamais
prendre de Jamais en quoi Luy plaira nous en
envoyer a Heureux nous Serons pour les
Rendre Dignes de Jouir Sans aux affections
qui nous Survivront Lexemple que Jeroit en
Sonne doit estre plus puissant que votre esprit
que toutte autre personne du Monde ne
pouvant Juger mieux que vous de Lennuy que
Je resentis de La perte de Mon Cousin Le
Connetable votre Mary ayant une particuliere
Connoissance, Je mediray pour dubien que Je luy
Souhaits Hait plutot de Laffection que Je
Luy portois Si vie et si forte que Sans
Diminution elle pouvoit aux Seuls et a Nous
et qui avoit depuis ses bien au Monde comme

72

1 Bre.

S. Luce

vous en vos enfans Dont Je vous prie croire
que Jamais tout le soin qui a Jeuné Lors qui
a Rien fait prier a Lheure Je le fairay
de Les avoir en ma protection ce que Je feray
avec Lam Je Remoignage de ce Ma bonne volonte
que J'ay quelque chose peu amoindrir vostre
Boulente vous encouré de Recevoir
Agreablement Jepriedieu vous la Jeunes
entiere et vous avoir en Sa Sainte en Sa
Garde Dorée

Le Metoid Jay reçeu de ferme lettre
Rid fie en Juing ou J'y ay veu Cette Lettre
Mais il nest Jamais dite Lors Laquelle ne
peu estre diffamée Sans Remoignage Jay cru
que Deuoit avoir Cour bon francois de
Lauestiture Jay le fit arriue en arthuze
Sur la fin dumois de Nouembre Ala poursuite
de Lamb a fin Deux Espagnol pour Le
Roy Notre Maitre Lequel Je veux aucunement
Sur Lexcuser Dyhumeurs primes Dqui
Diffidement Quitter ce Bonne foy Le terroir
que Leur Deffaut Leur ont Laisser Soi
a tord ou a Droit mais Le premier Agit
Le fait ne Touche ne Sont aucunement excusable

1621.
3. Livre

quant ilz fortifient et cimentent de leurs et
autorité les injustes possessions auxquelz
ilz tiers et dauparé a la spoliation du legitime
et naturel seigneur comme fit Loys Lempereur
fuit Duc de Milan auquel succeda duluy
de france notre seigneur que dieu maintienne
jusques en erre de nature de legitime seigneur

Ayant fait et jugé en plain conseil
quelquechose que de faire de telle le duché
de Milan en vint a la connoissance de france
par droit de legitime succession du duc de
Jean Galeas viconte duc de Milan par le
mariage de valentine sa fille avec Loys
Duc d'orleans frere du roy Charles sixiesme du
Roy Louis cy qui ayant joui de la couronne
de france le duché de Milan en a laissé
les Roys de succession legitime seigneurs
et interruption quen a faite la maison
de la Roche de Florence par usurpation et ayent
eux la Maison dautriche par droit des
Empereurs nepveu apporter diminution ny
changement au droit legitime des Roys
de france et

1621.
3. Livre

Pierre Lecuyer ou Le Cuyer qui épousa
le 8 janvier 1622 Marguerite Dubuisson
veuve de Jean Deblanze fille de Jean
et de Philippe

Blair La Maison d'autriche ny adrion
ny duchesse de Legitimes ny duchesse de Barbanson
ce qui en aide avoir produit deux genealogies qui
suivent

Genealogie Légitime

Jean Galeas Duc des Milan eut deux fils
et une fille

Jeanne Marie qui n'eut enfans

Philippe qui n'eut qu'une fille Catherine
nommée Blanche qui fut mariée à François
Sforce

Valentine qui fut épouse de Monsieur
Louis duc d'Orleans et frere du Roy Charles
Sixe par le traité de Mariage duquel il
fut convenu qu'en deffaut d'hoirs et Haleres
Légitimes descendans dudit galeas pere
de la dite Valentine ne Demeureroit
aucune Juveste du Duché de Milan pour
en jouir par elle Ses hoirs et ayans causes
en pleine proprieté

Ce faisant au deffaut d'hoirs Légitimes

1621.
9 Livre

Secrete Jean Marie en philippes en faueur Dudit
Gaston Lacette valentine Leur seur amie
en Mariage Dorleans et despuis unitte le
Ducthé Dechartres ecosse Dechastillon et seigneur
Louis duc Dorleans

Charles duc dorleans qui eut Philippes
Comte Destampes qui Nasquit enfance en
Jean Comte Dangoulesme ayeul Dudit roy
francois premier.

Louis duc Dorleans ayeul Du roy francois premier
De france Haute estoit pere Dudit roy
Dudit roy charles Lun il porta en mariage
Le Duché Dorleans a la couronne de
France et fut Douziesme du nom Duquel
Duquel Louis francois premier Dumom
Roy de france apres Le decedz dicelluy
seigneur Louis douziesme fut aussy
fut aussy fait duc Dechastillon comme
plus proche heritier Dudit Louis
Et Depuis Ledit Louis retourna au Sang de
Le Dite valentine Se trouva enceinte Ledit
Seigneur Roy francois premier fut fait
Leigtime duc Dechastillon apres Le decedz

1621.
G. Lucq

Ledit Louis Douze fonma Dexendu en droitte ligne
Jean comte Dangoulesme Troisieme filz
Ladite valentine defailhant Dehoir marier
audit Louis ay filz Decharles ainsi ce
Ladite valentine Le Philippes comte
Devertus Londemaisme filz nayans ce
enfans pour legueil Jean comte dangoulesme
Il fau reprendre La genealogie ceela
Dite valentine comme il Sensuit

1.

Devalentine en Dudit seigneur Louis
Duc Dorleans en jon

1

Jean comte Dangoulesme qui en de
Marguerite fille Dalain cinq vicomte de
Rohan et prince Delyon Louis qui
Nauru Jeune en Sans enfans en

1

Charles comte Dangoulesme qui en de
Louise fille De Philbert Duc de Savoye

1

Francois comte Dangoulesme Des
Roy de france premier Dumonder
Marguerite epouse De henry Dalbret
Roy denavarre qui delle En

1

Jeanne Reine de navarre qui
En Dantoine De bourbon Duc

1621
D. Loüis

Henry Roy de france et de navarre
quatriesme dunom qui mourut en Mars mil
primeze des florens

Loüis Roy de france et de Navarre et
Cinquiesme dunom apresen regnant qui parcy apres
Est descendu en Ligne droitte de la dite
valentine et partant Legitime due de milan
Soi disant chef de la dite valentine Soi disant chef
de la Maizon dorleans et de france auxquelles
Ledit duché est uny et incorporé par le
Roy Loüis douze a tout Le Estat et ses
Seigneuriez duquel Les Roy et Ses Successeurs
ont Joui Jusques au Roy Loüis treize
apresen regnant inclusivement comme
Descendu en droitte Ligne de Jean comte
dangoulesme troisiesme fils de la dite
Valentine auquel il a fallu recourir a
Deffaut de Mailes Succeder Son aisné
et de Philippes comte de vertus Son deuxiesme
fils, avec Ledit duché de Milan en fief
pur Masculin et detoute ancienneté
et par Estimation, de toute ancienneté
parcequ'Ledit duché na jamais Este joui
par Les femmes ains par les malles

1621.

3 Livre

en Jouveu a Lexclusion Des femelles les plus proches en pas d'entiation ou ce que Gelcas Marcau Sa dite Valentine Sa fille ainé en la Maison d'Orleans Son Duché venant a faillir Les masles Descendans de Leur Jouveraine et en arrivé en la Maison d'Orleans entrant en la Jouveraine de France y a apporté Le Duché pour etre pour etre toujours poseder par Des masles Royne Souveraine De Leur chef

Dela Jeprendray Sujet de dire que Mr. Antitter en Sermemoires de France Sur François premier, Jes mepris Lors qu'il a dit que le Roy François etoit Due de Milan a cause de la Reine Claude Sa femme fille du Roy Louis douze Car il eut été Duc de Longuet mais Les Jeux Antitter a été Jeulement porté a cette inadvertance contre La nature Dud fils noyen que Les Seigneurs Roy François en Etoit Legitime poseseur en toutes sortes et que le Roy Henry Deux fils de François avoit quatre fils vivans quoiqu'il Jepersuadoit que le Duché en Milan Jetoit Jeriperé aux Masles de

1681.

2. Livre

Les Maisons de valois et Armins le Jeune dutilieu
quel a bon apré faire Jemettre led Juzé et
Nadin Jer Deux ro et Nommeter parquelque
Droit que ce fut Jamporter Jon imagination
audroit des Blasez Noz de frame Jesnudes
en droite Ligne de la ditte valentine Jeune
Duchesse et Milan a Jeffrin heritier Legitimes
Jesdeux frere Jean marie et Philippes et
Duem a Jexgenealogie Datant
des forces Jaroy e

Jean galeas Duc des Milan aleuy

Philippes Jon Deuxieme fils qui
eut en partage Vion une Batarde nommée

Blanche qui fut Mariée a Francisque
Sforce qui acause delle se porta Duc
de Milan et eut

Galeas, Louis, et ascanigne cardinal
qui eut

Jeane Marie et vn heritier appellé
Jean Galeas

Ledit Galeas fils de Blanche et de francois
Sforce fut assassiné a Milan portant ce
on ration par lemary et Le force d'une
femme quel avoit enlevé ne Jeia pas pour tout

en fauorisant Le dit Jean Maximilien ou Jean Gabriel
en forçant bas age qui pour la jeunesse etoit demeuré
en Lotaringe Sous Louis son oncle deuxieme
fils de Wolfange fut supposé par le dit
oncle qui ne voulut pas consentir de la
conversion que Luy fit faire Lempereur
Maximilien de la porter dans Milan Conjointement
avec son frere en pupille regardant cette
ambitieuse soupçon un compagnon mais
La vengeance divine Le talonne de près
Condamnant et punissant Louis de la jeunesse des
Navarre Le Roy Louis douze Lemeur captif
en France ou il mourut en une Miserable etat
Jean Dore retourné a Liege

Louis de Bourbon Comte de Vendosme
qui a Sauvé Deux fois
de Lempereur avoit epousé
de Marie Duchesse de Vendosme
qui en tout Gouverneur pour le
Roy Louis douze Loüis qui
fut appellé Maximilien Sous
Le nom Duquel Les Suisses favorisèrent
a prise de Lempereur a la persuasion du pape
Des venitiens et du Cardinal de Sion grand

1621.
B. Livre

Partisan de Les Maison d'autrich de ver
allemand de regrien de Nibar Laquelle
de Lautmoin M. Lempereur M. De Lay
de Espagne M. ame De Lirette de Maison
d'autrich de Mr. Tribunal Lor eugi en for
Considerable de Hair Lesdy Francois premie
en titte de Espinitoire de Mariquai
Lacepria avec Lesdi de Maximilian dues
pretendu Lequel ibs. amena en franc appel
quel se fut domis en depart Dutitre
de Duc Nibar auparavant duloy en Lesdi Lieuten
Roy de France Dou il y a titre au Parlemen
en Lesdy fit expedier audi de Maximilian
un brevet de Jouissance de Lit duche de
pension annuelle en Nivoyes qui Luy fut
paye en franc Tant qui veu, qui fut
une gratification Noyable a laquelle il
ny avoit que Lesdites charité qui obligeas
Les Souverain de Naturel Legieu de
Nibar qui auient epanie un rebelle comme
il pouvoit entendre Justice voulu avoir
pitié de Sa miserable fortune

Le Sieur de Lautrec etend demeuré
Gouverneur De Nibar pour François 1er

1621

9 Livre

Lempereur Maximilian fit une descente
en Milan avec soixante mille suisses
Puis il abandonna son camp et enfin de
tout fut saisi dune terreur panique par
la desertion Desbandes de Bourbon Connetable
de france qui voyant quelle armée impériale
etoit composée de regnar tout suisses jusques
en Lombardie en Milan quinze mille suisses
a fin quelle guerre etant entre suisses
a freres en suisses a freres les suisses
a freres ou furent plus Hola en attaquant
leur etation ce qui donna de leppretension
a lempereur et a la fin retirer

Toutes fois quelque temps avec bel
leme de Lautrec fut contrain dabandonner
la ville en bedaise par consequent Lodomar
Jurisdique Semblemar Lieutenant des finances
de Luy avoit fourny Lesquatre rem Milne
Car il que le Roy Luy avoit ordonné pour
Milan et Lesquels La Reine regente
mere du Roy avoit voulu dissiper mais
quoique cela fut mis des fause delapertes
dadiaze de Milan toutte fois La principale
procede dai Hanoair et Rigoureuse

1621.

9. Juin

traittement que lautres faisoit aux seigneurs
et noblesse Milanoise plusieurs Desquels ayans
eté proscripts nes'osoient fier jusques ce quils trouverent
moyen dy rentrer et par ce embrouillerent la
Maison dautruche et ne sest osé esperer quon
y avoit vu en autre qualité que daxiliaires
qui pour les exciter lesquels a cause du voisinage
lenvoioient apprendre qui pour les Soldes
Notaires devoient faire perdre cette belle
peur a la France et en affoiblir dautant la
Couronne ses fort empeschés toutefois pour les suites
mes pour les Siens Mais pour eviter
pour une injuste usurpation sesté droit mys
Maison quelconque, et leur Conjoinct gardé
Cambrin que par Traittés de St Jean de Luz
Les Espagnols Lempereur et Charles cinq se fut
obligé de rendre et entretien Henry une
Orleans Second fils du Roy francois et Roy
de France apres son pere Mais cette promesse
non est faitte vivant encore Le fils aisné
Dauphin par Ledeces Dupuis Dauphin
survenu peu apres Henry Soufere Estrouvant
Lexcution presomptef de La Couronne Dempereur

ne voulu accomplir ſa promeſſe ſur cette
alibre forme qui avoit fait en faveur
du ſecond fils a ſiegue Le duché retomba
avec Hoirs dudit Roy de france et non
rendi ſa couronne plus puiſſante Trabaux
en Italie Lequel Seigneur Roy de
Berfagne ont exactement pratiqué
Jusques Jourdhuy Mais leur injuſte
pretentiõs ne fait point de Preiudice
au droit de Roy de france due le
Naturel et Legitime de Milan
Lequel appartient Seulement toujours
Comme Le titre avec Celuy de toute
Part et tout droit Lectiaute qui ont
fait avec Les Suiſſes et autres voiſins
Les Ducz de Sueſſe et Comtes qui ont eté
portez au Mariage a Loüis duc
dorleans frere dudit Roy et Charles viii Valoi
dite Valentine duchef de Beragne Les
Roys de france Son Ayeul Duc de
Milan et Comtes d'Ast dont ils ont
voulu Secouvrer La pronenciõ de toute
en Couvrant Le titre puiſque par ceſſer
Ladite pronenciõ Luy en reste

Que si ouvent Autres occasions les
forces qui sont pretendues Iustes
et Heureuse estoient Hideuses et
de Jean Galeas premier duc de Milan
on trouvera Dedans que Les Loyes et
fames ne soient Legitime et Iustes
par la Cession que Maximilian Sforce
Prend de Ludovic Batard et en fit apres
La Bataille de Marignan au Roy Francois
premier et a Ses Successeurs Roys et
Fames Delaquelle Cession nous Traictons Il
Retourne De soit au Roy victorieux
vengeur par Ses Iustes armes au Duché
qui Luy appartenoit de droit Legitime
Heritz paternel Les Maison d'autruy
qui Estoit usurpé par droit de bienseance
Trouvoit toujours quelque echapatoire pour
Le retenir Le Roy voulut a toutes fins Luy
fermer La bouche et Leur tout pretexte
par Ladite Cession

Et si Lon veut reprendre Laffaire et
plus Loin et ensuivre les Historiens
au dessus dudit Jean galeas on trouvera
que Les Loyes et fames ont et Longtemps

7565

en possession de Lavicomte d'estilan
en detoune de Lombardée en ligurie
Subz de gemmeles de Lapparlemanere
Expendance des Hitus par laquisitio
que parlemaque en avoit fait a Sa Sumeur
Roy de france sur dits des derniers Rozeres
Lombardes Lestat duquel il joignit
en interpreta Mr gravier Blumenes de la
Coutumie de france Comme demoigne
Eguiard Jourhandiere

Sourla fin de cette année Je rapporteray
un Brief au dem que Javois oublié de
e Mettre ensuitte de Lequipée faitte par
Les ennemis dubas Languedoc contre
Lehan des Estatilles

Dans avei vu Jeanmeu Sol apres
a Levé Subreje de Montauban
Lestoit avoit envoyé Lemarechal de
Les Digueres en dauphiné pour donner
ordre au soulevement du Jeun de mont brun
et du Jeun de Marechal Je tout arrivé
et y ayant rendu toutte Sa possible
fut averty que Lassemblé du bas
Languedoc avoit declaré Levesque

Rogan general de Leus cirele) auhiendui
Juis Deshastillon, quila avoüin executoré)
ex retenu prisonier pour fils au berceau en la
dame de St Germain sa belle mere, pour estre
cause le Ledt seigneur de Lesdiguiéres Sachemin
sa affaires a bon accomodemin prié Les.
Srend Juron Du parlement de daupbiné
faisan profession de la religion pretendue
Reformée et qui pour Sa Justesse avoit eté
grandement employé dans Le regne precedent
Louys etce grace de Leur deputé
vers Sa majesté Sallé a Montpellier vers
Ledt seigneur duc de Rohan pour linduire
a la paix et Le diproser. dimoüt a
Rabatte dels fleurs que Ledt Circulaire
exercoüt audit payse

Lequel. arrivé et bien veu dudit
de Rohan qui luy avoit donné a boire
parolles doux veni vers luy une femme
Persan envoyé vers luy de la part de
Mr. de la Ville Lui donner le bon jour
et savoir sil auroit agreable quila vinsen
Le saluer a quoy il fit response que estoit
qui Luy feroit L'honneur - Ledit

1621
8 Livre

Jeroisem bien seurs et Lor après arriverem
en sa maison qnaxente ou enquante
personnes La plus part bien couverte a
la bourgeoise et Nait avec par dessous leur
Manteaux Doublé d'yvoire et dehors
Lesquels Labordans Jeremin par ce
mot Ecaitre sur leur Donnerloin ce
parler Luy portoient plusieurs coups de
Dons Il mourut Incontinent Enfin que
Jels Renoient Les Dignitez ils ne Luy en
feroient pas moins ce fait ils en firent
Les Valets de Cuysine en sa Maison et
Les Sauverent fors trois ou quatre qui
Sur de Nostre fit vuide

Javois oublié qu'au mois de mars de
cette année 1621 La Coute de Chasne fut
Erigée en duché et pairie en faveur de
Albert Le Deuxieme frere de monsieur de Luynes
aussi L'heritiere de Pequigny avoit apporté
Ladite conté en Mariage

Je remarqueray encore qu'il y eut cette année
Une si grande gelée a Fontainebleau
et autres quartiers de dela que si on
ajoute foy a une Memoire qui fut envoyé

1621.
3. Livre

par Deux, Lembouchure de Lamer noire Des
Tous Depois de Constantinople fu geté ce fort
que Legrand Seigneur para facilement a pied
le Demorpe en asie en Degradation Constantinople

Quatrieme Livre, Sommaire,

Le Roy retourne a paris après avoir fatigué
non Subjugué Les protestans Lesquels se
revoltans de plus belle, nonobstant La force
et Soubre que sa majesté a Laissé en
Guyenne et en Languedoc Lapprouque
a remonté aussitot a cheval pour Les visiter
en absence Cependant Les rochelois de
Montet de Lamer et le S. de Soubize
a Les fauxbourgs de Leur bon vent Leur barque
Renouvelle La rebellion, Luynes
Roine, prend Sa Lassemblée declare
un nouvel ordre pour Commander
au siege de pontdemer de bretagne, etat
Ses affaires Rochelois, Surun Labsence
Duc Son frere que sa majesté Some au
Contraire, Les protestans rebellent
Reduit Montet, et La campagne
en Languedoc, Leurs exploits en Guyenne

1621.

1 livre.

a la fourbitte du sieur de Savoie, Lere
grande Devoir et fonction du parlement
de Bordeaux qui s'y interpose pour un
accord entre un Gouverneur un Lieutenant
de Roy en Provence prise, ses
Condamnation et execution du sieur
de Vesme president en Assemblée
de Lamothe Navarre, Descendu les
pays repandant en divers et courageux
Combats ordinaire auxquels il se trouva
avec ecque separa Enfin ville de
Mas Demarsan puis en la haute
Guyenne, Comté de Foix en environs
sur le Parcon de Bearn protestant,
et Dauphiné pour une insurrection rebelle
de pouvoir et de Bayonne bay La
Canonisation des Beats Ignace Gaiard
Espagnol, inigo ou Ignace de Loyola
fait de Navarre et Xavier Jesuite
Philippes de Neri fondateur de
l'ordre de Oratoire de Rome et
en Flandre de Jansenius Therese fondatrice
des Carmelites Deschaussés Jesus
des Carmes de Jesus Cataire de Mauffet

1621. C

A Livre

Jesuites Maltraittés en Hollande mouvement a faire
Reformer au grand Convent de ces Religieux de
faire le Deuxieme voyage du Roy en Guyenne
Et Jalé par la prosperité de ses armes de Mr. de Soubize
qui se fait Maitre en la Campagne de la
Rochelle et de Isle de Ré n'ayant rien epere
faire Soubien contre sa Majesté qui s'approche
d'eux en Sembane autant Hiraulement
que Courageusement, La reprise d'Royan et autres
places qui apuient Le Medoc au Roy. et Mr.
Le Comte de Soissons en ordonne avec une
armée de terre et mr. Le Duc de Guise avec
une Armée pour assiéger La rochelle ou se fait
La Contruction Dufort Louis et Nair Lapaix
qui se font par ordre a Montpellier Leveve
Le siege a Dommayon et Corp Loins aux
Rochelois de Remontrance Jals enfermen vers
et cependant Conclavé Les relation ver.
armée du Roy en Jalonie au Languedoc
apres la reprise de Royan Lexecution ord.
de Lafosse avec la ville des Roy en Lobissance
De Sa Majesté ou se fait aussy Accommodement
avec ceux de Negly et Desseyrlaeles

1621

1 livre

ayes veu Lad. Majestez Lesdites villes de nous Languedoc
Le Roy tourne son armée au bas Languedoc
cependant Monsieur le Prince Lorraine, Montpansier
Chastres entrez en France contre Lequel
Le Roy en Donne pardeça Regne et Mr de
Vendosme fait cependant un Autre
Guyenne Le Siege de Montpellier dure
Lamentable memoire pour Lespert
qui y fait Donné pour quelque temps la
paix au Royaume tenu Conseil Ordinaire
et Delez Monseigneur le prince Second
pour Le Couronnement du Roy prend occasion
Sacomplie, Lequel avoit fait a notre
Dame de Lorette et visite La ville de
Rome. Ledit Roy visite aussy plusieurs
villes et Reçoit de bonne entrée en
Singulierement en Avignon Comme Souverain
et puis a Paris ou Sa Majesté en Reine
et Magnifiquement et donne Lettre quelque
Observation sur Les Diguitez Des premiers
du Parlement de Paris et des premiers des
Marchands de La Ditte ville

1622
1 Livre

Ce Philosophe en Bonne grace
Lequel interrogé par alexandre
Comment il pouvoit empescher les
revoltes en ce grand empire qui ce
Soumit Luy respondit en ces motz
Dans Cognoistre premier a Lorgueilleux et Luy
Montra un fuis bouilly rouge et Mal uny
autour et les bords de la Rondeur puis le
faisant Marcher sur un bord Il Luy fit voir
que Lautre bord opposite se cheuoit autant
et auny Retour Le bord Dunis Luy
Lorsquil Luy eut fait mettre Le pied ferme
dans Le Limon du fuis Il Luy montra que
en Nul Bord Sedition et inquietude Demeuroit
en Son ordinaire etat Notre Empire Sire Luy
dit Il en ces fuis Ceux que vous cherchez et
attentifs sur Les bords pour voir si vous
Les franchirez Lepus Nombre des autres Bords
qui Sont Eloignez de Notre presence et
Manqueront de Secours Lepouuoir se Soulever
Mais ceux qui Seront sur Lepoint de
Rebellion ce verra autant que dette grosseur

744

1622.

Livre

Nous vous Lectiendrez en ferme et
Linestitude et guida auront de la paour ou doute
porterez vos armes Lectiendrez tous en obeissance
sus Latteinte quels auront quelconques aux
auxtot quels Le jeune Devoy Dadvoir
Sa la Philosophe voudroi signifier
de jeune impostume En Lapresente Dieu
Roy principalement au fait de Laquelle et
celui Les paré en France et plus Loing et
depuis que Ce Roy Espargnera a la couronne
ce qui Separe mieux Dec celui Separera
ey apres ceux decepts admirables apres de
Leurs et Faveur Du ciel doit etre defere
a la Seule prieure Dec Jamajeste een ce
qui file selon qui viendra Deformer les
francois en accent mis Dans Le Devoir
Cen elle Seule qui produira Cen miracles
que ce Dont verrons ey apres

Ce Combien que Jamajeste pour
revenir a Paris ou elle arriva Le 28. Janvier
1622. en établir Lemilieu ordre dans
paisible Dans et prosperer de Guyenne

D 1745

1622

1 Liure

1622.
1 Livre

Suitans pour Donner Declaration
aux autres pour Son exemple.

Ceux par tout ou Ledit Sr. Roy Louys
oublian Sagrace et Speranz qui doit avoir
Ses Subiez, regni de Sa Sacre et
Sacrosaincte, un Nouvel ordre pour commander
au fait de Sportou et de bretaigne animé
et a ce inité par le Sien propre Ledit
Roy Sefelon contre Larmée Royale sur la
mere ou Sa Majesté tenoit Ses maitres
et nonobstant Les bons efforts en ce doit Sen.t
de Sy Sne general De Sa Sne et Sevalier
de Nazelly par Le Secours de Marine du Sieur
Sne De Nevers Lieutenant en Sa
Sadite Sne Sur Sa Sa Sopre en Sa Sa
que Le Roy Sera Sera Sa Sa Sa, Sitot
que Le Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa
et Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa
Majesté Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa
Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa
Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa
Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa
Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa

1622.

Juin

Du Sous Seigez

a Sliette Sechavochene etoit favorable
a Leur dessein Se se relever en guyenne partout
en Bretagne ayant a la sortie de ce Royaume
a droitte Lembouchure de la Loire pour
Sortir dans Lepoitou et la Bretagne
et a la gauche dire pour en Lembouchure
de la garonne pour la guyenne et Les d.
deux embouchures quasi Degales distance

Ayant les mes a fournir Semen gle
arrester et faire deux Descentes Lune en
Guyenne Lautre en poitou en Bretagne elle et
Conduitte par Les S.rs de Soubize, elle la Sau
Les S.rs de Pas et de La Sambuse eurent chef guerre
de Son armée en Guyenne audela de la garonne
Soubize en ordre de Separer avec Sables
d'Olone pour Gagner Lebar poitou et Les bordages
de Loire Seulement avec cinq cens hommes
de pied et La Cavalerie de Semoblese quils
Seignoient en grand nombre de mieux quarter Lar
qui Se rendroient Joindre a Luy en defaut il
Sentrouva un bon nombre de Sans de Zele
que de gens qui Esperoient fortune

Pas Sur en ordre de faire Sa descente en guyenne

1628.

Juin

pour deux endroits a Lembouchure de
la garonne Lune en Lisle darguton
et lautre Dune lieüe Deceluy cy lautre
a soulac vers la coste dessedoc exposte
a Noyan celle Dargutos pour y batir un
fort par Le Moyen Duquel ilz eussent un
Passeau de Doüane plus facile que Noyan
sur toutte Les marchandises qui passeroient
par La garonne et soit aussy a fin dempescher
Lexemption empreste que Les bleds et
autres Choses dicte nentrassent a bordeaux
et pour interdire aussi Le Debvit
de Comune de Lesparre en descendant
en celle de Soulac pour y batir un
autre fort par Le Moyen duquel ilz
feroient descouvrir Jusques au port et abordage
destang seulement Desquelz Lieüe dudit
Soulac plaira pourveoir de faire cesser
Item pour rendre Libre La communication
quilz pourroient avoir avec leurs fermes
de Cazeda et de Vesac dudit Lamiglon
et de Dixmont a la reserve et quilz
ne Chargent de Vesac et Lamiglon
Lesdites et Dalbret et Dartiguelongue

1622
B Livre 2

noyans un villen un riviere qui passent
Leno en Empereur, y lucrons avoit moyen
d'y faire un Rocheste Noyan et Leno
armé navale de trente frantes et Saleé
Le environs de fulac etans pleins de
patinage et quantité de Bestiaux en
finalement pour faciliter aux vaisseaux qui
avoient devant Noyan la rade ala
Cote de fulac

Nous avés eu en devant Lommes e
Les Sendics de Larochelle n'avoi fait qu'
Cirele ou gouvernement de tout La base
qui nous Leur legue elle avoit etably chef
general Le Sieur de la force, et etant mand
elle dit je cette base (qui nous) nous doit
appartenir ou base qui nous de la garonne
Jusqu'a qui elle ordonne Le Sieur de favas
et la base qui nous nous doit de la riviere
qui se Lomme aussi Le Sieur de la force et
et Duretrambe que faisoit Lommissaire
de Son premier pouvoir

Il y eut aussy changement de Sans
et bas Languedoc dans ce dit autorité
que la avoient faite d'un Sieur Constitto

75

1622.

1 Juin

Ce devant comparu Du fresne Duval bailly de
Vaux lequel a cy devant comparu de la
province de Vivarets, Genaudan et les Sevenes
Cau Ils Languedoc et Bas Languedoc auquel
qui contenoit Lyonnois de Rouergue
Albigeois et foix et de tout ce Languedoc
Haut et Bas ensemble de la haute guyenne
Ils ce dommeau chef Le S. Duc de Rohan
Lequel depuis ils a exercé generalle et
Contre Le Eglise pretendue re formee
de France, en a dit chef de tout Le party
en Lannee forte quelle Lyonnois dobaugt
Nantie de ce pays sur les provinces unies
De Estats de Ce pays Bas

Ce jourd au Dauphiné abondant en
Protestant de Lexercice Du Sein de Lediguieres
qui autre fois Lauoit etendu au large
Le Lenoir Loss a Lexcuse fort sur le Rone
en Lyonnois entre Bas sur Bay en Lyonnois
en Lyonnois Bureaux de Bas et en Montes
Les Marchandises et Montant et Descendant
Du Rone etoient contraints de payer grand
Subsides en façon que ce party voulloit

dommiam en trois grandes rivieres, Le Rone
La garonne et La Loire faisoient Cy devant
Le grand Demis pour Laquelle aubtenir et
Laquelle ilz ajoutoient La confiscation de ceux
qui estoient retirés de leur party dans les villes
en armés Royales

Dautre part Le Roy portant ces
Ordonnance pour retourner a Paris avoit fommis
Jay dit dommé ordre aux affaires d'icelle pour
Le Jugier et Sur ce estoit nous parlerons premierement
De ce qui s'est fait durant Lyon en attendt cette
nouvelle marche, enfuite en autres

Le Duc de Lesdiguieres fut ordonné general d'une
armée pour Lad. Ligue en Savoye Cy devant
admis de Lad. Ligue Laquelle armée Le
Duc d'Esmayette avoit este composée en
Regiment de Piemont, de Bourdillon, de Lusse,
de Rivieres, de Gouyon, de Sauzin Seladan
et de Beaumont, compagnies d'ordonnance
Regt de Dupuis de Jonville, Sautefort, et
Gambaches, de Roux, et de Lignan, Lantouyer
d'Aubais de Rambures, Chevernon de Berzieux
du Regiment de Rempré de Lescouteé de Lauzon
de Pursot, et de Boardillon de Serrieu Montpaon

1692.

Le Temps a plusieurs Des Ditten Croyez etoient avec le Sieur d'Achalliu capitaine Des guides de Sa Sorte Dubon qui Son Majeste' après la prise de Montjau avoit fait passer la Garonne pour arrester Les Courses Des ennemis qui Estoient retirez aux Genoas au fauxbourgs Lorsque ville Le Duc de Bouf Seroit Le premier Jour d'Janvier sur le Soir mais ne Le hazarda D'attaquer La ville Sur la Connoissance de Sa force Des gens Des deux qui y Estoient et Des Secours qu'ils pouvoient avoir promptement

Le Sr Daniel alla Sa Majesté Le Roy Son rendez vous Ordonné et quelle Sa Majesté avoit Ordonné a tous ses Ordres Et Son Bataillon fils Sur Sa force et au Retranchement D'un Bataillon D'Infanterie Des Gardes et Des Compagnies Grenadiers D'Infanterie Et Dragons qui Estoient Dans Le Camp Et Sous Les armes pour Les attendre Les Croiser Jusqu'au que La Nuit fut entierement Separée

Et a fin que vous voyez Ici une Grande Reflexion a faire

1622.

1 Livre

Sçavoir que Lesdicts d'Eschaffore quittant son
Gouvernement de Montauban, s'estoit renfermé
dans la Ville pour reprendre la campagne
avec la charge de Lieutenant Général de la
Cavalerie Guyenne pour establir Lexercice en pays
d'entre Loire et Dordogne et de la garnison en
la Ville a fin d'avoir Moyen de Secourir
et Garder depuis au parlement de Bordeaux
le Cinquiesme Novembre prendent Contre luy
et ses deux fils Les Marquis et Le Sieur
de Montpouillan par lequel Ilz Auroient condamnés
a avoir Les testes Tranchées Leurs Biens
confisquez avec Les Armoiries de leurs plaidoyez
Chateaux et Maisons declarés ignobles et eux
et fut favorise de se revolter de Ste foye,
Montauban et Gensac et quelques forteresses
et d'Deux Mille cuirassiers et hommes de pied
et de fut ces Chevaux qui s'estoient mis
au champs sous la conduitte de Leurs Sieurs de
Chambon gouverneur de Sainte foy de Ste Foye
qui Lavoit este desfaire de Marguerie de
Mirambeau et D'Esparbes, Duvignaut
Descartes, Savignac, Dimpre, Lamotte
gaston, Le Serve, grand maison, grateloup

1622.
1 Livre

et autres, plusieurs desquels avoient
promis Lausanée dene porter Le carnet
Mais ils lexcusoient sur une pretendue
inexecution des choses quils disoient Leur avoir
été promises, des recompenses Deleurs Juges
et fautes de leurs consuiter qui Les
obligeoit à deffendre Leur Eglise, pretexte
qui servoit aux reformés De celle atous Semans
Comme il en avoit servi ala Ligue espagnolise
Et catholiques francais

Datte. Le Roy pour Sudites Les
de La force Donna plusieurs commissions pour
Leur trois Mille hommes depied avec des
chevaux Legiers et cavalerie pour tenir La
Campagne plus il etablit un Conseil residant
a Nerac pour ordonner de La guerre pour
et finances La premiere action de la guerre
fut une imposition De trois cent mille livres
Tournois pour subvenir ala guerre Les
fonds De La force y prenoient

Ala fait Il Logea Ses troupes entre
Garonne et Dordogne, en Lisle et
Condom, Com, eyraigue et autres que peu en
Etoient, qui nepouvoient pour leurs mauv

1755

Les prisonniers de toute qualité
Lagarnison qui avoit mise aux Bordeau
3e La force a principalement fait plusieurs
Vigoureuses sorties et Bourgeau au selon
Leger Ledit d'Albret lequel ennuye de ce voisinage
resolut de l'assieger sur la fin de Janvier en cas
pareil quitter se voyant au large et contraignant
ce qui seroit cy après relaté dans Lettre au
Roy qui lui avoit avec
Luy Lexiguien de Poitou, de plus, de la douze
de Bordeaux, la Cavalerie sous le
Rambures, de Vitry de Chambaray, de la motte
Haute fort, de Jugeau, de Roucourt de Lozun et
de Lusson qui tous a prestoient Le Duc environne
avec plusieurs Volontaires

Le chateau fut attaqué et bandement
Maindre Le premier volet de faire Le Duc
en assiegé Le Roy la force et roi encheminé pour
venir Lever Le Siege ne voulant permettre que
cette Jeune place fut exposée a l'execution de
l'armée de Bordeaux ce qui fit que Le Duc
fit descendre ses troupes en Chaloine ou elles
furent rangées en Bataille et Marchant

audevant De la force qui portoit Deux
soyes Debtimmoin en Lateyes Le troupeau
Exemoutterend en Chargeant Lamin vers
Dieu ou il y a un Ruisseau qui divise Les deux
années dattes Lequel Leyon etant deux
fois Larrete Lequel Leyon Seroit Levé orgue
Les Lyadeux De la force Demeurerois Reutre
et faisant Le Sein De Bordillet entre
Lequel y fut y eut quelques relations Desavantageuses
Lequelle Supprime ici pour Leur variété
en Dieu Escalenie en perigord et quant au
Pui Delbeuf il repara La Somme a
Deniere et ayant deffendu Les Memoires
pour faire valoir Les Raisons a Esmet appellavoit
Reponse Les garnisons qui avoit Luinier
a Dire que pied de Mouton repara Lade ordonne
au Sr Jean De Belongnac Mais Lede
Surprise de Monflanquin par Lemarquis
de La force et declare par Lemarquis
Dites Lingues Chanoyeux grandement
Raffaires Lede pein dudit Delbeuf
et ramentoire La Surprise de Monflanquin

1622.
1 Juin

favorisa celle de Clerac
Montlauquin En mesme ville de la Seneschaussée
Daiguois forte de Nature a Jmse Sur un mont
de Laguelle Le Roy Setant emparé Lan passé
Sa majesté en avoit fait demolir La fortifications
Mais non pas abbattu La Situation de ses
habitans Jtem Leurs autres rebellions
a La rebellion aux quels Lamour de
La Religion et du Libertinage Supplea en
Leurs coeurs au deffaut du Zelle qui Leur avoit
Eté ôté et Sentant Leurs Seurs proche Jeunes
autant Leur a ville indeffendable apres y avoir
admis Lemarquis De La force qui Separa
par armes Les fortifications en Etat
Une Surprise Emouvoit Lemarquis de
La Jugnac a pouvoir Ledessein qui Lavoit
De Longtemps proje Contre Clerac
Les grands courages aux quels on a
Nouque de reprocher Sont pour Lordinaire ils Se
Sont relachés dopuis quelques notable fois
Sujets aux plus vifs ressentimens
au passé plusieurs Seigneurs adroit
tement Entrés en Maitrise Les Consuls

758

1622 (9)

1 Lucie

Serin Les importés par Le Seul devoir de fidelité Les autres pour espérance des Récompense

Victorieux en Demandé de Lunigueu qui avoit rendu prisonnier Son Heroi Gouverneur pretendoit quon Luy avoit ce promis un autre gouvernement pour recompense aquoy il Disoit Luy avoir été changé en faisant il etoit Demeuré Sans employ entre Les deux partis Jay deamer en Repris declarer ce doplaisir pour Laffection qui Luy etoit resté enlame ce Son premier party Luy fu reberchez Cour moyen dy entrer pour quelque actions Signalés qui puisse effacer Lacte qui Luy etoit acquise en Lequittant ce sera Son objet pour Sy remettre mieux que devant Daupelin Seneschal Daiguillon autre fois Maitre dhotel dun feu Duc de Longueuil auoit été fait gouverneur ala Reconnoissance (a Luy) de Lautorité Lors quelle Seroit au Roy et pour Lacquerir Dielle avoir une Legitime Decision contradictoire quideroit

faire cinq cens hommes nombre bien foible
qui n'en est effectif pour garder une telle
ville par des bourgeois subjects

Pour parvenir aux deux Remarques
pratiqua le Bourgeois Main qui habitant
dessus le rempart pratiqua aussy une Maison
qui devoit faire mitoyen a la Muraille de
la ville par la Maison d'entre ceux
a ladite Muraille

Cette pratique arretée il assembla
secrettement ces hommes tant de la suitte en
bourgeois que habitans et leur ordonna
et enjoignit avec deux ces hommes de
confiance qu'ils capitaines arbi pour
y ignir luy promirent de le faire mais
pour avoir entre ces hommes il falloit
passer la garonne bas medoc en sa
Barque de Baixe qui devoit medoc
a deux lieues ou environ de la ville, il fut
donc ordonné par Lettre du capitaine
Faiseau que ces hommes descendroient en
un grand bateau par la dite riviere de baize
en la garonne

Mais cela etoit peu de chose dans le

1622.

1 Juin

Jeudy Des Rouflandins qui venoit detre
surpris par Armagnie et Barbe, aurry
Le Capitaine Jouin, bien et Galerta qui
Alloient a Rouflandins fournirent armagnie
et Languian environ quatre cens Jommes
Selés qui Serendirent a jour et Lendemain
a Dunkerque prendrent Jon Les troupes
Lebenian et Letroud reconnu entre alan
file Lun apres lautre Jusques Labatte
apres auoir fort le corps de garde et
se rendit Les Jusdits et autres a Semblable
Cas bruit fort en Barriade en Lun des
Jusdit Roi Babelin attaqué par le
Capitaine Arbisan en Bautu qui etoit
a Trapporte de Lavire Commandoit Les
Capitaine Labarrere attaqué par le capitaine
ignen et Letroisieme, qui etoit celuy Dulogis
Regaline Commandé par le Lieutenant et
Lusignie et Matteste absent fut attaqué
par Les capitaines Patesta et Alaigre
Lesdits fut rendu vif et Jauver a reserue
Lieutenant Jinon Delapraire De Barbelie
qui y fit resistance Jun et Lendemain tous prisonnier
Lesquelles

1622. Juin

Quant aux Capitaines d'Espau, vint en Juin
Ils firent Sommation à Lentrée du Port
et à battaye du Corps de la Garnison
La Salle du Depan fut tiré, et ou fut aussy
que Le Capitaine Memoire mort du Roy
apres avoir fait regne Son jeune Dixieme du
Comagen de la fidelité d'un homme d'Ebien

Dimy fut surprise Lendy matin de
Juin cette ville qui Campan'e avoit coute
La vie a un de ses juges de Marque
Il demeura en cette Expedition deux cens Soldats
de tués en Se defendant aussi Lorsque
furent trouvés Le Pere Maurice Jesuite
et Deputé Labe et Secretaire de cette
Lieutenant de Vibreboje et environ trente
Gentilshommes qui Suivoient Mrs. Judge
Conseiller au parlement de Bordeaux commis
par Le Roy a La demolition des fortifications
de Nerac Commis et Clairac Selon
trouvé cette Surprise Ce vaillamment defendu
et en fin fait prisonnier, que Sy Roi Jette
avant en avoit qui Sy Roi entreprise Sur
Clairac et que Barbelin donnerent, mais

76

1622 Livre

par vouloir traicter entre avec Luy cinquante
Hourguignons qui Luy mirent devant
Jenevaux a pied parelez, et men rapporte
a ceulx en est Mais il en auroit que fort
peu sans doubte veu et connu il ne seu
venu par Sauué cause de la commission
pour demolir Ledit fortifications
Le Duc de Nemours auertit de lexpris de
ceste Sa Saincte execution Ledesein qui auoit
de prendre montcavel ou les Sr de la foreu
auoit estably gouuerneur Les Sr de Lamotte
Gaschon auec trois cens Jommes de garnison
soubz la charge de vingt Capitaines pr toute,
Le fauxe, grand maison et Guatteloge
Le vingt Trois fevrier Ledit Sr entrant
en fait Jommer Lamotte gaschon par Le
Capitaine Nadaillac de rendre La place au
Roy et subsecutif Le canon approche ou
Nadaillac fut tué avec plusieurs autres
de Lartillerie Le pauure Le donne a la ville
qui fut prise et gaschon avec les capitaines
et Soldats se retirerent dans les forts
et rendit bon, auquel ledit Lamotte

1622.

A Livre

Garchon fut tué Jeffendant une breche,
le capitaine Lexendicen Lavie Sauve en le le
Soldats Discretion apres avoir donné en
soutenu les assaillans de repousser le jour
precedent par ennée de Lotou Laquelle ille
furent enfin forcé de rendre comme dit en
Le capitaines furent changés d'autres en
prisonniers Le vingt Juin fervier

Le comme La Surprise de Montflanquin
avoit favorisé ennée de Clerac, aux Les
Reprise de celuy ci avoit Semblé acque
de Montflanquin Comme en Lorraine Les
officiers par Interpretation Judiciel
a la prise de Montauban entre La dorgogne
et Lisle Les vieux de la force qui etoit en
garnison de R.te foy en partie accidentelle
Comme Depuis et Soixante quatre ans
Lezards et Jeudi etoient qui en
Composé d'Etoit ille, a savoir Comme
Depuis auxquels d'un Comme La force
parlequel Les J. de la force en en donnerent
Le Bourg et Lugeac et Lezard Comme
avec les Jurisdictions appartenant au Comte de

76 11

1622.

4 Livre

Lexamugyon qui y faisoit sa residence
Le Sieur De la fore retrouva prou de
Resistance entre trois Villes de Languedoc
Il estoit attendu et desiré de Plusieurs les
Habitans du pays comme defendu par
La Comte De Lexamugyon et le Sieur
De Pondar gentilhomme du pays Dagenois
qui Lyestoit Jetté pour le service du Roy Luy
resista Durant quelques Jours apres laquel
ne pouvant estre soumis et ayant une petite
armée faitte avec lopposition Des trois villes
prises à les forces Il se retira et Leurs
Soldats a limproviste Laquelle armée
ou di Leur avoit este mal gardée
Les Soldats tuéz et une Heure prisonniers
a Ste foy La S.te De Hourpoullan une
Lieuë de Castets Semeurant pour une
Commanderie a Roumet avec 150 Hommes de
Garnison estoit une bonne force Joint
a Laffection des habitans qui recautionnoit
de Les garentir par detra Leur apres
Unis

Pendant Lanomelle venue a Bordeaux
en la Jurisdiction de Bazas a M. De Pourgue

1622.

Le Juin

Premier president du Parlement fut arreté
Les deux filles du Prince marquis de Lunigues
qui y etoient avec Leur gouvernante et tout
Les habitants avec deux consuls declarés
qui se trouverent en Ladite ville en deplus
fut saisi des coffres de vaisselle d'argent et
autres Meubles precieux appartenant audit
Marquis Lesquels il avoit fait Serrer
en Ladite ville etoit pour Seureté de ce
cinquante mille Ecus promis par eux
Leur a Sa majesté pour raccepter Le pillage
de Leno ville Lorsque Son armée en Lere
avoit forcé a Se rendre Laquelle Somme ledit
Premier president avoit prise avec par ord.
de Sa majesté en Jalle fournie a separation
et faute d'argent de laquelle Les
deux consuls et quelques principaux habitans
furent retenus a bordeaux, Les declarations
dudit Blerac par Le marquis de Lunigues
Les deux enfans et Leur gouvernante furent
a L'instant Mis en depot au Monastere
de ces Lieux

Le Surplus Decembre Ledit Sommeres
ans protestans La Communion de deux

766

1622 67

1. Juin

forces rivières Lagaronne, a Toumin et du
Lot a clercac, et Lavaur 3e Montflanquin
Jointe Le vendredi puisant et Naitres
de La campagne en admis rière de
Duris et deputemiers

Cependant firent revenir Le Duc
d'Elbeuf et Lemarechal de Bettunes et
prirent leurs forces ensemble et effet Le Duc
après avoir pris Montravel reprend La
Bordonne et Lendi enditigence a Marmande
ou Le Marechal de Bettunes retiroit et en
Meme temps arrive Le Prince de Conty
auquel Lendemain, et fut empeché Lamy marc
Jehan David de La Haizes avec ses
gens ou a faire pour reprendre Le fil
que Nous avons coupé et y demeure
La Jeunesse de faire en Guyenne
par ordonnance de La Assemblée de La Rochelle
et Dela entrer enguienne et Montpezat
pour voir Les coups fourrés entre et N.
Le Duc d'Angoulême et Lemarechal de Bettunes
Sur grand et Negociations 3e Lautres
et puis Jeresendray trouver Le Duc

1622.
4 Livre

Delbeuf et Ledit Mareschal de themines a Marmande ou je Les laisse Maintenant

Le Sieur de favas ayant eu La commission susditte de deffence en Guyenne, Mordoit comme Londit a Lagrappe car estant extremement porté de haine contre Les bourdelois et Notamment Le Parlement Il trouvoit Loccasion et Le moyen de Ressentir de Larrest que ledit Parlement avoit donné contre Luy Le huit 8.bre precedent par lequel il etoit condamné a avoir La teste tranchée declaré ignoble et ses biens confisqués il ne separgnoit donc pas a prendre Raison de cette injure

ment de lieutenant du Roy, dautant ... le Duc de mayenne 1.er M.al ... gouverne la guienne d'autre ... le S.r de Roquelaure ... moins de 70 ... 10 charge ... du Roy en la province ... avoir dit que la province etoit ... la gouvernement

Or il faut scavoir que la province etoit destituée Lors de gouverneur # car Il ny eu a par faute ou il y a un Parlement, ce sont autant de protecteurs fidels des droits et de Lautorité Royalle et sont Les bazes de Letat et Le ferme quilibre et toujours Les princes avec Les sujets fermes La france en a senti Les Effets que nous avons vu cy dessus en la fidelité et fermeté de ses premiers presid.ts de Royer Lesquels rebelles

769

1622
4 Livre

Je tiens pour ce partage le Noyant
et Dennes la preference pour avoir un
Lot appartenant

Jay Mr de Gigny le premier president de
Parlement de Bordeaux mon Cousin porte
d'amitié contraire a celle de faire quelle
son ordinaire affection au service du Roy en
prend Le Nemet de cet ajustement et par
son entremise Supplée a Labsence de Mr
Le Vert Lieutenant

Je montra alors quelle il faudroit bien
soulager la balance Je voyois par la moins
avoir a Hamen Lepée de Rejouise avoit
dit plus que Lallocheris Conseiller
Lenormet pour le Comptoir et pere Lecuyer
du Roy, et depuis de Mr de la Salle Procu
reur de Lisle de sorte que pour Dubet
Daubert Delagueu Je avois ete faite aux
Rocheloix et Mauker Les Delamet se Saisir
et faisant Remise Leurs offices de Bourgeois
de Lisle et par icelle privilege
Rochelois Bourgeois de Bourg et singulierement de

1622.

Lisle

de Laville de Lespare antiquer en Medoc
et Dautant qui etoit de joindre le frere
audite eglise et que Les. de la Salle
avec Leper Detroyes qui Luy avoient et
promis a Lisbate retour Dedans pour
Aenster a Sauvat qui etoit fort a Soulac,
Gruian; Sans avoir eu aucun fort Dangier
en Depit lavoire Indecent de Loyal que
Le Baron De St Jeorin Luy fournissoit avec
Occasion et De Lespece mine qui paroissoit
pour Exposant sur Sans Lyonnois
Donna pour Ref Le Sieur de Sainte croix
Romain avec une Compagnie de Soldats
Legers et quelque infanterie Espere que
ceux De la Salle Conduisoit a Tonnes
Les dittes Troupes Ledit Sieur Romain a
Commandoit

Le Sr de la Riviere Sans dire, Donna St. croix
a Soulac puis a Lespare Sans avoir visité
du Baron De St Jeorin Gouverneur de Lozac
attaque Gruian ou Leglise restoit encore
en fortification

(De la) Sauvat Donna au Sr Riviere Lasalle
fort avec quarante ou Cinquante mousquetaires

1622.

A Livre

Mais etant allé Chez le Lieutenant au bourg,
Jouan Depommier en pour le fermier fait Jean
Lantillerie Le Brun de la Roque fut
porter parole vers Mons. Jurquin lepère
a trois Lieues de la ou etoit Les S.
Romano Lequel Juge qui y avoit de
Lemens ses S. vivien ou Il Se Rendit en la
dite assemblée Requise et Obtenue
volontaire avec Les Susdits Deputés et
Sabord Se fit quelque Remontrance de la mesme
et qui Sensuivra Signés Les Secretaires

Ou dit jour Jean Faut de Lesem
Con. au Parlement de Dau qui avoit été
Soumis Deputé en cour par Les protestans
de Lad. Importantes affaires Selon porty
et qui presidoit cette assemblée et
Lacquelle qui Subsistoit Estoit Comté
en Lieu de S. vivien Son Nom contenu.
Reparty a Nayau pour Communiquer
aux Les S. de la force a Florac et passer
en Armagnac et Bearn Lequel portoit
Lettres de Commission Signées de leur Majesté
Pred. de la rochelle pour Leur faire

271

76 f

1623.
1 Juin

quil eut encore, Mais ayant été remonté
a Roüen en Cantonge pour Le Sieur de Vaudreuil
Capitaine d'vne Barque de la compagnie
audit Depens, il fut blessé prisonnier
prisonnier a Bordeaux ou son procez luy
fut fait par Le Parlement en vertu d'vne
Commission Du grand Seau ensuitte de laquelle
par arrest donné Le Mardy mil six
cens vingt deux il fut declaré Dheu
allieu Et convaincu Du crime de Leze majesté
Condamné pour reparation dicelle a faire
une Croix de pierre de la hauteur de deux toises
Devant la porte du Palais Royal de
Bordeaux y faire amende honorable
avoir Latete Coupée et Mis en quatre quartiers
et ordonné quarrés Lexecution Latete et les
portés et attachés aux deux portes ou
Cour a Royan Rochefort avec La Rochelle
Declaré ignoble et Roturier Ses biens confisqués
ores Et appliqués a La Requeste Dudit
Procureur

Ayant Sa Declaration Desd Sr Juges Les
Dommes remontrez au Parlement quil Seroit

1622 Juin

Par lesquelles forces que celles qui avoit
en de Sarlitterie pour attaquer Soulas Mais
elle etant de Longue Haleine a meritant
bien de Commandement en ordre du Roy
qui devoit faire en Prefumé Seconde Semente
en Guyenne, Le Parlement remit Les
affaires a Xaintée de Lamajorte cependant
Les troupes furent Licentiées et Donnée
que Le fort de Lisle de Rayan et Les
Forteresse de Pasitteron Seroient gardée et que
Le Capitaine Lusalle et Deputé pour
faire Demeleroient a Déparé Jusque ce que
Les Saints fut Devenue propre pour Juger
Soulas par Lettres Declaratives en Liberée
Cau de faire Lors effets Il luy avoit Moyen
pour Les Retourner qui Jusqu'ici venu de
La rebelle en de Loyan

A cequi avint quelque Repos entre
Louis La fin un Traitté quelon dit
que Depuis prest et Les Rochelois fisent
avec Les S.rs de Ste Croix fasant Traitté
Neantmoins qui non venu a La connoissance
de Jeu Seny ce qui portoit Du moins Sil Seu

fi amun Mais bien Jeune assuree
dun ce Meme temps Le Sieur de fayale
Ruina Le bourg de Soulac et mis en ruine
que Leglise quil fortifia en Dans bonne
Garnison et Retira a Rochelle ce fut apres
quil eut vu que par Le bon devoir et Sage
conduitte Du parlement Le Dessein delassemblé
de Rochelle avoins ete Rompu et
Cet cette defaite a Soulac et Le feu darguier
Navoient ete quepour favoriser Les revoltes
dun Leur avoit fait Espere de Bayes
Dalbret et De Caumadure

En ce temps La Desreformes avoient
entreprise Sur Lestoure, et Mais Les Srs de
Rauguelaure y etant Bien Noue fait donner
Le embuche et Sura La ville au Roy

Cela mprendé Sur eux pour Les bourdelois
allois maintenant endurer et eschiroud vis
cequi Sy fait

Dyen Valeré Diocese de Montauban
Lanobleze Dagenois, Perigord et querey qui Sy
etoit enfermé Selevoyt et Tenoit aux Interes
tes Du Caumadure

774

1622.

Juzle

Vous avez vu Le progrez de Duleau de la part
de Jean fauo en arguion Le fonte dorval
Longueuse fils de Mon de Sully Setendi de
fujeau Cadenac et aux terres de Mon pere
Le Capitaine Arjuan qui avoit Commandé
a Villebourbon apres La mort du Capitaine
Mazeres chef des Rouges qui Soutenoit
Le Siez faison de Cahors de Quoté de
autour et vers Les terres Dudit de Sully chef
Lieu du Gouté de La frontiere de Rouergue
fouragent Com ceux pouvoit trouver de
bled et autres provisions pour faire conduire
a Hautaubas et ace ou Lacoit de Commissaire
quelque grande de cette religion pretendue
Reformée qui Estoient fait Maistre et Arjuy
Le revolté Semblerent avec Jointé pour
nombre de Dix sept mille Jomme de garnison
que Leur avoit Laissé Les villes qui Estoient
aux environ de Hautaubas qui apportoient
peu de resistance aux fourrageurs Comme
Leur Subjets Jouppretexte de mettre page
De Leur Solde

Laville Bagnelun aussi Lieu de Sautour

725

76

1622.

L Livre (9)

ou Lebaron Devaillac avoit fait garnison
et en trois autres a savoir a cause de ce
Domitien et negrepelisse d'icelles et deux
Lieues Lune De Lautre etant sur le chemin
entre Montauban et Nantoins, Cuisieu
Lepart Dudit mynonmaire dice Etoient
occupé par les Royaux de sorte que ceux
de Montauban et Nantoins avoient une
perpetuel depeinse en villes ils commencerent
par cause de Longueur etc entreprirent et
le lendemain Dudit Lieu Pugnet en Roi gouverneur et fut
averti De Lentreprise par Lebaron de
Vaillac gouverneur Dedudit

Les protestans ramasserent de
Leurs villages et Nouriture Deux Mille Hommes
de Longuemain pratiquer et conduits par
Les Sr. De Bellaguet Gouverneur de Nantoins
qui Devoit joindre la garnison, de Montberon,
de Negrepelisse, de Berlac, et Lavaudieu, de
Lauder, de Bioligue, de St. Amand, de Nouic
Montpezat Lavaudieu, Laimont,
Foucaud, Thomas, Dumas Lavendelier, et

476

1622. Juillet

Depuis Conclusion de paix entre Sa Majesté
et les Religionnaires Rebelles de Languedoc

Lequel accord donné entre
Comparé avoit donné avis de cette entreprise
au Mareschal de Themines qui étoit Lors à
Caors et auparavant Lecture fut donné pour le
Reste de la ville dans au dehors que dans dedans
au dehors par les Soins de Dixhuit cens hommes
qui furent choisis des garnisons de Montpezat,
de Nouvion, Negrepelisse, et Bourniquet
Conduits par le Comte de Beaubreuil qui
Lesdits Religionnaires qui
Lesdits Religionnaires qui
en partie de Long de Garrigues de Lecu
dans au dedans les Sr de Lugos fit Barricader
tous les dedans des Rues de Leurs, auxquels
Lesquelles Barricades avoient des pieces de
Campagne Lesdits Barricades bien fournies
de Soldats de sorte que Lepetard ayant joué
Lesdites pieces plusieurs Decharges Barricades
qui entrerent Decharges Chaud de jà rudes
Gagnés au Roy auroy fut rudement rendu
Et comme Leur gros fut approché

8 F 777
771

pour entrer Le brun dere Mousquetaire de la
ere Artillerie que Louision de dedans Domicain
fugual au secours qui etoit en embuscade
ere Diabin ere Jomme ariere fourcha
a gyon qui entroit Lequel rencontré par devant
par ceux De Lavalle et attaqué par derriere
par Lambuscade il y eut mapre et furieux
Combat en ce qui etoient entré retard par le
soutenus par ceux qui Les suivoient furent
contraints de ceder au sort De Carmel et les
autres meurent par une Sur les plus heureux de
Les principaux chefs de cette entreprise furent
Lapluspart Cuiere Seigneur et Les
autres demeurent prisonniers ceux qui Se
purent Sauver furent chassés et poursuivis
Jusques St antonin ou ils Secretirent Conjoints
en combattant, Du coté De Rozanne eut mort
environ quatre vingt Dam et Morts qui blessés
entre Lesquels blessés furent Les Baron
De Vaillac et des Sr Lir et Lemarquis capitaine
Lenuier ne fut pas de si heureuse
pour Les Sujets Du Roy a Lentreprise
De Bourniquet par le Capitaine Arguane.
des Hautaubau Lequel attaqua Par

478

1622. Juin

ville et Chasteau si changement que
Lennemis a prendre et Mais et N.
Ledit Dangeulme et Lemarechal de Bennier
Les Suisses et reserein d'eschipé que
ne fasse guerre Secourir et emporter
Munition force Cuir Sortant par leur
Imperition qui durera Lespace trois
Jours

Le semene Jour ensuivant les Hamenbas
Conjedericus Suisses Soldats de leur
garnison qui Leur etoient Jnutile parceque
Rumeur faite et changé de Cuir par
Les Cours qui la avoient faitte Jusques a
porter et tondre et Ailleurs ayant toujours
été Bien payé de Leur Solde par les
Consuls et Leger a la Jtalienne Jls ne
faisoient plus que trois ans Saide et aller
Les Bennes en Bourgogne et Mais etant aux
Lieutiés Jls enprenoient Courage et Semoient
a fourager partout ny plus autre moyen
que ceux qui la trouvoient de leur valeur mais
de Leur Bredreaux ecarté Marchetoient que ceux
a tombés Dans le filet en ceux de
Lavaux Les Deffaicts

1622.
1 Juin

Autre part la Compagnie des Chevaux legers du feu de Mayenne dudan Coyon en son Comm Lieutenant Semble de la mort de son Maître en grand Raison pour tout quelle ne pouvoit principalement Remission demandoit Jugement porter duquel Ils Reclamoient pour en empeche Les Capitaine quils y trouveront un Jour entre autre Apres mort Capitaine Gerard Corvette de Ladite Compagnie Salla a la guerre au dehors dudit Montauban a joint Lieu une Brigade Dicelle a laquelle se joignit Le Sieur De La Bastide et Comme Lendroit Jugement porter de Savoir Sur Ils empeche Les Capitaine quils y trouveront, Le Capitaine Vignaux Sen alloit au Secours et prend Renaud Lebetail Mais les Chevaux Legers Sieur Ferme et Lendroit ou Ne Sen coubat quil Vignaux y trouva Sur Le champ au grand regret et perte Des Montalbanois qui avoient tiré de grand Secours dudit Vignaux Sieur Siege dauville Bourbon Contre Ledit de Mayenne qui etoit Campé a Lopposite aux Chevaux Legers dudit Seigneur Sauvoi de Leur chef Sur

1622.
1/1 Livre

Lan Mil six cens vingt deux au Mois de Juin ou elle
etoit arrivée

Entre quinze et vingt Rouergue Leduc de
Sully qui retoit de Sadeuse avoit fait
arrêter un fort grand Nombre de Sadeuse
Huguenots de Rouergue Les Sept Libres retoit
une quartier La avec Son regiment a Saisie
enclavé entre quatre villes Comme Peux
Les protestans, Sugeras Sur les Salles, Cadenet
Sur Lelot, Cardillac et Sarrin Destinez
Comme de Sautre dune Vieille qui redoutoit
Grand peur de faire apprendre qui avoit encore
Grand nombre de Reveillez Matin Secretement et
Legel il deliberera Derniers et communiqua
Son dessein au Comte Dayen Senechal de
Rouergue qui voulut etre de la partie avec
Monsr le Marechal Des Logis Lemarquis
de Neville Lieutenant Pamand et Sebastien
qui Conduisoient Trente Hommes et Soixante et
Vingt Compagnie dudit Regiment de
Libres Les Capitaines Marnac, Carrery
Enseignes de Sainte Croix, Gastaud Demarquet,
Decroze, Desgardel, Dufaur, de Salvadaur,
Devereux, Lieutenant de Sainte Amand Et

1622.

1 Livre

Le fils du baron de Libre, St Pierre Lieutenant
du Mestre de camp regiment arreter Les
Jeunes gens pour le service et Lanoblesse
pour le Soutenir au besoin Car le Duc de Sully
Jugeoit bien fort en etoit proche avec les
Huguenots de ville en etoit proche avec les
Huguenots de ville ennemis Ravoient quatre
Petards et plusieurs echelles, Les petards
pour leur effet Les echelles posés Le fort attaqué
de toutes parts en enfin forcé Lagarnison
taillée en piece, Le fort Ruiné et tout heureusement
arrivée au lieu de Libras ennuiteu de
Leur demeurer et toute un fort defendue de
Leur Soldats.

Cuxe de Negrepelisse Subjugué
et tenu en obeissance a force de garnison
de plaisance devoit Le mauvais vouloir
de Leurs freres ennemis quartier Les fés
voulurent revanger et se revolter toute Leur
garnison egorgerent quatre Compagnie de
Regiment de Vaillac et se departirent de
Lobeissance du Roy Mais il leur Serat
bientot bien rendu

On a rapporté d'une mesaisque et
d'horrible perfidie et Cruauté qui fut bientot

782

1682.
Le Juin

Suivie de la vengeance divine, Durant
le siege de Montauban Historien dans
le party du Roy en ce siege ayant fait
plusieurs malades et mis dans les infirmeries
et parés et tous envoyés a Negrepelisse
pour y estre pensés et Medicamentés
les Chirurgiens et apoticaires auroit ordonné
au lieu de cesser Les malades, et personne
n'en revenoit et encore actuellement icy on les
garnissoit de linges fumés dans Les femmes
se montroient de jeunes entre La nature
du Sexe aux exemples qui y fut mis par
arrest. Il nuyt depuis elles a Sevin
de Judice Jusques Comte extremité qui fut
cause que La prise de Nismes ville Il nuyt
age nay Sexe epargné et ceux des medecins
apotiquaires et Chirurgiens susdits qui
furent qui vifs Le laissa pendre sans
vouloir dire un seul mot ny demander
pardon de Leur faute

Voila Le Recompte fourni par le
dommoine Lors mes Equartiers Seigneur
Rouergue Resmissoud retournoit
a Montauban et Jusques ce que

1622.

1 Livre

Delbeuf en Lemexentois de Mymies y fou
pour reprendre Lomminte

On a remarqué cy dessus en leur conseil
a pouvoir juste devoir aller Cete baisée a
Cerat Lequel ils en eurent empesché faute
d'effectif parceque Lemoignie de Lusignan
qui y avoit trouvé quinze Livres en fut
contraincte Le Lendemain de Mardi Le Jeune
Lui Lommun Luy donna loisir de faire
un Bon regiment et avec cette force attaquer
La Bbaye et Bateau de Lyonnois une lieue
de Cerat ou il y avoit quantité de bleds
sur Lordre Carmes et toute sorte de
provisions qui fut diligemment porté par
Calleaux a Cerat

La Resolution prise du siege de Lommun
Le rendez vous des troupes fut a Jouilly
entre Dijon Delbeuf et Orleans Lemposé de
Regiment de prevost, de Lorge, de Ladoucette,
Lebourg, de Gurson, de Lignonville, de Flise
de Bourdille, et Bateau, celle du Marechal
de Themines avoient Les regiments de
Picardie, de Lappel, de Beaumont, et de Limeux
celles Dommeau de toute Suite d'eleau

3

1622
1re Livre

dans le bastion et celui de derrière entre
le bourg d'Anjeu et le bastion du
milieu dessus, l'attaque le donne avec grande
avec barricades et par jour forcé et bastion
de pour le bourg et les retranchements fut
emporté le reste par sappe marche des
assiégés qui sortirent des Royaux à beaucoup
près et Rubyprenant se sujuré, fut mis
chassé

Et mesme jour que bastion du
milieu de Beaupouillet qui soutenoit
le siège s'étoit retiré avec douze cens hommes
de Nant les assiégeans n'en eurent pas si bon
marché qu'ils avoient été de deux autres
villes bastions devant le bourg de
Anjeu, car le vingtième de Mars la
batterie ayant fait brèche les ennemis
de Lundi se retirèrent qui allèrent se
sauver en fuite vidèrent reprirent avec
perte depuis de leurs soldats et par
eux Ayant capitulé que le reste
prisonniers outre cette première et si
grand nombre existante fut reporté le
sur Delbeuf et autres chefs de la rivière

285
484

par necessité pour epargner les hommes leurs
Considérations de la multitude de gens fermés en une
petite ville de Hangmans devisses et depravations
necessaires au Rétablissement de la Maladerie qui
doit bientot entièrement ne pas se faire
Lait quelque froid plus dommageable que tous
Les efforts de la guerre

Mais cependant il fallait pourvoir au
Abord Le sieur Delaforce qui etoit venu acheter
remuer toute la pierre pour refaire son fils
Les Bs Montpellier qui fut fait fermé et fortifié
Sauve Dubesson avoit fait plusieurs barricades
et fortifié un Moulin sur le bastion devant
Arras et Redit Comme devant

Le Duc de Beuf pour les Deniers ne
La et comprend cette commodité attaquer
ces barricades et Moulin avec quinze cent
hommes de Pied trois cent chevaux et deux
pièces d'artillerie Les combats y furent apres
et opiniatres sur le S. Delaforce y fut
tout fondre et Mais enfin Le Duc de Beuf se
fit faire jour partout prit La ville sur S.
de la force qui fut contraint de se retirer
demeurant tout la place jusques trois cent

786

788

1622.

Le Juin

de Sein et plusieurs prisonniers et depuis le
dix huit avril Ledit attaque remporta
sur Nairon que Alexandre gardoit pres
Le Logement dixhuitiesme de bon matin
attaque Il y eut un apre combat ou le sieur
de Rouzemont qui y estoit pour Roy
y fut tue Ledit Rouzemont estoit gui fut
emporte cause de sa mort

Cependant il avoit Conjoint aux assiegés
quelques provisions par bateaux pour bien
Loger que depuis peu estoit de Bordeaux
avoit donné au contraire de quelques gabbotes
qui avoit fait equipper pour les assieger
Commandement de quelque Chevalier et matte
pour empescher Le Secours de ne vivres par la
Riviere et la fut cause que Ledit de Lherp
estant de la Longueur du siege donna mesme
au bastion qui Regarde le Sole et tomba dans
Le Remparts et y Logea Roy prise
Lartillerie pour incommoder la ville et le fort

Le vingt Sept avril

Mais voicy un bien plus furieux
combat Le sieur de la force qui reprins on
que la delivrance de son fils Les Demoyselles

~~788~~

1672.

1 Libre

prend resolution de faire mettre effort et
prend avec Luy Sept Compagnies faisant Sept
cens Soldats de pied et quatre cens chevaux
qui Divisa en trois Bandes celuy de la droite
commandé par le marquis Son fils Le Sieur
Dumilieu et celuy de la gauche par le marquis de
Courselles Le chemin etoit plus court
et semblois plus facile d'venir droit de
cette Abbaye de Sept qui etoit assiegé
Mais il y eut un grand detour pour gagner
Le chemin de Gouttente Abbaye dessous
de Jartem par Les Noyaux cetoit pour doubler
Cours d'eaux Luy qui venoient fondre
a Limprovist sur cette ville de Japrise il
pouvoit remporter d'emblée etant favorisé
d'une sortie que feroient de lautre coté Les
assiegés alaquelle sortie Les S.rs de la foree
avoit fait preparer Les assiegés Leur
donnant avis de Jarrivé, de façon quil
Espéroit faire un grand effort dans le
Camp d'Aide et Semer endesordre par
Le trouble qui regneroit de ces deux attaques
et Lautre Cours d'eaux dietenu un bel

1622

Livre

Benin Roi guerroyant quelque temps
a plusieurs fois fauorisé du bon
de la Compagnie qui etoit plus en Benin dont
diminué de façon et Nombre

Plusieurs Dont Sathanie Lecomandeur
Dominq Jacques Lespine d'Arbaville qui
Les Nègres avoient pris Mais ils furent
Repris reprenez par le Roi
et tuez des Nègres, Esclaves, Esclaves,
Brigantins, et autres Jusques Nombre de
quinze ou vingt Soldats, celui Commis
Les forces de par et d'autre Le Dit Espine
a boucle du secours après d'Amiral de
Benin qui avoit Lors une si forte fievre
que la foiblesse Le porta Souvent après
avoir combattu Jusques a lx de la porte
de Nege et de Mi finité de la Maladie
qui de Le Pouvoit empescher de combattre
non plus que Simonnio ité d'un bras
Neanmoins pu retenir Le Sang de
ux de faire Labourage de Marchandise
Camp en Combat qui fut grandement
Opiniatre Mais enfin Le Secours mit a

1622
1 Livre

dauderoute Le Sr de Bapoyeux de Lieutenant
de la Compagnie du Marechal d'Aubeterre en
Lieutenant de Mr Berenguel ancien
Infanterie en deroute apres avoir fait tête
au Corps de la gendarmerie infanterie Les chefs furent
tuez emprisonnez et quatre d'appeaux
emportez Le Sr d'Aubeterre en fut reveu en
prisonnier Le Marquis de Bourbelle,
Le Comte de Liberac Le Comte de Clermont
Lentral de Toulouze et d'Alamotte Lesquelles
Sont Le frere y fut tué Combattirent
vaillamment pour le Service du Roy, Lemarquis
de Toulouze y fut grandement blessé Le Sr
de Bonneil Capitaine au Regiment de picardie
Deux Lieutenant, Le Sr de Bellegarde et de
Plainpoint du Regiment de Turson et Le Sr
de Casaux tuez avec trente cinquante Soldats

Le Brun deux combats animez les
assiegez qui firent une Sortie sur les regiment
de Picardie et de Piemont qui gardoient Les
Dattis dudit Lorgues furent si bien
Soutenus et Repoussez dudit Dattis
Les Soldats abandonnerent les chefs qui

1622.
La Livre

qui furent Les uns Chés Les autres prie de
Bastion regagné Les trois prises Satellerie
qui Estoient Sous remparés dans le fossé
et Contre Jetté en Rivière Le rafraichi
Sème Droité Les ramparts battus et
pourroit Jusques quartier d'adresse Elbeuf
de sorte que Lesquels dise que en cette
journée Les Li Sens partis eurent Dubo
et Dimanoir, Battions et leurs battus
et Nait Lexpropriété Sera juger ne
Sera Juge Conde du Delbeuf retournant
victorieux de Sa Bastion Sur le
Regagna Bientot Sous les portes qui
Les assiégés avoient rempés fossé Bastio
qui Reautmoit fut regagné Sur le Soir
Les assiégés renfermés comme devant dans
leurs remparts qui Leur faisoient Deffen
sive bonne Composition Mais le Sr du Delbeuf
ne Les Voulut recevoir sinon à discretion
et emporta quelques prisonniers qu'il Les
n'exempta pas toutefois rien Sa batterie
Deregni Composition à Leur reputation Se
reposant Sur Henry Lepré à Lemai

791

1622

1 Livre

Sarebellion rendoit leur faute difficile
et autrement ce pourroient ils toujours
Remparder Prime par army Lesquels ce valent
porta enfin Ledit Duc a leur accorder ce les
articles

Premierement quils demanderoient pardon
au Roy de leur avoir commis contre
Le Service de Sa Majesté, que la premiere place
Ils remporteroient de fix mois Les armes
contre Son Service pour quelque cause et pretexte
que ce puisse etre que Noyemans et ils
Seroient de Reglez a leurs armes
de Bagage Le meuble et tout Contre fois
quils Seroient en Jeu Son Decasion
ere Huittoit Deguerre quils y voudroient Sans
Sans en rien emporter ny distraire quil
Leur Seroit fourny Des batteaux et barques
pour retirer Sur Mallideres Nayer
ou ils voudroient et Seroient Conduits avec
Seurete ou pensera Sur les Lieux fils y
voudroient demeurer quil Leur Seroit fourny
Serpasseports en Sauf conduits valable
pour Seretirer ou bon Leur Semblerait

1621. (9)

4 Livre

Ce traitté fait le quatrième de may
le sortir ilz sortirent de la place et
les ôtages promis furent executés dont
ils donnerent deux ôtages au duc de Elbeuf
et leur enterrement

trois jours apres cette reduction
le sieur de Montpouillan mourut d'une
dysenterie jointe a la blessure quil avoit
eu a la teste et demeure mourut le comte
de Castetets fils du sieur de la Force ayant
eté blessé au bras et saisy de fievre; le
mauvais air causé la mort de plusieurs
des maladies et blessures mal pensées
de leur mauvaise nourriture et de la presse
en ce petit lieu en fit mourir autant que
le feu et les balles. Les corps desd. s.rs
de Montpouillan et de Castetets furent
conduits en l'eglise de Castetets distant a
un quart de lieue au dessus de Tonneins
ou la garnison de Clerac les vinrent
prendre et porter en leur ville.

De ceux du Roy moururent ~~le comte~~ les s.rs marquis d'ambres
et de Fonmoron seneschal de Toulouse et ce fait
pour donner de la terreur aux villes

1622.

1. Livre

qui se revolteroient apres estre soumises et
en obeissance du Roy comme avoient fait ceux
de la ville et comman des leurs forces reduites en rendre
Duran ces affaires les protestants de
Montauban et principaux de la Religion
Catholique du gouvernement de la ville et chateau de
Marsan audela de la Garonne en guyenne et
qui etoit de leur Religion et qui reconnoissoit
Seton Conseiller contre en obeissance du Roy
Lexemple de Bourg qui etoit Mort auxiege
de Montauban et son frere qui etoit resté
auprès de Monsr le Prince dire, pour
rendre Chatre de la place en laquelle il ny
avoit quun qui de Catholique aussy Seton
Laine persuadé avec Raison de mecontentement
quil avoit dailleurs Sommes et Joseph qui disoit
Luy avoir été promis en quoy ne Luy étoit
pas Il fut ordonné entre les Sieurs
Maynombre de Soldats a Hideaux pour
Le chateau et Redoutes fit entre
en Garnison Le Sieur de St. Luc godrike
avec deux cens Chevaux et quatre cens Hommes

Depuis quel Lieue a Dauvet les eglises de Lue
plaues et Lesportes de Lauue Detins prisonnier
auchatteau de Lieutenant general de Rouge
et de feu mr de Lamalotiere mais a Lintime
et premeditation et preparation qui estoit entre
eux affin dotre Lauuitte et Lubrique
qui seroit dans le chateau auec Lesprit
confident Comme a Nimitroux et Lignorance
Dautres

Ledit Desprez premier premier
De Coulonge qui estoit estrouble a voir
Lenterrement aye en travaille pour le service
du Roy et ignorant ailleurs a Voir Coupeur fait
profession dautre auec ledit Marquise
Lay envoye deux fourrir a lun lun Lautre
pour Limites a son devoir et lautre qui
En aye desespere a son avantage Comme
Lequel a fait et le faire Appelle pour le
Roy et dautre cote Lundi dudit Hardis
plusieurs declarations mesmes de
Lieutenant Criminel dudit Montdemarsan
avec ledit feu premier president pour

1795

prendre connoissance du tout en cette assemblée d'après
et retirer les Marguilliers du bureau et principaux
Laprès dem renvoyé aumitoi verseux Leurs
Lieutenant criminel en laffaire présente pour
pour le bonplaisir Dudit et pour le bien de Lédite
affaire et promettre dirige rien leur annoncer
et qui remette Lopinion au sein de Lassemblée
et qui Ledit roy adjuge pour apres et sans
et prendre Le sein Deposseder rien interdire
de fin arrêté interrogatoire endroit avantage
Delaffaire de Ladite et Majesté qui alloit prendre
Son repos La Sainteté Diligence et fidelité
et Lemarquer et Mesme pour La Secretté Selon
Mil engagé Danger de Separer et Sede
ainsi avenir Lequel il congedie

et Moi après Le sein de Lassemblée
tenu Laville et chateau en la présence de
Conseil et Jurats dicte procès verbal
Dudit et Ledit conseil par permission de
Sa Majesté Adressante au Lieutenant general
et aux Magistrats a fin Delecte Ledit
chateau et Jugement Les protestations de
Laville a fin de suivre Delor en avant Sans

1622 (3)

1. Livre

sous crainte de defaillance en despens du loyer
ou fournir autour en la Jointe ordinaire
pour voir regir le fait amonté de foide et
remiçons et pris contrarieuses d'yvoyer
en autres lieux que le protestant lemoine
en dauphiné a finepayer avoir de chifre
reglementaire fit vacquer lemblement ren
année 1622. moinnadons plus que par le d'ine
continué d'jours suiv de declarer en
presence le quel nous commencerons par
le suiv de prouvere dans les dix ensuivans
et finir de la publication et declaration

Le Baron de Leran fut ejoin
pour chef et donner d'ayde par les
protestans assemblez Le fixem Jointe aux
Lieutenant de Lepreuble de Languedoc
et abregere de Montauban, Le premier
auroit une qualité fixem de faire
sortir Le catholiques et Ecclesiastiques de
la ville de Pamiez, y establir un consul
pour Lacquelle et remonstrance de Le
fixmonter par arrest Des Deniers du loy
saisi de revenus ecclesiastiques et rentes

Ms 797
T 59
2

des habitans ayant entendu accepter
celuy fait de fiance de Mayenne de donner
quelques pieces d'artillerie et ayant remarqué entre
plus de cavalerie et infanterie Henry entra
Campagne avec celle Compagnie de plusieurs maisons
et petite forte qui fut prise avec entiere pareure
faite et mais il estoit Suisse ayant bien allegué
qui fut de religion de celle mesme et de ses Liens
de Parens ou il fut exposé avec perte et
honte au Supplice du feu qui fut mis à ses pieds

Ceux qui Dieu fut il envoya le
Baron son fils avec cinq cens Hommes vers le
Duc de Rohan a Castres à son qui fut pour
renforcer Le Duc de Rohan auquel s'interpretera
Induire a venir deux autres mille Hommes
au fois qui estoit ce dessin il faut de
Reduire a Unions de leurs eglises entre ces
apparens globtins de deux a trois mille Hommes
avec Lequelle troupes il vient auprès de ce
fois

Cet troupes avoient été tirés du Languedoc
et des Sevennes Le baron fils etant arrivé a
Nazeres son pere alla revoir Le troupes
Lequelles ayant Jointe avec un double nombre
et deux pieces d'Artil de sept Livres

1623

4 Livres

à balle fit courir Le brun qui alloit
a pied et Mettant estat il tourna vers Le
Mareschal de Lanoyarde qui luy fut rendu
a composition, puis retourna vers Le Comte
de Mansfeld qui luy fut rendu a composition
et Le brun avec Leglise ou il s'estoit
avoit été Brulé autant en fit il au village
de Vendrille puis retourna vers le mareschal de Lanoy
et Samiel qui En sa Maison Principale
distante de Jorge ou quinze cens pas de la ville
Ladite Maison Catie de neuf pas Le Sieur
de Luxan exigeoit Lieu Laquelle luy
fut rendu a composition

et pour suitte pour tout Le Baron de Lanoy
a mis Sa Valeur entreprise qui fut de Sa diligence
et ville et qui espere pour son Luy Seigneur
pareille recompense ne Sorroit a Son entreprise
obtenir La Maladie du Comte de Garnaw
Gouverneur du Comté de Foix qui estoit
retiré en la Maison de Montesquieu fut
mal disposé de deux Clestres de deux coups
de pique qui luy avoit eu au visage dont autant
faisant La charge des Mareschaux de camp
au quartier dudit de Mayenne en fut mis

709 Vol
891

grande sortie du xxe octobre en diligence Les
ennemis de la Trauchee qui les avoient faillez
gaignez sur Les regiments de Vranon et St. Croix
ou Lieu de la Marche d'alup fut aux Cleze
combattant avec Luy

Le vingtiesme de Novembre ensuivant arriva
un Le Comte de Serignan Lieutenant d'Armee
qui print Lordre de Lieutenant de Roy de Pamiers
ayant soubz luy quatre cens Chevaux commandez
par Le Sieur de Montesquieu et deux mille
cinq cens hommes de pied dont tout de la
Religion qui Lesoit entrez Coupez et enfin
Chef d'armee et Logez dans la Capitalle et
commandez par Luy et Le Sieur de Lafargue
au faubourg d'Auste de Foix Le Seigneur
Commandez par Les S.rs de Floran au faubourg
de Lavenie de Pamiers La Noiseine commandez
par Le Sieur Dilon au faubourg vallee
de Lariviere par Le Capitaine Major et
appartenant au Sieur Dalon

La xxiiie Septembre fut mis fortifier au dehors
par des barricades et espee de demy Lunes
qui furent Vaillamment defendus par Les

1622.
4 Livre

Les capitaines gouuerneurs Seigneurs Majors
et Seruiteurs et gouuerneurs entretenus pour le Roy qui
commandoit en la Ville Iuste de la cour
Maison de Marseille, a laquelle il
est le fort pour le Seigneur que Semeury
Son empereur se rendit et tantost apres
et Semeurier se proposoit sy Roger
estoit en fort incommodé Les Seigneurs
Comte de Sisteron fait se rapprocher de
et fait inquietter Bretez et Leur Capitaine
pour y monter et pour entreprendre et les
Seigneurs et Comte Sisteron et double estoit
Luy estat plus que les deux parties de
Compagnie de gens et Seul par grand
Desir a eux se retirer qui sont a ce Ville
qui regardant que le dessein ne reussissoit
point impropre a ce a leur qui Etoit
a ce a Lombertie et a tous Les Seigneurs
et noblesse du Pays de Estat et Seul
affaires a quoy Subjecte Some Ordre
et Some Sans Chef de Subsyse affectionné a
Lombertie y auoient a Scauoir Le Sieur de
Durban qui Commandoit au Pays en

801

1622.

Le Vicomte de Turenne avec
Caron son fils et les Srs de Labar de Montlaur,
de Vranac, les Srs d'Antignan, vicomte Caraman
Sommieres, le baron d'Castelnau, Lescheraines
Son frere, les Srs de Castelnau, de Mauroux,
Lastourgue, Reinaldy, Fradals, Sieperes, etc.
Montesquieu, Fugina, Roux, Caumignan, etc
Rangueilaux et autres de leur compagnie et
Son Serviteur par lesquels ameres
quarante Maitres et Sui eux Sommeres et
Fils Lacquais et cela sous armes Vingt
Maitres Les dits Srs Seigneurs, le Baron de
Salvas ayt Ladite Maison de Marsillac fils
Aisné, et Regent de Carbassas, armés et
Nombre de deux armés et des soldats com-
pris le Boungadier de Foix, ase, Carasson,
Seyban, Lezard, Salmezy Viedessos, Sauvat
et autres Sieurs Capitaines.

Y vint aussy Le Sieur Baron de Caumont
plus de Samitié de la Compagnie de Gendarmes
d'Ordonnance de Monsieur Comte de
Candale Le baron Decouvert avec Sa
Compagnie de chevaux Legers Le Sieur

1622. Juin

Le Mercredy dix septiesme de la compagnie
de Beauvais Leger de la Coste de Clermais Bey
Seigneur de Mauleon de la Bastide, cazeneuve
avec Leurs enfans faisant deux cens Matelots
et trois cens hommes de pied assemblez a Olpretze
chez Le dit Sieur de Mauleon

Sur le soir dudit jour Vingt quatriesme
Et continuez en Larmée de la Coste de Clermais
Estat que lesdits de secours leur fut donné Le
Regiment de Lisbonne pour Leur y venir joindre
a Larmée qui fut contraincte de se camper
pour attendre de faire parade avec Larmée
a la faveur du Navire qui en grand
en entroit de Marine et Bon ingenieur
Pour y faire et fortifier
Son artillerie subsistée regardant qui seroit
Bonne et Mise a La campagne arrestoit
que partie du Secours seroit venu
Pour y monter sur ledit Navire qui fut arrivé au dessoubz
elle fit une sortie de cinq cens hommes et quatre
Cens Matelots avec deplus de
Deux Mille hommes en sorte que toute la
Bonne armée se trouvera assemblée

803

1622.

1 Livre

a Velpeuth Lequel ayant fait reconnoistre Lennuy
Jude Lechevalais e Montbeliard et Lesdits trois
Gentilhs armoyez Defunctez et Mattres
Conduits par Leurs Defunctes qui Lexcellerent
en Reconnoissant Le Bataille fut arrestez par
Lesdits Sieurs assemblez sur Lesdits Champs apres que Son
eut vu Lamette Lentreprise Dubaron Delleiros
qui Lavoit fait un Sottement parade Devant eux et
Rapporteroit Lequel depuis est Capt en Suis
Cornette De Cavalerie

Voicy Lordre auquel Marcheront Les
Troupes royales Le Sieur Decantaynes Savance
Sur La droitte de Lennuy avec ses Harquebusiers
pour Lemparer Dequelques Mauvais Dous
Hauteurs Reconnoit Lennuy Lecapitaine
Espo avec douze Mousquetaires Soldats et
Soixante arquebusiers Commandez par Les
Capitaine La gallaree Savance Droict et
Lariviere de Laricque pour Lemparer aux
Deffences qui Estoient Dedans Le Bois
et Cottinement Lenarmonie de Sortirent
Vingtaines par Les Lieux Dicelluy Bois Tous Soldats

804

1622.
1/1 Livre

Le Sieur environ le quatre heure du soir
du 15e novembre audit an 1621. Le grosse
de l'infanterie commandé par le baron
de Montbrun parti sur la Mandroutte
de Semmy Le capitaine conte avec de remparts
perdus sur la campagne de sortie du grosse
de Vigier commandé par le S.r de Montbrun
d'une de Luis entre une autre troupe
de gens perdus qui de nouveau entre
temps que Seigneur de Mandroutte Semmy
servira peu après de Main Coyon de
combattant Main Le Secourier de Nicolas
et Le S.r de la Bastide exprimer qui
Le Joignit Le Lieutenant sur la Main
gauche et furent suivis vivement, Barbaraly
de Moreau Bâton Crayon Letrange et
Leur amis qui Soutinrent une telle
charge sur Cavalerie de Semmy qui la
Les rompirent Leurs S.rs demeurèrent
La falaise et autres Jusques cinquante
du environ demeurés prisonniers Les S.rs
Darbon, de la Bordonbière, Dumon et autres

805

~~806~~

1622

4 Lipre

Sur Lechaux dénoux conduisait Leyrolle
La Cavalerie Joint aux Infanterie que
Conduisoit Le baron de Mouberaux Joint
et Deffi L'infanterie du baron Declerave
et en une Heure et demi davantage que Le
Combat dura Il en fut tué plus de quatre cent de
Les hommes Sans encore qui s'enuyerent en fuyant
La nuit fut favorable arreste qui Sauva
quidecon qui de la pas Lrenguen et pas
Les bois Lechaux Joncux y fut blessé
Le Duc Mourquebodes auprès Lechaux
Le bellefondy fut tué en dix ou douze
Soldats Le baron de Lecrau en Son
fils Le Sauvetat de Damier et des Chevaux
Les Cavaliers Coupez Engagez en
Leurs Lechaux Liege Le devant Vaillen, Son
bien Leur pris car Il en eurent attendu plus
Longtemps Il eurent entre Les Cravates
plus Leur Comte Delabar et vicomte
Des Gilon et Leurs troupes qui eurent
precedez Sentes arrivez trop plutot
pour avoir part a Chemins et la defaite

8 6

1622.

1 Livre

807

809

1622.

Juin

Homme devenu Depravation en diabolique
Excathologue en petit Nombre a reduit a
Leffroy en Les Mot empeche en diverty ailleurs de
reprouoit Lesse y donne remede secrette
que ce fut au Conte de Carmain dy pourvoir
Dessein et dessoin industrieux Durant le reste
de Lannée 162. et Les Mois de janvier
fevrier et Mars de Lannée 1622

Dans le Conte de Carmain gouverne
Defoit etant auxmenes ce fait de Les
Malices acause de Les blesser qui avoit
Leur Devant Montauban Leur rendu entre
Mes defoit repris Lacompagnie Desgendarmes
Commandé par Le S.r Desentagnes et avec
Jule enjoindre trouver Lennemy deux mille
fantasins fournis par Trois capitaines
Gascons dans Les Communes Du Pays Lequels
furent appellé secours et defendre Les
Pays Lennemy qui pris Contre Lesdits
rebelles ajoutant aux fourer Lentreprise,
La Comme ie en exemple De ceux Lequels qui
avoit auparavant Delay

1622
Lille

Droit fait remarquer que Le dernier dimanche
de foire de la religion pretendue reformée qui
Etoit Le dixiesme de Mars dernier a pris remise de
Main du Roy Les dittes ville & Les
chasteau d'icelle pour Laquelle en pouvoir Les
de la faire gouverner catholiquement qui
autre exposition Droit dommagement au Roy de
Decembre 1621. auquel temps Le premier
Lieutenant, de l'ordre des Srs Francois en
Leurs de Bordeaux pour Lors en garnison en
Lad. ville de foire en prestoit aux Rebelles
Calvinistes Rebelles en Guienne Lesquels
de Deffy furent enuoyés en Autre
pour y reprendre Leurs Seruices Lesquels
Lieutenant) pour vous dire que
Suisses estoient en Garnison et venoient

1622.

Livre

plusieurs qui le feront Catholiques et un
ou deux tournés convertis et deux Ministres
Catholiques portent Le Peuple du Sacrement
Le Jour de la Pentecoste dudit mois et de ses Ramonis
et qui y ont Ensuite Nombre de Nouveaux dans
Leur ancien Temple ou ils Sassemblent Dimanche
Etant Et abolly Comme ceux de Montpellier
Et temps Durant Theodose aussy cette voye
Est plus forte que celle Contre Les Armes
Instruction et la bonne vie des Ministres et
Surpasse Toutes Les forces et vigueurs et
Finissons pour Convertir Les Mescreans Et
Ainsi Les temples des Religionnaires Demeurent
Seulement fermés et celuy de Foix fut abattu
Tout Incontinent dessus Sans pouvoir avoir
De La retraite du Ministre Molinier en Jour
Duquel ancun Durant Nombre de Convertis
Depuis Les Troubles Et De Lassés et Estaient
De Leur Auquel Estempre Unijon

Voila ceux Separation en Guyenne
entre Les Prestres et Deuxiesme voyage du Roy

Jusques au Dauphiné pour avoir de la
Comme pour Lautorité Judiciaire de la Justice

1622
1 Liv 1832

Eclevoir De Bouteiro y ascoir eté cavaiché
et La fesse dit menacoir etté prochie
reduire en fumée jl restoit cependant encore un
zele d'rebellion dans le cœur du Roy sur bar
flan qui tenoit tout Le Dauphiné en enveloppe
et jnondoit La Comtée d'Ayou et
Marseille tout par La faveur de Lodre
par Bleuse qui Commandoit en Juillet
que par Lapoze par Montbrun qui battoit
Lestrade avec un Cuirassé et environ 1000
fantassins qui Lui qui en qui Lui et
Lequel etoient destinés pour Louvrir le
Cours du Rhone et pour Le Languedoc
par le Lac de Lozane

Le Duc de Lesdiguieres voyant le
peu d'obeissance de Bleuse et Montbrun
apportoient au traité d'pacification qu'il avoit
fait en La province sur ce qui les allegoient
que les dittes Bleuse et Jeune province
ains du Vivarets pretendoient du Languedoc
et pour ce ne feroient quelque chose
avisé pour L'assemblée du Conseil de Languedoc
fa Nardon les troupes qui Etoient de

Lui aneuf et Ille hommes depied et six
cens cheuaux vers Leprouins, avec lartillerie
quil prit a valence diuertit Lexecution de cette force
que Le Seigneur du Languedoc y fut interdit
Lapluas battit Lepremier a vaincu donné
pour Le Nom de Lesdiguiere a vecq Louvoyement
Mais a la fin quil y fut obligé Le Nom fut eu
Repoussé Le Comte Delatard Second a Barraute
Sou il fut aussy repoussé pour La Breuje
uete Raisonnable et pour Le grand Nombre
de Rafraichy quil Receuoit a Louvers et
a Lerise De Sorte que Le Duc fut contraint
De remmener Labatterie et faire plus Douverture
a Labatterie de la Breuje Mais Le Sieur
De Blacour qui croyoit pouldesperance de
Secours ne voulant pendre ses Gens Du Sien mys
en ville ny Sortit mesme pour Servir ailleurs
Son party ayant Demandé a Darlemente
Retint Ceux dedans Le pouuoir que pour Bay
Sur Bay
quil Laissoit Se armer en Bague
Sauues et Demissions dommenie ce Bay
Sur Bay pour Le Service Dudit

812

1622.
1 Avril

*cela fut executé car le S. Dalloup gouverneur de Serre en dauphiné fut mis au chateau et le S. de la Roche dagrave en la ville tous deux de la R. Religion.

Quoi le duc de Lesdiguieres changea le le Gouverneur de la ville et chateau du Pouzin Il ne mettroit autres a leur place sinon de la religion pretendue reformée *

et y pareillement autre garnison que de la ditte religion

Et que les habitans seroient conservés en leurs biens vies honneurs et dignités

Le sieur de Montbrun pour cela ne se rendoit point et faisoit etat de faire en Languedoc avec les troupes susdittes etant regardé par ceux de Montauban pour tenir en leur ville la place de Vignaux qui comme nous avons dit avoit eté tué mais ledit S. de Montbrun fut deffait par le sieur duc de ventadour assisté du sieur du Caila de Masargues Gouverneur du Pont S. Esprit et du sieur dautemarie avec le Regiment de forez duquel il etoit mestre de camp et les garnisons de Languemaure (Raguemaure) Bagnols et Cenduz

Or il est (en il) desormais temps de parler du second voyage du Roy en Guyenne et dire auparavant a fin de le conduire d'un fil continu jusque a la paix et que jen laisse rien derriere de dire Paris

813

Bff

4 1622. Juin

Le rapporteur Jay Deux choses Lune Concernant Les Canonisations Desquelles Saints personnages et Lautre Les voyages et Stations en France

Quant a La canonisation Voicy ce qui en a été rapporté Despagne L'an 1170. Mourut a Madrid un Laboureur de Cette Ville appellé Isidore autrement qui Se fit plusieurs Miracles qui Le firent appeller Dans Le Roy Philippe trois Guidon avoit Renaty en Luy Les effets Desprieres qu'il Luy avoit adressées quelque fois en Ses Maladies et Necessités fit Instance vers Le pape Que Ses Cinq Canonisés Jugés Fussent et Laissant Le Soin au pape Gregoire quinze qui Luy Sumeda Il Luy Laissa pareillement Le Desir de Canoniser Le Bienheureux Isidore Luy donna pour Compagnie Les Bienheureux Ignace de Loyola fondateur De La Jesuites François Xavier Autre Ordre Theresse de Jesus Maria fondatrice Des Carmelites et Philippes Neri fondateur Des Peres

1622.
2e Livre

de Loratoire de Rome qui furent tous ensemble
canonisés a Rome audit an mil six cent vingt
deux

Quant a Ernest Batard de Mansfeld Etant
paru en armes en allemagne comme un torrent
Il sy etoit rendu redoutable par les ravages quil faisoit
en la campagne et au bruit de son nom nos enfans
et camelettes trembloient

ordinairement telles gens qui cherchent
fortune se jettent dans les partis Rommencés
afin de faire quelque rafle dans le debris de ceux
qui Joüent de leur reste avec Esperance d'etre
puis apres recueillis dans le party contraire

aussi Le prince palatin demeuré mal
dans ses affaires apres avoir eté contraint de
lever le siege de Saverne et disperser son armée
a luy preté Le duc Christian de Brunswic
evesque d'alberstat ensemble Ledit Mansfeld
Icelluy mansfeld se voyant fort engagé dans
Le party palatin et ayant pour sen degager
feint de vouloir demeurer au service de Lempereur
Il my eut pas plustot fait La proposition quil
y fut receu a bras ouverts et avec telle

1623.
Juin

Creance ejant Luy Daisa retiré Le troupes, son
artillerie et Munitions de guerre patentant apparuant
quil en fuzoit La traitté qui Luy avoit été cy
proposé et Mais etoit dogagé Plusieurs raisons cy dessus
en forme un plus Juridique fait Luy Legat et
Comte en Lachargé de Lieutenant General du Royaume
Comte de Bergue de Juliers Pleinant entierement pour
Le Service de Sa majesté avec vingt quatre mille
Livres d'appointement qui Luy furent augmentés
pour cy Jusqua quarante mil et puis encore
apres pour quatre vingt dix mille Livres et
Il vint donc faire un tour en France en Le
Roy Luy donna pour Compagnie, pour
Lieutenant pour Colonel, et Le Sieur d'Anzonville
qui Luy donna pendant quelques jour Les
plaintes de Lorraine mécontent de voir Le
Comte de la forse de Lorraine son Neveu
en flandres auprez de son infanterie qui Luy
appartenoit Legat Lieutenant Gl qui diminuoit
avec sa cavalerie qui diminuoit et entouré de
toutes parts puis ayant été Espagne de
quelques temps en flandres retourné ens enfin

1622 Juin 9

allé fouvre enlamee édmitigue qui Lez Donne
semise pour tombeau

Cependan Le Leve dabuzé esavue
soutenu par adolphe comte desalme ayan
Ledit Leprince gratuis auprés pied et luy
deplus abandonné pour Mauffe et albertas
et nelui restan plus desecretaz que eurtois
villez Zelzebuy, eMaubeu et fauxal avec
Lui furen faulement enlevez avec cette exellente
Bibliotigue Laquelle avoit ete si curieusement
et avec tout dedepuis amaséé par Leprince
Electeur desdesunier

Jemepris encore Venir au Voyage du
Roy en Guyenne dans mouvaye fai voir
mesdisgrace venu par Les peres Jesuites de le
Etat desaprouver mesdespayzbas

Le Hollandais pigneade Lapeche de
Julliers enbiie au Comte desBergue pour
Lanuitimbre deflandres pas fidenii pithan
qui vint incontinen dedans mon
de Capitaine et Soldats Jusque dans le
Bois de Hille et detoute artillerie et armes

817

819

1622

A Luce

avoit Manqué de bien dechiré La Ville et
Lebastiane Vivres, Si pour ce avoit été arreté
prisonnier à Lafaye en Flandre été mené
Comte de Son gouvernement, Le Sr Hollandais
Se Rendit encore Semblable Jurer Calomnieuse
Mais principalement Le Senateur Comte de
Guelhes Pablerieux ambassr de Mare une Longue
Ordonnance pretenu injurieux, Sans Decider Les
Cause de Leur Retz Et Ancienneté Soffrir Si peine
Se Saisir Soler y Rebergez et Soldats ainsi
Semoyer Les Enfans a leurs Soler Sortir
pauvres Et Nuds Labesprance de Leur
Despagne Ils firent une Apologie pour repondre
aux qui Leur etoit injuste et reprochés Les
autres prestres Et Religieux faisans profession
De Lareligion Catholique furent Apuyez auny
et Mal Traittez

Durant Le Siege Se Jullier Ambassr
Tels fois qui avoit rendu Visite audit Comte
Luys De Bern fut Despité auecque Injures
Voyant pouvoir parler Se Defendre Sa peine
auxurbaine Seclusa fut Defendu encontre Les
pour Les Etats Contre Les Espagnols qui Lavoient

1622.

Liste

Lavoient assiegé avec dix Mille hommes la
plus part de laquelle vouloit se faire et demeurer
Proscripte Mais Lavoient dite incommodité
pour reforme apportant deux ou trois cens
Reprins

Le Sere Benigne de Gener general des
Ordre Etoit a Paris au Mois de feurier pour
faire une reforme de grande Valeur dans le grand
Convent dont les deux points principaux etoient
La Nudité des pieds et Laprivation de tout
Repos que le repos du Convent dijoient Leur etre
impossible Une pour le Besoin qu'ils avoient
Bannieres pour Subsister mais ayant nombre des
Religieux Lautre pour la Commodité de
Confessions Etudes et Offices pour les
villages plus que aux autres Comme des Sujetions
aux Jeunes, aux Services, aux Meditations, a
la Retenue de Linge auxquels rien de preiudicier
Particulier aux Cou et Commun Il Lenavoient
acquis par la reforme et Ils n'ayant aucune
autre point qu'ils reprouvoient Satisfaire
aussy qu'ils ne Etoient exposez encore de Celle

819

1622.

1 Nizel

Jupape Jules Deux, en vertu de laquelle Lepape
Lie cinq Le Jeune May 1606. avoit donné Jadeclaratoire
confirmative des dittes Bulles comme avoit fait aux
Le pape Clement Sixiesme

Offroient Nouuelles Demandes en
Reformes pour ce fut par ordonnance
du Sainct Siege et Dun Legat general alemeschoir
en Espaigne

Le pere General Nouuelles qui alleguoit
Le mauuais dessein quil auoit Les Peres Deuoient
pour introduire de Nouuelles Nouuelles pour
de Les soumettre aux vouloir absolument Les
Reforme Generale suivant certains Statuts qui
auoient este faits a Barcelonne En Espaigne
Les Anges et sous Lobeissance Despaigne
Deputes qui fit rompre tous Les Conseils
Etoient dans leglise emmena prisonniers quelques
Religieux refractaire a sa reforme et depuis
Le pere gardien de Salzarge en Digoite qui en
Fut tiré de tout Lordre et autant mesme Il
Estoit Les officiers Juges Conseil et qui ne
enquerchoient Jamais que Les Deux parties
et Etoit venus exprez a Rome Le Parlement

fut entrauenu y interposer son autorité, parlaquelle
seroit fait un Interim sous Lesdeux partis
sembloient etre fondez a sauoir quelesdrez et
autres droit Louuent Jouiroient Lesdits priuileges
attendu Ladeclaration Sudite par Lautorité
Dudit Siege oudit chapitre general et les
pretendans que Lesdrez ne deuoient obeir
aceque N.S. Les Conseillers du Parlement
auoient Reglé La Reunion reconnuent plusforte
Liberté quelesdrez mesmes impetroit Lesdrez Dudit
pour afaire Sa vie et Lesautres auoient raison
pour une grande Supplique A Requete a la Mte
implorant Lapretention Dicelux entrautres et ioyeux
quils auoient a regretter De Mixer pour un
francois pour Superieur et que celuy en etranger
voulut Les Jaser pour introduire en Lordre
Desetrangers aprejudice d'endommagé Desdrez
de Letat et Liberté desez Couuents Le

Quoy que Lapieté Du Roy Soit Louable Le
mien Desirde a Sa Majesté Suffisance et
Doctrine Desdrez aux plus Expresses Controuerses
et Contentions, Le porte a Les mettre en

affaire, et que Lexpartian eNicolas pardevers
Son Excellence Lemarquis qui Lemonsoient ere
pare Et dautre

Enfin Lesdits fus que Louvri eSaick
Plusieurs fidelliers eaux pieds fouvert eO
Longuemanteau, vivre en fommun, eA Lee
Careme fuivant Jeneriplus Setenus eindulgence
en Lesdemandes faites Son aydes demandé
La faute aquelques religieux Remedeus que
Leur general Lesdits fai Oleo Sorrmia
Letroue eLadarrete Dom Leus moyen
et Maladeraoem reus deyeuns eminoumoitez
eque Jeurs faitemens Dautant que Entroductio
ectoue deeNouveaux Remedeuns eSaicdepuis
enige aude efaueri dubon Lesguatre annes
Ordres dePandiaus equi me fai dire que
Legeneraux desordres qui entre pontuellement
reduire Leus dittes aux vrayes et reformes
Delommis Natura Soient avoir egard aux
Jeus temps aSavoir autemps eLinstitutio
et autemps eDeReformatio eeque lespapes
Jules deux, Sie cinq et Clemens Quin avoient

821
825

mieux Jugé que Lepere Denique general en
autheur Lequel Lesdit Lepere Denique general en
autheur Delegue qui Demeura en France
nonobstant Lobservation en Lesdit Commissaire
qui avoit Lesdit pour Lesdites faire garder en
Maintenant Lesdites Jours Examen et Comme
Dessus Comme Les autres et Comme Ils
avoient accoutumé

Requiert que Ledit general
avoit introduits audit Conseil autres Lettres
qui avoit introduits furent Les interdits
principalement Legardien remis en Leur charge
avec Lesdites Ledit pere gardien Demandeur
plaignant affin qui Conseil a Leur donner
et avec Lesdites Jugés a la Justice du Parlement
pour la recherche de Lesdits passés et Jugés
Le procureur pour Le Roy

A Retour de la Lettre Royal
que Ledesfus Dudit general etoit decharger
Les Estrangers Dudit Conseil pour
y introduire des Etrangers comme au Mesme
Effet ou avoit supprimé a Paris plusieurs

825

1622

1 Livre

année ordre pour Loger Desmoiselle en
Leur Maison

La Suite Du temps et Jeuble et Minutes avire
quelque Doc Desmoiselle qui etoit alors en
La Valtelline et au pays Des grisons Dans laquelle
Le franc après interet Mais autant quelle en
Faisoit Depuis ces années et quelle pouvoit
vaquer aux années suivantes quelle en etoit
crapée et en elle ey Justine qui en apreuve
Du contraire Ledit sieur a ordre et Mr
Amoux en Les franc payable a Lyon par
Nanfran Letou en une et Narratif
Contenu votre et Memoire et Reçu pour
Incommodé par Desdites entrouvertes en
entre autre et etant Dautre affaire
qui de prin Le Suite Dercelle

Venon au
Le Deuxieme
voyage du Roy en Guyenne

Sa Majesté revint Du premier voyage
a Paris Le vingt Juin et Janvier Le
Milord Leye ambassadeur extraordinaire
qui Le Roi Leur maitre Leroy a faire

La paix, Le Sieur Duplessis Mornay ...
d'autre part s'efforcoit par Lettres a y inciter
Sa majesté mais Les chefs De l'assemblée
de La Rochelle s'envoient de toutte part a la faire
au plutot remonter a cheval pour Les aller
visiter De rechef

Tous avés cy devant vu Le Sieur de Sauve
part d'un coté pour mouvoir Les
Bourdelois et hommes d'autre coté Le Sieur
de Soubise apres avoir surpris Royan
s'etoit acheminé a La Rochelle pour y recevoir un
Nouvel ordre De La guerre qu'il devoit faire
au bas poitou et en Bretagne dont Il
avoit entrepris Le siège Le gouvernement

Il s'etoit Mis aux champs de bonheur
et ne perdoit point de temps si bien que vers
Le mois de fevrier de cette année 1622. Il s'etoit
rendu a L'embouchure de La rivière du Sau
au bas poitou ayant environ quatre mille
hommes de pied et cinq cent chevaux
avec attente d'doubler ses troupes en faisant
chemin et par la jeunesse de ces cantons

1622.

A Rive

1642.

4 Juin

Augustin de Montgaillard Sieur de Lescun et
Le Procureur du Roy de Lescun Defendeur avoit
Cité dans Mardi dernier Jour
Marquis en Jugement avec deux Cens Cheveaux en
Cun Cavalcade et Le Sefi un Joly gentil
Combat qui ait été fait entre Cet Jour
Ce Fut fi opiniatré qu'il Dura pres de
deux heures ce qui en rare en des Combats de
Cheualerie

Le Lendemain Sejour dudit Detre
Demandé Maitre Richard Jamais mieux les
Juges dudit Combat opinion que dut les
Gloire a Dieu pour Les Dames a Lautre
Le droit Seulement que pour Certain ils
furent Tous Diuisés Dattaque de Lescun
Le Sieur de Rochefort Capitaine fut Blessé
Jambe droit Cuisse Gauche il fut pris par
Combattant Blessé a Cheual Jamais pris
Le Sieur Lescun Cheualier Jour Jury Gentilhomme
Cheual Le Jour Luy fut Blessé d'une
Carabine au dessous de la Couronne Duquel
Coup il a Mourut Le Lendemain Jour

847

829

1623.
1 a Liege

Suivante ymouvue aux Sus lesbarons Lalogerie
Exploquer a vingt cinq autres environ une
vingtaine de prisonniers mutines a Maëstricht Le
Comte de grovestyn Les S.rs de Montecuculi
emmenerent Lescorte a la Verdure Gressier avec
quatre ou cinq prisonniers en chemise
a tallemont

Des Reformés Hendemain Surlaplace
Remonstrante a Visezare par Ryswoi bien
une douzaine Dergentels Sommes qualifiés entre autres
Le resonnier chef de Salazar qui
avoit auque Loudin grand assemblée de
Delaruzeau et Croi Lieutenant Du Sieur
De Soubize et mesme frere du Baron de
La gave, Lautrestiguerage, de Montesquieu,
Montesmoi, Beaupré et Lautzaulandiere
Le baron de la gave et le baron d'uscle
estoient fidelles Lapsonniere obsiné avec
Le Comte Le Sieur de Soubize Tuteure
Maitre de la campagne au bas poitou
Contre estoit de la Rochelle Lamarde et voi Les
trop foible pour les exposer Sonna toute
fois Selon ordre a tallemont que Soubize

828

1622.
4e Livre

ne Lafreiga parce
epindam Leroy etoit a Paris domoi
ocee amoprodinom de Lagnecka Cem doom
Lamen que pour Laterre ce pour ce au
Roird ce Nark ce Lean en son Lit de justice
angarlement Jl fu Lodjtbee pluscieurs edto
Recreatiz et offuel nouveaux de attribution
Dedroits d'autres pour amines, entroi Jay
Sujet flute et ejore redeute delecee
particulaires Cartes ent qui Cefait
aujourdhuy Seroupre Demain pas imitate
et my a rien d'apris pour en meriter Le
Repos Cans jour veritable et Juertaute
Les Jours que Lon donne aux Jumaines
et Cans ex apres Lexpression qui en
Reviens Sur Lepempts jl Cault vacations
en Cetemps La trouve delargies aux
Jl y avoit des Barjes qui avoient tout
Desvoé et qui etoit dispanie

Comme Le voyage de Nay, Lapprentif
Lamajeste Simple jus Le temps adispos
De la disposition que Lon Cait comitatue
Cetaujes ayoi fonde Lemps de

1622.

1 Livre

Pinardie Semanoxe Son fils Son Lieutenant
Lieutenant Sonnie pour Son bas
aige celuy Denilaii fundonné audiéne
De Palaiseau Viel Chevalier, elluy de
Soulemoii audrein Damnoii auxy audien
Chevalier Desordres excelluy Delaforce audrein
De Beaumont

Jermajeste voulans auxy mettre une
Comme intelligence entre Lesprimarde Soulem
que Mr. Le prince de Joinville apresent Sur
Lieutenant qui avoit assisté Son frere Le
Cardinal de Guise et Le Duc de Nevers
apresent Due Dernontoie accordasent leur
querelle qui Menaçoit de combat Si le roy
ny eut interposé Son autorité et commandement
absolu ces Majestés Sad Conseil privé
Cuba examiner qui Seroit Comis en
Les Noissonnexportent de leur procez au
grand conseil pour Lexamen de la chasse *
Le cardinal mort depuis avoit Laissé cette
querelle Sur Les bras de Son frere qui Lavoit
en a Son occasion en Sollicitant pour Ledit
Cardinal Ledit prieuré de la charité

* Le roy en plaisant trait du cardinal contre les Srs de nevers Leurs Rapports, de quoy cadet veut vous que vous enfans

1622.
Li Liure

Lelivz Lesfi embrasez en Jemblois que ella
fut raisonable puisque auecqui enaste eee
Rapporté Le fardinal alocasion duquel Lee
querelle etoit Survenüe enavoit Demandé ee
pardon alamore audit duc de neverre, erle
Sieur d'Hauteur en. Delegueter d'Abotet
Dulloy qui arrivant de fouiet Ledit duc de
neverre Lyetoit trouvé offensé y veun Satisfaire

Or puisque Jam venu a Lexpedition
Lelloy bien averty Desprogrèz dudit eee
Soubize quidenvoiem une groute bride e
eee ayant fortifié Le chateau eelaetzanne
Jle d'Hugueton Lisle de Ré Delaquelle
Il Sempare Les ayez, partit de Paris
Le vingt de Mars Jono celebre pour la commemoration
que Leglise faison cette année Le Delivrée
de Lanom en Egipte de Jerusalem et grande
apprehe de Lannaye de Lanom de
vn vendredy pas ainsi de la celebrité
Dujour quelamijesté passant par La riviere
avec Le vesprez de Thuilleries auprez aux dites
Lemit Son Debog en chemin et en fut etonné
quelle enfila Le chemin de Berny eee

et se rendit a orleans en son petit compagnie auparavant que la moitié de la ville de Paris eeut qu'elle en fut party.

L'ordre neant moins avoit eté Donné tant de la suite pour les gens de guerre, que pour la disposition des affaires aux lieux qui appelloient sa majesté et dont la conduite Regardoit le Sr. comte de la Rochefoucault gouverneur d'iceux afin que ladite majesté y arrivant y trouva des troupes fraiches.

Deu Cote La dom le Comte fait ses apprets pour L'arrivée du Roy ch de deux chacun semet à la suitte du Roy qui sembloit aller en poste car ayant passé par Bloys et dela à Saumur, elle fut Vue à Nantes le 10 avril combien quelle se fut arretée a Saumur pour se saisir entierement de cette plus importante joignant le gouvernement d'icelle à celuy d'anjou, ordonna la Ruine des fortifications par lesquelles le fauxbourg de la Croix verte sur Loire, avoit été clos retirant les garnisons qui étoient en lad. Ville et tirées du regiment de Navarre pour son service passe. en sauvoyage, et ordonnant au lieu d'icelles pour saumur 600 hommes de pied sous la charge du Sr. d'Eyborne gouverneur d'icelle Ville et du Chateau, laquelle garnison seroit soutenue d'une Compagnie de chevaux Legers sous la charge du Sr. de Bellay Lieutenant de Roy au gouvernement d'anjou.

ce pendant le Sr. Roi voit reconnoitre les troupes du Sr. de Soubise qui se trouverent etre d'environ 6000 hommes de pied et de 6. a 400. maitres trois canons de fonte et 4 de fer.

En même tems le Comte et la Rochefoucault en commandement devenu joindre le Roy avec ses troupes qui étoient d'environ 3500. hommes de pied et de 400. chevaux.

ce pendant Soubise qui jusques la avoit été maitre de la campagne d'autant que la Rochefoucault n'avoit point de forces Batardes pour les empecher joint la faveur de la Mer qui lui donnoit de la Rochelle tous les secours qu'il desiroit, tant de munitions armes que de soldats, sempara par force de l'isle de Ré pour se mettre à couvert des forces du Roy qu'il sentoit s'approcher et qu'il savoit avoir dessein de l'attaquer en quelque lieu qu'il fut.

or n'avoit il pas mauvaise raison de se assurer de cette retraitte, car par les discours de la guerre et s'il faut dire humainement il sembloit que lieu fut inexpugnable sous la consideration de l'etat de l'armée tant mer que celle de S.M. qui n'avoit point de canon et qui d'apres ne se peut pas servir quand elle en eut eu, qui d'ailleurs n'avoit que peu de Cavalerie, sinon infanterie qui arrivoit peu a peu et à grand haster et Longues journées étant toute fatiguée, de vivres a des peu, vents et pluyes furieuses, des passages etroits et comme impossible sans des Chaussées seulement de 4 à 5. pieds de large ayant à gauche et à droitte des canaux d'eaux noyagiables.

Soubise au contraire etoit fortifié et bien logé dans lad. Isle de retranchez et Barricadés au bout des chaussées, garni de Vivres,

832

1622.
A. Lisle.

dennuitions, degens frais, dauvne Isle Riche fertile en betail de 4 lieux de long et de 2 de large, qui n'avoit que deux avenues par deux chaussées étroites, l'une du coté de St. Gilles et l'autre du coté de Luperé et qui est pleine de plusieurs marais, était sur la terre ferme Le Bourg de Rie de la pointe de St. gilles, St. hilaire de Rié la barre de mont, notre Dame du Lon et St. Jean de Monts.

après La premiere barricade qui était au bout de la chaussée à l'embouchure d'celle pour entrer en Isle, Soubise avoit en celle une autre barricade derriere la premiere d'environ cent pas de distance chacune de derriere La seconde de pareille distance et cette distance étoient tellement remplies d'eaux par les travaux que Led. S.r de Soubise y avoit fait que les Soldats ne pouvoient venir attaquer les barricades qu'ils ne fussent en Leau jusques à la ceinture pour le moins, derriere ces barricades étoit Soubise avec Le gros de ses troupes et son artillerie acouvert d'un grand Canal au flux et reflux duquel Led. Isle étoit sujette.

ce difficultés neantmoins ne peurent abatre Le courage du Roy ala seule generosité et diligence duquel il faut attribuer non cet exploit de guerre mais ce miracle que vous allés voir qui en vue des plus signalés et des plus admirable que les siens passés en ayent vu.

Laré solution prise d'attaquer cette Isle, le Rendés vous en donné à toutes les troupes au jeudy 14. dud. mois d'avril entre as premon et cominguers et Le Roy y prend son quartier à Chalans distant d'une Lieue de Rié.

M.gr le Prince, le Conseil et L'Epée duquel Il Etat grandement en cet exploit eut La charge de s'acheminer par la digue du pere ayant quelque cavalerie et les Régimens de gardes du Roy, de navarre et de normandie et Le Comte de la Rochefoucault fut ordonné pour attaquer L'Isle, par L'autre Chaussée du coté de St. gilles avec sa cavalerie et les regiments d'Estrac, La rainville et St. vincent avec Lesquelles troupes il donna trois attaques en même tems que M.gr le Prince passoit du coté de Rié cette Chaussée d'environ deux Lieues de long et de 11 à 5 pieds de large, ou on ne pouvoit aller que deux à deux, Le Marechal de Vitry marchoit à la Teste avec le régiment de gardes, les marechaux de camp Lamet et marillac les suivoient puis M. le Prince assisté du marechal de Brulin et de Baudoupiere premier marechal de camp marchoit par la même digue deux à deux avec un courage admirable pour le hazard qu'il y avoit principalement aux cavaliers a cause qu'il ne faloit point retenir bride ny reculer pour les canaux et fossés a fond de cuve de 10 pieds de large qui étoient des deux costés.

1622.
4e Livre.

Arrivés qüils Sont au bout de Lachaussée ils attaquent Et forcent
la barieade et Le retranchement qüils y trouvent, font fuir L'ennemy
à L'autre barieade qüils attaquent Et forcent de même, et Sitost qüils
eurent Lepied en Lisle ils en donnerent avis au Roy qui Sy achemina
par Laditte Chaussée Et Soit que les Plusieurs petits Batteaux
tant dinfanterie qüil peut Sur ces canaux et fossez qui étoient aux
deux costés de Laditte Chaussée et de celle Sorte entrent en Lisle
dans Lisle, cependant que les premiers arrivés s'acheminoient
aux barieades, pour attaquer lesquelles L'infanterie s'entroit en L'eau
Jusques à la ceinture, et Leur courage Depasse ainsy nonobstant Les
canonades et mousquetades donna telle Epouvante à L'ennemy que
toutes Les barieades furent forcées, Je croit que ce fut par deux Manquants
l'un que le Sr de Soubise, n'avoit point mis debout Le ancien capitaine
en Jeelles pour les défendre demain, de courage et de Conseil tout
ensemble et L'autre qüaumoins il devoit a la premiere barieade
avoir du canon qui eut fait un grand effet aux premieres approches
mais au contraire avoit Son canon dans Lié qui ne faisoit pas Sy bien
et ne servit qüa incommoder les fantassins qui passoient par ce destroit
d'entre les barieades, ce canon toutes fois pensa faire un très grand mal.
car le Roy S'étoit tellement avancé qüil Luy emporta des volées par
dessus La teste et à costé et Luy en fut apporté un boulet qui pesoit
15. livres.

En cet attaque on croyoit que Soubise deut attaquer Le Regiment des
gardes avec Son infanterie et Luy donner ador par la cavalerie
comme il Sembloit Sy être disposé mais il Se retira en Son Logis
à Lie et ne Se fit autre chose ce jour là qui étoit Le 15. avril.

Le Roy qui avoit été 15 heures à cheval sans descendre plus
que deux fois, fit camper dans St. Jean de mont et repaitre Sa
cavalerie attendant Le reflux de La Mer en cet endroit qüil falloit
passer pour entrer en Lisle, Le Clerc general des Vivres fit assez bon
devoir de fournir Le pain a L'infanterie ainsy Le tout Etant Logé
Sr M. Se Reposa Sur une paillasse environ deux ou trois heures
attendant La descente de la marée pour passer en Lisle par Le canal
de Bastle, comme elle fit Sur La minuit et Lors il n'y eut plus
de porte derriere eau Le Roy y ayant en Teste La mer et à costé
ce reflux qüil venoit de passer, il n'étoit plus question que de périr
ou vaincre, mais Son courage étoit trop bien assis et L'assistance
du ciel Luy étoit trop favorable pour y recevoir de La disgrace.

854

1622.
4.e Livre

Auspy des Sypoint du jour 16 avril S.M. ayant fait battre en Champ
ala Croix de bliê toute Lyn fanterie de Limeny fut mise En
deroute par celle dabloy qui étoit de 15. bataillons soutenue de
7 Escadrons de cauaterie sans canons, soubise Réduit àla fuitte Et
à gagner Ses Vaisseaux pour fuir àla Rochelle, mais y l fut talonné
De Syprés quil Luy fut tué trois miller Hommes sur Laplace Le reste
Jettant Ses armes et criant misericorde 1500 prisonniers furent menés
à Mauleon pour de La être envoyé aux galeres et ceux qui Se trouverent
avoir fait Sermont Lan passé à St. Jean d'angely y Demeurer Les
armes contre Le Service du Roy furent pendus par Les fenestres
tant du S.r de Mazeaulx M.e des Requetes de L'hotel du Roy Et
Intendant de La justice en Son armée que du prevost de La Connestablie
La plupart de ceux qui moururent furent assomé par Les paysans
avec des grandes pierres ou Se Sauvant par Les marets, et quand
à ceux qui voulurent gagner Les Vaisseaux ils furent arrestés à cause
que La mer étoit trop basse et furent contraint de repasser en L'autre
monde. Le S.r de Soubise même en bien de La peine à Se Sauver
avec vne petitte troupe laquelle fut Rencontrée et batue par Le S.r
de Bayard Lieutenant du S.r Comte de La Rochefoucault qui les
Emmena Do de prisonniers et Led. S.r de Soubise Se Sauva avec parel
nombre jusqu'à La maison de M.e de S.t Amant pres de moze d'où
il gagna La Rochelle à grande haste, cependant L'armée Royalle
Accommoda Ses Bagages et Equipages canons et munitions
et des Vaisseaux qui Venus de La Rochelle avec nouveaux canons
et munitions ne peuvent retourner à Cause de La basse marée Et
furent mêmes abandonnés à Leurs pilottes Patrons ce qui fit faire
au Pape vne gentille Rencontre en La lettre de Congratulation
quil Escrivit au Roy à Savoir que S.M. avoit fait ce que Jamais
capitaines n'avoit pu faire, de défaire des armées Navalles Et
gagner des Batailles Sur mer avec de La cavalerie.

Tant de faveurs du Ciel meritoient bien vn grand remercîment
au Dieu des batailles aussy Le Roy en fit Le Lendemain celebrer
vn Te Deum en L'Eglise d'Apremont et manda de faire Le
semblable en toutes Les Eglises cathédrales de Son Royaume.
mon V.r fils nommé antoine a present sieur de Verosles Esquier
Lorsque j'de 20. ans étoit commis du S.r de puisieux premier
Secretaire d'Etat S'estant trouvé près du Roy Sur L'heure S.S.M.
Luy fit Escrire vne Relation de ce qui S'étoit passé pour Envoyer

8 3 K 835

à tous les ambassadeurs Estrangers aux gouverneurs des provinces
et aux prevost des marchands et Eschevins de Paris, et ailleurs ou il en sera
jugé necessaire mention que de la défaitte en sera faicte.

Trezel &c. notre cousin le Prince de Condé avec partie de nos
Regimens de nos ordonnances estant avancé pour veoir et aussi
jusques a la veue de Clermont, separé seulement d'vn ruisseau
gayable a uau dire de ceux du pays, et nous ayant donné avis que
c'estoit le lieu par ou des plus pouvoient estre forcées nos
coureurs au galop par le mesme chemin et à notre égard nous
trouvames la Nuict au montant qui nous empeicha de passer le bras
qui nous separoit d'avec l'armée des rebelles, ce qui nous fit
resoudre de rompre, et en cas nous entreprendre ce que
les ennemis navoit osé. L'heure venue le basse marée qui
étoit sur le minuict, nous montons a cheval, et ayant ouy
le rapport de ceux que nous avions ordonné pour aller reconnoitre
le gay, qui étoit impossible que d'infanterie y passat, nous
fismes mis à la teste de notre cavalerie nous entrames le premier
dans le pays l'ennemis ou nous fumes suivy de notre infanterie
qui en fit de mesme bien haut, nous nous mimes en ordre de combat
à la teste de notre Compagnie des gens d'armes, dommes de celle
de nos Chevaux legers à notre cousin le Prince Conde de celle
de notre cousin le Duc de guise à notre cousin le Comte de
soissons celle du s.r de Roches baritault à quelques gentilshommes
volontaires que la Reine notre très honorée Dame et mere
avoit envoyés à notre frere naturelle Duc de Vendosme, commandeur
au s.r de la pompiere de mener les coureurs, a notre cousin le
mareschal de Vitry de la soalerie et à notre cousin le Prince
de Condé après, puis nous et les autres chacun à son ordre
marcharmes, assisté de plusieurs seigneurs qualifiés entre
autres de notre frere naturel le grand prieur de France, de nos
Cousins le Duc de Fronsac et le Sr. de Sr. de mareschal de Schelin,
le marquis de Coeuvres vaudemont et de Sr. et du s.r Comte de Schomberg
que nous avions reservé auprès de nous pour nous servir et assister
de son conseil et de son épée au besoin et sur l'advis d'aucun
notre infanterie qui se hatoit de nous joindre nous fumes
droict au logement des ennemis que nous trouvames embarqués
en party et lesquels en nombre de 4 ou 500 à notre veue jetterent
les armes et crierent misericorde, mais les pays leur pour se
venger des maux qu'ils en avoient reçus se jetterent sur eux

836

1622.
4.e livre.

Vous pu sere tenir qúil n'en ayen tué bon nombre, cependant
led. de Soubise abandonnant blachemen ses gens s'en fait avec
sa cavalerie et y prend vn sien nommé Labarre, s'en sauve dans
Soncanon et Equipages dont nous sommes demeurés maitres du champ
et ce qui en fait finissant par vne commandement d'en rendre
graces à dieu.

cette Lettre vous a donné connoissance de ceux qui assistoient
le Roy en ce combat, voicy ceux qui étoient lors en son Conseil,
Le Cardinal de Retz, ses ff. de Puisieux, de Villeaux
Clerc pfilypeaux d'arbault, et d'augnaire Potier, secretaires
d'Etat dont les deux premiers passerent avec ss M. étans bons
hommes de cheval, les ff. de Lion, Bralon de Chateauneuf,
J'oubliois M. de Vic qui devoit être nommé après M. le Cardinal
de Retz, lequel avoit été fait garde des sceaux après M. le
connetable de Luynes.

Vous avés vu par led. lettre comme on avoit rapporté au Roy
qúil étoit impossible que son Infanterie passat par led. canal,
nonobstant lequel rapport led. Infanterie voyant de quel courage
le Roy passoit à la teste de sa Cavalerie aima mieux courir ce hazard
que de l'abandonner et étoit chose admirable de voir l'eau
par dessus la ceinture mepriser les Canons le mousquet de la
passe generale semeur. enquoy le s.r de Bassompierre se fit signaler
à la teste de led. Infanterie montés sur vn Bidet qui avoit l'eau
par dessus la selle, le Baron de Plavas maistre de camp au regiment
de Navarre l'accompagnoit.

La suitte du s.r de Soubise laissa prisonniers les ff. de la Motte
S.t Severin, des Arnauds, vieille Vigne, Le Comte de Marmiers, tous
les maistres de camps capitaines et officiers, les Drapeaux, les canons,
tout l'attirail et bagage avec l'vie de vie demeurant au Roy.

Et le chateau de la Chaume que le Roy fit assieger promptement
par le Comte de la Rochefoucault et où il y avoit 3 ou 400 hommes
qui se rendirent vies sauvés à la 1.re sommation le 18. avril.

Voila de grandes Exploits après plus de 100 lieues de chemin
en moins d'vn mois, car le Roy ne partit de Paris que le 20 mars
et le 18 avril tout cela étoit fait.

Durant cette Expedition y fut avoir Conference au Pont S.t
Esprit entre les ff. Duc de Lesdiguieres assisté du s.r de Bullion
conseiller d'Etat d'vne part et le Duc de Rohan d'autre assisté
des deputés des Cercles pour essayer à avoir à quelque traitté
de paix mais cela fut de mal effet parceque plus les protestans
étoit abbaissés par les armes du Roy plus ils étoient relevés en

837 B 39

1622.
4e livre.

leurs imaginations et vouloient absolument qu'on leur restituat toutes
leurs places, soit de sureté, de mariage ou de garde qu'ils avoient perdues
durant ces mouvemens; qu'il leur fut permis de tenir toute liberté
de s'assembler Ecclesiastiques et politiques (notés ce mot qui n'appartient
qu'au souverain et non aux sujets) que l'on continuat de leur fournir
les deniers qui leur avoient été auparavant octroyés pour l'entretenement
de leurs ministres et solde de leurs garnisons entretenues, lequel
le Roy acquitat les seigneurs de leur Religion qui s'estoient engagés
pour leur défense et de demander exorbitantes et inouyes ne
manquerent d'apporter contredits qui rendirent pour le coup le voyage
de leurs députés en Cour inutile. Ou led. s. de Bouillon l'representa
au Roy qui ayant fait examiner leurs demandes et icelles reduites
à la raison ils furent renvoyés en Languedoc pour faire leur
rapport à leurs Eglises et cercles qui ne s'envoulant contenter toute
chose furent plus que jamais disposés à la guerre.

Le Roy étoit fort à mon et toute sa Cour qui se trouva fort
grosse, se M. s'étant rendue d'apremont à la Rochelle suivy on
et de la aud. mon incontinent après la route du s. de Soubise
et cependant son armée traversoit le Poitou et la Xaintonge
pour aller assieger Rozan que nous avons rapporté y avoir
avoir été surprise par le s. de Soubise durant la prise
de montheux d'Auvergne.

De mon Roy alla à Xaintes d'ou il envoya le s. de
Salliers capitaine de ses gardes à Taillebourg appartenant au
Duc de la Tremouille sur la riviere de Charente, et quoy que
led. s. de la Tremouille protestant se fut neantmoins contenu
dans l'obeissance led. s. de Salliers en charge de s'asseurer de
la place et y faire bonne description de tout ce qui y étoit pour
le conserver aud. s. duc comme il fit, aussy n'étoit il pas raison-
nable que le Roy qui voyoit passer outre laissat derriere une
place de laquelle on eut domoit de la défiance et qui
pouvoit incommoder son Armée.

Si ce même lieu de Xaintes le s. duc d'Epernon qui étoit
venu trouver le Roy à mon, fut empeché pour aller avec
3000 hommes de pied et 100 chevaux investir la Ville de Rozan
qui est à l'embouchure de la Garonne et bien commode aux
Rochelois qui en tiroient beaucoup de commodités par la mer
que bat Rozan de deux costés, et cette ville a double fossé
taillé dans le Roc, le vieil fossé étant de 40 pieds de large
et de 20. de profond et le nouveau à 12. pieds de profondeur

sur Sto. de Lary e aue des nouuelles fortifications, e ces deux
cy par ley ne sont jamais contentés de plaire és dits Etats qu'ils leur
ont été Baillés et sont fort en défense d'vn Chateau appartenant
au marquis de Noyan de la maison de la trimouille. le Baron
de St. Seurin de la Religion pretendue réformée commandant
ledit lieu et tout le long de l'hiuer auoit grandement incommodé
la xaintonge, ayant des Courses qui alloient jusques aux portes
de xaintes.

Le long de la Mer du costé du Chateau il y auoit vn fauxbourg
duquel led. S. d'Epernon s'empara d'vne prime abord et y logea
Les Regiments de champagne et de Bury puis l'enuoya sommer
Le Baron de la rendre la place au Roy aue semonce de le venir
trouuer sous vn sauf conduict pour aviser quel moyen il pourroit
y auoir d'vn accord sur la xaintonge, et ne venir point aux dernieres
extremités, auquel il s'accorda mais étant venu vers Leduc et étant accompagné
de quelques vns auec et à fin des Les capitaines restés en la Ville
et Chateau s'en saisissent cette leur et étant surpris, arresterent
ceux qu'ils croyoient de la faction du Baron de St. Seurin pillerent
son bagage et de ceux qui étoient sortis auec luy.

De sorte que l'esperance d'accommodement étant ainsy leué et
falluz auoir la Ville par force, occasion pour laquelle S.A.S.
se hasta diligemment et arriua a Tonnillon du costé de la
Rochele, ou il y auoit vn Bastion appellé Soubise y logeat
Le Regiment de Nauarre, d'Auuergne et de Castel Bayard,
et fait trauailler aux tranchées pour attaquer La pointe du bastion.
Le Lendemain S.A. fit dresser deux batteries aud. fauxbourg
dont les Regimens de Champagne et de Bury pouuoient battre dans
Le port et contre Les deffenses du Chateau, puis on dressa deux
autres batteries de trois Canons Chacune contre la Ville qui en fut
beaucoup et Chaudement endommagée. Le 4e. jour de l'arriuée
du Roy Le bastion de Soubise fut battu et emporté, laquelle
que faisoit Les assiegés n'ayant pu être achevée selon qu'elle fut
decouverte en cet endroit, les assiegés contraints d'abandonner
Leurs tranchées auxquelles ils s'estoient retirés d'arriere Le bastion
pris, et Le Lendemain Le Regiment de Nauarre entra Lugarde
et se Logea sur le Bastion.

Les assiegés auoient auec eux des Capitaines Holandois
Experimentés aux mines et contremines, ils trauailloient a deux
mines en même temps, celle que j'ay dit auoir été découverte
au Bastion de Soubise et vne autre au bastion qui étoit du costé
d'vers par l'effet de laquelle vous pourrés Juger quel dommage

1622.
4e. Livre.

Les assiegeans ausoient receu de celle dubastion de soubise, si elle
neut été decouverte, car ce même jour 4e. de larrivée du Roy, sestans
fait vne autre attaque au bastion duquel en même tems que celle
contre le bastion de soubise, par le benefice de laquelle les regimens
de champagne et de Bury se logerent dans le flanc dud. bastion, cette
autre mine joüant lors, tua ou estropia plus de 150 soldats
et nombre de noblesse et de seigneurs volontaires qui dormoient
les assauts entre autre le marquis d'Zumieres, et les Barons
de Vaudé et de matta le Comte de boutgirault et le marechal de
Vitry blessés, le lendemain deux autres bastions qui étoient
entre celuy de soubise et les vieilles murailles de la Ville furent
emportés et lors les assiegés commencerent à songer à leurs
affaires et des hollandois confererent qu'ils n'avoient point vu
et pas cru de si furieuses attaques et le 8e. jour qui étoit
le 11. de May les assiegés reduirent à six jours les six mois dequoy
auoient promis de battre au Roy premier que de se rendre
demanderent à parlementer et deux de leurs capitaines etans
venus trouver sa M. aet effet la vie et liberté à ses sujets
de quelques qualité et condition qu'ils fussent entre lors
dans lad. Ville de Royan, permis à eux de se retirer par
terre ou par mer en toute seureté, la part ou ils voudroient excepté
l'isle d'arguenon, et Medoc, emporter ce qu'ils pourroient charger
de leurs armes et bagages excepté les canons le munitions de guerre
et vivres rendront tout ce qui appartient au s. de St. Sevin et ceux
qui sont sortis avec luy, même les navires ou valets d'iceux,
remettront en liberté les s.rs de Pousse et autres prisonniers
pris au Royan en quelques lieu qu'ils auront été conduits
et pour seureté de leur délivrance donneront otages,
permis à tous ceux qui voudront se retirer chez eux d'y vivre
tous le benefice de ses Edits après avoir fait la soumission
necessaire en justice et toutes les fois qu'elle sera exposée leur sera
baillé passeport et sauf conduit, et ceux qui voudront servir
de cette grace promettront de ne plus porter les armes contre
le Roy remettront la place dans ses 5. h. du soir entre les
mains de ceux qu'il plaira au Roy d'ordonner aet effet et
des à heure presente en donneront otages.

cette capitulation executée les assiegés se retirerent avec
leurs armes et bagages à la Rochelle et le s.r de Drouet Lun

des Capitaines du regiment de garder fut mis le de Ville avec
300 hommes de garnison pour y Commander.

En ce même temps se faisoient le procés au S. de Léon et Duc
reduction de Nismes et declara comme j'ay dit cy dessus. et le
ce même mois de may le parlement de Bretagne seant à
Rennes faisoit le proces par Contumace au Sr Duc de la
mme S. Duc de Lien de Pontchas chancelier de Monsieur frere du Roy
pour estre dans l'assemblée de la Rochelle, et leur maison de
bois de Chateau furent rasés de même au Parlement de Paris
Le procureur general pour suivoit l'Enregistrement et publication
des Lettres patentes données den le 7.bre 1621. contre le S.
Duc de Rohan en faveur à l'occasion de reconference et de
l'esperance qu'il donnoit de quelque bon accommodement en quelles
Lettres furent publiées et registrées aud. Parlement le 4 juillet
de cet an 1622. par lequelles led. S. Duc étoit déclaré criminel
de Lese Majesté de tous honneurs dignités états offices
pouvoirs et gouvernement notamment de celuy de Poitou &c.

En execution de cet arrest le Comte de la Rochefoucault
qui étoit seulement gouverneur de Poitou fut pourvu du gouver-
nement et Lieutenant general de toute la province de Poitou
et reçu aud. office en la place dud. S. Duc de Rohan.

cela fait il restoit à donner ordre à la seureté et soulagement
de ces pays de Poitou, aunis et Xainctonge et arrester les progrés
des Rochelois par mer et par terre. plus de pouvoir aux pays de de la
Guyenne ou les S.rs de Lavar et de Lebasse commandoient
par le moyen des forts d'Argenton et de Soulac en médoc
auxquels ils commandoient depuis l'expedition de S.t Vivien que
vous avés vu cy dessus, et davantage il falloit avoir le Roy
Roy passeroit en Languedoc pour se servir de ses grosses forces
et de celles que les Rebelles avoient mises à Sommiers et ailleurs
à fin de se rendre maitre en Guyenne et Haute Dordogne
et ensuitte au Quercy et Languedoc.

Je parleray premierement des forts de Soulac et d'Argenton
puis des pays des maisons de la Rochelle et puis nous ferons
partir le Roy pour le Languedoc.

Après la prise de Royan Le Roy voulut envoyer ses
forces en Medoc pour de Bourque savoir du fort de Soulac

841 8401

a la Rochelle du fort d'argenton mais la prevoyance et bonne conduitte de S. de Pontrine premier president de Bordeaux assisté de l'abbé de verteuil et de S. de valuzay son frere Conseiller au Parlement releva fort H. d'une partie de la peine, car led. S. premier president ayant eu avis que quelques affaires avoient appellé led. S. savard à la Rochelle et d'ailleurs etant informé du peu de regens qui etoient restés dans le fort de Soulac, envoya en diligence le Sr d'arpalair duquel j'ay cy devant parlé pour attirer par promesse les soldats qui etoient en la place, l'investir avec les deux compagnies qu'etoient demeurées en l'Espagne, et detirer de ces fillon les deux canons qui y avoient été mis, arpalair s'acquitta fort bien de cette charge et apres avoir tué dix ou douze quelques soldats, lesquels il menaçoit de l'armée Royalle qui si approchoit fit tant moitié par argent et moitié par force qu'ils luy rendirent la place Le 18 Xbre may, vis et bagues sauves avec quelques pistolles qui leur avoient été données chacune barque pour les conduire à la Rochelle ou ils n'allerent pas, car ils furent devalés ses fureurs de ceux de la Religion ou dit que la foy leur avoit été manqué violé et les Royaux au contraire disent que n'ayant pris passeport et sauf conduit pour aller à la Rochelle ils etoient de bonne prise et de fait ils demeurerent prisonniers de guerre.

quant au fort d'oppremont qui commandoit le Sd de la Rocque il ne fut rendu que au mois de Juin en suivant comme nous dirons tantot mais cependant les Sr de Soubise demeurerent paysibles dans Les Medoc suivant l'ordre que led. S. premier president y avoit donné auparavant ce voyage du Roy et de la sorte que nous l'avons cy dessus dit.

parlons maintenant de l'ordre donné à Mgr le Comte de Soissons contre la Rochelle et pour la conservation du pays des environs d'icelle ensemble de la construction du fort qui du nom de S.M. fut appellé Louis.

Vous avez vu par mes deux precedentes dudit singulierement par la premiere combien j'abborre les factieux, et Les ligues

Contre l'autorité de souverain. et comme j'en ay pas manqué
d'avoir fait voir l'établissement et les Conseils de la ligue
Espagnolle contre deux grands Roys aussy j'croiz qu'il
en raisonnable que je dise un mot de l'Etat gouvernement
et Conseils de l'assemblée de la Rochelle qui prenant le
pretexte de la Religion comme faisoient les Seize de
Paris, ne montrent pas autre intention que celle de la ligue,
contre laquelle ces Rochelois ont tant crié à savoir
la Rebellion ouverte, le ravalement de l'autorité Royalle
et Le demembrement de la Couronne.

Le Duc de Maienne venant à Paris et dans l'Etat
de la ligue y trouva un Conseil de 40 personnes ramassées
de tout Etat et condition qui ne regardoient rien que leur
profit particulier, et l'assemblée de la Rochelle Le
Reuniant sur la ligue, a établi un Conseil de 48. composé
de toutes conditions des habitans de la ville et des députés
des provinces qui ordonnoit des affaires d'Etat, c'est à dire de
gouvernement, des levées de gens de guerre des rançons des
confiscations des recouvrements des deniers sur les terres
et dans les recettes et coffre du Roy qu'ils appelloient des
Lumieres, des fabrications des monnoyes des fontes d'artillerie,
et toutes autres choses qui regardoient l'Etat souverain.

La ligue avoit un Parlement qu'ils avoient forgé
à leur porte en un Conseil dans lequel entroient des gens d'Eglise
qui condamnoient hardiment à mort sans appel ny figure
de procès et l'assemblée de la Rochelle avoit un Conseil
de justice qui étoit souverain comme un parlement
dans lequel étoient entrés plusieurs ministres qui ne
jugeoient pas à moins de violences.

La ligue avoit un autre Conseil qui étoit celuy
ordonné pour les saisir pour diriger et s'approprier les biens
des absents et ces soulagemens que les supots et gens de guerre
faisoient en la campagne et l'assemblée de la Rochelle
avoit un autre Conseil qu'on appelloit l'amirauté c'est à dire
des pirateries et brigandages qui se faisoient par mer et
par terre sur les sujets du Roy et des marchands qui

doient de sa cabale, La ligue se trouva divisée en son party et principalement de ceux de la noblesse et des magistrats et l'assemblée tenoit pour suspect telle maniere de gens qui s'estoient joints à elle ou refugiez vers elle. La ligue receut à Paris 4000 hespagnols en garnison et l'assemblée vint à la Rochelle trois compagnies d'anglois et autres compagnies d'estrangers.

La ligue s'estoit associé les hespagnols et l'assemblée de la Rochelle les anglois, comme nous verrons cy après et quelle plus après sa ruine, elle a voulu se rendre avec les hespagnols même pour troubler cet état après s'amour.

La ligue appelloit persecution des catholiques, l'ordre que le Roy donnoit contre sa rebellion. et l'assemblée de la Rochelle appelloit persecution des Eglises, l'ordre que le Roy donnoit pour le juste deffense de son autorité et maintenir de l'état Royal et monarchie en son lustre.

Or puisque le dé etoit jetté et que cet etat Rochelois s'etoit rendu de la sorte S.M. estant à Xaintes après l'expedition de l'Isle de Rié ordonna deux armées contre ces Rochelois, l'une par terre l'autre par mer celle de terre commandée par mond. Sgr. le Comte de Soissons celle de mer par Mgr. le Duc de guise amiral du Comte de Joigny general des galeres après mon pere de bonaire et d'u s. de St Luc gouverneur de Brouage.

Celle de terre etoit composée de six à sept mille hommes de pied et d'environ 600 chevaux à sauvoir pour gens de pied le regiment de mond. seigneur le Comte, huit compagnies du Regiment de Champagne, les Regimens de Castellier, Barlot, Castel Bayart, de maillet de St genme, de St Vivien, du Baron de mailloc du Chevalier de la Valette pour la Cavalerie les compagnies de la Reine mere, de la Reine, de mond. seigneur le Comte des seigneurs Comte de moret et de Verneuil, du Duc de nemours, du marechal de Vitry, de St Luc et du s. de Brassac.

cette armée destinée pour bloquer du costé de la terre avoit pour chef S. mond. seig. le Comte, le marechal de Vitry Lieutenant du Roy, les S.rs d'auriac de Senecterre, de Bourg Lupriac mareschaux de camp le s. marquis de nesle maistre de camp de la Cavalerie legere, le s. Barentin conseiller d'etat Intendant de la justice et des finances en lad. armée et Ingenieur Pompée targon pour bastir le fort Louis et faire une chaine qui traverseroit le Canal entre la Rochelle

à lorgpointer de oreille chez ef debois.

Les trouppes ayant eu rendez vous au 18e Juin entre la clavelle et la jarie, à vne lieue de la Rochelle, y firent monstre, et quelques compagnies furent logées à jarrie, puis ayant été trouué pauuais Du Conseil que l'armée deuoit être assise de costé de la leu, pour deux raisons l'vne pour empescher le secours de la mer, l'autre pour que led. ville eut plus belle vue deu costé la, l'armée se rendit le 21 à dompierre et chemina du costé de st. andré, le mareschal de Vitry conduisant l'auant garde ou estoient les mousquetaires à cheval que l'on appeloit dragons du s. de st. Luc conduits par le s. des adiours, auec trois compagnies de cauallerie celle des gendarmes du s. duc de nemours conduite par le s. de Courbisons son lieutenant, celle du Comte de Brassac conduite par le s. de fouueau son lieutenant, et celle du s. Comte de Moret, Led. trouppes furent logées a la leu s'marie au colombier et auplomb et cela ne fut par pluston fait que les assiegés firent voir et sedonna vne bearmouche en vn lieu ou l'on s'estoient embuschez a la faueur de deux canon qui pour etre pointé trop haut ne fit aucun domage aux assiegeans qui auront tués en trois ou 4 coups qu'ils tirerent enuiron de l'heure sus les assiegés; l'escarmouche pour etre la premiere fut assez bien mené de part et d'autre, le s. des adiours auec ses dragons demeurant dans le chemin de st. Maurice du costé de la porte neuue, Le mareschal de Vitry auec sa cauallerie, plus prés de led. porte, et les Compagnies du regiment de champagne, à led. ville, et le Regiment de chatellier à la gauche, et les autres regimens auoient ordre de suiure et filer, comme ils faisoient sans crainte ny domage du canon. L'ennemy etant aduerty le mareschal de Vitry fait mettre pied à terre aux mousquetaires à cheval, dans le bas chemin de st Maurice et commencerent l'escarmouche et lui en même temps donna vers la porte neuue du costé de la marais dou ils en tuerent 40 Rochelois tuez et du costé de la croy la cornette du s. de st. Luc et quelques soldats, après laquelle attaque les assiegés s'etant retirés en la ville Mg. le Comte eut loisir de loger a la leu, le Led. s. de Vitry et l'armée dans st. Maurice, auplomb et au colombier et cela fait Pompée taryon ayant donné le dessein du fort Louis pour etre construit entre chef de bois et la Rochelle on les

Commença le travail par des Retranchemens pour mettre à couvert les ouvriers qui y seroient employé et ce fut en cette admirable devoir cet Ingenieur a la teste d'une compagnie du Regiment de Champagne passa de basse mer à gué par le milieu du canal de la Rochelle pour prendre la mesure d'une chaine qui vouloit mettre à travers dud. canal depuis le costé du Fort de Bois jusques à l'autre bord du coste de la pointe de Coreille.

Le fort a été basti par Sauvenieres de leurs mains ou à point vu led. chaine pour laquelle on dit que led. Ingenieur avoit fait faire de grands appretz et des machines pour la soutenir avec quantité de grosses et longues de sorte elle portoit un grand poids au travers dud. Canal.

Les assiegez ayant eu nouvelles de ces forts par le travail qui s'y faisoit à leur vue pour l'empescher firent une grande sortie le 28 de Juillet depuis de 600 hommes depied le demy vingt cheveaux et plusieurs charettes pour se garnir au besoin et empescher la cavalerie qui les pourroit venir combatre.

Ils s'acheminerent en bon ordre jusques auprés du fort ou le S. de Maillac qui y étoit en garde avec son Regiment les attendoit sans tirer ny avancer sur eux. Dont ayant pris quelques soupçon qu'il y eut embuche cachée la dessous ils s'arresterent court, et cependant l'alarme qui en fut donnée au camp fit avancer M. Le Comte avec sa cavalerie legere laquelle apperçeue par les Rochelois ils se retirerent derriere leurs charettes tachans d'attirer les Royaux sur une terre sur lequel dix canons de la ville donnoient à plomb, mais pour eviter cela le Comte d'Arriac Mareschal de camp fit biaiser la cavalerie sur la droitte, et lors les assiegés tirerent force canonades sans effet, pour avoir pointé l'artillerie trop haut, et pour avoir qu'ils n'avoient point de faveur de led. artillerie ils se retirerent en la ville le soir et furent du soir le même jour mirent pied à terre au quartier de la leu ou ils étoient arrivés avec huit navires mais ils furent contraints de la entrer en Jeun et de donner alarme par la survenue de mondit Seigneur qui étoit remonté aussy tost à Cheval.

Les assiegés avoient fait vng grand déssoin ce jour la qui n'étoit point mal digeré s'étoit sur les reports de leurs batz reprisez car ilz joué à leur, et si le secours Sur venus à point nommé car ilz eut été cette sortie fut. eut fait vn grand éffet contre le fort sien même leur les Vaisseaux fussent arrivés lequel domnoit sur le quartier de la Cu, le secours de mond. S.r. contraint d'deffendre son quartier et ne pouvant à cause de la sortye etre au besoin secouru dud. S.r de Maillé, la faute de cela en doit etre attribuée à ceux de la sortye qui debvoient se mettre aux champs jusques à ce qu'ilz eussent eu avis de l'arrivée des Vaisseaux pour donner dans attaquer en vn même temps qui sans doubte eussent ruiné et brouillé tout le camp du Roy et peut etre fait prise.

Cette occasion faillie par les assiegés, Le Roy fut rompu en diligence et le fort Louis bien avancé à trois mousquetades de la Rochelle et mis en déffence le 14.e garny de quantité de Canons.

Cependant les navires flamands desquels les assiegés s'étoient promis du support retournerent en flandre chargés de sel et la plus grande partie des anglois qui etoient en la Rochelle furent rendre à mond. Seig.r Le Comte qui les receut avec grandes Caresses et les fit encorder jusques à Nantes ou ilz desiroient aller pour gagner l'angleterre ceux d'entre eux qui etoient demeurés à la Rochelle furent arrestés et emprisonnés avec leurs Lieutenant.

Il y avoit lors près des forts de la Lune vn Capitaine D'Arronage très bon pilotte et de la Religion pretendue reformée mais grand ennemy des Rochelois nommé Jautero qui avoit traversé l'armée navale des Rochelois et s'étoit venu garer à la faveur du canon du Roy pour prioux comme il faisoit les barques de Bled et farines qui venoient aux assiegés qui en receuoient grand domage et ne le pouvoient desbusquer de la quoiqu'ilz les canonassent sans cesse.

Or puisque nous avons vu l'armée du Roy sur la terre voyons celle de mer composée d'environ 80 Vaisseaux, Navires, galeres, et pataches et divisée en avant garde bataille et arriere garde, L'avant garde étoit commandée par le S.r

De St Luc avec dix navires, celle du chevalier de Razilly vice amiral, celle de St de monsieur d'Ille St Jean, la Ste Fleur, le chevalier de montigny, le Lard, la marguerite, le petit St Etienne, le St martin, les loups, le Henry.

La bataille conduitte par le Duc de guise monté sur son grand gallion avoit 16 navires et 2 pataches à savoir le Grand gallion du Duc amiral. Le galion de malte, le grand St Laurent, le grand St Michel, le grand St Louis. Le St Julien, le St françois, le petit St Laurent la Ste Clere, l'Etoille, le Lare, le croissant le St paul la Catherine. Le St Pierre, pillevond.

L'arrieregarde conduitte par le St de Mauty avoit six navires, et deux pataches du St de Heroline à savoir l'avierge montée par le St de mauty contre amiral le lion, l'ourse, l'oraison, la victoire, la porte noire.

Au devant de l'armée etoient trois escadres la 1re etoit de 10 galeres, l'esperance patrone reale, la regine guarde connetable joigny, pille Bayonne, vingt guerre, la deuxième étoit de 12 pataches dans lesquelles le St Comte de la Roche foucault avoit environ 1000 hommes de pied et le 3e avoit trois pataches du marquis d'Allerac. Le St de Boare y faisoit la charge de lieutenant de bataille;

quand à l'armée que les Rochelois avoient sur Mer et en laquelle consistoit le meilleur de leur force elle comptoit bien cent vaisseaux dont quitot Bourgeois de la Ville etoit amiral et d'autant fut la plupart des officiers de ladite armée etoient ou le seigneur ou Bourgeois, elle n'etoit pas à comparer à l'armée Royalle quoiqu'ils fussent accoutumés aux voyages maritimes, car l'adresse et le courage ne repondoient pas à celuy de l'armée Royalle, laquelle y fut parue, ils l'amenerent tout en une flotte, ceux-ly en avoit partye devant Brouage, une autre partye devant en l'Isle de Ré, à l'abry du fort St martin qu'il y avoit basty et qui nous donnera ample sujet de discourir cy après, le reste et plus grande partie étoit en Course.

Du commencement l'armée Royalle ne se trouva pas en bonne posture pour n'avoir par apres de connoissance de cette mer, soit pour n'avoir pas bien pris sonteur et bien formé leur type de flotte ou pour avoir eu trop de bonne qui fut le principal point, car le St de St Luc se trouva engagé,

Le Duc de Guise le voulant dégager ne peut faire si tost qu'il desiroit
a cause de la bonace et ayant eu quelques uns se trouva lui
même engagé mais les courages etoient si bien a pied qu'ils
se developerent de tout cela et après se tre ralliez combatirent
si bien qu'en tua sept Vaisseaux Rochelois coulerent a fond.
sur tout les galeres y firent des merveilles, et réduisirent
des grands vaisseaux au nam.

Le combat s'échauffoient de telle sorte qu'il s'en fut
ensuivy de grande perte mais comme on en étoit la la
plus grande chaleur arriverent les nouvelles de la paix que
Dieu leur envoyoit et que le Roy leur avoit accordé a eux et
devant Montpellier à fin de leur donner loisir de rentrer
en leur devoir et lors les Rochelois oterent tous les pavillons
les seignes et banderoles de leurs Vaisseaux et Guiton amiral
apporta les siens aux pieds de M. de Guise pour témoignage
d'obeissance et d'asurance d'accomplir tout ce que S.M.
leur avoit ordonné par le traitté, cependant le fort Louis
demeura devant La Rochelle à la garde duquel fut proposé
Le S. arnault avec le regiment de Champagne de 20 compagnies
complette.

Voyons comment cette paix fesit et entrons la dessus
d'un progrès de l'armée que le Roy en personne conduisit en
Languedoc après la Reprise de Loyas.

Le Conseil arreté l'envoyage et le S. de la force
qui étoit dans St Foy donnera sous main des Esperances
de sa reduction en obeissance du Roy on avisa de
commander par la d. Ville de St Foy.

pour cet effet M.g. le Prince eut ordre d'emmener
douze avec vne bonne troupe d'infanterie entre autres des
Regimens de Normandie de Vibray avec quelques Compa-
gnies de chevaux legers, avec charge en chemin faisant
de saisir vne ville de Hanse, monuy, amas
pour mieux les retraiter aux Limeuis.

En même temps fut Commandé au Duc d'Elbeuf qui
étoit encore a environ de Nismes de faire marcher
vers St Foy son armée qui étoit lors de 20. compagnies de du
Regimens de Picardie, 15 de celuy de Piedmont, 8 de Chapes,
S. de Villeroy 10. de Sillery avec trois autres Regimens
nouveaux.

Il s'M. prit le chemin de Chatillon et de la dordonne, pour
s'rendre et cela fut executé si a propos que les trois
armées y arriverent en mêmes tems ou fut marché audit
le regiment de Normandie commença les hostilités
aux approches auquel le Baron de Vaillac et le s.r de Combalor
capitaines dud. Regiment furent blessés, celuy du Piedmont
s'empara du fauxbourg de la Rivierre sans grande
résistance neantmoins quoi que les Limosins l'abandonnas
sent bientost, le s.r de Fontenay maistre de camp dudit
Regiment ne laissa d'y être blessé.

Voila tout l'effet qu'il y eut contre cette place d'impor-
tance et très forte Cause y hauder principalement le s.r
des rebelles l'avoit choisie pour sa Retraitte a conservation
contre la force considerant que force luy seroit d'obeyr au
Roy qui s'approchoit de luy et ayant demandé une conferance
avec les s.rs de la Ville aux fins l'un des secretaires d'Etat
led. conferance fut faite en sorte que se remettant en la ville
de s.t Foy en l'obeyssance du Roy, les M. luy auroyent pour
luy et la noblesse et ville qui l'avoient suivy les articles
qui en suivent approuvés lettres Resignation de leur
obeyssance a sa service.

Premierement l'abolition generalle tant pour la prise
des armes que toutes entreprises contre l'autorité Royalle le
actes d'hostilités mêmes de miner d'heritages et maisons
prises des dernieres confirmations et autres choses faites
contre les particuliers, advis de toutes nouvelles fortifica-
tions jugemens de Consuls et autres officiers de Justice
portant ordonnance ou condamnation sur toutes les choses
susd. le tout depuis le premier Jour de fevrier 1620. l'exercice
libre de la Religion comme au precedent, suivant les
dits et articles Secrets, toutes bourgeoisie et habitans de
led. ville conservés en leur offices dignités et anciens
privileges. tous Jugemens et arrest de mort confiscation
et autres donnés contre led. habitans sans legitime defense
depuis led. jour cassés et annulles, les partyes remises tout
etat qu'elles etoient auparavant. que toutes fortifications
seront démolies à la discretion de s.s M. qui des apresent leur
accorde que la Ville murraille leur demeurera pour cloture.

xMille accordée aux Consuls d'icelle Ville de Cooo diverse
à leurs suselle et sur la Jurisdiction d'icelle pour subvenir
aux frais et despenses qu'il leur a convenu faire durant
La guerre, sauque pour l'obtention des Lettres de ladite
assiette ni exemption de la Levée d'icelle somme, ilz
soient tenus payer aucunes finances, seront aussy exempts
du passage de l'armée de S.M.. ladisposition de l'artillerie et
munitions demeurera ez ladisjution de S.M. tous ceux qui sont
en lad. Ville ou ailleurs de quelque conditions et qualités qu'ilz
soient dont les S.de la force baillera presentement les noms,
Jouiront du benefice de Leur reconte capitulation portant
dans six jours ilz l'acceptent et fassent serment de servir
le Roy. et sur l'art. concernant la supplication du S.de la force
de tre et ses enfans remis en leurs charges et gouvernements
et les S. de contenay en son gouvernement de Berry ou il
pourra aussy pourvoir accordé en recompense vn Etat de marechal
de france au S. de la force et ..... milles Leur dont la moitié
leur sera payée à Metre vne Etape à Paris et l'autre moitié à la fin
de l'année et les pensions continuées à ses Enfans tous seigneurs
gentilzhommes capitaines soldats et autres de quelque qualité,
condition provinces et demeures qu'ilz soient qui ont assisté Led.
S. de la force et ses Enfans pourront se retirer ou bon leur semblera
et leur sera baillé passeport à cet effet et les S.rs de Bourdeilles,
de Neoboz, de Cugnac du Sieur de Brugne pignol, de la
Motte, de Bacalon et de Beauville seront rétablis, en leurs
Etats offices dignités, pensions recommencé, ou seront
payez des recompenses accordées et jouiront à l'avenir des
gratifications et pensions dont elles jouissoient au precedent
et des arrerages de leurs garnisons, et aura Led. S. de Bacalon
vne charge de Capitaine entretenu tous les fugitifs en lad. Ville
pourront s'en retirer avec Leurs biens et commodités pourveu que
ce soit en Ville obéissante du Roy ou en Leurs maisons. les
Comte de la Vauguyon et tous prisonniers de guerre qui sont à S.M.
Foy depuis led. premier service, comme aussy ceux qui ont été
pris par l'armée de Duc d'Elbeuf en la basse guyenne et aussy
par eux du party contraire soient Catholiques ou de la religion
pretendue Reformée sont mis de livrés.

Ceux de la Ville demonstrans quine auront abolition; dont fosse
commis jusques à present.

Dieu et ceux qui severra cy après je prendray sujet d'admonester
le pauvre peuple qui en l'innocent agneau de Dieu, de bien prendre
garde à soy lors que les grands, pour leurs interrets particuliers,
le voudront embarquer en des factions odieuses, sous le beau
pretexte du bien public, ou de Religion car lorsqu'il, le voyent
puisé après luy avoir fait porter la folle enchere de leur ambition,
ils savent bien faire leurs appointemans avec avantages, et laissent
ce pauvre peuple Languissant au plaing et garand de leurs folz
qui deviendra cy après l'assemblée de la Rochelle et tous de
ces députés de ses provinces qui l'avoit assamés après que tous ses
grands, ses circulaires ses arboutans lui auront manqués
comme ils seront à la fin à l'exemple de ceux cy dessus dits.

Ce traité fait M.gr le Prince et le Duc d'Elbeuf entrerent
en la ville le 21. de may et le lendemain après que M. de Vic
garde des seeaux eut receu les sermens de fidelités, les
portes de la Ville occupés par les gardes du Roy, le M.y entra
et visita les fortifications et le jour suivant appellé la
feste Dieu le St sacrement fut porté en procession à laquelle
fut M. et toute la Cour assista en grande solemnité, assistans
le Clergé de Periguex y adjoustés, car il n'y avoit point
de telles qualités d'hommes à St Foy, les cens suisses de la garde
tenans chacun un cierge blanc, l'Archevesque de Tours premier
aumonier portoit le St sacrement sous un dais auquel le porté
par M.gr le Prince, les Ducs d'Usés et de Retz et le mareschal
de praslin, ayans des cierges blancs allumez. S. M. estoit
suivi de M. le Cardinal de Retz, des autres seigneurs Ducs
Chevaliers du St Esprit en l'habit de leur ordre, c'est à dire le
grand ordre au col et tous avoient des cierges de cire blanche
allumez.

Cela fait en la Ville de Clerac sortans reconnu avoit
Marquis de Carignan comme nous avons dit cy dessus par
l'industrie du premier President et entremise du S. du Duc
Conseiller au parlement de Bordeaux le Roy envoya M.
le Duc de Vendosme son frere naturel avec 8 ps Regimens
d'infanterie et quelques Cavalerie pour prendre possession

852

1622.
4.e divze.

De lad. Ville au nom de ses M. qui luvoya aussy en même temps le s.r de Chabay avec 100 hommes pour tenir le chateau de mued ay, fort et important pour les passages, rappellant a soy le s.r de Chabot qui Commandoit.

puis le 28 de may se M. partit de st Foy et prenant son Chemin à agen, pas montegue, marmande et Aiguillon arriva en lad. ville d'agen le dernier dud. mois ou led. s.r Conseiller du Roy luy presenta les habitans principaux de Clergé avec le Marquis de Lusignan tous agenoux et demandans grace et pardon de leur desobeyssance ce qu'ils obtinrent.

mais auparavant que de sortir de st Foy se M. donna ordre à ce qu'elle voulloit y estre fait y laissa le s.r de Beaumont avec quelque compagnies de soubs regiments et de celuy de Villeroy qui attendans la demolition des fortifications et le s.r Daudrault Conseiller au parlement de Bordeaux y demeura Intendant de la Justice.

Ou'il employa huit jours de sejour à agen à savoir le premier et 2 Juin Le Roy donna audiance aux ambassadeurs specialement à M. Le nonce du Pape, j'evous laisse à penser s'ils manquerent de congratulations et de louanges à se M. pour tant d'exploits Heroiques en si peu de temps, et de plus les affaires du Duc de Sully pour la reduction de toutes les places en obeissance de sad. M.té furent accomodées.

D'agen se M. se rendit a Valence et à Moissac ou etant arrivé le 9.e juin elle fut contrainte d'y sejourner deux jours pour attendre son canon qu'elle ne voulloit guerre perdre de vue et qui à cause des mauvais Chemins ne pouvoit faire plus de 3. Lieus par jour.

pour ne perdre temps le Roy envoya Inverti La Ville de st antonin par M. le Duc de Vendosme avec les regiments de Piedmont Vibray et Vaillac et le s.r Zamet avec sa cavalerie joindre l'armée de M. Le Duc de Montmorency au bas Languedoc.

cependant se M. qui s'estoit rendue Le 7.e Juin à Villemande Environ demie lieue de Montauban, fit dire Le lendemain tourner la teste de son armée vers mg.r le petit M.gr Le Prince de Condé conduisant l'avant garde, il luy avoit point à parlementer ny de pardon pour les assieges que vous avez vu cy devant

H 853

avoit massacré de sang froid lenguarnison dudict ayant tous
sexes sortans employés lappunition les menaces dicelle d'emême, ausy
ils s'y attendoient Bien et troisieme jne cessament du Chateau
comme on dessoit la Batterie tuerent 14 officiers du canon et
en blesserent plusieurs.

Enfin la breche faite le 10 Juin d'environ 4. 5. pieds de
large d'huyt canons en trois batteries les Regiments des gardes
dudict qui a toujours pretendu et aqui appartient l'honneur de
la pointe aux assauts donna le premier à la breche par laquelle
il entra suivi des autres Regiments, qui tous entrés en la ville,
il n'y eut ny âge ny sexe Epargné, tout passa au fil de
l'Epée, jusques aux petits enfans entre les bras de leurs
meres, et fut vn pitoyable Spectacle et vne rude reprezaille
que les soldats se donnerent pour vengers leurs camarades
tuez comme j'ay dit en lad. Ville, ceux qui se seroient retirés
aux Chateau contraints de se rendre à discretion furent tous
pendus, mais la vie fut donnée aux femmes et enfans qui
s'y trouverent, mon jeune fils duquel j'ay cy dessus parlé la
l'expedition de Re entrant lors de cette tuerie en mes greffes
retint l'Epée d'vn soldat qui alloit l'enfoncer dans le
ventre d'vn petit Enfant à l'entrée de la porte d'laquelle
il s'efforçoit evader cet enfant, vne compagnie de pionniers fut
ordonnée pour tirer les corps hors de la Ville, mais dessyt
à fait ceux qu'il y en avoit apeine en eurent ils tiré et
Enterré 200. que le soldat jnjpatient mit le feu en syptes
huit endroits de la Ville qui en 5. ou 6. heures fut entierement
bruslée, mais le Chateau fut Conservé par ce qu'il appartenoit
au mareschal duc de Bouillon qui ne s'estoit pas voulu
embrouiller en ses Rebellions quoiqu'il fut de la religion
pretendue reformée et avoit refusé la premiere charge
de Lieutenant qui luy avoit été offerte par l'assemblée
La Rochelle, et de la peut on juger que ce n'etoit à la
Religion ny aux particuliers d'icelle que le Roy faisoit
la guerre mais aux rebelles seulement, et voulut être obey
de son Royaume comme il appartenoit, ainsy verrons

Nourbienton vn Edit de Paix qui en ordonnera dyplus grande preuue.

Le Baron d'Aguilly capitaine au Regiment de navarre Lesl. fontenay capitaine en celuy de normandie et villeneuve qui etoit au Comte de Scomberg furent tuez en ce siege; Lesl. de toulongeon capitaine au Regiment d'Etissac, y reuint vne mousquetade dans le ventre, delaquelle il fut tuez il y eut forse Soldats Estropiez peu de tuez?

Mais voicy des sieges qui auront des effets plus funestes auquels le Roy perdra des seigneurs de marque des capitaines et Soldats de Valleur?

le Camp levé des environs de cette place où ma regimente fut jadis fait M. party Le 12. de juin pour se rendre au siege de St antonin ou M. de Vendome l'attendoit avec vne partye de l'armée.

cette petitte ville en composée d'environ 200 maisons faisant la separation de la Rouergue d'avec Le quercy environné entouré de rochers et de montagnes pleines de chemins facheux et difficiles a bords les Habitans respondent ace voisinage, car ce sont gens rudes peu civiles, n'ayant commerce avec personne et tout leur trafic et occupation se reduisant a cultiver Leurs premiers simples sur ce rocher en du coste du septentrion ou il y avoit deux grands Bastions de pierre aux deux angles de la muraille sur lesquels il y avoit vn canon et sur l'autre vne coulevrine, vne fauconneau avec son fosses à fond de cuue avec les contrescarpes bien relevées, à la pointe de ces Bastions étoient deux demy Lunes et entre deux des cornes ou tenailles, le devant et Le couvrant n'avoient que de simples tenailles et de petites demy Lunes et au milieu La Riviere de Lavergne qui se pouvoit rendre gueable en ouvrant la chaussée des moulins et au bout de La Riviere La muraille sans retranchement, ayant vne place derriere de 100. pas de largeur et autant de Longueur.

La principale confiance que j'en avoient etoit en la difficulté de les approcher, car il y avoient coupé tous les chemins de les

avoient fait des preceptes, aussy se moquoient ilz quand on leur parloit du canon du Roy disant que ce canon avoit la goutte, et quant à eux qu'ilz estoient 1500 soldats qui vendroient bien leurs vies ayns les voudroit marchander.

Or quoique ce canon eut la goutte si ne laissa il pas d'approcher avec sa suite de St. antonin, et M. de Vendosme avec les regimens de Piedmont le Corps de la montagne se rengeant en bataille entre elle et la Ville en la petitte campagne qui y est.

Les ennemis s'estoient fortifiez en la montagne avec intention de la bien défendre et la garder a longtemps pour la difficulté de son accés; interdit a la cavalerie mais M. de Vendosme tirant vn capitaine vn lieutenant et vn enseigne avec 100 hommes de chacun des trois Regimens piedmont disposé à la droitte, Vibray au milieu, et Vaillac à la gauche pour attaquer ces montagnes de ces trois endroits, leur fut donné vne si rude attaque qu'ilz quittent tout la montagne, se retirant dans leurs fortifications, fors quelques resolus qui faisans ferme au milieu de la montagne, y furent tués. Vibray et Vaillac voyant cela suivis les uns de Piedmont qui y avoit le plus contribué de leurs le reste et de Vitry tirans à la gauche pour le Vallon attaquerent vn colombier gardé par les ennemis ou y fut vn combat assez rude, auquel ilz perdirent vn Capitaine leur sergent major et quelques bons soldats mais en fin ilz deniegerent les Ennemis du colombier.

Ces essais se firent en attendant le Roy qui arriva au siege avec son armée, le 4 juin et à tintamarre, cependant que les trompettes sonnoit la Ville Virette et reconnu capable les personnes à la portée du mousquet, et les Regimens de Picardie d'Estimac et de Berry furent logés du costé de Negrepelisse, et ceux des gardes, de navarre, de normandie et de champagne du costé de l'attaque et Chappes ordonné pour ouvrir la tranchée se trouva incommodé de quelques barricades et colombier restés en la montagne, à la quelle pour cet effet on fut contraint de retourner le Sr. de nantes capitaine du regimens de Piedmont après plusieurs combats de barricades

tubarie de son Chasa datour à la fin il les contraingnit leur tirá
ça et la par les champs de regagner leurs retranchemens.

Le 15e. vn sergent du regiment de Vaillac alla reconnoitre le
fossez des corner et fut accompagné de quelques soldats et de seigneurs
volontaires qui furent reçus de sorte que le S. de la verdun y reçut
vn coup de pique et vn autre de mousquet, le S. de Breval fut
blessé d'vn coup de pique à la teste et le S. de Bellebrune d'vn
coup de mousquet.

Le lendemain le canon qui à force de pionniers pour la
difficulté des chemins rompus et reduits en précipices avoit été
avancé et approché capablement pour etre levé en batteries
3 pieces furent assises en la Vallée pour faire vne batterie et
deux coulevrines au milieu du pré au de la montagne du coté
du couchant faisoient vne autre batterie, de laquelle les assiegés
furent fort incommodés parcequ'elle donnoit dans leurs travail et
battoit à plomb dans la ville, en laquelle on voyoit facilement du
haut de la montagne sur laquelle Leday se trouvoit souvent pour
y celle contempler la contenance des ennemis leurs travaux
et eux de son camp toutes fois avec tel hazard que le Duc
de Rets qui vint jusques ne s'étant avancé si fort que Jacob y fut
neantmoins blessé d'vne mousquetade au genouil.

Rien ne manqua d'adresse de courage et d'industrie
aux assiegés pour contester leur ville et leur vie aussy
Le Regiment de Normandie voulant le 18e. jour se loger
au milieu des corner en fut repoussé par toutes sortes
de feux et d'armes, avec telle furie qu'il en demeura
plusieurs dudit Regiment sur la place avec le S. Cadoustets
Lieutenant aud. Regiment Mayde de sergent major, le
Sr. de St. Lazare et belle fonde blessés avec le S. de la Serre
capitaines du Regiment de Piedmont faisant la charge
Doyde de marechal de camp, cette injure devoit etre
vengée par le Regiment de garde qui le lendemain
voulant prendre le logement entrepris par normandie
fut le tout de meme ayant trouvé de bon tenaux
force d'artifice, grenades le chaux vives dont ils furent
par des fumées mêmes le Sandis, le Roy en fut spectateur
avec déplaisir et prit résolution d'enlever ces corps
par vn assaut general; je dirai en passant que le
Regiment de ser garde etoit bien d'elu, car toutes
ocasions cerquerres ayant eu toujours la pointe à l'entrée

occasions Chargé les premieres chaleurs des Ennemis il les mort des plus Vaillans et Deux qui leur avoient été Substitué ne pouvoient avoir telle experience que les autres, bref une grande partie des Regimens n'étoient Que des apprentis au prix des d'ssaillans

On travailloit fort à une mine Sur le comer entre les Deux Ravelins. le Roy commanda que tous les Regimens fussent en armes et deux cens chevaux armés de toutes pieces pour les Soutenir à pied, puis ordonna qu'on fit jouer la mine Laquelle ayant fait ecarre entre les deux Ravelins, les Regimens de Piedmont Donna à l'ouverture de la breche ou le S.r de Laverdin capitaine dud: Regimens et Senechal d'Aupays du maine fut blessé dont il mourut quelques jours après.

A djustant tous les autres Regimens donnerent a droitte et à gauche devant et derriere Sur les deux Ravelins bien barricadés de l'ennemy, et combat fut un des plus furieux a Nailly et dessendu en aussy bon ordre qu'elon en eut veu de toutes ces revoltes.

A la droitte de Piedmont donna le Regiment de Champ d'qui entra dans la corne par le derriere et perdit le S.r Saint Laurent Lieutenant, Vibray et Vaillac donnerent a la gauche et perdirent des capitaines et plus avant donna Navarre qui perdit son maitre de Camp le S.r d'espalvan d'eux mousquetades dans le corps, normandie donna sur la pointe du grand ravelin qui soutint les ennemis jusques a quelles leurs bariquer main avec perte de plusieurs capitaines tuez ou blessez entre autres le Baron de Paille de la Religion pretendue Reformée, capitaine et Sergent major dud. Regiment les S.rs d'Arnes, Vaillac et La Condreuse et jusques à 12. ou 15. ayans commandement et plus de 50 soldats dud. Regiment et des officiers autant ou blessés.

Le Regiment des gardes attaqua la pointe du petit Ravelin à droitte qui perdit quelques soldats mais pointe d'Oze fut.

Les S.rs d'Arpajous, de Sene et de Marillac mareschaux de camp conduisoient les cavaliers qui avoient mis pied à terre et les Volontaires entre lesquelles le baron de Salagny fut tués avec dix ou 12. chevaux legers et autant ou Lavoron de blessés.

Du Comte de la Ville 8 ou 10. capitaines furent tuez avec 200. tant soldats que citoyens et quelques 15 de femmes la plus part Suffoquées de la mine toutes leurs corner et leurs contre carpes perdues.

858

1672.
4e livre.

Durant ces assaux le Comte de Scomberg qui faisoit La charge de grand maitre de L'artillerie ne pardonnoit que le canon en aucune cesse et etoit pointé si droit que des effets Les furent furieux parmis tant de Carnage.

Le 21. la batterie fut avancée sur le fossé, ou Le vicomte de Betencourt fut tuer d'un coup de mousquet à La teste, Le S.r De Colombier blessé d'un pareille coup au petit ventre. Il fut La minuit deux fourneaux pleins d'espoudre firent sauter La muraille dont La contrescarpe étoit revetue, La ruine de laquelle Remplit tellement le fossés que Le soldat pouvoit aller de pleine pied à La breche et Lors les assiegés eurent sujet de songer à leurs affaires.

Aussy Le Lendemain ayant fait signe de parlementer vouloir parlementer on Leur envoya un sauf conduit dubloy pour mantin Leur Consul, lequel ne put obtenir autre chose que de se Rendre à La discretion dubloy cela bien entendu par Le Consul qui voyoit bien que S.r M. vouloit estre le plus matin il obtint la grace de sa vie puis revint à La ville après avoir fait entendre La Resolution dubloy et admonesté ses Citoyens de ne pas perdre Leurs femmes et Leurs enfans comme ceux de Negrepelisse, la conclusion fut de fermer du tout à La mi seriorde dubloy, ouvrirent Leurs portes Leurs soldats furent devalisés et envoyés le baton blanc à la main, 11. des plus factieux habitans pendus avec Le ministre sur La pointe du grand Ravelin Le surplus condamné en cent mille livres d'amende et à Recevoir une garnison de 600. homme jusques ce que toutes Leurs fortifications fussent demolis, les portes ayant été ouvertes les assiegez ayant mis Les armes bas, le regiment des gardes et Les suisses de La garde dubloy s'emparerent de La ville puis fut executé ce qui y dit. on dit que La nuit il survint aux assiegés quelque secours de Montauban qui ne savoit rien de La Reduction, Lequel fut bien Recu de la gent du Roy une partye demeura L'autre se sauva à La faveur de La Nuit.

Durant Le siege de St. antonin le S.r Duc de Luxembourg etant arrivé à Bayonne son gouvernement envoya Joindre Le S.r De La Basse de Renetre en sa mains pour Le Roy Le fort d'argenton il Le luy Remit et Dieu ce fut pour 600. Leurs et peu de temps après L'avoir rendu, il mourut d'une fievre chaude, ce fut au mois de Juin de sorte que

Ms 859

1622.
4e Livre.

L'assemblée de La Rochelle ayant perdu la ville de Loyac et le fort de Soulac et d'Argenton, perdit aussy toute commodité, retraite et passage sur la Garonne.

Le Roy remit les assurés de St. Antonin, et le maistre du sieur Maréchal de Themines qui y fut donné pour gouverneur le S. de Serrodut avec 400 hommes de guarnison et leur fit payer 150 mille livres pour 5 de livres d'appellage de leur ville, s'estimant que les 100 mille livres dont j'ay parlé cy dessus, y étoient compris. Et S.M. en partit le 25e juin et de là à Toulouse où elle reçut de grandes harangues et congratulations, aussy en eut en chemin il les sujets en leurs particuliers comme tout en general, parceque S.M. nétoit tous leurs livreurs des puissans ennemis qu'ils avoient eu et même et aux à Toulouse il fit demolir Cuq et le mas St. Pulle, carmain qui y fut abandonné comme ces deux autres au bruit des approches de sad. M.te fut emu de cette demolition pour l'amour du Comte de Carmain gouverneur de Foix qui mena une dure guerre au Baron de Leran, et en ce même temps fut envoyé deputé des conseillers du Parlement de Bordeaux de Toulouse pour chasser en Soule et faire travailler aux demolitions des places qui avoient incommodé et incommodoient la campagne en la basse guyenne deça et de la Garonne, et qui pouvoient nuire aux promenades des armées Royales et furent demolies celles qui les suivent à savoir Verac, Monrabeau, Castelgaloux, La Bastide, Auros, Castet Favar, Lestoure de Marques, La tour Roquefort de Marsan de 14 pieds d'épaisseur, les tours de la Labrique la forteresse de Bisserons près Ste. Justin aux Landes, Lestoure de Casenave, tellement qu'elle ne resta que fois, mais le Comte de Carmain fit de grands ravages et demolitions principalement des places appartenantes au Baron de Leran.

Et pour de plus gratifier les Tolosains le Roy donna ordre à M. Le Duc de Nevers de demeurer et environ de Montauban avec environ 7000 hommes de pied et entre autres les regiments de Naillac, Vibray, Leyssac, et Villeroy, avec 500 chevaux puis S.M. après plusieurs grandes dévotions et de toute sa suitte partit de Toulouse et traversa Castelnaudary pour s'avancer au bas Languedoc où elle fit avancer son armée jusqu'à Mezieres pour le Maréchal de Praslin et les S.rs de Salettes et de Marillac, ne menant pour accompagner sa personne que les Compagnies de ses gardes, ses gendarmes et quelques chevaux legers.

860

1622.
4e Livre.

L'armée arrivée et environ de 8 heures marcha pour assiéger Buzet situé sur la rivière d'Ob situé entre des montagnes de beaucoup plus difficile accès que celle de St Antonin et par les quelles ceux du pays ne pouvaient se persuader que le canon put passer, néanmoins ces deux jours 6 pièces d'artillerie parurent devant la Ville et cependant que se faisoient les approches, les Regimens de Piemont et Navarre s'emparèrent à la gauche des maisons proche du pont, ces destinée et de Piedmont prirent la droite le normandie à Bury St Eugene derrière de la montagne.

Le S.r de La chapelle maitre de camp du Regimen de Piedmont avec un Lieutenant, un Enseigne et deux Sergens furent sur à l'approche des maisons qui aboutissoient aux fossez. cequi fit avancer tout le corps du Regimen et lors on commença à faire jouer le canon au bruit duquel les assiegez s'en furent et nuit capitulèrent furent maltraités, cequi resta en la Ville se rendit à discretion, dont une partie furent pendus l'autre rançonné son pillage pour 12 mille Escus, et autres en payant Rançon sauverent leurs vies. ce fut dommage d'etre la perte d'un tel maitre de camp devant une bicoque.

Le Roy gagnant pays arriva à Carcassonne et de là à Beziers ou il donna que le Duc de Sully luy alla faire La Reverence, ayant avec lui le S.r de Calonges Député du Duc de Rozan, pour remettre sur le tapis quelque accomodement, mais les affaires ne se trouverent pas bien disposées pour lors.

Le R. reçut lors nouvelles de La Conversion du Duc de Bridgnieres à la foy et religion catholique apostolique et Romaine, de laquelle au mois de Juillet il fit profession publique en la grande Eglise de Grenoble et donna sa confession de foy es mains du S.r archevesque d'Ambrun à ce envoyé par sad. et R. de Grenoble. ou il a observé que le Pape Urbain 8 sieme a presente, lors qu'il etoit nonce du St siege en France vers le Roy d'Estienne Henry Legrand, s'etant vu jour rencontré la Cour avec Lad. S.r de Bridgnieres et la Ayant admonesté de se faire catholique, Lad. S.r lui respondit en cette sorte qu'il seroit catholique lorsque led. S.r nonce seroit Pape. cequi arriva car le pape Gregoire 15. mourut en 1623 le 10.e juillet et led. S.r de Bridgnieres s'etant fait catholique à pareil mois 1622. il se trouve qu'il etoit et en mort catholique

861

Jeans led. vrbain 8 qui encord Sad Heureusement Dieu mercy
en cette presente année 1634. en laquelle jeris ce cy.

Autres ont dit (mais ce pouvoit estre par Le mesdisance
de quelques mal veillans) que les Lettres de Connetable de
france et Le Collier de Lordre du St. Esprit apperent plus d
aula que le Pape et le St. Esprit même, et que lors que les
expeditions luy en furent apportés et qu'il fut question d'aller
à la Messe il mit Le tout es mains du S. de Bullion Conseiller
d'Etat auquel il avoit eu toujours grande creance, pour
voir s'il n'y manquoit Rien, puis M. de Bullion, ce dit il.
avez vous veu tous ces papiers n'y a t'il rien à redire, a quoy
led. S. de Bullion ayant respondu que tout etoit bien fait, ou sa
dit led. S. de Lesdiguieres allons donc à la messe de par
Dieu.

quoiqu'il en soit la Verité est que le S. de Laville aux
Chers Nommé Secretaire d'Etat et maitre des ceremonies
de Lordre du St. Esprit lui porta à grenoble le Collier dud.
ordre, et Les Lettres de Connetable de france qui après sa
profession de foy et la messe ouye luy furent presentées
par M. le mareschal de Crequy Gouverneur et Lieutenant au Gouvernement
de Lordre qui ne fut donné qu'aux Catholiques, il lui fut à la
même heure mis au col par led. S. de Laville aux Chers, Les
S.rs de Crequy et d'Alincourt et de St. Chamond Suivant Lordre
qui en avoit été arresté au Chapitre dud. ordre tenu à cet
effet par Edit Eslaville de ce creation le 14 juillet.
mais encore que jaye dit qu'à la même heure que les lettres
luy furent presentés de Connetable de france, le collier luy
fut mis neantmoins Savoir que le collier lui fut donné 1.er que
les lettres, car pour etre Connetable de france, il faut etre
Chevalier de Lordre.

Nous avons arrestés par aussy à ne jamais dire de ce
Discours qui se font tous à la Conversion dud. S. de Lesdiguieres.
car il ne faut point d'autres Les morts ce nom par Les
miracles qui font preuve de La Verité de cet Esprit Divin
il nous a fait Voir mourir led. Seigneur dans Le giron de
L'Eglise Romaine sans discourir d'avantage de sa profession
precedente qui avoit duré 60. ans sans variation, laquelle ne
luy a pas été infructueuse quant au monde puisque elle
a été Le degré par Lequel il est monté à toutes les grandeurs
et dignités qui l'ont enfin Elevé à la pre.re du Royaume.

En ce même lieu de Carcassonne Le Roy donna Ses Lettres
Patentes contre Le S. de Soubise Declaré par Jugement criminel de
de Sa majesté, Lesquelles furent verifiées en Le Parlement

pour les causes qui vous ont veu cy dessus cy du nouvel pour etre
Led. S. de Soubise allé de Lassemblée de La Rochelle en Angleterre
pour y pratiquer du secours du Roy de la grande Bretagne
et des seigneurs anglois et leonois, mais ce voyage luy reussit
aussy malheureusement que toutes les autres entreprises precé-
dentes et eut aussy peu deffet que les presentes letres patentes
qui furent annullées au moyen de la paix quy couvrit
et apres couleure à Montpellier.

Les chaleurs etoient lors fort vehementes comme elles
ont accoutumé detre en ces lieux la durant les jours canculaires
et même tout le long de lété et y eut grande quantité de
malades qui nestoient pas nés ni accoutumés aux chaleurs, mond.
fils en eut la part jusques à lextremité au camp devant Mont=
pellier comme il avoit été Lan precedant au siege de
Montauban à Piquet, plusieurs moururent de ces maladies
causées de telles chaleurs lesquelles pour lesquelles et aussy
pour donner quelque recreation aux princes le seigr
Le Roy fit quelque sejour à Beziers.

ces chaleurs neantmoins nempecherent pas Mgr. le prince
de Condé a pitié de Comte de Schomberg qui comme jay dit,
faisoit lors la charge de grand maitre de lartillerie pour
la profession que faisoient les ducs de Sully et marquis de
Rosny son fils de la Religion pretendue reformée, departit
de Beziers pour aller se joindre à larmée Royalle et assiege
les villes de Monguyon, Lunel et Sauvian a fin dotter la
communication des Sevennes à Montpellier que le Roy avoit
dessein dassieger, comme nous verrons.

or durant le sejour de ses M. aud. Beziers elle eu nouvelle
de la descente de mons fils et de son armée ou etoit albertard
(de quels jay touché vn mot cy dessus) et environs de mon=
met et vers ledit armée composé de 8000 chevaux et
10 mille fantassins environ 18 pieces dartillerie, grand
attirail et grand nombre de femmes et quetoit cela faisoit
de grand ravages sur les terres de son obeissance, et laquelle
armée on faisoit entendre à ses M. etre soutenue
favorisé du duc de Bouillon qui etoit lors à Sedan. et
que ayant pris pied en la france on y verroit bientost
quantité de protestans joints de tous les pays de deça la
Riviere de Loyre que jusques alors avoient été paisible
dans le devoir.

occasion pour laquelle le Roy donna ses letres patentes
par lesquelles il sestoit fait faire à tous ceux de la religion

pretendue reformée qui jusqúà lors sestoient contenus en obeissance
de se emparer leurs maisons tant en villes que aux champs ou ilz
faisoient leur demeurse et residence, pour sáller joindre à leurs
confreres delad. Religion qui se montroient Rebelles, nj aux Estrangers
Sus peine détre atteint et convaincus du crime de lezemajesté
&c.

Le soupçon qui fut jetté contre le S. Duc de Bouillon qúil
favorisoit Mansfild, fut à locasion dún Parlement qúil eurent
ensemble ez environs de Sedan ou Larmée ennemie trouva quelques
rafraichissemens et vivres, mais cela ninduisoit pauvre consequence
ne faire que le Duc de Bouillon fut de la partie de Mansfild qui
au contraire eut des conferences avec Le grand comte de grand pré
gouverneur de Monzon et qui étoit en mauvaise intelligence avec le
Duc de Bouillon, étant le S. de Montran agent du S. Duc de Nevers
qui aussy bien que le Duc de Bouillon adverty de paris à Larmée
dud. Mansfild qui étant vn des plus fins et rusés capitaine qúil
y eut lors en Europe voulut prendre Langue partout à fin
de choisir le meilleur parti, et qui seroit plus comode a son
Establissement en quelque lieu, car jl étoit Valet à tout, le
Vauban mais recherché de tous les Roys et Princes de lEurope.
le Duc de Bouillon étoit lors aspré impuisé à sa conservation
particuliere, car dún coté il avoit cette puissante armée
devant Sed portes, puis vne autre armée Espagnole au
Luxembourg, comandé par Don gonsales de Cordona celle d
que Mrs les Ducs dangoulemes et de Nevers amassoient la
diligence en champagne et les troupes de Picardie, normandie
et France qui Sacheminoient en leurs quartiers d.

cet esprit de Mansfild qui navoit point encore arresté
Son Esprit à quelque party et qui neantmoins faisoit acte
dHostilité par des Ruines, meurtres, violemens, incendies et
pillages que son armée faisoit sur les sujets du Roy donna
sujet à la Reine la mere retirée pardeça, à Monsieur le
Chancelier de Sillery de monter dEtat de pourvoir à des armées
pour Soppose aux violences mais le plus grand travail fut
a recouvrer promptement des finances à quoy Led. S. Chancelier
employa vne merveilleuse industrie et diligence estant vn
Esprit de soupplesse et de persuasion tant pour contenir les
vns en obeissance, appeller les autres au devoir, que pour
attirer les autres commodités nécessaires en telles occasions,
cést à dire les partisans et gens daffaires auxquels il se remet

ouvrir les bourses pour ejedirav empescher que Leur conservation
en quelque fois nuisible à l'Etat D'autant que cen d'un
quelon tire le plus prompt et le plus grand secours quand aux
hommes, qui à de l'argent en France ne manque point de
bonnes armées. et quant à l'artillerie et les munitions, metz
verdun, la picardie et la champagne en étant toutes
pleines on étoit assuré d'icelle de.

Aussy led. seigneurs Ducs d'angoulesme et de Nevers
ayant eu la conduite des troupes qui s'assemblerent servirent
bientot une gaillarde armée suffisante pour arrester le
cours de cet torrent, et empescher du secours que gomalez leur
offroit, de laquelle armée il sarme se servir avec tant d'industrie
que sans envenir aux mains il reduisirent l'armée limanié à mont
par la neufsité et rendirent Mansfeld et albertas par maniere
d'dire tous nuds entre les mains de Dom gomalez, sans infanterie
Vivres, munitions bagages, ni canons sinon deux pieces de campagne
ayant laissé leur artillerie à Sidan.

Ce la servit grandement l'absence d'aubigny qui étoit
eloigné deux d'eglise de deux cens lieues, et le Duc de Neverdegne
dam entretenoit toujours mansfeld en attente des responses de S.M.
Sur les propositions qu'il faisoit, luy faisant fournir quelques
fois un peu de pain et quelques fois point du tout, puis l'amusoit
Sur des esperances de lui faire fournir argent pour donner
une partye de son armée qui commencoit à se mutiner faute
de paye et dont une grande troupe ravageoit tous les bas Pais
l'autre partye jusques quelque nombre demeurant à la solde
d'aubigny et encore employé il fort tems à l'inviter ces troupes
qui devoient demeurer, luy faisant proposition en deplus de ceux
demeurés. cependant l'armée Royalle se faisait, et puis lorsqu'elle
fut en bon Etat, le rendez Vous ayant été donné à Chateauportien
et y ayant fait monstre elle commencé à marcher en bataille la
Lesdites tirent à Mansfeld un autre Langage que de coutume,
et quayant entendu il vint bien que c'étoit à Luy à se pourvoir de
vitesse, pour ce il monta le plus d'infanterie qu'il put sur des
chevaux d'pillage par la campagne, abandonna tout le reste
de son infanterie, femmes, bagages chariots, attirail et fut
chasser même à la Vengeance d'eux qu'il avoit maltraité, ce
de la sorte passa diligemment dans le pays de tierache,
en Hainault après avoir été Recueilli de l'armée Royalle en
passage qu'il n'avoit quinviron 5000 chevaux lorsqu'il fut à fonté
par les Espagnols.

865
967

Gonales averty de cet equipage quitte Le Luxembourg fait marcher Son armée droit à Mansfild, et Les deux partis Setaure rencontrés au Comté d'Denauve Sedonna La charge que Lon nome appellé La bataille de fleurus et Les autres de St. amand, aud. comté de nauve, en laquelle journée jl fau confesse que led. Mansfild fit des merveilles et demeura Sur La place plus de morts du cote de gonales que de Siens quoy qu'il fut desarmé le tout equi luy saisit plus de besoin, en aide d'Infanterie, de canonne de Nivres dont Larmée Espagnole étoit très bien fourny. Et fut remarqué que mansfild alla ce jour la six fois à la charge, et albertat non guere moins ayant eu vn bras rompu de mousquetade, lequel il lui fallu coupe parceque La cangraine Si mettoit.

Jl ne laissera de passer et Se rendirent en environs de 6 bride ou jls furent recueillis par des Hollandois ou je les laisse pour vous dire que d'Homme de cette bataille en fut à la frame, qui avoit reduit led. mansfild et albertat en Etat d'Etre attaqués par gonales, qui auparavant n'y avoit osé penser et quimême ne fut point à la charge en toute cette journée.

Vous avez vu cy devant cque Mansfild devint et comment Sa fortune Sallia Lhyver en la Mer adriatique.

M. de nevers reçu de d'Homme Sa du contentement de Sa bonne conduitte en cette Expedition, mais comme le bonheur en Souvent Suivy de quelques disgraces il reçut quelque tems après led. plaisir de La mort de Son fils aîné M. Le Duc de Rocheloir qui mourut au mois d'8bre à Mezieres agé de 16 ans et promettant beaucoup. ce fut vne grande perte pour luy, car il en eut été bien assisté aux grandes affaires qu'vous luy verrés cy après Sur Les bras auxquels Le Roy lui rendra plus qu'vn double, La Recompense du service qu'il a rendu à Sa M. en cette occasion.

Durant Lexpedition sus. entre gonales et Mansfild Le marquis Spinola tenoit assiegé La ville de Bergues Sur le zoom en brabant ou Le Comte de Candale fils aîné du Duc d'Epernon et Le Comte de Bethune entrerent avec vne vingtaine de gentils hommes françois qui Si firent Signaler ce fut vn Excellent Siege pour les assauts les attaques, les Sorties, les mines et contremines auxquelles veritablement les Hollandois excellent, le marquis Spinola fut contraint de leur assiege ennemy que de renforcer dans gonales de cordons luy Eut

amené son armée qui venoit de secarmoucher avec Mansfeld, lequel
auss y vint avec le Prince d'Orange pour lever led. siege ce qui montre
que gomales ne l'avoit pas défait, comme les Espagnol, se vantoient.
auss y la nouvelle de cette bataille de Flurre étant venue a Spinola au siege
de Bergues, et luy, en ayant fait faire feux de joye le S.r de Richerem
gouverneur de Bergues en ayant eu la verité, au contraire fit faire trois
décharges de toute son artillerie en signe de Victoire, et le marquis
Spinola le remarqua fit faire dix décharges de toute la sienne, l'impor-
tance fut que l'arrivée du Prince et de Mansfeld lui fit lever le siege
quoyqu'il eut de renfort (comme j'ay dit) led. de Cordona et son armée,
et ce fut après avoir perdu plus de 10 mille hommes en ce siege avec
le comte d'Orgie gouverneur de Bapaume et le comte des Valons, dont
Fernand de Portugal cavalier estimé, donc garnie prisonnier fils
du comte de Benaun l'un des plus grand d'Espagne plusieurs
chevaliers et noblesse, et presques tous les vieux et meilleurs soldats
et son armée, durant les assiegés il ne mourut aucun seigneur elle
remarque entre non gentilshommes françois le jeune arnault y fut
tué et son frere blessé.

revenons aux exploits du bas Languedoc par l'armée Royale
pour faire lever à S.te M.te le siege de Montpellier et oter à led. Ville
l'esperance du secours des Sevennes et de Nismes.

montguyon, Luné et Sommiers sont sur le grand chemin
de nismes à montpellier, et étoient lors occupés par les protestans de
sorte qu'il les fallois avoir pour oter cette communication.

M.r Le Duc de Montmorency gouverneur de Languedoc avoit
toujours tenu corps d'armée, laquelle a yant joint à celle du Roy Mont
ordre de s'en separer pour aller assieger Monguion, laquelle l'abatit
et pressa de sorte qu'elle se rendit vies et biens sauves, sans autres
capitulation, et sans beaucoup marchander, car la cavalerie du Roy
avoit défait le secours qui leur venoit.

après cette reduction les armées eurent rendez vous entre les Villes
de Marsillargues et Lunel guerres plus éloignés l'une de l'autre que
d'une portée de canon, Le mareschal de Bassin qui conduisoit l'armée
du Roy fut envoyé avec led. armée, assieger Lunel, et Le Duc de
Montmorency avec celles qu'il avoit toujours conduitte pour assieger
Marsillargues luy étant donné de renfort de l'armée du Roy, led
Regiment de Normandie et de Bury.

Le Baron de Montperat fut tué au siege de Marsillargues
de la part du Roy et peu de jours après le siege sans attendre Le
bruit de canon, que les assiegés s'entendirent devoir ils se rendirent

867

vés et bien sauvés avec les armes la mesche éteinte, capitulation
qui leur fut assez malgardée par linsolence de quelques soldats mal
disciplinés dont Le Roy reçeu du déplaisir.

Marillargues rendu avec aymargues et vauvert Mde Montmorency
traverse Lunel, joignit ses troupes à larmée Royalle et prit quartier
dudit de sommiers.

Lunel Seroyoit bien digne de batterie aussy étoit elle bien
forte, tant en épaisseur de muraille que de remparts et ravelins aussy
Le Duc de montmorency ayant dressé sa batterie de douze pièces et
deux Sudroits, elle ne fut pas épargnée, et y fut vne tour renversée,
mais vn malheureux coup d'emouquet venant de la ville tua le Sr
de Sourbon capitaine au regiment destinac et ce malheur fut suivy
d'vn autre du feu qui se mit aux poudres de la batterie tua et
blessa plusieurs Soldats.

et la n'empescha pas quelz n'eussent pour se liberer de l'horreur
de l'assaut preparé après brèche faitte ne se soumettre à la
misericorde dudict au nom duquel Mr. Le Prince amiral de
marechal de Schatin menant l'armée dudict les reçut à même composi-
tion que ceux de Marillargues, aussy tout fut elle gardée comme
à ceux de Marillargues ains a dire qu'ils furent à la sortie pillés et
dépouillés par l'indiscretion des soldats au nom desquels on fut payé d'
sur les champs par des chefs à coups d'épées qui en témoignerent de
déplaisir aussy y eut il des maisons bruslés en entrant dans la Ville
et ne peut on découvrir la cause n'y les boutefeux.

De là Le Roy commanda de tirer à Sommiers pour l'assieger
mais vne petitte Ville qui en est fort proche appellée Vervueille toute
pavée de Sommieres et quelques moulins et maisons avantageuses de
pouvoient nuire à l'armée Royalle, de sorte qu'il fut arresté de
nettoyer tout cela en s'approchant de Sommieres, les marechaux de camps
d'Espernon, et de Marillac furent employés avec environ 100 maitres
et les Srs d'Alantas premier capitaine du Regiment de Piedmont
vne 100 hommes choisis dud. Regiment de Melé capitaine dudit
Regiment de normandie avec pareil nombre et le Sr de la Selle capitaine
du Regiment de Bury avec autres compagnies dud. Regiment auquel
lors le Sr de la Verdoniere commandoit, et le Sr de Valens marechal de
camp qui affermit et asseura grandement ce regiment qui étoit
tombé en des Embuscades, Le Sr d'Alvin y fit fort bien avec ses
Lansquenets de sorte que tous les environs nettoyez vn des fauxbourgs de
Sommieres fut emporté par le Regiment de Picardie, qui y perdit
vn des plus meilleurs capitaines le Sr de Lauberon.

Tous les Sommeliers qui se firent à l'emparer des deux fut
fermé tuez les Srs qui le suivoient de Brouilsorg en major du regiment

868

de Piemond debout la seigne dud. Regimen de la Salle capitaine de Bury, le s. de Pigeolet capitaine du Regimen des gardes tant à la garde d'un poste avancé et le s. malisy blesé à la teste, Le Dac d'alvin, blesé d'une mousquetade à la jambe.

Le Lendemain de la prise du fauxbourg le Regimen de Piedmont s'empara des retranchemens que les Cytoyens avoient faits dans les ollivetes. et la nuit suivante une batterie fut dressée contre La ville en lieu fort avantageux pour battre durant la Paix, Le soldat Royal s'etant logé en même tems aux pieds de la muraille, cequi etonna tellement les assiegés qu'ils n'oserent plus quà Sauver leurs vies et bien neantmoins quelques coups de mousquets s'etant tirez, le s. de Fontaines Lieutenant au Regimen de Piedmont et le Sergent du s. de Soutenay maitre de camp dud. regimen en furent tuez.

Sommiez donc repoussé de la défenses de ses murailles et ne voyant de secours se rendit bien et vies Sauves et Sans armes et sur les déffendre arrivés aux deux capitulations precedentes qui avoient été mal gardées le Roy voulut être present à celle cy et en vit Sortir 1200 hommes de qui furent conservés et conduits Sarement ou ils voulurent.

Les Reductions de ces villes rendirent la campagne nette et toutes armes Sors celle du Roy ne restant plus dans Le bas Languedoc sinon les villes de nime Uzés et Montpellier dans desquelles s'etoit Rebellion furent renfermés. Et neantmoins chacun desiroit La paix pour les regrets qui etoient en Un et l'autre parties de la perte de tant de Vaillans hommes, tant de personnes utiles en signalés, tant de seigneurs et noblesse que le Sur les fatigues, les maladies, et qui temperés d'un air violent et non accoutumé firent passer de cette vie à l'autre.

Entre autres le mois d'Août emporta deux grands hommes de l'Abbé longue, M. Le Cardinal de Retz qui etoit chef du Conseil de S.M. seigneur Veritablement regretable pour sa prudhomie, douceur et Suavité en la conduite de ses affaires et que mon particulier j'ay sujet de regreter pour l'honneur qu'il me faisoit de m'aimer et principalement mond. fils qui reçu de lui plusieurs faveurs entour ce voyage durant lequel jour l'honneur de recevoir quelques lettres de Luy qui rendoient témoignage de la Continuation de son amitié en notre endroit.

L'autre seigneur que le Roy perdit fut M. de Vic garde des seaux de France, duquel et de la maison duquel j'ay cy devant parlé aux occasions, et de la mort de ces deux premiers de ce conseil d'Etat toute la France rementit une perte notable, Le Roy même se trouva Surpris, Sur quoi S.M. jetteroit les yeux pour Luy Commettre une si importante charge qu'est celle de garde de Sceaux, au Cas qu'elle ne fut acceptée par M. de Sillery Chancelier de France, vers lequel S.M. envoya vers

1622.
4e Livre

Exprès à paris pour les luy offrir et s'il s'en excusoit prendre son avis à qui il le pourroit donner pour le mieux?

Les affaires de delà ne pouvoient non plus souffrir l'éloignement dud. Chancelier qui donnoit ordre à ces armées qu'il falloit mettre sur pied et entretenir à l'occasion de la défente de Mansfild et d'Albertat en France de sorte que preferant le bien du service du Roy au contentement de la grandeur particulière il supplia S.M. de l'excuser pour son service de la garde des Sceaux lesquels (puisque S.M. désiroit son sentiment là dessus) il étoit d'avis qu'elle les commit à M. de Sommartin le Fevre, lors le plus ancien conseiller d'Etat qui fut près d'elle, et qui par ses longs, bons et fidèles services, tant de dans que de hors le Royaume durant les deux regnes precedens et celuy cy avoit bien merité cet honneur. lequel avis fut confirmé par S.M. qui donna lesd. Sceaux aud. S. de Sommartin.

Après la réduction de Sommiers, le Duc de montmorency fut envoyé au Vevennes avec environ 5000 hommes de pied et de l'artillerie pour reduire à l'obéissance quelques villes qui servoient de retraite aux rebelles comme il fit d'Anduze, Alez, Sauve, et autres, puis revint trouver le Roy au siege de Montpellier.

Mais auparavant que d'entrer en ce siege dirons un mot des armes de S.M. le Duc de Vendôme et de ses progrès en la haute guyenne environ de montauban Foix et albigeois ou le Roy l'avoit envoyé avec une partie de l'armée pour nétoyer les campagnes de ces lieux la durant le mois de Juillet aoust et 7bre.

Il commença par Lomber, Ville située environ le milieu de ces trois, Montauban, Realmont et puy laurens tenues encore par les protestans, cet avis ne fut pas mauvais, quoyque Lomber put être secourue par ces autres qui l'environnoient, car étant prise comme elle fut elle demeuroit une facheuse épine au pied de ces Villes qu'elle pouvoit tenir perpetuellement.

Il y eut combat aux approches mais en fin du combat les assiegez repoussé en la Ville, les Royaux se logerent sur la contrescarpe du fossé ayant perdu les Sr de Bonnial et grandin et les assiegez plusieurs bons soldats ce fut le 26. Juillet. Le lendemain 27. les deffenses furent abatues de deux pieces de l'armée du Roy et le 28 la batterie de six pieces tira pour faire bresche jusques au 29. que le marquis de Malaze parut avec 1500 hommes de pied et environ 300 chevaux pour secourir les assiegez se campant en lieux avantageux et couvrant son infanterie d'un bois. le Duc de Vendome laissant sa tranchée a ses portes garnies, luy va devant avec une partie de son Infanterie et quelques compagnies de

chevaux legers, il y eu une rude Escarmouche ou plusieurs moururent de part d'autre et dura ce combat jusqu'à la Nuit, mais ayant recommencé le lendemain et le marquis ayant perdu ses meilleurs hommes il se retira à Realmont distant d'une lieue de l'endroit du Combat et M. de Vendome se rendit à son siege ou il fit faire breche pour donner l'assaut le lendemain, mais les assiegés qui avoient encore une porte libre se sauverent de nuit par icelle, ne laissant en la Ville que les femmes et enfans, et comme le lendemain M. de Vendome voulut faire donner l'assaut la breche se trouva abandonnée, laquelle reconnue et qu'il n'y avoit resistance aux portes ny embuscades dans la ville l'armée y entra la bataille les femmes et les enfans rangés en un certain lieu, le pillage demeura aux soldats, les murailles furent demolies, les fossés comblez et la Ville reduite en etat de ne se pouvoir revolter car apres qu'elle eut été considerée par M. de Vendome il jugea que cette place ne seroit pas bastante pour barrer celles des environs qui au contraire la pourroient assieger surprendre et tuer les garnisons qu'il y laisseroit joint que pour tenir des gens de guerre il leur fallut des canons et autres provisions dont le Roy avoit affaire ailleurs et pour cette cause on commanda la demolition.

cela fait M. de Vendome prit la resolution d'aller assieger Bristete et trouver son armée vers St. Sulpice ou etant il eut avis des progrés du S. de montbrun qui commendoit aux gens de guerre dans montauban et environs de laquelle ville il avoit pris quelques chateaux et tenoit avec les chateaux de Ville brunier Sublatar avec dime de Villemur, s'etant led. montbrun jetté en la campagne avec trois Cens Chevaux et quelques fantaisies qu'il avoit ramassé qui ça qui la des Villes qui s'etoient rendues. ce que causa led. S. Duc apres s'etre renforcé du Regiment du Sr. Dime de Castelnaux son deuxieme fils departit de St. Sulpice le 12. aoust et fit telle diligence qu'il surprit Montbrun pillant encore le bourg de Villebrunier et faisant fortifier le chateau. cette surprise l'etonna, neanmoins ne laissa de combatre en se retirant jusques à Reniez avec dime de Villebrunier, et de Reniez à Montauban ce qui facilita audit la reprise du chateau de Villebrunier de Reniez et des autres places et chateaux que led. S. de Montbrun avoit pris es environs de Montauban.

De sorte que la Campagne etant nettoyée d'ennemis led. seigneur duc fit mouvoir sa premiere deliberation fut tourner la teste de son armée à Bristete laquelle il investit le 28 aoust, mais il y trouva autre resistance que

Villeneuve sur d. car la batterée de 4 pieces deux a paulx le
lejuede deux mines un siege tres pour la grande Resistance de ce
assiegés qui accrut à dit siege animés par 150 bons hommes qui
jl entrerent de secours le 12. 7bre et soutinrent bravement les a paulx qui
etoit dejà dans la Ville, lequel secours on ait dy estre entré par la brezche
d'une seigne du Regiment de Villeroy qui étoit en garde et qui pour
ce fut pendu sur le champ.

ces a paulx soutenus fig ailleurs de meme furent cause de faire le
siege faire levée de siege bien qu'il y eut une brezche Raisonnable joint
le commandement du Roy qui survint à M. de Vendome de le venir
promptement trouver dejoindre ses forces à son armée devant
Montpellier, et cependant que le S.r Mareschal de Themines et le vicomte
d'Arpajon faisoient le degat en environs de Montauban qui ne
vendengea pas toutes ses Vignes, ony tuoit tous jours quelques femmes
ny enfans.

M. de Lesdiguieres nouvellement fait connetable étant
venu trouver le Roy ceux cy furent avec M. de Rohan du consentement
de tous M. pour voir s'il y auroit moyen d'achemines les affaires
après de coumas depart et d'autres a quelque bonne paix. et ledit S.r
de Rohan ame passeport du Roy entra dans la ville de Montpellier
pour induire et amener s'il pouvoit les citoyens et consuls
de lad. Ville à la paix: mais comme les affaires, conduits par l'avis
des peuples penchant au celin et ne voyant de disgraces, la faute
en fut incontinent jettée sur les chefs, au sy cette entrée du Duc
de Rohan à Montpellier servit plus à aluner qu'à teindre la
sedition: on luy reprocha qu'il traitoit pour son particulier avec
le Roy, sans se soucier du general de la cause, on fait courir des libelles
contre luy, on le brocarde, on le regarde par dessus l'epaule,
on luy donne des sobriquets, bref tous ses avis ses remontrances,
ses conseils sont pris en traverse sur tout generalement que
quelque accord qu'il face, le Roy entre en leur Ville, et c'etoit là
le neud de la besogne car le Roy y vouloit entrer comme il etoit
raisonnable et sur tout ces contrastes le duc de Rohan eut peine
à s'en retirer sans etre assomé.

ce qui les rendoit audacieux c'etoit la force de leur ville
en laquelle ils avoient fait de grands travaux; la quantité de
bons soldats qui s'etoient jettés conduits par des gentilshommes
et capitaines qui depuis tous ces troubles avoient passés d'un
siege à l'autre, et n'etoient pas apprentis à soutenir de grands
assauts, et par la consideration de l'affoiblissement des armées
armées Royalles qui depuis deux ans avoient tant pris les
attaques d'assaut et perdu plusieurs grands personnages d'avec
les diverses maladies qui tuoient plus d'hommes que le fer
ny le feu, sibien que ces bourgeois portés à la guerre il ne fut
plus question que de les assieger.

872

1622.
4e. livre.

Comme les fers en furent mis au feu M. le Comte de Lesdiguieres
ond'auphiné sur laquelle retraite les docteurs du temple donnerent plusieurs
leçons, les vns disent que ce n'étoit pas son avis que le Roy assiegea
Montpellier delaquelle il connoissoit la force, et les desfauts de l'armée
Royalle et pas ainsy etoit bien aise d'asquerir les reproches de desingrat
qui en pourroient arriver lesquelles sans doutte auroient donné sur sa
réputation, tant pas ce qu'il étoit le premier officier de l'armée que pas
ce qu'il étoit nouveau converty et sujet au soupçon que l'on en pouvoit
sur luy, d'avoir conservé en son coeur quelque affection envers ce party
rebelle qu'il avoit conduit et gouverné l'espace de 30. ans. et de cette
consideration se tiroit vne autre leçon que l'on donnoit à sa retraite à savoir
qu'elle avoit été pas Le commandement du Roy qui n'étoit pas conseillée
de ses vieux du tout aud. S. connetable, autres disent qu'il s'étoit retiré pas
la jalousie du commandement lequel il craignoit de n'avoir pas bien
absolu en la presence de Mg. le Prince de Condé, premier prince du
sang, qui étoit en l'état de n'es bien et très capablement agis dans les
armes et les conseils et qui en toutes ces guerres avoit rendu tant de preuves
de sa valeur suffisante et fidelité.

On disoit encore plusieurs autres choses que je laisse et ne rapporte
à ceque l'en en, mais tant y a que led. S. Connetable fut envoyé pas
Le Roy pour donner ordre aud'auphiné ou il y avoit encore les brouilleries
mais avec pouvoir et charge d'negocier et traiter toujours pour la paix
avec M. de la Force.

Fut donc qu'il fut venu au Pont il fut en premier lieu savoir
que la ville de Montpellier est entourée de bastions, le premier dit de
tailleries que l'armée Royalle appelloit blanc, puis celuy de la blanterie
dit le noir pas les Royaux qui sont à l'endroit d'vn petit ou petite
riviere appellée mardanson, lieu destiné à faire les attaques au dessus
desquels bastions sont les forts St. Denis Vieil et neuf, plus haut que
mardanson en la riviere du Lez sur laquelle y a vn pont d'vn arche
occupé pas le Roy et gardé pas le marquis de Ste. Chamonde et entre ces
deux petites rivieres il y a deux avenues et pieces de terre qui sont
aussy entre les d. bastions blanc et noir, l'vne avance plus avant que
l'autre à l'embouchure des deux grandes avenues et dejà de mail pas
Lesquelles pieces de terre les assiegeans se coulerent aux approches, pour
etre entre les deux bastions sans les affronter, (comme aucuns étoient
d'avis) premier que de se couler plus avant pour tirer au fort St. Denis
du nouveau travail qui n'étoit encore achevé, et pour etre jugé le plus
foible endroit ce qui devoit etre le premier attaqué après que le rapport
en eut été fait pas Les Sr. d'Aubigny colonel general de l'infanterie
marechaux de Praslin, et de Bassompierre, et de valence marechal de
camp mais il y avoit en milieu vn si grand amas de terre qu'il étoit faite
de ses fortifications et pour d'heure.

Outre les d. deux bastions blanc et noir etoient les d. forts ou
bastions St. Denis Vieil et neuf, le cavalier de montpellier, le bastion
de Calleri, le bastion de la baboste, le bastion de la Somarie, le bastion de
magdelaine, le bastion de St. Guillelin, le bastion de Perou, le bastion St. Jaume,

1692.
4e. Livre.

le bastion des carmes la demye Lune d'argencourt D.

Le 15e. 7bre. larmée campa dans les olivettes et le blocq pris son quartier la ou ma maison bourgeoise à la portée du canon en laquelle Roy fut a mis tout garnie pour voir les attaques eau et logis etoit du coté du Rempart de marbeuf vers led. bastion blanc et noir et vers led. fort St. Denis D.

La cavalerie fut logée entre le quartier du blocq et la tente de Mg. Le prince après laquelle etoit la tente du mareschal de Luxembourg, puis celle du mareschal de Labasjompiere, à lopposite des deux grands bastions blanc noir et de la demye Lune d'argencourt puis les Regimens etoient placés chacun en son ordre suivant les bastions à sauoir, le guerdin, navarre piedmont Normandie et autres de larmée particuliere du blocq, puis les regimens de larmée de M. de Montmorency, ceux de larmée de M. de Vendome et ceux de M. le Connetable, et celuy de St. Chaumont etoit au bout Juvenel.

au campement de larmée le guerdin du blocq prirent leur gauche, le Regimens de navarre Estimac et St. Chaumont le milieu, normandie la droitte de tous, celuy de piedmont à la tete et les suisses en la plaine au dessous des gardes, et la fut ordonné le Parc

quelques jours se passerent sans rien cut reprendre sinon le jour que larmée campa auquel les gardes du blocq faisant les approches gagnerent quelque retranchement et cependant que lon continuoit en larmée du blocq il y eut quelque attaque du coté du fort St. Denis les assiegés travaillerent à faire des tenailles ou corner avec barriques à lembouchure des deux grandes avenues susdittes et jeu de mail.

Lingenieur Laborin fut davis dattaquer le travail que les assiegés faisoient au fort St. Denis, auquel furent ordonné 400 hommes darregimens de normandie 200 de celuy de piedmont, autant de navarre autant de Estimac et 200 des regimens de Languedoc Sabugues et St. Brés lesquelles compagnies donnerent sur les deux heures après minuit et emporterent led. travail mais on ne fit point sortir sia pas faute de faux et de barriques, de sorte signalé et qui coutera bon, ce pouvoit autre manquement, la presomption ayant fait croire quil y auroit trop de ces compagnies pour la garde de ce travail gagné on en tira celles de navarre et d'Estimac qui etoient braves et anciennes cy pour la faute ou remarqués du desordre au murmure des Regimens de Sabugues et St. Brés qui se estimoient au dessous de tous anciens Regimens de la garde de leur sort et firent tant quils furent tous la tete de la garde à fin. se disoient ils davoir de lhonneur aussy bien que les autres, puisquils couroient perils et fortunes, et depuis toutes choses concourant au malheur qui sen ensuivit, la cavalerie manqua de se trouver sur le jour pour aydes à la garde dud. fort comme il auoit été ordonné mais le commandement ne leur fut donné par equipollence mains duquel on lauoit mis, signé Escures, lavait perdu ce nen fut la d. cavalerie averty D.

Les assiegés resolus degager leur fort envoyerent sur le midy un trompette à guerre pour observer en quel etat etoient ceux qui gardoient ce fort, et sil y auoit de la cavalerie sur pretexte de demander quelques prisonniers, lequel a y ant rapporté le peu dordre quil y auoient et troupes de aller quils pensoient plustot à se rafraichir

sur les bordages demandans sy qùa ces reparos auroumbas, 400 hommes depied sortirent de la ville en bon ordre, 200 à la droitte soutenus de 40 maistres et 200 ágnetz qui donnerent seigaillardement quils forent abandonner les portes aux regimens de Sabrieques et de Bris, entre lesdeux maitres de camp, les Sevalies de Sabrieques et trois autres gentils hommes de cette maison. le bruit de cest ordre vint aussy ton au quartier du Roy, ou se trouva M. demontmorency, et M. le duc de Sroussac fils unique de M. Le Comte de St. Paul et le sautjetton pour lors de la maison de Longueville, lequel étoit arrivé le jour precedent agrande traite et Longues journées, et quoy quil fut encore lor voulu à suivre M. demontmorency qui monta aussy ton a Seval avec une 20. de gentils hommes qui set rencontrerent la; Le D. S. de Montmorency arrivé seulement de son épée le dit pistolet, le Le D. S. Duc de Sroussac monté sur la Saquenée sur laquelle il étoit venu la Cour de Soing, et laquelle etoit si fatiquée quelle tomba en chemin. ils sejettent en cet equipage sur les ennemis, M demontmorency entre de son pistolet un capitaine, court, frappe, tper de ment tantot sur l'infanterie tantot sur la cavalerie, pour donner loisir aux gens de bien de se retirer, ceux sans faveurs et de cette noblesse qui l'accompagnoit ils alloient tous etre passé au fil de l'épée, mais par un Strange malheur M. Le Duc de Sroussac fut tué avec quantité de bons hommes et le fort repris demeura avec Le D. S. Duc mort sur la place les Ss. marquis de Beuvron, Soctot, le Baron de Saville, montbrun, l'Etrange, Lunan Sainé et dit on que le S. de Combalet capitaine au Regiment de navarre pris blessé fut tué de sang froid il n'y eut que les capitaines et gentils hommes qui y furent tués, car Les Soldats furent tous sauvés la plupart et n'y demeura que les plus genereux.

Le D. S. de montmorency fut blessé d'un coup de pique au petit ventre et à la cuisse par admirable precipitation de courage en cet un des grands Seigneurs de Sroussac tout bouillant de valeur en Sage de 20 ans seulement, et de Montmorency que la fortune voulut n'y Reserver à une fin moins heureuse d'autant une pareille et moins d'oueble precipitation.

Les assiegés ayans regagnés ce fort si fortifierent en Sejour nonobstant l'opinion contraire de l'Ingenieur Saborin qui disoit cela etre impossible ainsi bien que de l'avis dud. Saborin même le dessein fut changé d'attaquer la ville de ce coté la qui eut été neantmoins Sans faute et le meilleur si les troupes Royal Sayant gagné cussent eu l'adresse de se fortifier, ou si leur vaine presomption ne leur eut fait mepriser l'ennemy lequel enflé de cet heureux succés sortit à l'instant du coté de M. de Montmorency mais n'y trouvant une autre resistance qu'au fort St. Denis.

Le lendemain 4. 7bre ils sortirent sur le même quartier de Montmorency du coté du fort ou battus du jour precedent pour chasser les assiegeans de la tranchée qu'ils y avoient faitte ce qui leur

875 ~~877~~

1622.
4e. livre

Sauedoit a pés heureusemeur, sans les survenues dud. Zamet marechal decamp qui fu tourné a dispt au p. Boyaux abandonnant leurs tranchées comme il me donné ordre à lequartier Le, et sachminoit à vne autre jremontra le f. de coudroy aide de marechal decamp avec lequel jetant arreté, vn coup decanon sallly dud. Sort du perron tua sur la requis emporta la cuisse dud. f. de Coudron avec le ventre de son cheval, tua le cheval dud. f. Zamet et luy emporta la teste, duquel coup il mourut 4 ou 5 jours apres au grand regret et perte du Roy pour la valeur et experience dud. Zamet.

Nonobstant on eut arreté d'emporter attaquer le fort St. Denis pour le regagner toutes fois d'autant que les attaques étoient destinées en ce quartier la, on prit resolution d'attaquer les cornes et pource le 8e. jour le regiment de piedmont etant en garde la tranchée du Roy fut ouverte et d'icelle tirée vne ligne courbe qui fut approchée des cornes, en la reconnoissance d'icelles le sr. Gabory fut tué d'vn coup de mousquet à la teste et deux coups apres on jugea que son avis étoit bon d'emporter attaquer d'emporté la, puisque l'ennemy s'estoit fortifié au bastion St. Denis.

Sur le soir du mesme jour les assiegés sortirent pour emporter vne baricade qui étoit dans le grand chemin les regimens de navarre vinant d'entre en garde, le défendit et le f. de Serezuier capitaine dud. regiment soutenant cette attaque fut blessé d'vne mousquetade dans la cuisse, le f. de campis sergent major dud. regiment y fut blessé d'vn coup de halleborde et emmené prisonnier cela fe fit aux approches des cornes, l'attaque desquelles fut arreté au 10e. dud. mois de 9bre. sur les deux heures apres minuit par le regiment des gardes au milieu celuy de piedmont a la droitte soutenu par celuy de navarre, celuy de normandie à la gauche soutenu par celuy d'Estissac et chacune des trois attaques epaulée d'vne troupe de cavalerie, et pour se reconnoistre prirent tous des chemises blanches, à cause de l'obscurité de la nuit et quelque apperçu par des ~~espions~~ lumieres ils sortirent à l'endroit du Regiment de normandie et en vne salve de mousquetades tuerent le f. de Marault capitaine dud. regiment et le chevalier de navirau.

Mgr. le Prince estoit lors à la batterie, lequel voyant que le signal des chemises blanches étoit d'emporter fit tirer quelques volées de canon pour faire donner de vives forces par toutes les troupes lesquelles attaquerent si furieusement les cornes qu'elles furent emportées de telle vitesse que l'ennemy n'eut apeine sauvé en la Ville en laquelle ils ne rentrerent par tous, car il en demeura bon nombre sur la place et jusques à 200. ou environ, demeurant sur le champ du party Royal le f. de Lago aide de camp du marechal de camp, le s. de Rabat capitaine au regiment de piedmont blessés quelques lieutenans de enseignes et 60. chevaux legers tuez.

Les françois attaquans sont furieux à l'abord mais faciles à lier lorsqu'on n'employe point cette chaleur, ou le plus souvent par je ne sçay quelle avarice quand il leur en arrive quelque bon

Jnuée seruiront de garde aux entrées. Laction Sera Dieu merci
Sy bravement emportée en servira quelque jours dexemple ailleurs, Mrs
Sont certains que Sy les assiegeans eussent poursuiui leur pointe ils eussent
emporté vn grand avantage, mais ils virent et sutirent le contraire
après que la vanité les fut tenir lespace de 8 jours les bras croisés
attendans que les assiegés, tous à fait epouvantés Se vinssent rendre
à eux, mais au contraire ce tems leur donna loisir de respirer, se
rasseurer et prendre courage, cependant que les Sr. dargencourt conducteur
de leurs sorties factions employoit toute sorte dindustrie à agrandir
retrancher, mettre au devant des deux bastions et de la demye Lune des
grandes pieces de bois en forme de barrieres, placées de pieces
et lieux avantageux pour battre sur les assiegeans qui ne
pouvoient venir qu'à descouvert, venant en droitte ligne aux attaques
puisque des le commencement ils avoient fait la faute de couler
entre les dits bastions, au lieu de les à front et de fait ils y avoit des
pieces au derriere dicelux qui endommageoient fort les assiegeans.

ces preparatifs courageux n'avoit veine qu'attendu à se rendre
Sy bien que la resolution fut prise le 18e. de dresser vne grande
batterie de trente six pieces dartillerie, M. de montmorency ayant
joint celle de son armée avec celle de larmée du Roy pour devant la
batterie qui se faisoit et adjoustée et à ruine et eut beaucoup de sorties
inutiles, alloit la teste baissée aux attaques de la demye Lune qui
étoit au milieu des deux bastions et plus relevée vers la Ville.

1200. coups de canon tirés toute cette matinée ne firent rien
les assiegeans qui en faisoient sur les pieces encore moins, ceux des
assiegés emplacerent vne fil après pour quelle fit de très grands effets,
et pour le premier tua le Sr. de Castelnau capitaine au regiment des
gardes, ne leur servit encore de rien de regarder des feux dartifice
qui se jettoient dans les corps quils avoient gagnés ni de s'attacher
aux flames des dits corps pour y faire des mines car le feu les
endommagea et leurs mines ne firent aucune ouverture, Les regiments
denmarre et d'Estissac attendans les dites ouvertures pour donner
mais cela n'ayant rien eu ils s'employerent à faire des redoutes de
barriades lesquelles furent renversés et brulés à force de grenades
et feux dartifice, les assiegés qui avoit bordé tous leurs bastions
de mousquetaires faisant des salves continuelles desquelles y fut
tuez plusieurs soldats avec les Srs. de Cerat, Ferroz, Bader et de la
Frevelle capitaine du regiment de navarre et dez officiers dud.
Regiment, les dits Ferroz et Bader d'vn seul coup de mousquet tuez
celuy d'Estissac le Sr. de Sarte enseigne de maistre de camp,
plusieurs Sergens et Soldats tués, le Sr. de Roquelaure marechal de
camp et le Sr. de St. Jean son ayde et le Sr. du plenis Sergent de bataille
y furent blessés pour y donner quelque ordre les dits Sr. de Roquelaure
de St. jean furent tous les Srs. du plenis blessé et porté par terre
d'vn coup de mousquet en l'oeil les soldats mis en fuitte pour suivis
par les assiegés contre lesquelles le Sr. de Bassompierre s'opposa
et fut assisté de jeune guitteau qui conduisoit des mousquetaires

mais il y fut incontinent tué, le S.r de Guyermoux assigné du S.r de Soutenay
mareschal de camp fit une très belle et reposperme sur le lieu même avec
jugement et valeur y etant survenu les S.rs d'Ypernon et troupes ci dessus.

Vous pouvés juger de quel oeil et avec quelle impatience le Roy voyoit
cet disgracier ici combien son coeur étoit outré de la perte de tant de braves
et genereux Seigneurs de verité si Dieu par sa providence ne nous eut donné
Meilleur Succés au siege qu'à celuy de Montauban on auroit sujet de
dire que ses R. qui jusques icy s'étoit voulu gouverner par Conseil avoit
été aussy mal embarqué au siege de Montpellier qu'à celuy de
montauban. montpellier dis je environné de très fort bastions, garny
de tout ce que des assiegés peuvent desirer pour se défendre, remplie
de gens determinés qui s'etant trouvés entour des autres Sieges se voyant
jettés pour jouer de leur reste, gens desesperés et qui avoient resigné toute
L'esperance de leur salut à la mort.

Le Roy au contraire étoit affoibly de ses meilleurs hommes,
de plus de moitié de son armée par tant de glorieuses prises de
Villes et par la Violence de la Saison et de l'air en ce
pays là qui en faisoit plus mourir que le fer, a tres à quoi
manquoient 15 mille hommes de plus qu'il n'y avoit pour investir
montpellier comme il falloit afin de leur oter les plus prochains
secours de nismes et autres Villes tenues encore par les protestans.

aussy ses R. bien informée de l'estat de ces forces se guitta à S.R.
de Vendosme le siege de Briseste pour lever promptement trouver
avec ses troupes à Montpellier renvoya Salve le Regiment que Mgr.
Le prince avoit en Berry, qui avoit très utilement servy, manda aux
S.rs de montespan et de Brezieux d'amener en diligence leurs regiments,
au S.r de Termont et ce qui de Valet emp qu'ils levoient en Bourgogne
et M. Le Duc d'angoulême d'amener l'armée qui étoit l'Equartier
de deça et qui avoit été levée pour s'opposer et tenir Sur garde
contre mansfild albertal et autres Etrangers qui menaçoient la
pays messin, la champagne, la picardie et faisoient déja trembler la
province même de france et l'peuple de Paris.

Mais cependant tout cela étant bien éloigné ce qui restoit en l'armée
du Roy l'abandonna, perte sur perte, désordre sur désordre en fuite le
courage des assiegés bien asseurés d'un secours prompt et frais au besoin,
car le Duc de Rohan etoit animé avec un secours prêt qui tenoit la

Cavalerie Royalle et les meilleurs troupes en ensemble et aux aguets
sous la conduitte du marechal de St Geran, et duc de la Curé ordonné pour
rompre et si lon pouvoit empescher ce secours, cependant que lon assiegeoit
faisoient des sorties avantageuses par toutes lesquelles rencontre larmée
de Roy étoit ce semblois autant assiegée que la ville de montpellier.
Mais en bien vray qu'en fin il ce fallu bouger, le Roy ne pouvoit
manquer d'etre le maitre et à la longue ses ennemis en fussent
amenties, mais attendant forcer la place comme le Sr M. plus hazardeux
Le reste couroit fortune par les maladies de celle facheuse saison
d'autonne en laquelle on entroit, les fievres chaudes, les dissenteries qui
affligeoient son armée n'avoit point d'acceptation des personnes les premiers
et les grands ne furent point épargnés des ravages qu'elle fait, vn cardinal
chef du conseil, des gardes des seaux et plusieurs des principalles et
plus Considerables personnes avoient été tirassés il y avoit danger que la
fureur de ces maux ne jettat en fin sur le Roy, lequel le malade ne
mourut attendant Le medecin cest à dire toutes ces troupes que Roy
avoit mandés, reputé l'ennemy s'etant toujours conservé frais, aguerri
pour vne occasion d'importance il y avoit danger que Roy ne fut contrain
avec honte et honteuse Levée de siege comme devant Montauban.

Dieu qui a toujours tenu son estat sur la main comme nous
avons vu en mille actions de son Regne luy donna lors vne suffisance de
capacité d'esprit, pour considerer qu'il luy estoit pour le present contenter
d'avoir ses places le bois et reserver à le rompre quand il seroit devenu plus
fort, ainsy ces emotions populaires seroient plus par le temps que par la
force et bien que pour conserver cette noblesse et bons soldats qu'elles estoient,
S.M. qui avoit commandé audience de l'ordinaire nouveau Connetable
de France de ne point donner l'affaire d'elle paix et la confirmer avec
Le duc de Rohan luy commanda de la former et conclure.

Le plus difficile et neantmoins Le plus raisonnable article estoit
cette affaire en arrest à Savoir l'entrée du Roy en la ville de Montpellier
les habitans d'icelle vouloient la paix mais avec la même liberté qu'elle
avoient d'etre les plus fortes en leur ville et que personne mesme commandat
bref tranquille l'autorité qui en due au Roy, que S.M. y entra, mais
en sorte le Roy ne prit les armes s'il ne fut été obey en toutes les
Villes qui estoient devoyés de son obeissance. cet article ne regardoit point
Le duc de Rohan, ces tels seigneurs qui s'estoient dans Les desordres
populaires n'ont rien moins en recommandation que d'interrer d'icelle
et ainsy ne chercher il quelles fleurs et pour faire passer Led. article
ne fit point de difficulté de boire toutes les injures qu'on verse ordinairement
dans Les actions distraites, si bien qu'il remua tant qu'il le fit passer à la
pluralité au grand regret de ces plus mutins.

La paix donc il fut arrêté, et si plusieurs des habitans de montpellier
et d'autres de ce party là en étoient mal contents il y en avoit dans
Le party Royal qui n'y étoient guerres aises, sous le pretexte de la reputation
des armes de S.M. qui disoient ils s'allois fanir dans la chaleur de ses
victoires et que c'etoit perdre haleine proche de l'extremité de
La Course, mais ils ne Considerioient pas ou ne Voulioient pas considerer

1 Can.
Liv. Livre.

les défauts et manquements sus d. et que ses Mt. introduite la plus forte dans montpellier domineroit seulement la loy à tout le reste qui n'ayant plus moyen de se Refraichir et renouveller ses forces seroit en fin anéantie pour tousiours, et comme il en avenu et comme nous verrons cy après d. et de plus par cette paix le Roy regneroit par cette ville seule de montpellier mais plus de 50 lieuës qui certaine ne demeureroit que la Rochelle et montauban pour villes de seureté au lieu de trois cens tant Villes que chateaux forts que ceparty possedoit que pouvoit donc faire davantage non seulement toutes ces troupes mandées de Rome par le Roy mais tous les grandes armées que l'on eut dressées pour cette fin.

Le mareschal de Crequy vint apporter au Roy les premieres nouvelles de l'obeissance promise par le Duc de Rohan et tost après y survint Mr. le connetable qui en apporta les articles, vit toute l'armée, reconut la Ville et toutes les fortifications et dautant que le bruit couroit que le marquis de malause apprés avoir ramassé les forces de serenon venoit de nisme au secours de la Ville, on fit publier des treves pour 8 jours, durant lesquelles toutes choses dependantes de la paix seroient et lors les assiegeants et assiegés convertissans leurs haynes en douceur s'entrevoyoient, combien de larmes de joye penser vous que l'on vit couler aux yeux du Roy de la bonne pere de famille, pour la reconciliation des freres, les uns sautoient après les autres pour s'accueillir, tant d'haine et d'animosités des uns à l'endroit des autres.

cette paix donnant du repos aux vns et aux autres Mgr. le prince y print occasion faire sa dévote visite à l'eglise de nôtre dame de Roquette, obtint congé du Roy de l'aller accomplir comme il fit, bien étoit neantmoins desiguné privé Roy comme premier prince du sang mais cette qualité ne pouvoit pour son heureux retour d'Angleterre il ne fut rien épargné dans Rome mesme et tous les honneurs dus à son excellence, le Chateau St ange luy ayant été preparé mais il n'y voulut loger ains en une maison particuliere. fut festoyé par le pape et salué par tous les Cardinaux du titre d'altesse fors du Cardinal Borgia espagnol qui ne luy donna que celuy d'excellence auquel Mgr. parlant à luy ne luy disoit sinon votre seigneurie sans ajouter excellentissime ou illustrissime comme il faisoit en parlant aux autres.

M. de Rohan se rendit au plutot à montpellier ou il remit plusieurs mauvaises oeillades et facheuses reproches des plus mutins qui neantmoins après un grand conseil, furent contraints d'adorer le Traité fait entre M. le Connetable au nom du Roy et Led. Duc de Rohan pour toutes les Eglises de France et de Bearn, lequel je vous feray voir après que Led. S. de Rohan les Consuls et habitans de Montpellier auront demandé pardon au Roy et que Sa M. les aura remis en sa grace.

Le 18. 8.bre sur le soir Led. S. Duc de Rohan vint au quartier du Roy de nuit. Lequel s'étant retiré à ses genoux et luy demanda pardon de ses armes qu'il avoit portées contre son service, Le Roy l'admonesta d'être plus sage à l'avenir le releva et fit relever des discours remis de toutes passées indifferentes livrées et de tout de tems passé

Ld. S. de Lozan Secretaire auquartier de M. Le Connetable ou M. Coeuzy.

Le jour Venu Jl rentra dans La Ville, dont il amena au camp du Roy le S. de Calonger gouverneur et les Consuls d'icelle avec les deputés des Communes d'icelle et de mesme et les Representans à S.M. pour se prosterner à genoux demander Lapaix et pardon Ld. S. de Calonger portant La parolle, par une gentillesse remplie toute pleine de regret d'avoir dérobé au Roy, et de soumission et de protestation de service et d'obeissance à l'avenir, le Roy leur témoigna son affection les Leur pardonnant avec parolles d'asseurance de leur etre d'autant bon Roy qu'ils luy seroient bons et fidelles Sujets à l'avenir, et toutes ces faveurs d'abord en fit M. et requis pour d'icelle avoir été arrestées entre Ld. S. Connetable et de Lozan.

Le 20.e 8.bre les gens de guerre jusques au nombre de 12. à 1500 hommes fort lestes sortirent de la ville au matin et furent reus par de fois la Cour avec la Cavalerie du Roy et par luy conduits au bon lieu semblable puis à la releve du même jour S.M. accompagné de toute sa Cour et de ses Compagnies des gens d'armes, chevaux Legers et Carabins, regiment de ses gardes et Suisses alla visitter le sou S.t Denis puis entra en la Ville ou les consuls le reurent les plus magnifiquement qu'ils purent selon la brieveté et la misere en laquelle tous ces desordres avoit constitué les peuples, mais auquel y n'avoit de plus excellent etoit la voix du peuple criant incessamment misericorde, Vive Le Roy. qui sont les attraits de bienveillance que dieu imprime en la presence des bons Roys, il me semble quand j'en ecris qu'encore le Roy soupere entrant dans Paris l'orsque la reduction d'icelle, tous les Coeurs étoient fondus en joye lorsque ces rebelles levirent et ioyeusement ils faisoient mille imprecations contre eux, et cette envoix de canon semariant avec celles du peuple le 15. du passé de S'arthé, et ensuite de ces de la ville firent vuide aux deputés de la ville, et puis les ministres et toute l'assemblée qu'ils appelloient le consistoire, l'premier d'entre eux portant La parolle remercia à genoux les asseurances de leur fidelité et vint par faite obeissance.

quant au traité de la paix envoiez la substance comprise en la Declaration du Roy publiée et registrée au Parlement de Paris Le 21.e 9.bre l'preambule de laquelle il seroit ennuyeux de transcrire icy joint qu'il contient quinze repetitions des choses passées et connues enfin Les Villes devoyent de S.M. obeissance auroient par deputés des supplié employé la clemence et la misericorde de S.M. avec un oubli et abolition generalle de tout le passé jusques donc au dispositif 4 articles accordés et mentionnés en Ld. declaration. nous inclinant toujours plustost à la douceur et misericorde qu'à pousser plus avant la rigueur et justice de nos armes bien qu'elles nous ayent acquis des avantages signalés qui nous seroient hyperes aisement la suite et issue semblable, en voulant avoir egard à leur soumission le devoir, donner la paix à notre Royaume et reunir tous nos sujets en amitié et concorde entre eux et à une generale et unanime obeissance envers nous et pour autres importantes raisons et considerations à ce nous mouvans par Avis &.c Voulons et nous plaist.

881 88

1 Car
4e vol livre.

qui a edit de Nantes, declarations et articles Secrets enregistrez
en nos cours de Parlement, Seront de bonne foy entretenus à nos sujets
de la Religion pretendue reformée selon ce qui leur a été permis
par lesdits edits et declarations, et comme ils en ont
bien deuement joui du tems du feu Roy notre tres honoré Seigneur et pere que
Dieu absolve, depuis notre avenement à la Couronne auparavant et derniers
mouvements.

2. Que l'exercice de la Religion catholique, apostolique et Romaine
Sera remise et retably en tous les lieux et endroits de ce Royaume et pays
de notre obeissance ou il a été interrompu pour être librement et paisiblement
continué Sans aucun trouble, deffendons très expressement à toutes personnes
de quelque Etat, qualité et condition qu'elles soient, sur peine d'être punies
comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public, d'inquieter troubler
molester, ny inquieter les Ecclesiastiques en la celebration du divin Service
Jouissance et perception des dismes, fruits et revenus de leurs benefices et
tous autres droits et devoirs qui leur appartiennent.

3. Comme aussy l'exercice de la religion pretendue reformée Sera retably
au lieu ou il étoit suivant notre dit Edit, declarations et concessions de
Les sieges de la justice, bureaux et recette, et officiers de finance, Seront retablis
en même Etat et ville, ou ils étoient etablis avant les derniers mouvements
hormis la Chambre de necessité qui Sera etablie en tel lieu que nous aviserons
bon etre, après avoir entendu les Remontrances des deputez de notre province
de Guienne.

4. Voulons aussy que toutes fortifications nouvelles, de Villes, places, Chateaux,
Forts et forteresses tenues par nos dits Sujets de la Religion pretendue reformée
et specialement celles qui ont été faites en Isle de Ré et d'Oleron, Soient en
tierement demolies et rasées demeurant les anciennes murailles, tours portaux,
fossés et contrescarpes en leur etat avec deffenses à toutes les dites Villes de
plus fortifier de nouveau, et quepour l'effet desd. démolitions, Otages et des
principaux habitans desd. Villes, Seront mis en mains de ceux qu'il nous plaira
ordonner pour l'execution dud. Reglement.

5. A fin que les officiers de notre Couronne et autres Commissaires deputez
puissent faire executer le contenu en ces presentes suivant les instructions qui leur en
Seront données, entendons que toutes les Villes tenues par les nos dits de la dite
Religion pretendue reformée qui dans 15. jours après la publication des presentes,
se soumettront à notre obeissance et nous ouvriront volontairement les portes
jouissent du contenu de la presente declaration.

6. Deffendons très expressement à nos dits Sujets de la Religion pretendue
reformée, toutes Sortes d'Assemblées generales et particulieres, tenir des
consulats, abreger, et Synodes, et toute autre de quelque qualité qu'elles puissent
être, sur peine de crime de leze Majesté, S'ils n'ont expresse permission de nos
avis Seulement leur sont permises les assemblées des comitoires, colloques,
Synodes, pour pourvoir aux affaires concernans les Reglemens de ladite discipline de lad.
Religion pretendue Reformée sans pouvoir très expressement y traiter
aucune affaire politique sur les peines ci dessus.

7. Demeurons aussy nos dits Sujets de lad. Religion pretendue reformée
dechargez de tous actes d'Hostilités de toutes assemblées generales et provinciales

cerele ~~cercle~~ abreger et autres et de toute autre chose generalement quelconque contenues en 72 articles 76. et 77. de notre dit Edit de Nantes depuis le premier Janvier 1621. jusques a present en ce non compris les cas exceptez et reservez par lesd. articles et declarez que lart. 86. dud. edit dont pourra etre fait rapport par devant les Juges auxquels la Connoissance en appartiendra.

7. Et pour ceux qui ont eu recours à Nous pour nous vouloir en etre expedié abolition particuliere aux habitans dud. lieu ensemble au S. de Brezon.

Et pour le Regard des Comptables et autres officiers qui concerne les Charges
9. de leur maniement, les art. 78. et 79. dud. Edit de Nantes seront entierement gardés et observés.

pareillement pour les jugemens, Sentences, arrets donnés contre ceux
10. de la Religion pretendue reformée qui ont porté les armes, nous voulons quils soient deschargés suivant les art. 85. 89. et 90. dud. Edit.

comme aussy nous avons validé et confirmés les jugemens donnés par les
11. conseils et juges etablis par les chefs et provinces soit en matiere civille ou criminelle et executions ensuivies entre ceux de leur parti, et lesd. juges et deschargés de toutes poursuittes pour ce regard imposant sur ce silence perpetuel à nos procureurs generaux leurs substituts et tous autres qui pourroient pretendre interets.

Voulons pareillement que tous prisonniers de guerre et autres qui n'auront
12. pas été rançonnés soient delivrés et mis en liberté sans en payer aucune, et toutes promesses faites et causées pour rançons qui n'auront été acquittées au jour et datte des presentes soient declarées nulles et de nul effet et comme telles seront rendues.

comme aussy toutes personnes de quelque qualité et condition quelles
13. soient seront retablies en leurs biens noms raisons et actions, charges honneurs et dignités qui ont été privés à loccasion desdits troubles nonobstant tous dons qui en pourroient avoir été expediés exepter des charges militaires ceux qui en ont traité de gré à gré ou auxquels nous voudrons donner recompense.

ordonnons que lobservation de la presente declaration soit entretenue
14. et gardée par tous nos sujets suivant et en la forme prescritte par larticle 82. de notre d. Edit de nantes, et que commissaires catholiques et dlad. religion pretendue reformée seront par nous envoyés par les provinces pour faire lexecution le contenu en icelle suivant notre d. Edit. Si donnons en mandement &c.

cette declaration fut scellé en cire jaune pour signifier que cetoit
Lettres de pardon comme on a accoutumé de faire telles et semblables lettres d.

Articles pour le particulier du Duc de Rohan et quelques
autres de son party.

Le Duc de Rohan aura la Duché de Valois par engagement pour
1er la somme de six cent mille livres payable en une seule fois, laquelle
Duché on luy fera valoir trente mille livres de proche en proche. Et
deux cent mille livres comptant pour recompense de son gouvernement
de Poitou et autres gouvernements particuliers de St Jean dangely
St Maixant, Maillezais, Melle et pour labbaye de Celle de Poitiers.

2. quil sera pourveu des gouvernements de Nismes de Aiguemortes sans garnison.

3. que la pension et celle du S. de Soubize son frere seront retablies. Le
S. de Colonges gouverneur de Mont pellier aura six mille livres de pension.

1622.
4e Liure.

Articles pour la Rochelle Et
Montaubay.

qu'icelles villes demeureront pour villes de Surété et n'i Sera rien démoly.

Articles pour Montpellier

1. Toutes les fortifications Seront demolies et razées.

2. Les Consuls à l'avenir Seront nommés Selon la volonté du Roy par Mr de Montmorency, Sauvoir deux catholiques et deux de la religion pretendue réformée.

au surplus la volonté du Roy Sera Suivie et n'y aura plus d'autres villes de Surété, otages et mariage;

3. Les gouverneurs ne tiendront plus leurs gouvernemens que du Roy Et pourront. Eglises pretendues et Sans garnisons entretenues que celles qu'il plaira à Sa M. ordonner,

ces deux dernieres articles Supprimans toutes les villes de Surété meritoient bien d'être comprises dans les cinq dud. declarations.

cette paix fut la bienvenue à la Rochelle ou la guerre navalle étoit fort allumée comme nous avons dit cy dessus.

Le Roy à Montpellier le Roy y ayant Sejourné Six jours y laissa Le S. de Valençé mareschal de camp avec 40 compagnies des regimens de Picardie, pour y faire commander et faire executer les démolitions arretées et dela Se Mt. alla passer les fetes de Toussaints à Arles ou elle trouva les Malades, et y fut grande Suppression de cavalerie, jusques aux compagnies des Princes qui ne furent pas exceptées, et detous les Regimens nouveaux, fort cy devant ou estoit de Montespan Bagny et Tremont qui vinrent lors trouver le Roy qui voulut qu'ils demeurassent entretenus par ce que Se Mt. Les trouva en bonne contenance bien complets de 1000 hommes chacun.

D'Arles Se Mt. alla faire Son Entrée à Aix capitale en Le Parlement de Provence ou entre autres choses rares Se Mt. prit plaisir d'avoir Le cabinet du S. Bouilly remply de toutes curiosités exquises de tout ce qui Se peut imaginer à quoy Sad. M. voulut contribuer d'un present tres precieux et lequel adorné de Sçavoir aux beaux Esprits et bonnes plumes de Provence, qui fut Le Baudrier que Se Mt. avoit en la ceremonie de Son Sacre, lequel il Se Souvint lors etre en un des coffres de Son bagage, et en maintenant au Cabinet gardé comme l'une des plus excellentes pieces d'iceluy. D'Aix le Roy alla à Marseille après avoir visité les Reliques de la Ste Madelaine à St. Maximin, puis passant par Tarascon fit aussy Son entrée en Avignon, ou le vice legat et les consuls luy firent accueil au devant il entra comme Souverain, Son Connetable tenant devant Se Mt. Son Epée nue, Se Mt. etant monté Sur un Cheval blanc comme les Rois de France ont accoutumé d'être en leur entrée à Paris, de plus fut logé en Son palais, que l'on appelle le palais du Pape, et de plus encore Se Mt mit en Liberté toutes Sortes de prisonniers de quelque Souveraineté d'un Prince, Le Duc de Savoye de tous Statuts Son gage Cadau pris La poste pour venir Saluer Se Mt. qui reçut infinies harangues, complimens de caresses des Habitans d'Avignon, du Vice legat et du general, des soumissions et protestations de service du Duc de Savoye.

Cependant les Etats de Languedoc se tenoient à Beaucaire, y présidant le
duc de Montmorency lieutenant general au gouvernement delad. Province
ordonné par sa M.te mais led. duc qui avoit pour tout très dignement servy ne
la fit pas longue car il mourut le 8.bre Semainier après la tenue desd.
Etats.

Le 21.bre le Roy party d'avignon et arriva le 25. à mont melian
puis prenant son chemin par valence, Romans et Lyon, S. M. entra
en la Ville de grenoble capitale et Parlement de dauphiné, ou Mre Pierre
Scaron Evesque et prince dud. Lieu luy fit une harangue et reception digne
de son bel esprit, et le parlement et la ville plusieurs autres toutes pleines
de bons vœux, asseurances et témoignages d'obéissance et de fidelité.
Les protestants aussy et leurs ministres ne s'épargnerent pas de le f. de Bouteroue
portant la parolle au nom de l'eglise pretendue reformée de grenoble.

Le 6.bre le Roy arriva à Lion après avoir visité le chateau de Nigile
appartenant à S.A. le Connetable à trois lieues de grenoble et remis en chemin la
Reine sa mere qui luy étoit allée au devant le 8.e dud. mois fit son
entrée solennelle en led. ville conjointement avec la Reine son Epouse
à laquelle rien ne fut épargné de ce qui dépend de la richesse, l'industrie,
la franchise de coeurs ardents et d'une accomplie fidelité, auxquelles s'adonne les
citoyens d'icelle ville ont accoutumé d'exceller, Mr. le prince de piedmont le
Cte prince major son Epoux y vinrent saluer leurs Majestés en laquelle entrée
fut un de grandes réjouissances. puis le Roy partit le 1.er les Reines après
quelques journées les princes de piedmont retournerent à Chambery et le Roy
arriva le 7.e janvier à Fontainebleau et de là à paris par la porte St. antoine
ou le f. duc de montbason gouverneur, le f. de Vitry lieutenant y présidant au Parlement
et prevot des marchands et les bourgeois de la ville luy avoient preparé une
magnifique entrée, les bourgeois armés et vetus de pareil, conduits par le f.
President de thevry l'un de leurs colonels étoient divisés en 6 bataillons qui fut
fort agreable au Roy qui pour les visiter descendit de carosse et monta
à cheval et ce fait les troupes qui étoient en la Campagne commencerent
à marcher vers la Ville et les 60 pieces d'artillerie qui étoient sur le boulvart
dud. porte St. antoine saluerent S. M. et furent suivies d'infinis instruments
de musique ordonnés par les lieux en plusieurs endroits, interrompus
toutes fois de grandes acclamations du peuple dont ces cris de Vive le Roy étoient
entendus à une lieue par delà, S. M. arrivée en l'eglise de Paris y reçue par
ses Compagnies Souveraines qui l'y attendoient la ayant ouy le Te deum remonta
en carosse et se rendit à son Louvre la nuit étant toute close mais éclairée
comme un beau jour, des flambeaux qui étoient à toutes les fenetres, aussy
étoit ce le retour du vray Soleil de la France le bien venu pour la paix
quel apportoit et tout couvert de lauriers et de victoires et de glorieux
Exploits.

or il me souvient devous avoir cy devant promis de rapporter sur la fin
de l'an les mouvements des grisons et valtelins, avec l'interposition des
armes du Roy pour la defense et la paix de leurs peuples, sous alliés que l'Espagnol
avoit envahis par leurs divisions mais d'autant que cy avant deliberé de faire
vn discours entier et non par bastons rompus à fin de soulager votre memoire
en vous faire prendre plus de plaisir. je ne puis faire ce discours entier
sans entreprendre beaucoup sur les armées qui suivront car il y a eu de grandes
pratiques et des changements des armées du Roy de tous les tems, comme

1622.
4.e Livre.

vous verrez j'ay reservé à en faire le discours au 6.e ou 7.e livre d'icelle dernier.
Revenons donc en France et allons goutter un peu de repos que la paix nous presente.

Mais auparavant remarquez une chose sur ce que je viens de dire de l'arrivée du Roy à Paris que M.r de Baillul president au parlement etoit lors prevost des marchands Surquoy vous savés qu'il y a deux sortes de presidents au parlement sauvoir les presidents que l'on appelle presidents à mortier qui sont sept en nombre pour tout mais ordinairement en grand chambre, tournelle, et de l'edit. et les presidents que l'on appelle des enquetes qui ne president que es chambres particulieres qui sont toutes les trois sur.e chacune de ces chambres des enquetes à deux presidents, ces derniers dits des enquetes ne degenerent point de leur dignité pour etre prevost des marchands de la ville car dans le corps de d.t Parlement ils ne tiennent rang que de Conseiller mais quand aux presidents à mortier ils ravalerient leur dignité s'ils acceptoient la charge de prevost des marchands tant d.e dignité etant reputé qu'ils pretendent pour tout prendre les chevaliers de l'ordre. le comment donc dira quelqu'un l.d.s. de Baillul president a mortier etoit il sorti de l'entre du bloy prevost des marchands / c'est que lors que l'on tira l.d.s. Baillul fut reduit à estre officier de bourgeoisie, / n'etoit que lieutenant civil et non prevost des marchands il fut fait president à mortier et ne laissa de continuer ces deux ans de sa charge de prevost des marchands.

ce soit dit pour les etrangers curieux, pour lesquels j'ajouteray encore que la grand chambre qui est toute dorée de fin or dedans, en celle ou les Roys tiennent leur lit de justice ou siedent les pairs de France, les officiers de la couronne et autres qui ont ou privileges speciaux tant ecclesiastiques que seculiers. la tournelle ainsy appellée par ce que de trois mois en trois mois elle change de conseillers pris à tour de toutes les chambres en presidée de deux presidents à mortier juge des matieres criminelles de toutes personnes soit des nobles que s'ils veulent peuvent demander leur renvoy en la grand chambre qui en leur juge naturel; et de la chambre de l'edit est celle de Nismes erigé pour cause de la religion pretendue reformée qui y fut deux cents soixante et composée d'environ 20 cons.rs pris de toutes les chambres et d'un president à mortier entre lesquels conseillers y a nombre de la d.t religion pretendue jusqu'à la moitié se faisant signer, pour ce en autrement appellée mipartie, par laquelle est composé de Conseillers des deux Religions Catholique et protestante, et change d'un en un an auquel desquels le Roy la crée de nouveau et par ses lettres patentes ou arrest de son conseil nomme le President et les Conseillers qui doivent etre, en appellée de l'edit par lequel a été ordonné et arreté par l'edit de pacification faite avec l.d.t de la Religion pretendue reformée.

Or pour la fin de ce 4.e livre j'ajouteray la retractation d'antonin de dominis de ses escrits de la republique Ecclesiastique et de la preface et preambule qu'il avoit fait contre iceux.

En mars 1622. à la fin du 8.e Livre j'ay rapporté en substance les principaux points de son d.t ouvrage proposé et au 10.e sur la fin la censure de la sacrée faculté de theologie en la Sorbonne de Paris contre le d.t ouvrage et ses livres promis par iceluy sous ces d.s titres de Republica Ecclesiastica.

Avoir qu'en cette année 1622. sur la fin cette ame volage se retira d'angleterre ou il avoit trouvé refuge en ayant dressé sa pratique avec le marquis de Gondomar ambassadeur extraordinaire d'espagne vers le Roy de la grande bretagne, pour des menées que nous verrons incontinent au livre suivant se rendit vers l'archiduchesse en flandre ou il fait

tant en la palinodie contre ce qu'il a fait et dit au préjudice de l'Eglise Romaine et de la à Rome ou le Roy d'Espagne luy avoit envoyé sa retraite, et dou il fait partir une generalle confession de foy, retractation de foy et abjuration selon ce qu'il a fait dit et escrit depuis sa defection de l'Eglisse Romaine, contre la verité d'icelle laquelle abjuration a été imprimée en une gazette sous son nom, sur laquelle je ne mettend rien plus avant, etant affaires de Theologie qui ne m'appartiennent point je diray seulement que telle mauvaise Turlutée de tant de tumultueux orages depuis sa fabrication se retrouve toujours en son pour, et luy son même etat sans changement d'equipement ni alteration quelconque et quoyque recompense de sa legerté et credule dominis a la sejour d'une Inquisition du S. Office de Rome contre laquelle j'ay eu tant fondroyé, comme nous verrons en l'année 1624.

Fin du 4e Livre.

Cinquieme Livre. Sommaire

Pour lexécution de lEdit de Paix, le Roy envoye des Commissaires
par les provinces. Les Rochelois Seplaignent du fort Loüis, Rencontre
Mr. Renault qui y Commandoit et puis des paroles ils en viennent
aux mains, Discours des changemens qui se sont faits après la mort
du Connestable de Lesdiguieres soit en finances et au maniement des
affaires dEtat; La Reyne fait vn grand Ballet au Louure et le prince de
Galles arrive incognu, Discours ladresse et de son passage en
Espagne ou on Etude avec son Voyage ses esperances de mariage
avec linfante, ensuitte de laquelle illusion en fait mention de
celle de ceux que lon affectoit, Illuminés, et Rose Croix.

Les trepas de plusieurs grands personnages advenus en cet temps
la, et suivis de prodiges et dune conjuration contre le prince dorange,
Le Roy en visitte à fontainebleau par le marquis de la Huiosa
Espagnol passant extraordinaire en angleterre sur le sujet du
mariage du Prince de Galles avec linfante dEspagne quelques
partisans donneurs davis au prejudice du domaine, Rejetté au Conseil
Lecrit dune sorciere nommée marie de Saint Religieuse des Srs. Brigide
en la Ville de Lisle en flandre au Synode de charenton contre les
arminiens, Irruption du marquis de la Huiosa en Angleterre
vne grande Ruine sur plusieurs catholiques anglois Invn sermon
fait à lambassadeur de france, la harangue de larchevesque de
Cantorbery contre lalliance dEspagne au Roy Dangleterre,
les humeurs des françois et anglois se disposent à lalliance que
lEspagne tire en longueur, et les deux Rois de france et Dangleterre
entrent en vne bonne correspondance par vn grand traitté pour le
commerce dentre leurs majestés, changemens au conseil au Commencement
de lan 1624 Le marquis de la Vieuville fait Sur intendant des finances
par lentremise et faveur de M. Le Chancelier de Sillery et de M. De
Puisieux Secretaire dEtat, Ne Cene jusqu'à ce quel ait rompu le
pour parle quel Il en entré en faveur, cela en Suite du Trepas de Mr.
Le Chancelier, discours sur Ledigeon des anglois de lalliance dEspagne
qui au contraire affermira celle de france, Recit dune relation supposée
dEspagne sur ce Sujet, Relation entiere de la pratique des
Espagnols pour lalliance dEux avec les Anglois par ledit mariage,
Item Le Roy de la grande Bretagne assemble Son Parlement
ses harangues et
En Ladite assemblée de Lisle de laquelle fut fait la Rupture de lalliance

D'Espagne, larrivee de celle de france a Lambassade de mr. le duc de
comte de Mollaud et de Bartile Vers le Roy a eu effet apres
Le traitte dud. mariage, Erreur de quelques philosophes nouveaux
Censurés en Sorbonne, puis condamnés en S.t Jesuites deboutés de
quelques lieux, admis en dautres. le marechal Domano gouverneur de m.r
chassé de la comp.ie puis Empriosonné en la bastille, soulevement de 16000
hommes en quet. contre la creation de nouveaux officiers d'Elus
en Languedoc, et ces soulevés etoient appellés croinquans, querelle
dud.t mr. Leveque dangers contre le chapitre de lad.t. Eglise,
par laquelle diminu.on dautorité royalle en offensée Sur Le sujet
Des appellations comme d'abus, le marquis de la Vieuville arresté
et envoyé prisonnier au chateau Damboise et aucuns de ceux
quil avoit fait empriosonner rappellés, Les s.rs Champigny et Demarillac
faits conjointement Surintendans des finances, changemens aux
Secretaires detat, intendans et controlleurs des finances, mort
Dantonia de Dominis en linquisition, ordre de chevalerie
instituè par le Duc de Nevers reu par le pape, duel Le jour de
Pâques, traitté de Renouvellement dalliance entre le Roy Les
Etats dHollande et provinces Vnies, discours de la Bataille de Luna
au Perou gagnée par les hollandois avec la Ville S.t Salvadoc et Baye
de tadoc sous Lamiral au bresil contre les Espagnols, vnion des Jurats
de Navarre et du Bearn au vn Parlement juan a Sau Larchevesché
des finances, des differends et guerres dentre les grisons et Les Valtolins
avec les armées de ces peuples pour être protegés par la france La
nouvelle rebellion du d.t de Soubise prepare la matiere du Livre
suivant

La Massüe d'hercule etoit noüeuse et
epineuse pour donner des coups orbes, mais la
recompense elle etoit de bois d'olivier pour
Signifier que si elle portoit de l'hyd'Lerne
elle etoit aussy disposée à tout bon accord et
accomodement de Paix.

Le bras droit du Roy qui a Surpassé toutes les forces d'hercule,
à fait Sentir Lui, à ses Sujets rebeller, et voicy que Sa Majesté pour
Leur faire gouter lautre après quils Se Sont humiliés au Siege de
montpellier envoye des commissaires de son Conseil d'Etat par toutes

Comm.rs par les provinces pour faire éxecuter Ledit de Paix

S.e 1623
xivre

Les provinces de Son Royaume, pour affermir cette Paix qu'elle leur a donné, ouïs les plaintes d'un et des autres y donne ordre Selon l'intention de Sadite ordonnance rapporté Et Suivant La volonté de Sad. majesté.

Vous avez entendu comment les demolitions des places avoient été arrestés fort de la Rochelle et de Maulauban, qui seules devoient demeurer en l'état qu'elles etoient lors en mains des protestans pour leur Sureté.

Vous avez aussy vu comment durant cette d.e guerre le fort Louïs avoit été bien avancé devant La Rochelle à la vuë de la Rochelois de M.r Le comte De Soissons La tenant assiégée par terre cependant que M. De Guise et autres L'incommodoient par mer, ce fort etoit intolerable à la populace mutine de la Rochelle, ou elle etoit fort le voir des plus Sages Jls ne Jusques ce que les magistrats d'icelle eussent dressé un gros cahier de Plainte contre Le S.r arnault m.r de camp du Regiment de Champagne et gouverneur et Capitaine dud. fort avec son Regiment qui travailloit à bon escient au parachevement dud fort, Lequel au contraire Jls soutenoient devoit estre demoly par le Benefice de la Paix, afin qu'ils puissent posseder leur ville sans controlleurs ny défiances et avec La prudente Liberté comme ledit leur accordoit, et presentoient ces plaintes aux S.rs De Guron et De Brie députés à cette fin du conseil du Roy es provinces de poitou et Xaintonge

Les plaintes se resolvoient en deux points L'un qu'il fut dit de demolir le fort ils faisoit travailler incessamment sans garnir feste ny Dimanche, que Les gens ne osoient le faire sans regarder jusqu'à leurs portes, que la Campagne leur étoit interdite par la Violence qu'ils exerçoient contre eux Bref qu'ils étoient moins en Liberté depuis La paix arreté, qu'ils n'etoient durant La guerre, L'autre qu'il contraignoit Les Villages et communautés des paroisses à venir travailler au fort, et a Corvée.

Au premier Jl repondit en premier Lieu, qu'il ne se trouveroit qu'il ait fait autre fortification ny travail depuis La paix, sinon pour mettre Le fort à Dat a couvert attendant L'ordre de Sa Majesté, que c'etoit Calomnie de Leur imposer aucune Violence ny faction d'hostilité et quand à L'autre il répondoit

Des Rochelois le fort Louïse devant qui y fut dit

que malicieusement on luy reprochoit qu'il faisoit travailler les communes à Corvée au contraire avoit reconduit plusieurs que qui s'étoient venus offrir pour travailler mÿ ay aussi que les habitans qui y travaillassent seulement de trois jours l'un pour les occuper, car un autre jours ils se tenoient dégardés et entendre faisoient leurs exercices, que s'il se rencontroit quelque jour dud. travail fut fester ils y travailloient seulement après le divin service à fin de ne rompre leur ordre et suitte de leur occupation, mais s'étonnoit comment les Rochelois qui dans leurs œuvres manuelles n'observoient point de travail le jour de la nativité de Sauveur vouloient donner des scrupules aux catholiques qui se couvroient de l'injure du ciel en quelques petites festes, leur reprochoit encore qu'ils ne rendoient point les Vaisseaux du duc de Nevers, qu'ils alloient encore la Ré à la garde de leurs tambours battans et y outrageoient les catholiques contre l'intention de l'édit, s'y eut tant dedits et redits sur lesd. plaintes, qu'en fin des paroles ils vinrent aux mains, les Rochelois d'une part arrêterent et menerent en leur port une barque chargée de 2000. pieux que les s.rs Renaud faisoit venir de marans pour enfoyer à leur fort, Renaud d'autre part après le refus de rendre la barque, se jette en la campagne, fourage leurs champs et maisons, y prend tout ce qu'il y trouve de commode, pour son ouvrage au lieu des pieux arrêtés, amene tant de prisonniers en son fort et leur fait sy chaude guerre que sans attendre la response des deputés ~~quelcun~~ que l'un et l'autre avoient envoyés au Roy pour savoir sa Volonté sauve et la barque et les pieux furent rendus aud. Renaud qui renvoya aussy les prisonniers mais les domages demeurent sur eux et sur ceux qui s'étoient tombés, et dura cette petite guerre environ l'espace de 8 jours, le fort s'éleva par succession de temps et nous verrons cy après et après qu'elle la fin de tout.

Plaintes des habitans de mont pellier après la paix.

or ceux de la Rochelle n'étoient par seuls qui se plaignoient toutes les villes et eglises des pretendus reformés se plaignoient en particulier.

En plus fort ceux de mont pellier qui demandoient qu'on ôtat les garnisons mises en leur Ville puisqu'ils avoient obéÿ et fait démolir leurs fortifications, et de plus portoient fort impatiemment le changement qui avoit été fait en l'élection de leur maire, furent le consul ou le Devin pour a quoy s'opposer ils appellerent le Duc de Rohan à leur secours, lequel y fut arrêté par M.r de Valencé gouverneur, puis relaché par le Commend.r du Bois.

Toutes les plaintes particulieres d'abord firent un general que les d. protestans firent en Cour par leurs deputés rendus, et par de nouveaux envoyés qui étoient les s.rs de Montmartin et de menicale qui presenterent à S.M.té un grand Cahier de plaintes et de demandes nouvelles non compris les articles de la paix de mont pellier (du moins la plus part d'iceux) et tout ainsy que s'ils en fussent été encore au même état auquel ils étoient il y avoit à dire, et ne fut pas à faire jouer au plus fort au quel neantmoins le Roy en son Conseil donna plusieurs bonnes responses et avec telle retenue et temperament qu'ils avoient occasion de s'en contenter, j'en laisse les discours à part à fin de gagner au pas puisque les evenemens ont reduit tout cela avec leur état au neant.

Sa pour outre d'one envoyons ce qui se fera tant à Paris qu'ailleurs attendant
La ruine de ce party.

On a veu de tout temps depuis cinquante ans en France qu'il semble qu'on
ait pris pour regle et coutume ne faire la guerre aux financiers j'entends
par entreprise de les justifier, j'ay ny d'improuver les rudesses et punition de
ceux qui abusent de leurs charges et amoliessent ce nerf qui fortifie l'Etat
mais il me sera permis d'admirer la façon de laquelle on y procede aujourd'huy
et depuis deconsideration qu'on a de grands secours que tout tire des financiers
durant la guerre et pour subvenir aux necessités de l'Etat, autant de changement
de ministres que les loy font et autant de favoris nouveaux qu'ils ont eu bast
autant de mutation des principaux officiers des finances d'autant qui a bien
ou mal versé, en ceux qui entrent dans la faveur vis a vis ceux que leurs creatures
et de la s'ensuit une grande injustice, lorsque on rend la disgrace egale de
que l'on attache comme de la ruine des plus huppés les mediocres et jusques au
moindre et ceux qui ne peuvent faire ny bien ny mal et lorsque toutes
fois par une inique violence l'on ne veut avoir recours à la justice, la France
n'en peut mais elle coupable de tel desordre, l'Espagne en a produit des exemples
en notre temps en la maison disgracié de la maison du duc de Lerme, et
l'Angleterre après la mort du duc de Bouquinebam, et voicy qu'après l'expulsion
de ceux que le Connetable de Luynes avoit étably on changea ceux qui y
avoient été substitués, par la mission de quelques nouveaux ministres dont
la dministration sera d'autant ou plus courte que celles des precedents, car
ils se feront la guerre les uns aux autres et se sont trouvés conjoints
à leurs. Ils ne esperons de s'entremorgues jusqu'à ce qu'ils soient
tous chassés pour faire place à un qui sçaura mieux conduire sa fortune
se rendre unique et necessaire, ne regardés que le soleil s'affranchie de
ses influences de astres inferieurs et ne souffre de compagnon.

Le S.r de Villeroy Secretaire d'Etat qui avoit la principale
direction des affaires pour negocier toutes celles de dehors, avoit été
grandement traversé dans les ministeres du mareschal d'Estrees et
Connestable de Luynes, mais après la mort d'icelluy connestable il devint plus
qu'jamais en faveur, M.r Sompere ensuitte Chancelier de France, qui s'estoit
eloigné des affaires y rentra, et par la mort de M.r de Chaumont garde
des Sceaux le Roy luy commanda de les prendre, cette mort étant arrivée à
Paris le marquis de la Vieuville fut tant qu'il fut mis en deux bonnes
graces pour avoir part à leurs faveurs.

Mad.me de Chaumont veuve du Sr. de Villeroy chancelier de France.

Le comte de Feromberg Surintendant g.l des finances en
Congedié aux commandements à luy de se retirer à son gouvernement
d'Angoulesme qui lui avoit été donné lorsque le S.r duc d'Epernon fut
fait gouverneur de Guyenne, la commission que le S.r duc de Feromberg
avoit eu de grand maitre et capitaine g.l de l'artillerie, durant
la guerre, pour la proximité qu'avoit le marquis de Coligny avec les S.rs
de la Religion pretendue reformée étant fils d'une de Sully
puissant d'aguerry sœur d'une autre d'Orval qui commandoit à Montauban
durant le siege, et beau frere d'une de Rohan qui étoit chef general

deux parts, sur Avoquée et Remise par la Reine fille de La paix au d.s marquis
D'Ancre, à toutes lesquelles dits graves dud. s.r de Scomberg Sur ajouté La
necessité d'un combat en duel auquel il fut provoqué par le s.r Comte
de Candale fils aysné dud.s Duc d'Epernon, qui prétendoit que la survivance
Luy auoit été donnée dud. gouvernement D'Angoulesme Lequel combat fut
terminé par la mort dud.s de St michel de Saldaigne qui auoit été appellé
changement aux finances — Led. comte de Scomberg Jusques dans Son Chateau de Manteuil, Sa commission
de Surintendant des finances fut donnée aud.s St de La Vieuville gendre
Le marquis de La vieuville Surintendt — dud.s de Beaumarchais tresorier de L'Espagne qui furent puis après
traittez Comme vous Le verrez.

Le Controlleur des finances general des finances les intendants
et quelques autres des principaux officiers des finances furent par
même moyen chassés par ce que il Se trouva qu'ils n'auoient que des
raisons grossieres et de plomb pour Se conserver, mais ils y en eut de plus
subtils qui par des raisons aigües penetrantes et poignantes bien par
des raisons d'or prouverent qu'ils etoient gens de bien et furent maintenus
en leurs charges et ceux qui sont icy chassés Se verront et après Seront
plus Sensés et rentreront en leurs charges lorsque le s.r de La Vieuville
Sera chassé de la Cour avec opprobre et que le marquis De Effiat
Sera substitué en sa charge.

Le Comte de Scomberg Se Sera retiré à Manteuil écrivit
au Roy la lettre que Voicy.

Sire, Vos actions ayant toujours été très justes, Je n'ay pu me
attribuer qu'à vn extreme malheur de me voir eloigné de votre Cour
Sans Sçauoir pourquoy Le Sans auoir été Seulement ouy de votre majesté en
Examinant jusques au moindre de mes intentions dans la part que j'ay eu
en la conduitte de vos affaires et considerant combien heureusement j'ay
contribué par mes Conseils aux genereuses Entreprises que V. M. a resolues
et executées depuis 3. ans, Comme entr'autres Lorsque vous avez
assiegé L'artillerie dont il vous auoit plu me donner Le commandement
a très tesmoigné Sous Selon Le témoignage même de V.M. que j'ay
neuf à jamais manqué dans les provinces Les plus eloignées de votre
royaume pour Satisfaire aux deputez excessifs de L'Entretenement
de vos armées a quoy je ne crains un Seul reproche veritable dans
L'administration de la charge de Surintendant des finances dont
V. M. m'auoit honoré je Suis bien Empesché Sire à trouver la cause
de mon malheur et comment par ces chemins qui conduisent ordinairement
aux bonnes graces de mon maitre, je Suis tombé en Sa disgrace,
neantmoins je Supporte mon Eloignement avec patience, puisqu'il
En ordonne de V.M. et trouveray de la Consolation dans mon déplaisir
Si jamais Lorsque qu'elle repasse dans sa memoire, La passion et fidelité
avec laquelle je luy Servis, car cela étant je Suis asseuré qu'elle ne
permettra pas au Lecteur que mon Service me fait acquerir
de tres avantageux Jugemens de Sa part. M. de Bassompierre dira quelque

1623.
5e livre.

particularité sur ce sujet à vôtre Majesté Sy pour lui faire l'homme de l'entendre dans lesquelles je demande Sire Votre protection pour ce que l'avantage devon a faire sa rencontre et que vous couvertes toujours de vos très bonté envers lux mêmes qui ne vous ont par cy dignement Servy que may je vivray et mourray Sire dans la resolution que j'ay continuellement eux de bien faire et ce Sy faute d'employ Le Dieu que j'ay dés rendre des premier demeure inutiles j'auray recours à mes prieres à Dieu pour la conservation de votre personne Sacrée, et ne me lasseray jamais surpasser par aucun autre en la fidelité que doit à votre majesté Sire, Votre très humble, très obeissant, et très fidel Sujet Le Serviteur Scomberg. de Manteuil ce 29e Janvier 1625.

La Vicissitude de ces choses de ce monde se portant avec perpetuelle bizarre diversité, on voit les Rejouissances de ceux parmy les larmes et chagrins des autres, ceux de disgraces mettent en fonds les uns alternent le Sourcy les uns, ceux de Naturel indifferent se donnent ce pendant aux delices, les jours de debauches se suivent, les Bacchanales ou Luxure Les balets se remuent et celebre et grand de la Reine se voit luy mettre representer les plus celebres festes de divers Dieux à jamon la noyeuse à sauoir celles des Imperiales, de Leide et de Isle de Amor en laquelle jamon naquit et y fut mariée à Jupiter, mais il se trouua une Dame de Marquise une marquise nommée toutte fois qui apres etre disparu ou donné de l'etonnement à ceux qui craignoient de mettre au hazard la personne de grand esprit et principalement de prime de Galles qui le Roy un Exemple domestique remit en Signalle car le Royale prime d'ecosse arreté par ame inconnu en angleterre apres une longue captivité perdit en fin la vie par le glaive de Justice.

Pour inconnu le Roy se sa queue ne se souvenant point du desastre arrivé à sa mere donne les mains au dessin de Charle prime de Galles son fils et presumptif heritier de la Couronne par de frame.

Vint à Paris le Roy et les princes et se trouua en un bal puis francois toutte la frame pour se rendre en Espagne en intention d'epouser l'infante et y faire effet son Secondé de promesses la parole Espagnole.

Pour bien entendre ceux il faut Sauoir que le comte de Gondemare Ambassadeur d'Espagne resident vers le Roy d'angleterre trama de longue main et dressa la pratique du mariage d'entre led. Seigneur prime de Galles et l'infante d'Espagne marie sœur du Roy d'Espagne Philippe 4e ce qui lui reussi si bien qu'il y fut gagné le marquis de Bouquinchame Sauoy du Roy le grand Ecuyer dud. Prime Led. de Bouquinchame eut de l'esprit de tout maitre et tout dans interessé le Roy d'angleterre affectionné du prime son fils, il ne fut plus mention sinon de dresser les articles du traité de mariage, et de lors le bon ami du Roy s'etudie sur les Catholiques auxquels il declara publiquement qu'il Vouloit donner l'exercice libre de leur Religion.

Jugement de Pallas sur comme on va en Espagne

Cebouvcau appuyant cun cotté, renversoit lespalissade delautre
qui joint aux lesgrandes qui ne Vouloient Souffrir aucun changement dans
L'Etat, delaquelle ensuivit que Milord Coutt quelRoy avoit donné pour conseil
à Son fils fut empriSonné pour avoir dissuadé cette alliance au fils, comme
aussy le Comte Doxfort fut empriSonné alatour de Londres pour avoir
parlé hardiment au Roy contre ce mariage et alliance, mais nous les
verrons remettre cy après en liberté, et au contraire milord Grey Sa femme
et ces enfans detenus depuis douze ans prisonniers en faveur delahaine
quelles hollandois leur portoient furent mis en liberté.

Coutter choses Sont Sibien disposées pour favoriser ce mariage que
milord digby Bristol fut envoyé extraordinairement en Espagne avec
instruction pour les accords du mariage et pour accomplir linfante de
angleterre, et après Espagnes le marquis de la Hinoisa parti de
Madrid avec vne grande compagnie de cavaliers, pour porter en angleterre
Ladernière intention, comme il disoit des conditions du mariage, Lesquelles
furent jurées par le Roy delagrand Bretagne lula Chapelle de Son palais
Royal de Vintal ou trois chaires avoient été apprestées en lune desquelles le
Roy Etoit assis et les deux ambassadeurs ord.re et extraord.re es deux autres
et de meme au festin qui Se fit puis après ou ils Etoient assis à la table
de Sa Majesté.

Cependant le prime de Galles Setoit mis en chemin de le noise
demars, Voyant que les affaires de Son mariage Etoient Bien ébauché
pour la conduitte duquel le Roy Son pere lay donna quatre Seigneurs
dans lacompagnie desquels Sestoit embarqué à Sauoir Le marquis
de Bouquinegam Cottington, Baronne Secretaire du prime Les diuision
qui Setoit disguisée aussi le prime, Sembarquerent aussi Luy à Douure
Descendu en France à Boulogne ou ils prirent la poste Se rendirent
à Paris ou le prime Vit dans Le Roy et Les princes et dauis Le
Bailer, ala faveur de lambassadeur ord.re dangleterre à la Suitte
duquel il Entroit partout.

De Paris il traversa la France ou il fit 70 lieuës Sans
etre connu partout à Bayonne ou ayant Receu des Courtoisies
du Sieur deGramont Gouverneur qui pensoit Les faire à vn mediocre
Seigneur il Les enuoya remercier comme prime de Galles Etant arrivé
Sur les terres du Roy d'Espagne.

Il n'appartient point à notre Sujet Listhoire de notre France
décrire ni toutte les particularités de Son Sejour en Espagne Lespace
d'vn an 8 mois, ou il fut autant curieusement observé que Servy de
festiné à qui y manqua rien d'vne très éminente grandeur Royalle,
car vn gentilhommer de la Bouche Le Servirent perpetuellement depuis
Son Entrée Jusqu'à Sa Sortie d'Espagne. Et vn Sorte de Batteurs,
Coureurs, Tournois, et Choses rares et exellentes, qu'on Sceut en donna
La Noë Et Le plaisir, Sur le principal objet et Sujet de Son Voyage qui
étoit La familiarité et frequentation de linfante qu'on ne Luy
faisoit voir qu'en guise d'éclaircissement n'en pas Seulement en Le contentant

de la mene en main tant fen fant quelle Luy fut délivrée pour la poster
et comme on luy auoit fait Espere, mais quant à la Despence de preuue
dhomme chez faille au reins, Sinous enuoyons les relations Espagnoles
elle monte à plus dun million dor et plusieurs encore dauantage car on dit q.
auoit bien couté en presens pour gagner les fauorits et ministres du Roy de
la grande Bretagne.

Mais pource quon dira quelquéun veut on dire que le Roy dEspagne eut
voulu faire tant de despences et de deguisements puisque comme lé venement
à montré quil nauoit aucune intention de marier sa sœur au prince de
Galles.

Les philosophes de ce temps disent Cadessus que tout ainsy q.' ny
auoit rien a gagner pour Langleterre en cette alliance aussy ny auoit il rien
a perdre pour Lespagne au Contraire cette seule proposition de mariage étoit
avantageuse aux Espagnols, pour la rumeur et division quelle mettoit dans
les Esprits des Anglois qui étoit le seul Sujet pour lequel on mettoit ce
mariage en auant et reuint de telle Sorte quon fut pres d'en venir
aux mains et dune pretendue alliance on venoit a une guerre civile de
Religion, le Roy, le prince et le favory prestant ouvertement faveur aux
catholiques en consideration de cette alliance qui donnoit grande allarme
aux puritains, d'autant que le mariage se faisant il releuoit grandemt.
les catholiques, qui pouvoit Esperer quisans doutte on Sattireroit les
Leur profession de tromper en fin toutte Sorte de croyance contraire.

Or tout ce grand voyage et grand appareil de presens d'Espagne
et de vaisseaux chargés de presens envoyés d'angleterre, Sa boutta à
une belle procession quon fit voir au prince à Madrid le jour de la
Commemoration du St. Sacrement et dun present de Vingt Chameaux
un Elephant et une autruche qui luy fut fait en la maison Royalle
Daranuez avec infinies Cheres qui luy furent faites tout le long de ce
mois de juin et de juillet.

Mais quant à dispanse après auoir long temps déliberé sur
les conditions des ceremonies des Espousailles et de Sureté et sur le
consentement de Sa Sainteté le pape Gregoire 15. Lors Saint voicy
comment Ledit seigneur prince fut traité après de grandes longueurs et
que les Philosophes du temps disoient estre affetés en Espagne attendant que
le long Sejour du prince donnat de lombrage et mit loppinion à loreille
des Anglois pour les faire jouir des mains et peut être sans ce pretexte
retenir le prince en Espagne.

Voicy déja comment le prince fut traitté après tous les Etats
Bien venus et bonne chere, le Roy dEspagne presenta au prince un
papier et Luy en fit presenter un autre par le comte dolivares
majordome, lequel en substance contenoient la proposition au
prince de celebrer les Ceremonies de leglise suivant ce quil auoit
été arreté cy dessus Epouse en la forme accordée par le pape
les parties, mais quant à la Consomation du mariage et délivrance
de lInfante au prince pour demeurer et auoir comme de son Epouse
Legitime, cela seroit remis à un autre temps que les affaires de

permettoient proposition qui sembla ridicule au prime de se marier sans pouvoir voir de la femme Le mariage n'étoit autre fin institué sinon pour pouvoir avoir lignée Il se forma Ladessus une Courtaude resolution de ne point epouser sans Connoissance son mariage et Le Roy d'Espagne à la Sienne de ne epouser d'Hiver sa Soeur n'y souffrir que le mariage d'icelle se consommast plus avant que la ceremonie des Espousailles eut lieu et l'autre Serois Lié et demeureroient marié Sans effets et sans pouvoir se marier ailleurs.

A Ladessus le prime de Galles print congé qui leur fut donné à tres grand honneur comme il avoit été en tout le temps de son Voyage et party de madrid Le g.d Roy bre lui étant donné par Le Roy d'espagne pour compagnie jusques Son embarquement, le Cardinal Zapata Le marquis d'aytou, le comte de monterrey et le comte de Gondomar Cond.e d'itte qui avec les 12 gentilshommes de la chambre le conduisirent jusques S.t andré en Biscaye ou il s'embarqua dans les quatorze vaisseaux qui avoient amené les presens du mariage pour faire au grand d'espagne et parvint en angleterre Sur Le milieu d'octobre Son voyage ayant duré prés de 8 mois Sans autre fruit sinon pour apprendre aux anglois S'ils en veulent croire Le Vieil Roman de Jehan de paris que les propositions de mariage de L'Espagne ne sont pas bienheureuses aux anglois et de la Les Philosophes jugerent qu'ils n'avoient pas mal devine.

Bouquinchan premier duc en angleterre

Durant Le Séjour du prime en Espagne le Roy d'angleterre envoya Son favory marquis de Bouquinchan Lettres d'erection de Son marquisat en duché à fin que sa personne fut plus relevée et plus Considerable entre les espagnols, mais en fin toutte sa pratiques et enluminures furent annullées par la providence de Dieu qui renvoie à L'angleterre n'a Ecosse une plus noble alliance que celle d'Espagne, en été la premiere qui a été honorée d'estre du angleterre, et aprés Luy Le Comte de Lenox qui fut aussy fait par creation du Comte de Richemont.

Favory depouillé de Biens et Dignités

A un peu avant Son arrivée en Espagne il Se tint une grande assemblé de Notables de tout les Conseils de laquelle Sortit une ord.ce generale Sur toutte Sorte de Reformation portant principalement reglement des finances Et Sur L'usage de Dorer et d'argenter.

Ledit d'Epernon Se Sentit de tout cela car il fut depouillé de partie de ses biens et dignités comme l'avoit été generalement Le Cardinal Duc de Lerme Son pere favory et dernier ministre du Regne precedant, de deux grands offices qui étoient restés au fils au regne present celuy de grand Ecuyer fut donné à Don gaspard de Guzman comte d'Olivarez grand favory du Roy present et celuy de grand maitre de l'hotel de feu.t Catholique audit Don Sanctorge ou in Santa de, Lettres-Lettres Stabilité des favoris du monde.

Voicy fin L'Etude Le voyage et le mariage du Serenissime prime de Galles et finera cy Si je dois dire qu'il en mieux valut negocier Lettres par procureurs et acquis que d'aller en personne car il ne Se remarque guerres dans l'histoire des entrevues des Rois et princes Souverains qui ayent bien reussy, d'autant qu'il Se fait souvent des rencontres qui donnent occasion à l'un et à l'autre, dont Semuis un mepris qui Cause Leurs affaires.

1623.
5e Livre

Illuminés de Bigorre

Depuis que nous sommes tombés sur les illuminez faitte en Espagne des pratiques dumariage, je suis d'avis de vous en representer d'autres de ceux qu'on y appelloit les alloenbados cest a dire les illuminés et autres quelon appelloit invisible ou loge croix qui Pedou Etudur enetuns la Jesuyten France et ont pris leur origine en allemagne.

quant aux illuminés, je m'abstiendray de rapporter Icy les articles de leur profession d'autant que tant scandaleux et de pernicieuse memoire contre L'observance de la Ste religion Catholique, il en y plus necessaire de les étouffer dans la funée de leur nouveauté que d'en offenser les oreilles et les ames veritablement devotes qui en pourroient bien quelque dangereuse impression en les mettant au jour.

Cette secte remplie d'une damnable vanité comme le temoigne cet titre Illuminée saisit des ouvertures de jour et de nuit, auxquelles ils associent des bigottes hypocrites qui en habit de devot attiroient plusieurs ames à Dieu en fraude qui pallutoit de telle sorte que s'il n'y eut été promptement pourvu L'erreur et orthodoxe religion sans doutte en eut senti de grands attentats.

Bigottes illuminées

L'ordre et la provision qu'on y apporta fut la condamnation et detention au feu de six des 1ers auteurs de cette Brouillerie, apres l'examen exact et le rapport qui en fut fait par l'Archeveque de Seville general Inquisiteur d'espagne, lad. Secte ayant jetté ses fondements epandu ses venin et pris racine principalement en l'etenduë de lad. archeveché et de l'evesché de Cadix.

Cela fait Led. Inquisiteur de Cadix du conseil de l'inquisition donna sondecret de condamnation de lad. Secte, d'autant qu'il valloit mieux en retirer les ames par douceur que par la force de la rigueur de la justice les rappella dans 30 jours à l'abjuration de l'erreur qu'ils avoient goutés aux desseins aux pretendus devottes du plus meler parmy eux sur peine d'excommunication majeure.

Entre autres Sornettes et reveries de telle Secte, afin que j'etaine les impies, sales, deshonnete et detestables, je remarque seulement celles cy.

que l'oraison mentale seule en elle même qui est tout accomplit, quelle en deprecepte divin et que l'vocale importe peu.

que les serviteurs de Dieu ne doivent travailler ny occuper en exercices corporels, ceux qui en contre L'ordonnance de Dieu; tu mangeras le pain à la sueur de ton corps &c

Ils defendent Le mariage et d'autres en religion ou on ne peut plus; faire des oeuvres meritoires et que les femmes mariées ne doivent obeir à leurs maris, ains leur refuser l'action les actions du mariage.

Qu'ils doivent obedience à des femmes Lesquelles tiennent pour maitresses d'esprit la doctrine

Ils obligent les filles à faire vœu de chasteté et à Retre Religieuse.

Qu'ilz pauvent administrer les Sacrements de Penitence Sainct et
commise, avec la mission et permission necessaire et soutiennent qu'ilz
ont autorité d'absoudre de toutte sorte de pechés même ceux qui sont reservés
au St. Siege apostolique et aux Eveques, et inquisition &c.

Qu'on ne peut acquerir perfection dans les couvents a cause des occupations
des offices.

Après avoir commis plusieurs filles qu'ils appellent de confession Ilz
font mettre la bouche sur la bouche les uns des autres et leur disent qu'elle
estoient l'amour de Dieu.

Ilz obligent les filles de confession à leur donner gage d'or ou d'ar-
gent ou autre moyen de grande Serment qu'elle ne se confesseront à d'autres
que à eux, de ne faire aucune oeuvre mesme toucher n'y rien posséder sans
leur permission.

Que les confesseurs d'entre eux reveleront les confessions à la personne
à qui ils ont donné l'obedience

Qu'une personne parfaitte peut sçavoir sans revelation speciale
si elle est en grace et charité.

Qu'on peut arriver à telle voye de perfection, qu'on a besoin de
l'intercession des Saincts.

Que quand Dieu fait l'union entre les Saincts c'est par le moyen
des mouvements déshonnestes.

Leurs filles de confession étoient celles à Vee qui Ilz avoient en
compagnie charnelle, et qu'ils leur persuadoient leur avoir été donné
de Dieu pour remede de leur salut &c. Ilz étoient d'autres Villainies
et Impietés, au surplus des articles de cette damnable nouveauté, que je ne
souilleray d'avantage cet oeuvre.

Quant aux Invisibles ou Frere de la rose croix, qu'aucuns sont
d'Estime avoir pris Commencement en arabie l'an 1413. et de la estre
etendus en allemagne et jusques à France à Paris en ces derniers siecles
ou ilz ont affligés des Bouffonneries et absurdités, reduites les
en termes.

Nous deputés du college principal des freres de la Rose croix
faisons, soy-nous visibles et invisibles par la grace du très haut Verbe
Lequel fait tourner le coeur des Justes pour montrer et les signes
sans lever ny marque à parler toutte sorte de langues des
pays ou nous habitons, pour tirer les hommes nos semblables
d'Erreur d'amour, nollés quinquelques exemplaires Il y a d'erreur
et d'amour pour signifier que comme il se faisoient invisibles
aussy se pouvoient ilz rendre immortelz.

Ilz étoient au nombre de 36. repandus par tout le royaume
aux principaux Royaume de la Chrestienté Ly par couple
dans les Etats et Seigneuries y plus basses d'icelle avoient receu
à leur Baptesme et à la Resurrection, avoient composés leurs
Doctrine avec un Negromancien qui leur avoit promis de les

1623.
St Livre.

faires transporter d'vn monnet à l'autre, du Leuant au couchant,
et du midy au septentrion toutte et quante que ledite Lune viendroit
delez faire naturellement parler les langues de toutte les nations
de l'univers, d'avoir toujours la bource pleine de la monnoye du
pays ou ils se trouveroient, de les rendre invisibles mouvalment
en particulier mais en public et entrer et sortir dans les palais
et maisons, chambres et cabinets quoique fermées à serrure et
cadenats, de leur donner de l'eloquence pour attirer à eux les
hommes et de leur donner le pouvoir non seulement de dire de ce
pourroyent des choses passés et presentes mais d'dire jusques aux pensés
d'autruy le plus secret et autres semblables de l'invention de Satan.

Ils firent encore vne autre offre portant ces mots Si Lysyphe
envie à quelqu'vn de nous voir par Curiosité Seulement, il ne communiquera
jamais avec nous mais Si la volonté le porte reellement Lui fait de
Sinscrire Sur le registre de notre confraternité, nous qui jugeons
des pensées lui ferons voir la verité de nos promesses tellement que
nous ne mettons point le Vice de notre demeure puisque les pensées
jointes à la volonté rend du dettes Serons coupables d'nous faire reconnoitre
à duy et luy de nous.

Ils auoient bien raison de celer leur demeure car ils se trouveront
invisibles Lorsqu'il faudra payer leurs hostes ayant changés de Logis
des marais du temple aux fauxbourg St. germain distant l'vn de l'autre
d'environ deux Lieue et leur nombre se trouuera Invisible.

Ils eurent vne Cotinée qu'ils tiroient leurs noms de Roserois
de celuy de leur institutteur en arabie, autre du nom de la Negromancie
avec laquelle ils avoient compilé leur doctrine et les autres disent
proverbe qui court en allemagne, Je vous mets Sous le Secret de la
rose quand on veut prier quelqu'vn de n'en point reveler vn secret Et
Leur Raison Epique ces roses croix disent des Progues qui ne
Bourgeoient des cabarets et que le principal point de leur profession
en Lasilene et Le Secret, on est hotellerie et cabaret d'allemagne
Ils y ordinairement aux planchers de la salle ou on boit des couronnes
de roses ou Vermeille ou Incarnat Selon les Saisons pour signifier
que tout ainsy que la rose à vne Espine et certaine bonne odeur et vertu,
auxsy les Buveurs ne doivent de celer ce qui Se dit dans la Junée d'vn
Cabaret aussi ce pays la ils tiennent la rose pour le hieroglifes du Secret.

Cela apres parler de leur Sorciers Venoit à des choses plus
Serieuses.

Ils faisoient profession de se pouvoir rendre immortels et avoient
que la mort envie à l'Eglise et à la France plusieurs grands personnages
en cette année, après nous avoir privé du Sieur de Caumartin garde
des Seaux très excellent et Conjustitien dont nous avons parlé cy
dessus.

Je les prendray par par l'ordre des mois auxquels ils
sont mortels, mais par l'ordre de leur dignité Le premier sera de

Le pape gregoire XV. qui mourut le dernier du mois de Juillet apres avoir tenu toutes les dispenses necessaires pour la celebration des Espousailles du prince de Galles avec Lad.e Infante Marie de Castille.

mort du Pape gregoire XV.

Sa saintete etoit de la maison des Ludovisi, son pontificat ne dura que deux ans et un mois sa douce conversation le rendit agreable a tout a Personne mais son jeune exposition sa conduite ne leur permettant d'agir avec telle Vigueur qu'il en necessaire et le contrediguant de remettre les affaires en la disposition de ses ministres Notamment du Cardinal Ludovisi son Neveu qui etoit prompt et actif a mener les affaires qui demandoient de longues expeditions et deliberations, toutes en bienveillance que S.t Saincteté s'etoit acquise durant sa longue et mysterieuse maladie en crut devoir changer la mysterieuse changement, Lequel arriva bien tot, quelques artifices que son neveu apportat a l'entretien de cette foible Vieillesse et a faire courir des bruits d'une parfaitte disposition de sa personne jusques la qu'on a ecrit, Mais temerairement selon mon dire, que led.t sieur cardinal avoit consulté des Negromanciens et Astrologues qui auroient predagé un long pontificat ce qui pourroit etre Vray pour la prediction au siege de longue durée, mais pour le pontificat Suivant, auquel le pape Urbain VIII a deja atteint a l'heure que j'escris jey, la vingtieme an de son pontificat, en Dieu merci Vigoureux d'age, Verd et agissant parfaitement bien que Dieu donne son pontificat de tres longues et heureuses années.

Sa mort arrivée, le Cardinal Ludovisi, ne pensa plus qua sa maintention et taches d'avoir un pape de ses amis de la promotion de son Oncle et des creatures d'Jules, le cardinal Borghaire au contraire desiroit que le St siege fut remply d'un pape de la creation du pape Paul 5. son oncle.

Je n'entre jey et ne veux me joindre aux divisions, Briques et artifices et pratiques publiées par aucuns au grand scandale de la bonne catholique mepris et ravalement de la dignité de l'eglise, publiées par leurs Escrits, pour faire voir qu'ils ont de bonne avis, sans considerer les risées qu'ils mettent devant les yeux de ceux a qui le St siege en objet de medisance en rapportant des factions odieuses et Judiques de la dignité d'un Sacré Lieu du Cardinal, et me tourne comme on a permis que cette Longue narration de pratiques fut leur Sejour.

Election du Pape Urbain VIII.

Quoiqu'il en soit M. le Cardinal Barberin duquel j'ay ci devant parlé quelque chose lorsque j'ay parlé de la conversion du Connetable de Lesdiguieres, fut Elu pape par le St Esprit dominant sur l'une et l'autre faction Lesquelles sa saintete n'avoit Goutées au grand bien de l'eglise universelle pour avoir été son election purement divine et nette de toutte corruption, le prit le nom de Urbain VIII.

Son premier soin quoique sans perdre temps et en vue perpetuelle indisposition sans jouir son age que pour ses maladies ne laissa de faire une constitution portant des Reglements de longue haleine sur la forme de proceder à l'avenir les elections des Papes dans le Conclave.

1607.
b.e Livre.

Du Duc de Bouillon

Voyla la mort d'vn autre grand, henry de la Tour de la Religion pretendue reformée etoit mort peu auparavant, avoit suivie toujours suivit le Roy de navarre et etoit gouverneur de Vicomte de Turenne fils de celuy qui mourut en la bataille de S.t quantin.

Il a été taxé de Estre toujours meslé des plus avant dans les cabales et factions, la premiere desquelles fut celle appellée la conjuration de S.t Germain en Laye, delaquelle s'ensuivirent les emprisonnemens des mareschaux de montmorency et de coligné Comte de Laval arrest des personnes de mareschaux Le Duc d'anjou frere du Roy henry troisiesme nouveau Sujet de charles 10.e duc de Navarre contre lequel fut approuvé et par audition en forme d'interrogatoire comme Juge remarqué en magnanime d'icelle et delaquelle cabale s'ensuivit la mort des Comtes de Lamarle et de Egmond.

Mais quoiqu'il en soit Cabalist ou non Led. Seigneur vicomte de turenne fut fort bien Redemeler de toutes les Intrigues sans se mettre tellement à couvert que la justice n'auroit la main sur luy, aussy a'il toujours bien servy le Roy contre la ligue et les factions Espagnole, donc preuve sa fidelité a'heroique les playes qu'il reçeu en la bataille de Coutras et en plusieurs autres honorables occasions, bien on vray que cela eut pu avoir donné ombrage de luy Lors de la Conjuration du Duc de Biron mais quoiqu'il s'fut retiré en allemagne, il n'a pourtant rien paru contre luy qu'une abolition publiée au.t cas comme Juge Remarqué quelque fois ailleurs l'indulgence du prince marque celuy auquel elle en Conferée, ou à toutes fois dit depuis que son voyage en Espagne allemagne etoit plus pour prouver sa grandeur de la France que pour se mettre à couvert d'vne vray et reelle indignation du Roy, ceme sont Lettres closes, il n'en faut de les ouvrir, Les Sentimens de sa grandeur ont plusieurs ressorts qui forment et elude nos imaginations &.

Mais j'ajouteray dire que cette derniere guerre contre les rebelles d'Est en tres fidelement porté a'ayme ruiné tout à fait la Surintendance Charge de Chef et capitaine general de leurs armées, et n'a permis que j'engendre Le Duc de la Trimouille accepte Le gouvernement du qui luy etoit déferé à laquelle fidelité Led. Seigneur de la Trimouille etoit au fy porté de soy même.

Je ne parleray point icy des differens que cette maison de la Tour, à eu et peut avoir contre la maison de Lamark et comte de Maulevrier, ou de celle cy contre celle la pour les principautés Seigneuries et Terres Dauphe Lamarle leurs appartenances et dependances, ce sont choses que ces maisons demeleront entr'elles comme elles pourront, s'il fait noté apres que le Roy henry 4 a fait épouser l'heritiere desd. Seigneuries au Vicomte de Turenne et leur fait mettre en possession d'icelles principalement desd. Lamarle Duc de Bouillon fut fils d'vne autre femme de la maison de Marck retient encore aujourd'huy quelque Souveraineté sur les sujets desd. heritiers Le Comte de maulevrier de la même maison

Luy fut proche parent d'Joelle, pretendu Sauueur.

Elle a été faite heritiere de tout ce Bien par la mort de ces deux freres decedez en l'année 1557. dans cette grande viande d'Allemagne et d'Espagne en Flandre contre la ligue lesquels freres n'auoient été mariez Et etoient tous deux sur la Catelle honoraires de M. Le Duc de Montpensier Leur proche parent prime de sang.

Mort de Mr. Duplessis mornay

Voicy la mort d'vn autre antipape main qui ne fut jamais variable ny cabaliste qui a toujours couru apres Iesus et Serui le Roy henry le grand d'vne exquise et incomparable fidelité qui me fait dire que Le Seur Duplessis mornay deuoit plutot mourir de regret que marcher de front combien que d'vne ny d'autre dignité n'eut été honoré et en mieux leur recompense et Simple gentilhomme.

Pour auoir pu voir les merites en ma premiere decade par les negociations importantes que led. Seigneur Roy luy a fait faire, duquel encor plus fort affaires il a été l'vnique refuge et conseil en diuerses desquels il etoit Le seul depositaire, tant de mineres de Roy à luy et de luy au Roy en sont les fideles temoins

Je voudrois que ce liure intitulé Le mistere d'iniquité contre la mere emporta point ce nom sur le front, non pour blasmer Le Zele ardent qu'il auoit à sa religion puisque c'etoit sa croyance mais pour la faute qu'il fit de se fier à tant de petits ministres ou ignorans ou menteurs, en l'allegation de tant de peres qui leur feront voir et faux peres de sa Religion même entr'eux feront qu'il auoit Leuesque d'eureux depuis fait cardinal du Perron laquelle conference faitte à Fontainebleau en la presence du Roy donna de la honte à plusieurs ministres et de la atteinte à la reputation dud. S.r Duplessis qui au reste etoit vn tres digne Seigneur et accomply de grand Sauoir et experience en l'vne et l'autre Robe et tres digne de conseiller Vn Roy tel dans les affaires tel dans la police et gouvernement d'vn Etat.

Mort de Leuesque de Geneue

Mourut aussy en cette année m. Leuesque de geneue qui a laissé tant de beaux monumens de Luy soit en la Saincteté de sa vie soit en ses escrits pleins de doctrine, pieté et deuotion.

Mort du Prend.t Janin

Comme aussy mourut Le pres.d Janin l'vn des premiers et des plus excellens et meilleurs Cour.rs d'Etat ne laissant qu'vne fille vnique espouze du S.r pierre de Castille qui fut Ambassadeur ord.re en Suisse au commencement du Regne et qui en mort contr.r gl.l intend.t des finances et Conseiller d'Etat.

Led. Sieur Janin parvint à vn bon ministere au Seruice de Roy henry le grand et à vn bon comportement de bonne foy par vn mauvais commencement, car il fut premierement grand Seigneur Le trompant dans la conjuration d'Espagne, Le Duc de Mayenne Chef de ce party apres la mort de son frere Le Duc de Cardinal Dequire, et son Lieut gouverneur de Bourgogne et led. Janin Prend.t au parlement de Dijon, lequel gouté par led. Duc le Jugé par Luy homme de conseil de Conseil de mise en execution Comme requise Letre prés de luy aussy bien en temps de guerre

1625.
5. livre.

Vniverselle dans le Royaume la pratique étoit morte et le Bras de la justice perclus, Le Duc Sulli fit de son conseil en sorte que les deux premiers du conseil d'Etat de la Ligue etoient le S. Jannin et le S. de Villeroy, il l'envoya en ambassade en Espagne et en pays bas et employa en plusieurs charges honorables.

L'Une des plus subtiles actions de Savie fut lorsque dans Lyon il mit à la tasche le Sieur de Marechal de Biron et l'amena dans les mains de la justice

Comme le Sr Jannin etoit très habile au conseil aussy etoit il genereux dans les armes, il me souvient d'une parole courageuse qu'il dit au Roy de Sr Ieul, de laquelle sa majesté fit tel cas que depuis que lors que ses ennemis le mirent sur le tapis de quelque remontre en laquelle les Espagnols envoyerent quelques deputez au Roy a Spiegeame, entre lesquels etoit Le Prevt. Savin qui s'etoit renfermé dans cette Ville, le Roy qui sçavoit que le Sr. Jannin etoit des principaux Con. du pays de Mayenne qui preparoit des convois pour secourir la ville dit au partir au Prevt. que s'il n'advisoit à bien faire revoir bientost la Ville, il le feroit pendre lors qu'il y entreroit, à quoy Jannin repliqua Sire ce sera donc après ma mort car je vous asseure que vous ne m'y trouverez que sur la breche mort et ayant mon Rapiere de la main.

Le Duc de Mayenne ayant engrais et la paix faitte, il donna au Roy Le Sr. Jannin la pureau qu'il dignes il etoit devenu bon françois le quel grandement contribua au Reglement des Espagnols comme il fit aussy Le Sr. de Villeroy, desquels sa majesté se servit depuis, et les trouva si capables et fidels que lors ayant employé en plusieurs importantes affaires de son Etat même led. Jannin en des negociations en Hollande d'ou mon pere est mort à la Reine comme par presage peu auparavant Sa mort Luy presentant led. Sr. de Villeroy et Jannin, me Jeune voila deux hommes desquels je vous conseille de vous servir lors que vous ne mouvez plus.

Après la mort de ces SS. Led. S. Jannin me fut seul le Saint endamer des Jmages en laquelle charge il fut mort et en consideration l'ambassade en Suisse qui en vaut plus estimé du Royaume fut baillé au S. de Castille Longueval, les enfans malles duquel il maintint la L. avec un grande appointement pour porter le nom de sa Mere ayeul maternel.

Puisque nous sommes tombés sur la mort de ces personnages François je remarqueray d'quelques Etrangers aussi lesquels la France a eu de Reconnoissance

De feu Le Duc de Nemise qui mourut agé de 65 ans après avoir bien et heureusement gouverné la republique environ deux mois et qui fut à St. Laurent

Lothaire archevesque et electeur de Treves mourut aussy en cette année après avoir administré son Electorat 18 ans et 3 trois mois.

Pour joindre aux accidens funestes quelques manieres prodigieux, arrivés en cette année en France, allemagne, et autres nations, on auroit qu'il etoit tombé durant Eté une pluye de couleur de sang à Amiens en Bretagne, qu'il s'etoit vu quelques endroits du poitou des bandes ou troupes de papillons chaque

troupe d'une grosse comme Le Commun volant, de la hauteur d'une lance
et de couleur Rouge aud. mois de Mars desquelles troupes il y en avoit de 4.
d'egrosseur non accoutumée et tout cela soupçonné pour venir vers la mer
de Bretagne après avoir infecté les fleurs des arbres et Nouveaux
fruits.

Quelques environs de Mars il tomba une si furieuse quantité de chenilles
noires quelles gatterent les fruits, les Jeunes Bourgeons des arbres, les
herbes, et qu'on fut contraint de nettoyer les rues et Villes et bourgades
ou l'on fit des monceaux pour les bruler dans les maisons et
les faire bruler, qu'il y étoit tombé des barbotes avec ailes et une
apparence de Visage humain, qui a berbouchim au duché de Wirtemberg
a mal infecté au pais des grisons et à mulantz et à darmstad domaine
de hesse, on avoit vu es champs et sur les toits des maisons des Villes
et villages une pluye de couleur rouge comme sang tombé la nuit le
même que Podebrac en Boheme. Leau des puits s'étoit vue de semblable
couleur rouge comme sang durant quelques jours, que le quatrieme
Juillet à vienne en autriche après de furieux tonnerres tomba une
grosse pluye mêlée de grele en laquelle y avoit des Vers de couleur
Jeune et de verd doré leurs pieds, et enveloppés de certaines filets
qui leur pendoient Vers lesquels ils se Lioient aux
arbres ou il en fut trouvé grand nombre de pendus, et developpés
de leurs filets, ils ressembloient de soye et de corps à une souris

Ajoutons aux prodiges qui il se fit cette année Jey de grande
Execution en la ville de La haye en hollande contre les Conjurateurs
D'un assassinat machiné contre la personne du Prince D'orange
par les enfans dud. de Berneveld duquel Jay cy devant rapporté
Lexecution demeuré et les oppositions faittes par les Calvinistes
contre La doctrine des arminiens, tout cela se reveilla en cette année
presente année par led. enfants de Berneveld et led. arminiens,
mais L'entreprise Découverte il y eu de grandes Executions Supplices
Villes des Etats dans des arminiens que des conjurés et entre autres
de Rene de Barneveld S.r de Grounerole Lun des fils dud. Barneveld
chevalier des Etats.

Conjuration contre Le Prince d'Orange.

Statuis au arminien Se revoque veut executé à Mort.

Lesquels furent executés on voit Statuis ministre Renommée
Lequel fut chargé d'avoir Conjuré avec les autres contre Le prince
Le ayant toujours precheé écrit contre les arminiens, son Etoit
revoqué Secrettement revoqué par lecrit coulé es mains des remontrans
et joint à lun en ladite Conjuration pour Changer L'Etat.

Je ne m'etendray d'avantage La dessus en ayant cy devant
assés écrit des Remontrans qui sont les arminiens de nouvelle
secte et contre les Remontrans qui sont les Calvinistes de secte
plus ancienne.

Archevêché de Paris Erigé en archevêché

Laissons tous ces accidens funestes et de mauvaise augure
pour revenir à Paris en voye Creation de L'evêché d'Isle Ville le
archevêché avec adjonction à Icelle des evêchés d'Orleans, chartres,
Le mans, en faveur de Jean françois de Gondy frere du feu cardinal
de Retz Eveque de Paris le feu Led. Seigneur Jean françois fait
archeveque Le dimanche 19.e de fevrier par les S.rs Cardinal de Sourdis

en grande celebrité et concourt L'archevesque de Rouen Seruant d'Diuert
à Loffice, et L'evesque de Chartres de Sous Diacre.

Commencement de la Mission de Mr. de Hinoise en Espagne pour le Mariage du Roy et de la Princesse Henriette

Au mois d'avril la saison conuiant Le Roy de prendre L'air de fontainebleau
Son gracieux exercice printanier Sa Majesté partit de Paris y seiourna
quelque Sejour durant Lequel Le marquis de Hinoise allant
en angleterre Ambassadeur d'Espagne pour porter au Roy de la grande
Bretagne la conclusion de mariage d'entre le de mariage d'vne fille de
France avec L'infante marie Soeur du Roy Catholique et enuoier Iurer
articles à Mr. de la grande Bretagne passa aus Lieu de fontainebleau
pour Saluer Le Roy et Lescandre au nom de Son maitre d'vn pretendu Secours
qu'il disoit que Sa M.te Très chrestienne donnoit aux hollandois et d'hommes
de finances, a quoy Le Roy Respondit que quand ainsy Seroit il en auoit de très
grandes occasions prouenantes du fait même des Espagnols a quoi ne faisoit
n'auoit fait et ne Seruiroit rien en cela que quelques Obligations les promesses
du feu Roy Son pere Le bien de Son royaume que Dieu Luy auoit donné les
maniements des ambassadeurs ne Sa Souuenir d'vn autre que Javois obtenir
à rapporter des quels M.r Sur de retour à Paris au commencement de
cette année Elle reuit Les Congratulations des ambassadeurs de
prime de Sueur de Son heureux retour apres vn Si Long Voyage et
entautres d'vn extraordinaire Le notable de Larchiduchesse de
Flandre Infante d'Espagne qui L'enuoya vers Sa M.te Le Duc de Croüy
qu'elle Seruoit agreable, par quoi il En parut de plusieurs des grandes
de ce royaume auquel S'appelloit il Duc François Il Se nommoit
Charles Alexandre Sire et Duc de Croüy, marquis de Havré prince
et mareschal hereditaire dud.t Empire et Cheualier de la Toison, Il
etoit accompagné d'vn prince de Barbanson comte de montfort Le
Sr Baron de Barlaimont Lieutenant de Lugny de ce Seruit conjoint de Ladite
archiduchesse de L'heureux retour du Roy Lui de La Reine mere
de Son altesse, Il Sejourna 20 Jours en Cour et fut defrayé autant
de temps et Logé en L'hôtel des ambassadeurs Extraordinaire
et auparauant Sa M.te Luy fit present d'vne chaine de diamans de
8. ou 9000 Liures de Valeur apres auoir été festiné et visité de tous
Les princes et grands de La Cour.

Punition de Bizet et ses complices

En cette temps Les deux Subtils inuenteurs d'aise nommés Bourgeois
et Bizet Se voulurent faire de fete, celuy la par la recherche de
finances et celuy cy par Broüillerie pour Le Domaine par de Se
propositions Sur ce Specieuse mais En effet Empiriques, et
Domageable, meschantes et pernicieuses pour exterminer et voler
Les Biens de ceux qui donnoient Secours au Roy de Leurs moyens au
Besoin et assocables ceux desquels Sa M.te prenoit main forte contre
Ses Ennemis pour en Leurs Leurs Seuls Heritages qu'ils cherchoient
de Saisir dans la maison d'autruy furent rejettés par Le conseil
d'Etat de Sa M.te qui trouua plus raisonnable de decharger Son
Domaine que d'en Charger Son Ordre que auoit fait Souche dans
Les familles de Seruices, et pour cette Cause Les punitions furent
moderées appliquées et ôtées d'autant d'autres qui Les auoient

obtenüe par importunité Les Saux merite

De La Resulte qüen ce temps La Yly avoit encore en France quelquetinuelle
de conscience et probité mais nous voyons en année Suivante que Ses
Seraden parement de Zèle et de Sincerité ceux qui Servoient le
Plus Zèlez et gibetz telles que Sont Les partisans que Lon Verra cherir
et honorer dans Les Sang du pauvre peuple et flatter Leur nom de traittans de
au lieu de Leur adieux de partisans, Genevre pourtant Clamez toutes Sortes
de partisans m'rejettent toutte Sorte d'avis, au contraire il y en a de louable
et Necessaire, comme ceux qui Employent Leur Industrie à faire profiter
Le Roy Le peuple Et Chose delaquelle Jusqües Lors on auoit par un Esprit
et d'une Lettre de Ses prouffit, et comme Sont ceux qui travaillent à la
Décharge du domaine et au Soulagement du peuple non parces
Barbares qui n'ont d'autres inventions que d'imposer des deniers Sur
Les testes de Ses Sujetz, Soit à cause de Leur domaine ou de Leur office dequelle
Yly retranchent Les Supprimant Les prérogatives et emoluments à fin
de faire revivre par après un grand gain finance et Leur faire acheter
deux fois Leurs droitz Les privileges et mille autres Superchéries que
Jenesçais appeller inventions, cavillyes de L'Esprit et de Lindustrie à
Inventer, Chair telles publicamens Sont Seigneuries quelles naurons
Jamais une bonne d'une Sinon en Familles de ceux qui Les Suivent le
profit au deshet et Ravalement des bonnes et anciennes maisons

Marie de Sainct Sorine

Linfaillible de ces empiriques de finances qui par Leurs illusions
promettent des montagnes d'or au Roy, Il ne sera pas mal apropos
d'dire un mot d'une empirique de Son Religion comme étoit une
certaine marie de Sainct Religieuse au monastere de Ste Brigide
de Lisle en flandre, Laquelle Infectant tout Le Couvent de mauvais
Jugement auoit tellement enchantés Les Esprits des Religieuses
quelles Lestimoient plus que Sainte Le Baisoient Les par par ou elle
passoit Lepied, Laquelle pretendé fut exorcisée par Les peres Dominicains
de Lordre des Jacobins reformez, et Francois Michaelis de Lordre
des St Francois après quelle en été Condamnée par Lofficial de Tournay
ou elle auoit été mandé être Sequestrée des autres Religieuses et
Emprisonnée en laquelle prison elle fut Exorcisé et au Exorcisme
Confessa mille vilainies par elle commises avec Les Diables Lesquelles
Sont Horribles que jaime mieux vous renvoyer à Lhistoire et discours
qui en fut imprimé à Paris en cette presente année, plutot que de
Insérer cette histoire, aussy parceque Jay Lu comme gaillard Sauoient
trouué mauvais que Jeune enfant de cinquieme de rade rapporté au Long
et Salez Ses avisé qui n'en Estoient venus de Rome même Lhistoire
d'une pretendue Sainte nommée Julia, qui corrompoit et Seduisoit
toutte Les femmes de naples, Garçons et filles a Jenesçay pourquoy
on en a fait tant de Bruit contre moy puisque cela auoit paru à la
Vüe de tout Le monde et que La punition en auoit été faitte publique
et Lexemplaire à Rome, Ce nest pas parceque Jay dit quune prouue
par acte telle Religieuse qüon Seduit contre Les crimes de ceux qui
Doivent donner Lexemple de vertu aux autres, et Lesquelz ont flatté
en La peine après auoir exagéré et exactement Verifiés Leurs
crimes, comme Jemeplains Jey que elle marie de Sainct pour

Toutte punition ne fut condamnée Sinon avune prison perpetuelle,
après auroit confessé infinies et execrables abominations, d'averse notre
Seigneur Jesus Christ et Sa Sacrée Vierge Marie, mille pollutions
avec Les diables, adorations impies au Sabat &c. et cependant durant
vne prison perpetuelle elle pouvoit continuer Son malefice et perdre
plusieurs autres, mesme continuer d'aller au Sabat puisque en Son
interrogatoire elle auoit reconnu que durant Sa prison Ledit diable
auroit laissé de Lytransporter non en compagnie Lesporter la fenestre
grillée et treillissée mais en ouvrant La porte de La chambre de la
prison ou elle étoit et charmant Limaginative de ceux qui Lepouvoit
voir, et disoit quequand on viendroit dans la chambre ou elle Seroit enfermée
Lors quelle Seroit au Sabat ou ne laisseroit de La trouver Ledit chambre
quoiqu'vn corps materiel ne peut etre en deux Lieux mais quelle
Seroit pour Lors en Sa place Laquelle diable Seroit d'elle ou par une Substitution
d'vn autre diable qui Se feroit visible en La forme et Ressemblance
d'elle audit chambre Tout cela deuoit mouvoir Les Juges à ajouter le
moindre d'vne Si abominable creature.

Elle reconnut aussy qu'elle auoit eu au Sabat compagnie d'vn Louis gaufridy
magicien duquel elle auoit eu des enfans et Lequel par arrest du P. de
Provence auoit été Brulé dez L'année 1611. pour Les abominations
par Luy commises auec vne Madelaine de La Palud L'vne des Soeurs
de La compagnie de Ste Vrsule, elle dit aussy en Son Interrogatoire que
L'antechrist Etoit né Son Bâtarde, Sa Statture, Sa Statare et phisionomie et vne
infinités de Bagatelles La dessus et Sur d'autres choses que Les Docteurs
Luy demanderent, elle Seroit princesse de La magie
Gaufridy et La Palud Soeurs
or jl vous ayé dit cy dessus que durant Le Sejour du Roy à Fontainebleau
qui dura quatre trois mois contre L'ordinaire tant de la grande chaleur
commencem, et lieu en Sy brulante et aride qu'il n'y a point de plaisir
après Les deux premiers tiers du printemps et Les deux derniers
De L'automne, aussy Le Roy quitta ce Sejour Sur la fin de Juin Lan mil
à St Germain, vous deuez Sçauoir que Les Roys de France ne Sont
pas moins auoir Les de Leurs deplaisances que toute Sa Suite ce
grands monarques des perses auoit deux Changes de
plaisances demeures en quatres Saisons De L'année aussy bien que
Les Rois de perses.

Du prétendu Synode des protestans tenu contre Les Catholiques

Ses Mtés étant aud. Lieu de Fontainebleau Les deputés generaux
des Eglises pretendues Reformées obtinrent de Luy vn brevet de
permission de S'assembler en Synode national au lieu de Charenton Les
plus proche de Paris auquel ils sont Les Chefs de leur premiere Eglise qu'ils appellent
De Paris, et ce pour aviser Sur le fait de Leur doctrine et de rechef
purement Ecclesiastiques, non Sur Le fait de Leur gouvernement
politique, ou ce fait Leur auoit été peu auparavant interdit par
Lettres patentes verifiées au P. et Leur defendu de traitter d'aucunes
choses Sinon celles qui Concernoient Leur Eglise et en la presence
de celuy que Sa Mté deputeroit pour assister en Led. Assemblée qui pour Leur

oter tout ombrage de ce meſſieux) Seroit de la meme profeſſion
qu'eux, ſinnome lequel ordre Sad. majeſté commit Les S. auguſte
Gallard qui Sétoit ſauvoir grand et renommée orateur dans le
Parlement et honoré de la dignité de con.r d'Etat, faiſant profeſſion
de lad. religion pretendüe reformée pour aſſiſter au nom de Sad.
à Lad. aſſemblée.

En ſeptembre Les miniſtres Sétant aſſemblés aud. lieu de Charenton,
Ilz attaquerent La doctrine des arminiens Sur quelz comme vous avez
vuez dessus ilz etoient grands Ennemis, et ce peut faire que les conjurations
des arminiens de laquelle Jevins de toucher quelque mot contre La
vie du prince d'orange et Le preſent Etat de la Seigneurie hollandoiſe
ait donné Sujet et courage à ces miniſtres de charenton qui Sont
Calviniſtes et que les arminiens appellent gommariens de combatre
quatre articles qui Sont de grande et controverſe entre Les arminiens
et Les calviniſtes, à Sauvoir Les predestination Election et reprobation
en ſecond Lieu de la mort de Jeſus Chriſt et redemption des hommes
par Icelluy Tierement de La corruption de L'homme de La conversion
a Dieu et de la maniere d'icelle et finalement de la perſeverance
des Sts

predestination et reprobation

Ilz eurent Souvenance Sejour a dit et dessus que les calviniſtes
Etoient appellés en flandre gommariens du nom de gommarus
profeſſeur à Leyden en hollande, lequel arminius, lequel Les
arminiens prennent Leurs noms, avoit eu le bonne de doctrine
après avoir été inſtruit au calviniſtes par Theodose de Beze en la
ville de Geneve mais Led. arminiens fut prin après l'ennemi
capital de gomarus et des Calviniſtes.

Calviniſtes appellés gommariens

Je fus par Docteur en theologie de pour ce il me n'appartient
pas de donner mon advis Soit d'approbation ou de reprobation de
La croyance de ces deux Sortes de Religionaires Le Lecteur en comprendra
ce qu'il pourra ou ce que Dieu Luy en Suggerera Je me contenteray de
vous rapporter ce que Les uns et Les autres en ont dit et qu'ilz
en croyent après Jajouteray ensuitte ce que Les Catholiques de L'Eglise
Romaine en croient.

Les Calviniſtes Desquels Les arminiens Sont divisés tiennent
Sur Le premier article qui touche La predestination et reprobation le
Lequel à été Le principal motif de cette aſſemblée qu'ilz appellent
Sinode que Dieu de Toute predestination Sauve à la vie que la mort
est un Eternel conſeil de Dieu, anterieur au peché originel et que La
predestination de reprobation est absolue, venant de Dieu Sans aucune
merite ou demerite de la part des hommes, anterieure a toutes bonnes
oeuvres ou mauvaises comme L'enſeigne Calvin Livre 3. de Son
Institution chapitres 21. et 24. et comme ce preſent Sinode approuve
et confirme en pluſieurs articles de Son Resultat Sur ce premier
point.

Les arminiens Tiennent que la predestination Se fait par la foy
prevenüe, et que La reprobation est auſſy posterieure à L'infidelité
auſſy prevenüe, nevoulant Nullement gouter ny entendre Parler de

Decret absolu de la reprobation des Calvinistes dont ils disent que
sensuivre mille absurdités et impietés.

Voila comment ces deux Sectes qui ont jetté les fondemens
de deux nouveautés sur la doctrine de Calvin se trouvent diviséz
en principaux points des Controversés.

Au contraire l'Eglise catholique, apostolique, et Romaine qui
la lairée de la vraye Lumiere ne tournoye jamais, et qui des son institution
Jesus Christ n'a jamais variée et en demeurée toujours ferme le
Coustante en sa doctrine lalairée.

De la lumiere et doctrine des Sts. peres qui à servy d'huile versé
sur la Lampe et le temps en temps tiene sur ce premier article que la
predestination à la vie eternelle et la reprobation en un Decret eternel
Decret de Dieu, posterieur à la prevision du peché originel sauvoit
de la masse de corompre ainsy que nous enseigne St. Augustin notamment Le
Sr. Epitre 106. et 107. que la predestination à la premiere grace la
gratuitte et celle qui en à la gloire en (Selon aucuns par les
merites prevus et Selon d'autres par la pure liberalité de Dieu
et quand à la Reprobation tous les Catholiques tiennent quelle
en posterieure au peché prevu soit originel soit actuel soit Lun
et l'autre.

Au Second point touchant la mort de Jesus Christ et redemption
des hommes par Icelluy, les calvinistes arreterent en leur Synode de
Charenton que Jesus Christ n'est pas mort pour tous et que Dieu ne veut le
Salut de tous, qui est un blasphemé auquel ils se soumettent les
consequences de leur opinion.

Sur la predestination et reprobation et auparavant en ces termes
la Sobtile S. Intention de Dieu Le pere a eté que la mort precieuse
de son fils, s'etendit à tous elus pour leur donner à eux seuls la foy
justifiante et par icelle les amener infailliblement au Salut, et
tiennent que tout homme n'a point de degrez suffisante pour se sauver
et que Dieu ne donne la vocation à tous avis seulement aux elus.

Les arminiens d'au contraire, donnent leur foy justifiante sans d'un
avis les Catholiques sur ces sujets.

Au Sauveur que Jesus Christ en mort pour tous et que Dieu veut le
Le Salut de tous selon le dire de l'Apostre 1. a Thimothée chap. 2. qui
s'entend d'une volonté conditionnée et simple et non pas absolue le
effectuel ou bien comme dit St. Jean Damascene livre 2. de la foy orthodoxe
chap. 29. qu'il se dit des 2 Decret grecs, d'une volonté antecedente
et non par subsequente πρὸ σου προέγνω καὶ προέγνω. et que Dieu donne
à tous des moyens de se sauver au pruvu des graces suffisantes,
au partage des graces effectuel et qu'il appelle un chacun.

Sur le 3e. point touchant la Corruption de l'homme, sa
conversion à Dieu, et la maniere d'icelle les calvinistes arreterent
en leur Sinode susdit article 5. que le peché originel demeure
actuellement après le Bateme à l'occasion de la Concupiscence qui rend
l'homme inexcusable devant Dieu, que la foy qui est un don de Dieu

justifie quetoutte les oeuvres de l'homme hors la grace sont peché
et mensonge, article 15. que le pecheur à perdu son franc arbitre

Les Arminiens au contraire soutiennent que le peché originel
n'a pas reellement peché et qu'à son titre ou dit qu'il rend coupable
de la mort eternelle, n'etant que par volontaire arminienne le rivage contre
Perelius et anglois enseignent cela et Jean Arnodus puritin anglois le rivain
Contre Pellenus ils tiennent en quelque façon Le Liberal arbitre,
mais ils errent en ce qu'ils disent que La Conversion du pecheur
La grace la efficace par le seul Liberal arbitre en quoy ils tombent
dans l'erreur des pelagiens, occasion pour laquelle Les Calvinistes, sur
ce Article, ont celebré en leur Synode Le Sixieme a Mathonne
contre Les d. arminiens.

L'Eglise Catholique au contraire de tout cela tient que
Le peché originel est vrayment peché digne de mort, il a été actuel
en adam et habituel en ses descendans par voye ordinaire que le
peché se remet par le Bateme donnant La grace inherante, l'Homme
après soy une convoitise au mal qui n'est pas peché appellée par
St. Paul et les theologiens formes pecanty, ils tiennent que l'homme
apeché ne perd sa liberté et que La Remission d'jceluy se fait par
grace justifiante et non pas la foy que le pecheur fait perte de tous
Les dons acquis par Le sang de Jesus Christ qu'il en indigne et
toutte grace et qu'il ne peut se relever de soy même s'il n'en prevenu de
La premiere grace qui est donné sans aucun merite

Du peché originel

Quant au quatr.e et d.e point touchant la perseverance des St. Les
Calvinistes tiennent que Les meilleurs oeuvres des Saints ne sont sans
tache Epeché, ils disent que Les Elus et tres chers ne perdent
La grace d'adoption et L'etat de Justification que la foy ne peut
perdre les Elus que Les fidels ont une certitude de foy et asurance
de leur perseverance et predestination que la perseverance est
tellement de Dieu que l'homme n'y contribue rien pas son Liberal
arbitre que le juste etant mort par le peché ne peut remettre et
revivre par la grace

De La perseverance des Saints

Les arminiens contre Les quels ce Sinode à été convoqué
tiennent que la foy des predestinez qui est à leur dire Justifiante
ne peut se perdre que Les Justes cooperent au bien, à la grace et
à la perseverance, qu'ils ont asurance de foy de leur predestination

Les Catholiques que la perseverance finale est un don de Dieu et que
L'homme Juste coopere aux bonnes et Saintes oeuvres Lesquelles
meritent La gloire Eternelle, il arrive quelquefois que les Elus
perdent pour un temps La grace d'adoption, laquelle puis après
ils recouvrent, tiennent que Le juste a pour peine d'assurance
de foy de leur predestination et de la grace finale, ainsy qu'ils
doivent toujours vivre en crainte et de leur Salut selon que
St. Esprit Les avertit en plusieurs passages de l'Ecriture.

911

1623.
b.e livre

Conschimes des inisions des religionaires tenant mesme party tournent toujours à la gloire de la Religion ortodoxe et approuvée comme témoigne St. Jeroime sur le prophète Ezechiel, et St. augustin au livre de la vraye Religion a pare que l'Eglise catholique tire profit de tout erreurs des quelles, ce sujet d'etranges, des Juifs parequels ajoutent de Leelu à la Lumiere, des schismatiques parequels font paroitre et connoitre sa fermeté à des heretiques parequels font preuve de sa doctrine et verité

A Laquelle je finiray ces discours depeur qu'il ne m'advienne ce qui advient souvent à ceux qui sont malades d'une maladie, lesquels tournoyant plus qu'il ne faut de couverture en peston leur infirmité de même je craindroit si contre ma profession je me mettois trop avant pour esluchier les raisons des uns et des autres que je ne fasse paroitre mon insuffisance et temerité faisant ledoct aux choses auxquelles je n'entends rien et pour lesquelles je me repose sur la naifveté et simplicité d'une mere Eglise.

or il me souviene de vous avoir fait voir passer pour fontainebleau le marquis de Labinoura, portant (ce dit on) les dernieres conclusions du mariage dud. prince de Galles avec Lad. infante marie de Castille et de la delivrance d'icelle qui etoit Ledesir du prince, et la promesse des d'espagnes

Tout cela ne plaidoit guerre aux grands d'angleterre aussy vous avez vu comme ceux pour ne se tenir pour faits avoient eté empriosonné et d'autres en haine de cette mise en liberté Lapeuple en etoit encore plus mal content, hors les catholiques qui avoient sujet de le desirer mais comme les favoris possedent les cœurs des Roys aussy aveugles ils le font au Lumiere de leurs imaginations et les portent la plus part à des choses d'autre contraires à Layseir et liberté de leurs Etats.

Bouquinebam possedant entierement le cœur du Roy regardoit de bas age du serenissime prince son fils pratiqué par le comte de Gondemar et autre Espagnols fit tout pour ser mener qu'il l'affection de ces princes à la ruine totale de leur royaumes, la prune au contraire avoit vu favory qui ne considerait portant la personne de leurs que celle du Roy aussy l'Etat en end on eut été grand et florissant nous ferons sy lait à Dieu au livre suivant une parallelle de ces deux favoris.

Bouquinebam donc après son retour d'Espagne fut magnifiquement le marquis de la Vinoiva et son train Espagnol et traitta en festin solennel avec le Roy, les trois ambassadeurs extraordinaires (outre les marquis) à sçavoir don Carlo colonna, don Diego de mendoza, et D. Diego Monia, qui venoit de flandre, lesquels furent assis à la table du Roy et couverte, comme furent aussy les seigneurs venus avec les desusdits, en la mesme salle, mais à une autre table ou ils furent servis par des seigneurs anglois, par le commandement du Roy, et après le festin l'on fut au Bal auquel les dames n'y manquerent ny d'apparence, ny d'artifice, voulant par ce complaire aux Espagnols qui se rendoit agreable au Roy qui les recevoit.

Le S^r. De tillier, estoit lors ambassadeur de france residant en angleterre
auquel temps en cette même temps nombre de Catholiques estoient
assemblez pour y entendre la predication, afin qu'en vint grand malheur
quele plancher de la chambre ou se faisoit le Sermon fondit sous eux le
de cette ruine moururent environ 60 Catholiques anglois avec le
predicateur et grand nombre de blessés entre lesquels ce ne fut pas sans quelque
Esprits malveillans de Lallemme d'espagne exercassent leurs langues et
leurs plumes jugeans mal indiscretement des choses dont le jugement
appartient à Dieu seul

ruine et ruine deplorable arrivée aux catholiques en angleterre.

Mais en trop differer il sera que le feu de mecontentement
jette ses flames et que l'archevesque de cantorbery en dit hardiment
ses sentimens au roy de grand Bretagne, Sire (en dit il) Jemesuis
trop longtemps teu et craint par mon silence d'avoir manqué au
devoir de la charge à laquelle Dieu m'a appellé et votre Majesté m'a fait
l'honneur de me faire maintenant que je suis plus provoqué et mieux
conseillé Jedesire decharger ma conscience envers Dieu et votre M. pour tant
soubs plaisir dire mes sentimens avec liberté pour le Bien de vos
Saincts, sur les affaires de Lallemme que plusieurs craignent pour
faitte et que je mesmes mettre proposée que pour precipiter vos Etats en
lutieres desolation, cela fait mes personne demeure entre vos mains pour
en faire ce qu'il vous plaira votre Majesté s'est proposée de souffrir
et permettre la Religion Romaine en son Royaume, elle aura egard
s'il luy plait à son action reconsiderera quelle en pourra estre la fait,
votre intention en dressée vers cette Religion combien puis vous
que cela sera désagreable à Dieu et deplaisant à vos bons Sujets
de leur vraye religion reformée, s'pourra t'il faire que V. M. puisse
desseurer vne religion contre laquelle elle a disputé publiquement
et sicavablement escrit tant de fois avec tesmoignage que votre ame et
Conscience vous la tenoit pour fausse et superstitieuse, considerez aussy
aquel point peut aller le mecontentement de vos peuples, du voyage de
Serenissime prince vôtre fils en Espagne sans l'avis de votre conseil
et parlement, au deceu de vos Sujets et au grand peril et hazard d'vne
personne qui leur est si chere, car encore Sire que vous ayez grande proprieté
au prince comme fils de votre sang neantmoins la proprieté de vos Sujets
à sa Altesse en encore plus grande comme tiene leur prince le Soleil
de leur Royaume sur lequel après V.M. tous les yeux sont fichés et
engli comme les leurs Salut, son partement clandestin pour l'Espagne
a été prise de sinauvaise part, que sa altesse ne soit revenue saine et
sauf neantmoins Sire les directeurs de cette action ne laissent de
retenir sous le front une tache d'avantage la souffrance de ladite
Religion Romaine ne sçaurait faire sans le parlement en toute
les Etats Generaux qui l'establissent par proclamation et edit
comme vous le projettés, V.M. veuille montrer à ses Sujets quelle
prudence entiere d'absolue liberté chacun et Comprendra à faire
les loix du pais, sachez quelle miserable face aura cela? pour
vous voir l'oppression de cette vraye religion reformée qui a si long
temps fleurie en ce Royaume, le soutien de laquelle joint à votre
puissance vous en a mise le Sceptre paisible en la main, considerez

Laquelle misere Lire d'Dieu reduira enRoyaume par la ~~croisade~~
soaffrance d'une croyance Sicontraire et quel Sieu courroux cuppar
tombe Sur votre Chef Sacré cequ'ie le Supplye d'Nous mon Coeur
vouloir d'étourner, pour cequi concerne La Liance d'Espagne pouvés
vous Souffrir Sire quela nation angloise qui a Signé d'aus les plus
florissantes parties de l'europe et qui emporte encore Les fleurons
en Ses armes et en Ses titres, S'abatardise Sous la domination d'vn
prince dont Les grandeur n'ayan pas à peine Six Vingts ans à laquelle
Les moindres Ducs de la Chrestienté ne cedoient rien, et Laquelle
aujourd'huy S'efforce d'usurper la possession et Sentiere monarchie
d'Icelle n'ayan pas Valeur mais par des marchants et de Loyaux artisans
proposant des mariages Sans effet en Sanant des divisions entre
Les Sujets des Loys Ses Voisins comme il a fait aux plus reculés
nations, L'angleterre Sire, S'en Vue proche de cet accident là de
veille de la Reine Lors que le prince de Castille Philippe 4
epousa La Reine marie, Lag.te Sans doutte Bien Supplanté à la fin
et cette nation Seroit maintenant Espagnole, Si Dieu qui a mis des
Bornes entre Des Royaumes n'en eut detourné Lorsque, mais il les
à craindre que Les divisions des esprits de vos Sujets et les corruption
qui Se Sont coulés parmy cette affaire et Les directeurs de cette affaire
n'en ouvrent La porte au Successeur du prince qui en fut Lors rejetté,
car Si déja La division fait Sa Sa Sa Sa la teste aux partisans d'Espagne
que Seroit Lors que des Espagnols y Seroit établis par le moyen
et pratiques d'une Reine Espagnole, V.M. venant à manquer, Il
peut etre que Notre Vivant Pour et Sa Serenissime prince votre
fils ne Sentirés des effets funestes qui vous Seront detaillés Le
conseil qui vous à été donné, Les pratiques que des Espagnols
tendront Sans doute vous les devés faire Comprendre, Ils
ou des emissaires qui publient hardiment que tout ainsy que le
Ciel n'a qu'vn Dieu, La terre vn Soleil et L'Eglise vne chef rendue
à Rome, aussy Les Royaumes de la chrestienté n'en doit ne avoir
qu'vn qui en Espagne, Et que la France goute bien cela Sire
V.M. Sçait que tous Les conseils d'Icelle ne tend qu'à Sagarder
comme elle fait Bravement et avec vn grand Secret d'Direction
de ces Usurpateurs qui attend que les divisions des Sujets Leur
Livrent entre Les mains Les Royaumes Sans coup Sperer et avec le
Sang et ruine des miserés, Et qui ne Sçay que cependant au guise
Singulier de pouvoir avant Le mariage du Serenissime prince avec
L'Infante marie ou empratique vn autre avec L'Empereur et vn
autre avec le Roy de Pologne pour affermir cette ambitieuse
maison contre Le Roy de Suede et Les autres Roys Ses amis
et alliés pour venir plus facilement à bout de La France et de
L'angleterre ensuitte, contre Laquelle ils font deja et efforce la
Cour eroient par des Schismes Sous L'Espoir du Sumule mariage
d'vn nous et Schismes, Sire que Votre Majesté a Jusques Icy
Constamment et Si prudamment detourné a tant d'Sinistres consideré
que Sur ces Schismes Heresies et Efforcent de jetter Les
fondements de plusieurs Seigneurs entre Royaumes Lesquelles

Soudrons aller dy paix avec vous comme il leur en adviendra le
pays bas. Sire entours cinque Jeviens devous rencontrer avec
vne pure conscience, entiere liberté et pleine confiance en cette royalle
Benignité de laquelle vous avez toujours Ecouté Les propositions
de vos fidels Serviteurs et sujets, Jen espere point etre faux prophete
et Jespere que dj'ste dessein affaires La couvrira La liberté denes
parolles, que V.M. dispose Maintenant de moy Selon Son bon plaisir
et contentement, me demeurera davoir échappé ma conscience dvne
Le Roy des Roys et devant VM. et mettre acquité dv devoir auquel Jestois
obligé par ma Charge

Cebon archevesque pouvoit encore ajouter que Les pratiques
de cette alliance Simentée quil avoit dessein vn an etoit tirée en
Si grande Longueur pour durant Laquelle donnée à la fraude Loisir
De marier son fils et priver Langleterre de Lalliance dvn Sy grand
Lia Etablie dvne ferme Liaison avec elle.

Jene Sçay quel effet cette harangue et Remontrance eut,
mais peu dspace ilvint en angleterre vn degout dvn mariage Les
causes dvquel degout parurent ouvertement en Lannée Suivante

plaintes des Catholiques anglois

Cependant Les Catholiques anglois Soupiroient dans La
Consideration des gouvernements Des deux Royaumes
principautés et republiques de La Chretienté ou ceux qui etoient
de La Religion contraire auprimes avoient Lexercice Libre
de leur religion et des portements de tous Les anglois mêmes
qui se mettoient autours Les efforts à Leur Possible dy
maintenir Les Calvinistes de france et dailleurs, La Seule
angleterre Lespagne tenant cette rigueur de ne Souffrir quvne
religion, dont Lespagne etoit plus Excusable, dautant quilny
avoit guere quelle etoit Netoyée des Idolatries des moresques
autres infidels qui y avoient Laissé des Seminaires comme
des graines dont Les germes étoient à étouffer et dont Seminoit
que Les inquisitions netoient aucunement tolerables Legout
de Linfidelité nétant point encore perdu et etant autant
à craindre que Les Espagnols Se laissassent aller au paganisme
dans Les recents Vestiges de cette Infidelité quau Schisme
dans La Chretienté mais Langleterre navoit rien à craindre
de cela pour Son Eloignement pour Les infidels et pour Le
peu de catholiques quelle comprenoit en Soy Lesquels navoient
dautre but que Servir Dieu et Leur Roy Sous Lequel ils vivoient
ayans pour Exemple La france, Lallemagne et tant dautres
Royaumes ou Les Calvinistes rendoient obeissance Le
Soient reciproquement maintenus en La liberté de leurs
Consciences par Les Rois et princes catholiques à
Lexemple de ce grand empire Romain auquel on Souffroit
aux nations Subjuguées à leurs Dieux, et leurs adorations
Ceremonies et nul n'en point vn quvne autre nation au refus dobeissance
aux primes de Religion contraire, pourquoy donc disoient Ils Sinon
pour Miserables que nous Sommes Subir Lattoute La Chretienté abandonée

1629.
5e Livre.

du prince que nous Servons fidellement et troublés en la liberté de nostre conscience &.

Confirmation d'autre Traitté de françois et Anglois

Or. Comme les choses qui tranoient en longueur Sallentissoient aussy quoique paulevoyage du marquis de la Hunioza et Semblo quil ne restoit plus quenvoier à jersante mariée en angleterre, toutte foix en effet plus ou attendoit de celebration au mariage, dautant plus les volontés du prince Seu eloignoient et au contraire les bonnes Intelligences entre les Roys de france et dangleterre Serenouvelloient et Resserroissoient les cœurs de ces deux Roys pour conclure le mesme marché de meilleur foy, et sur de equitables fondements Voicy un commencement de temoignage quils veulent publier de leur bonne affection les uns envers lautre

Le Roy estant à fontainebleau a led. marquis de la huniosa Ly donna une Saluue S.M. donna ses lettres patentes adressantes au parlements de Bordeaux, Rouen et Rennes endatte du 1 Avril 1629 par lesquelles entre autres choses estoit declaratiffue le traitté dentre le Roy d'ffrance, et le Roy de france la grande Bretagne pour la facilité du commerce dentre leurs Sujets fait au mesme lieu de fontainebleau le 9 may 1606. par andré hurault, Sieur de Maisse et de Brulebat, et Jean de thumery Sieur de Boissise cons.rs de S.M. C. ch. en ses conseils d'Etat et privé aux commis et garnis de pouvoirs et procurations suffisantes et Honnor pary chevallier ambassadeur ord.re du Roy de la grand Bretagne vers Le Roy auss pourvu de pouvoirs du Roy son maitre aud effet

Jceux Le premier article duquelle traitté fut arreté que par Nul des articles dicelluy il ne sera derogé aux presents traittés Si il n'en Specifiement derogé par le present. que pretendant aller les villes, ports et havres des Royaumes les Sujets de l'un et de lautre ne seront molestés ains bien et favorablement receus a peine aux officiers de pareil dautre den respondre en leurs pures et propres noms. 2.o que les dits anglois qui Sy trouveront apres du dit traitté Royaume se Seront et continueront Jusqua ce que les affaires permettent quelles soient otées ou moderées ne leur Sera donné pretexte quils ne soient affligés à Rouën et aux villes de france et à Londres et autres villes dangleterre. 3.o que les maires et Echevins des villes de Rouën Caen et Bordeaux et autres villes qui Sy retrouveront des droits de leurs particulieres Sur les mds. anglois en apporteront les au conseil privé pour estre cassés Si faire Se doit et cependant ne seront à peine de la vie et dun quadruple de tous les dits droits et autant de Londres et aux villes anglaises.

Les dits anglois ne Seront contraints Bailler aucune caution de leur vente et employ de leurs marchandises quelconques ny d'obtenir prolongation ny decharge ny faire aucuns frais pour ce regard. 6. que les navires françois pourront aller librement Jusques aux ports de la Ville de Londres et autres ports et havres de la grand Bretagne en tous lieux et charger avec les mesmes franchises que les anglois sous la france Sans empeschement quelconques avant ny apres le present, ny contraints de decharger leurs Navires ne autres et les tenir alle autres

Traitté entre les françois et anglois sur la pesche

chose la liberté de la commerce garder y.e en tant que dit est differe
par les formes ordinaires de la justice de pourvoir promptement
aux plaintes particulieres de la contravention au present traitté
à cette effet il sera dans chacune Ville de Roiaume seront ordonnés et
nommés par ll.M.tés chrestiene deux notables marchands françois
avec deux adjoints de la meme qualité qui seront nommés par
l'Ambassadeur ord.re du Roy de la grande Bretagne residens en
France lesquels rangeront et decideront les plaintes et differens
et autant en sera fait en la ville de Londres ou l'Ambassadeur
de France en nommera anglettaire en nommera aussy deux françois
pour et au nom de ll.M.tés chrestiene et tous ces quatres en cas
ne pourroient s'accorder nommeront un autre françois s'il
Roiaume et anglois s'il en a Londres pour etre le jugement du different
jugé à la pluralité des voix et le jugement executé, mais si
le different en de tel poids et importance qu'il merita la
connoissance du prince ils en donneront avis aux conseils de Leurs
majestés ou le different sera mis pour y etre pourvu. Lequel
Reglement sera pareillement etably aux dites Villes des d.s
Roiaumes de Escosse d'Irlande à fin que le commerce soit libre entre
tous les Sujets des deux Rois, et que les marchandises aussy commises
seront qualifiés conservateurs du traitté et seront renouvellés d'an
en an seront justice gratuitte, feront le serment pardevant les
Consuls et ne sera rien payé en leur Juridiction sinon les actes
par escrit que les parties voudront avoir dont les Conservateurs
susdits seront taxe, 10.s comme aussy ils taxeront et modereront
les droicts que pretendent les officiers des ports a un droict
vu l'etat qui sera envoyé au Conseil de l'un et l'autre prince pour
y etre pourveu et arreté puis publié et attaché le Carrefour
des Villes afin que chacun s'en puisse ayder et obeir. 11. et pareillement
si un commerce des franchises les privileges pretendus par aucune
Villes en examineront les Coutumes et usages dont ils donneront
avis à leurs maitres pour y etre pourveu en leurs Conseils, 12.
lesd. Conservateurs prendront aussy garde sur les poids les
mesures et pour le regard des marchandises, reglement elles qui
jugeront sujettes à visitation ou non, Le troisieme article revoque
un semblable de Roy de la grande Bretagne et des ll.M.tés anglois un arrest
donné au Conseil de ll.M.tés C. C. par lesd. anglois le 21 avril
1600 portant reglement sur la draperie, voulant sad M.té C. que
lesd. anglois puissent reporter en angleterre leurs draps qui ne
seront trouvés vicieux sans la confiscation ny
ordonné pour juger de laquelle et valeur des draps de lesdits
conservateurs 13. La liberté du commerce sera entretenue d'une part
et d'autre comme elle en depresent soit que les marchandises soient
manufacturées ou non, selon le present traitté et les precedents
ny pourront de part et d'autres dessendre mettre saisir de saisir
d'entrafiques et si aucuns ont été saisis pour revoquer exigé

Conservateurs du traffic

Toutte foix les marchandizes de contrebande de dou Le transport a été
de tout temps et encore deffendu par Les Loix de Lun Et de
Lautre Royaume dont Sera Baille Etat de part et dautre Et sil
Se trouue quil ait dans Les Vaisseaux de Lun et de Lautre Les
marchandizes quil nen aura été acquitté, en Surplus Seulement
Demeurera Saisy et confisqué auec Les marchandises qui Se trouueront
de contrebande et non celles pour Lesquelles Le droict aurons
été payés 16. Les habitans Des Villes de Xeyas et Buenuezas
pourront Librement passer et trafiquer dans Le Royaume de
Lune auec pareils priuileges dont Les françois Jouissent aud.
Isle en payant pour Les vns et Les autres Les droicts dus à Lun
et à Lautre prince, 17 Sera rendue prompte et briefue Justice aux
vns et aux autres et en cas de differents d'importance Le
Conseil de Lun et Lautre prince en prendront connoissance
ou leurs pourvoyeurs Des Juges non Suspects, 18 Les françois
entrants aux ports de mer d'angleterre ny payeront Les droicts de
coque plus que Les anglois naturels, 19 La tourmente ou aue
cune Sorte d'equipage ou autres ayant contraincte Les Sujets de
Lun et de Lautre de mouiller et jetter Lancre en ports et baures
de Lun et de Lautre paiis ne Seront tenus payer aucun droict ny
pour Lentrée ny pour La Sortie de leurs marchandises, à Lentrée
que le même jour ou le Lendemain Le maitre du Navire ou mar
chands seront tenus de faire reconnoitre aux officiers de Lun
ou de Lautre prince, appellé Le commis du fermier Lavarité de
Loccasion de leur entrée aud. baure mesme Leur bailler leur charte partie
Si besoin est et à la charge de Sortir au temps conuenable, Et
Sy pendant Les Sept jours ilz ne Sont contraincts vendre leurs marchandises
ou partie d'icelles par necessité ou autrement ne payeront Les
droicts que pour la quantité quilz en auront vendue et pourront
transporter Le reste, 20. Le droict d'aubaine n'aura Lieu en
France pour Les ind. anglois et trafiquans ou Demeurans Lesquels
pourront disposer de leurs biens meubles et Immeubles Et
mort ab Intestat leurs heritiers Leur succederont à la mode d'angleterre,
21. autant en faveur Des françois, trafiquans ou demeurans en
angleterre, et à la charge que Les Successions donnations ou testaments
Seront bien et deuement Verifiés de part et d'autre, 22. Et
attendant que Justice Soit faitte Des pirateries de part et d'autre
toutte Lettres de marque et deregreailles Seront Surcises Et
ny Sera plus Expedié et accordé quelles n'ayent été deliberées
et Concertées aux conseils Desd. princes chacun en droict Soy
Scellées de Leur grand Sceau et à été appellé Lambassadeur
de Lautre Desd princes au Conseil de la chancellerie duquel telz
expeditions Seront. Les deux dernieres articles contiennent
Suiuant La Volonté Desd. princes que le traitté
Soit observé Selon Le Sens et Suiuant intention d'Icelluy, Sans
aucune Captieuse Interpretation ny Subtilité de mauuaise

Voy, lusemble Les pouvoirs desdits Com.rs et leurs promesses
En vertu dicelux de faire Ratiffier Le tout à leurs primes Le Seelle
de leurs grandes Seeaux.

Ce traitté montroit au susdit marquis Espagnole quelle
proposition du mariage Susdite d'entre Les Princes de Galles
Le Infante marie navoit en Rien diminué au Contraire augmenté
et dy plus en plus affermy, la bonne amitié Correspondance et
Intelligence entre Les deux Rois de France et d'angleterre, et lequelle
aussy L'Espagne verra de plus grandes et precieux temoignage
que nétoyent ceux Langleterre de ses Rigaines quelle y auoit Eues
Sur la Saincte de cette alliance.

Entrée de Faillon a Mr. Le Comte de Soissons en dauphiné

Toutte choses etoient Lors a plein paisibles en France et pour
Reparer Les desordres quelque guerre auoit mis dans Le dauphiné Mr.
Le Comte de Soissons que ny auoit encore été depuis quil auoit été
pourvû du gouvernement de cette province par Le decez de Mr. son
pere. y alla tenir Les Etats par Ordre de Roy; et luy fut fait de
magnifiques entrées principalement à Vienne et Grenoble auec de
grandes applaudissemens et peuples tant dune que dautre religion
et des harangues Logieuses dud. Seigneur Evesque de Grenoble dud. Bouteroue ministre et des magistrats des Villes et
Deputés des trois ordres

Fr. Paule ecrit pour Les mitieux contre Le Pape Paul V.

Et au meme temps eux qui naiment guerre Les Seigneurie de
Venise, pour les causer quelque peu remuées de mes discours precedens
mais principalement a cause du different dentre Le Pape Paul
cinq et Ladite Seigneurie dela Quelle le feu frere paul de lordre des
Jesuites auoit prise Ladefense et ecrit les causes dela Justification
Dicelle contre les aigreurs et Vengeances de ceux qui auoient portés
Sa saintete a fulminer contre elle reprenant Les Erreurs de leur
maltalent a Esté representé dela part du Roy dicelle a Sadite
Saincteté par Lillustrissime Cardinal du Perron, Semirent
En Effort de persuader au Pape Urbain VIIIe apres Sa mort, que
Les Venitiens faisoient infinies actions superstitieuses au
Sepulcre dud. fr. paule Lequel Ils Sanctifioient et Supportoient
Par chandelles afin que Sa saincteté arreta Le cours de telles
Erreurs par admonition a Ladd. Seigneurie au premiers
Tems de Son pontificat, ce quen Le ne se Contentant pas
Dauoir pourchassé Led. Religieux pendant Sa vie mais Seruant
encore apres Sa mort contre Sa reputation Jusques a blasmer
et rejetter Les Epitaphes dresses et donnés a la memoire.

Année 1624.

Le Chevalier de Sillery rend Les Seaux Sa mort a Sillery

Depuis quelques annees, il ne Sest en guerre passé Lestranger
qui nait produit quelques Changemens a Son Commencement ou
Progrés et principalement de ce Regne, Sur la fin de Janvier
Le Commencement de lan 1624. vous avez vu du Changement
aux finances par Ladmission du Comte de Scomberg Lelez

1624.
5e Livre.

Intendans, et ancien, pour la mort de feu Monsr de Sommartin Le Fevre auquel les Sceaux avoient été donnés par le Conseil de feu Mr Brulart chancelier de France comme nous avés vu cy dessus, Led. Seigneur chancelier que des le mois de may l'an mil six cens seize les avoit remis es mains de sa majesté, les avoit toujours refusé à chaque mutation après les deces de Mrs Duvair, de Luynes, de Vic, et de Sommartin sur lequel j'ai pris entendre à sad. majesté que son service luy seroit plus comme il luy fut plus utile en ces quartiers de deça dans Paris cependant auquelle seroit empeschée en ces expeditions de Guyenne, d'Anjou, et Languedoc, mais la mort dud. Sr de Sommartin ayant suivy de près celle de Montpellier la Cour retournée à Paris les excuses cesserent led. Seigneur chancelier nosa refuser led. Sceaux de la main du Roy il en usa de si bonne sorte et avec tel contentement de sa majesté qu'elle lui commis et au seigneur de Puisieux son fils le soin des plus grands et importantes affaires de l'Etat.

A Leur faveur le marquis de la Vieuville fut honoré de la charge de Surintendant des finances au lieu dud. seigneur comte de Schomberg mais j'hroulut prendre ne part aux dites affaires comme ses predecesseurs qui avoit suivy les de Barbin Jeanin le mareschal d'Ancre et led. Sieur chancelier qui connoissoit l'esprit dud. Sieur de la Vieuville et qui d'ailleurs n'etoit trop consommé en affaires d'Etat pour n'en point reserver le secret entier au Roy son maitre se tenoit avec son fils le plus serré qu'il pouvoit dans le silence et delaissant l'initiative qui porta led. Sieur de la Vieuville à ne rien obmettre des interpositions de personne ne de pratiques pour rendre odieux le ministere desd. Seigneurs pere et fils ce qui lui reussit en sorte qu'ils ne voulurent par attendre une deuxieme bonne année des le Commencement de l'année led. Seigneur de Puisieux pour l'indisposition du chancelier son pere remit led. Sceaux les mains de S.M. qui les remit aux Srs Daligre du conseil d'Etat et après un chancelier de France en titre et sans fonction.

Voila un surcroit d'ennemi aud. Sr Brulart pere et fils comme la terre ne peut porter deux soleils, aussy la presence dud. Sr Brulart chancelier qui ne faisoit d'entrer et de prendre comme de coutume aux conseils étoit autant d'epines aud. Sr nouveau garde des Sceaux Daligre quelle etoit aud. marquis de la Vieuville et bien qu'environ de semaines après que led. Sceaux furent remis les fut tant que les trouva qui puis après fut Luy mesme chassé Leur portat le Command. du Roy de se retirer de Paris en leur maisons de presentement ayant obeissant une une Courtane non pareille

Ilz Se Retirerent en leur maison de Berny a vingt de Paris prez
lvn autre maison de Sanson plus reculée de cinq ou six Lieux.

Neantmoins ce nen pas a gre au gré de Leurs Ennemis qui
nignoroient pas que les gens de Service Sont toujours recherché le
honoré, Sy bien quils reuinsent tant quils leurs font porter vn autre
commandement de Se Retirer en leur marquisat de Sillery ou estant a
vingt de trente Lieux de Paris, Representant a Sa Majesté que
toutte les personnes de qualité Sont plus relevées allant comme
en procession Verseux etant Si proche de Paris en leur maison
de Berny et Sanson et quil etoit a craindre que quelque mauvais
monopole ne Se suivie de ces Visites même pour rendre Le
chancelier plus odieux de Sa Majesté ilz Suscitereut des crimes
contre Luy dequoy ilz rendirent mi Sigilateurs vn certain personnage
puissant en biens qui auoit toujours aspiré a la charge de garde des
Seaux ou de premier president de Paris, lequel indigné dequoy
etoit toujours rejetté en ses Brigues et duquel rejet il Souuenoit led.
chancelier de Sillery estre autheur luy porta celle charité main entre tous
Les Conseillers d'Etat et grand de Robe Longue il n'auoit pas trouué
quvn jeune maitre des Requetes qui entre ses dettes quelques temoins
Lesquels n'ayant rien dequoy valu pour auoir vne conviction Vnis
demeura quelques reproches au maitre des requetes, la honte et L'amarque
de calomnie Sur le front de L'Inquisateur, qui n'en fut gueres Vue
puis apres d'vn bon oeil de Sa majesté, et de la Confusion aux Ennemis
de ces deux Seigneurs dont L'vn pere indisposé d'aux et d'vne dissenterie
d'aux les mauvais airs de Sillery auquel il n'etoit pas accoutumé y
finit Ses jours par la cruauté de ces Ennemis quoique les medecins
rapportassent que il etoit necessaire quil changeat d'air et que celuy de
Sillery fut Suspecté Lors de contagion Luy etoit fort contraire
voulurent bientost quitte ou sera la Catastrophe et que La providence
du ciel en sera

mort du chancelier de Sillery

Veritablement je ne puis m'abstenir de dire que led. Seigneur
chancelier de Sillery heritoit vne mort plus glorieuse apres plus
de 40 ans de Service continuel aux plus importantes negociations soit
de paix, de mariage, et ambassades et toutte fois sa fin a été aussi
glorieuse puisquil en mourut Sans tache et net de tout crime de
reproche aux dessoumis de ceux qui ont voulu Leur ruiner sa reputation
Laquelle a combattu apres Sa mort Si puissamment contre ceux qui ont
été chassés avec des marques d'opprobre bien plus Sanglante

Lyz. chevalier

Il est de fort mauvais temps que nous disions vn mot du Sujet
De L'alliance par mariage de L'angleterre a L'Espagne a fin de
Les preparer le chemin a la trame de parvenir aud. mariage
aux moyens de tout ce que de Loyalité.

Il y a certaines gens d'Vne tres grande congregation Lequel
ont des Correspondances par toutte La terre habitable qui
ont pris vn certain train depuis 18 ans de faire des gazettes generalles
auxquelles en quelque discours Legers et depuis de Consideration

1624
1.er Livre

Jlz veulent faire voir aux Simples qu'ilz ont de L'affection pour
La femme Dans laquelle jlz puisent tous leurs tresors et avantages d
nantmoins il y paroit plus clair quelejour qu'ilz ne haissent rien plus d
quelegrand mal d'icelle et qu'ilz ventraire tout leur zele et affection cordiale
n'a point d'autre but que L'evenement de la maison d'Espagne, on Envoie
Despreuues en leur artifices, lors qu'ilz publient par leurs Escritz que le
principal Sujet du mariage d'entre Le Serenissime prince de Galles,
la serenissime infante marie, étoit pour renouveller les anciennes
alliances d'entre les maisons d'angleterre et de bourgogne d'avoüe
Sedition ilz, en la maison d'Espagne, de la ilz S'efforcent de Couler dans
Les Coeurs des anglois vne souvenance et regret des porter respect de
vne haine enuiille de la nation francoise à fin de rompre L'alliance
et ferme amitié d'entre les francois et les anglois, mettant a part
La consideration du reproche qu'ilz mettent sur le front de la maison
d'Espagne d'estre issüe du sang d'vne maison rebelle. et dans la de ffection
d'Obeissance quelle deuoit au Roy de france Souuerain et naturel
Seigneur en Sorte considerez que la maison de Bourgogne
ayant manqué de masles auoit reuny a la couronne de france, toutes
Ses terres, Etats, et Seigneuries pandroit de reversion Suiuant la
Loy Salique fondamentale du Royaume du sang duquel etoit Lad.
maison de Bourgogne reuny Dija par la force de la loy et de la forfaiture
Si bien qu'il Soit bien y pour a propos et pour Seant de S'aller enfrancé
La tache de telle defection que nouuellement L'Espagne puisque le
Duché et la comté de bourgogne appartiennent au Royaume
Chretien par la force des droits Susdits.

Jlz alleguent encore ce pretexte de renouvellement d'alliance
dont deux maisons à fin d'dissimuler leur vray Sujet de la proposition
de lad. alliance qui etoit la restitution du Palatinat et par la a emuiller
Les manquements de la promesse que L'Espagne en auoit faille a
Langleterre.

Cependant la mort en la grace quand il les Represente occasion
de parler à L'avantage de la maison d'Espagne au rauallement
de la grandeur d'Estat de france, et pour Seruir de couuert de
reproche et d'vne Sorte indignation que la france peut auoir contre eux
Seigneur vne Relation espagnole qui nantmoins vient de leur
Boutiques par laquelle jlz Exposent pour Response Langleterre au
Reproche d'auoir manque de parole en elle a faire que le prince
de Galles au partir d'Espagne auoit faict vne procuration au
Comte de Bristol ambassadeur extraord.re d'angleterre en
Espagne pour auoir pour Les fiancailles d'entre Lesd. princes
dix Jours apres que le nouueau pape vrbain huit auroit enuoyé
Sa nouuelle dispense et ratification de celle que Sixte cinquiesme
auoit donné Supposant que Les theologiens d'Espagne auroient
que telle Ratification etoit neanmoins chose absurde et nulle

Alleguant supposé l'alliance d'angleterre au Espagne

Etoit il faudroit a chaque mutation de Pappe renouveller le ratiffier tout les decrets et ordonnances pontificalx, et dessus dicte relation quelon apprit que le prince fut party d'Espagne il manda aud. Comte de Bristol quil eut a surseoir le effet de lad. procuration jusqua ce quil le eut mys plus ample et particuliere mandement de luy.

Dit dessus cette apportée relation quau mesme temps le Roy de la grand Bretagne manda au comte de Brisol quil eut a faire ces nouvelles demandes au Roy catholique desquelles navoit (ce dit elle) été parlé ny entendu parler durant tout Le temps de la negociation dud. mariage a scavoir de rendre entre Les mains du prince palatin Les terres et Villes occupées tant par le Roy d'Espagne que par le Duc de Baviere dans le palatinat, comme Heidelberg Machin et autres, Se plaindre des preparatifs quon faisoit pour assieger franquenal et finalement quil eut a remettre le palatin en la pleine liberté et possession de la voix electorale que lempereur luy avoit cédé et donné au Duc de Baviere.

Dit aussy lad. relation quelors de la plus grande ferveur dumariage et durant le sejour du prince en Espagne Le secretaire du prince Palatin y vint trouver Le prince a Madrid, sur pretexte dy etre pour le bien faire de son Maitre mais quen effet cetoit pour detourner Le Duc de Bouquinchan de laffection quil avoit au mariage et pour lui en donner sujet Lay mettre en avant Le mariage de son fils aine avec une des filles de Palatin, apres Lequel Voyage ouvert incontinent naitre une mauvaise intelligence entre Le Duc de Bouquinchan et le comte dolivarez favory du Roy d'Espagne et dela Les plaintes des vns et des autres de Lespagne que nul vaisseau espagnol pouvoit aborder Surenam et porter a Barre dangleterre Irlande et Ecosse, combien que tout Les ports d'Espagne Les anglois fussent Librement Leur trafique que Les anglois avoient donné secours au Roy de Perse en la prise dormus quils favorisoient Les pirateries des Hollandois Sur les marchands portugais et autres plaintes.

A Les anglois au contraire disoient quils ne faisoient point de nouveller demander que toutte Les longueurs qui avoient été apportées a Laccomplissement du mariage avoient été recherchées comme le pretexte de Longueur de la Cour de Rome pourvoient y durant cet empes il ne se feroit point quelque changement en angleterre au nouvel de la Religion quela demande quelles avoit faitte nouvellement Le Roy d'Espagne de quelques ports Eglises en angletere pour Seureté du Retablissement des catholiques auparavant La divulgation de Linfante dongnoit a plein cette attente et intention.

Quant a Langletere que le Roy de la grand Bretagne avoit toujours insisté auque Le palatin fut retably nayant point voulu procurer cette alliance a Son fils, Sans pourvoir a la seurance

1624.
5e Livre.

de Longueville, ce de sa fille ce de ses petits fils aussy que le but de
l'intention de cette alliance etoit pour avoir entre les deux maisons de
vne ferme paix et durable amitié ce qui ne se pouvoit faire parmy
l'invasion du palatinat et spolliation de sa fille à quoy le Roy
catholique employoit toutes ses forces lors que la negociation de mariage
etoit en sa plus grande ferveur

Cette pretendüe Relation dit aussy qu'vn des gentilshommes
de prince de Galles vint de Paris vers vn docteur catholique anglois de nation
pour qu'il etoit venu visiter vn des gens de prince durant sa
maladie de laquelle led. Sage etoit decedé, sur quoy le gentilhomme
allegua l'innocence pretendüe dud. docteur, qui n'auroit jamais
anglois ne devoit entreprendre cela au deplaisir de son prince
Je me rapporte aussi en cela, mais j'estime pour excuse legitime, car
pour la conversion d'vne ame devoyée de la vraye Religion il faut
mettre à part toutte consideration pourvu que la fidelité soit gardée
au prince naturel, ce qu'il ne s'attente rien contre son service

A toutes ces plaintes qui donnerent vn grand degout aux
vns et aux autres, s'y peut ajouter que lors qu'il y avoit en Espagne
des ambassadeurs extraord.rs de la part de l'Empereur pour traiter
chacun pour ses filz de leurs mariages d'avec l'infante marie, lesquels
employoient toutes pratiques pour aneantir l'alliance d'angleterre
et tous ensemble travailloient sans y prendre garde pour rejoindre
d'vn lien plus etroit Angleterre sans la France enfin de
laquelle tout cela se sait de jour en autre le travaux reposez.

Le vingt vnd.e mars Sebloz party de Paris pour aller à
Compiegne ou il devoit trouver Manssfeld duquel j'ay parlé
cy devant et les ambassadeurs extraord.rs d'angleterre pour
la proposition du mariage de Mad.e Henriette marie sœur
du Roy avec le Serenissime prince de galles

Jean à Manssfeld eut moyen de faire voyage en angleterre et
y fut sejourné quelque temps à Boulogne vint trouver le Roy à
Compiegne puis à paris en fort bel equipage y ayant touché argent by
d'angleterre puis de compiegne il fut envoyé à grosbois maison
de M.r d'angoulesme qui en charge le conseiller d'etat que Sell.r y envoya
conferer il se trouva quelques conseillers d'etat que Sell.r y envoya
tout le temps de son sejour en france on luy fit bonne chere défrayé
défrayé partout et y fut le bruit courut que trois armées d'exigné
l'vne pour la picardie qui seroit commandée et conduitte par le
Duc de Guise assisté de marechal de crequi
l'autre pour la champagne par monsieur le Duc d'angoulesme
assisté dud. Manssfeld Son Lieutenant et la B.e pour la 3.e espe
de la Norr le tout designé Commandée par M.r le Connestable
de Lesdiguieres assisté du marechal de crequi Son gendre le
Lieutenant et defait led. S.r Connestable parti de la Cour
au commencement de Juillet.

Le dessein de ces armées fut après représenté par les Ambassr. extraord.rs en la Harangue qu'il fit aux Seigneurs des Etats à La haye à l'ouverture d'Estat par le Roy très chrestien, La paix fut la chrestienté par les armes puisque la douceur et la raison n'y pouvoient rien; Restablir La Liberté en allemagne la liberté du commerce, et ensuitte deux La Restitution du Palatinat et la delivrance de la Valteline et grisons que les Espagnols Usurpoient de tout leurs pouvoir d'envahir, et pour la defense et Liberté Desquels pays d'Ligue etoit arrêté entre Le Roy très chrestien, la Seigneurie de Venise et le Duc de Savoye, et pour lesquelles choses Mr. de Bethune ambassadeur ord.re à Rome faisoit de très grandes instances au nom du Roy très chrestien son maître contre les opiniatretez du Roy d'Espagne ou de son conseil qui se tenoit toujours ferme à vouloir retenir sous son pouvoir Libre passage des grisons et Valteline au préjudice du traitté de madrid, dont je parleray cy apres, mais que j'use ici en discours contenue tout ce different de la Valteline comme j'ay promis, et d'autant au préjudice dud. traitté de leurs majestez très chrestienne et catholique, les espagnols avoient usurpé de nouveaux articles à l'arrivée du Commandeur de Sillery qui fut envoyé en Espagne après le Sr. de Bassompierre qui avoit negocié led. traitté de madrid, par lequel nouveaux articles, les Espagnols s'opiniatroit à retenir led. passage, et toutte cette querelle n'avoit été que pour l'empescher, et ayant en fin Le Roy catholique avoit aquiescé par led. traitté de madrid.

Milords en France pour le mariage de Prince de galles

Quant aux ambassadeurs d'angleterre c'étoient Les Milords Hay et Rich qui vinrent trouver le Roy à Compiegne pour l'effet du mariage de Sereniss.me prince de galles avec Madame Henriette marie Troisp. Soeur du Roy et pour prendre une parfaitte connoissance de cette affaire Il fait la prendre en son origine et la reprendre de plus haut

Vous devez donc sçavoir que le Roy de la grand Bretagne, d'Irlande et d'ecosse, voyant que les Espagnols avoient envahy Le palatinat et dutout spolié Le prince palatin son gendre à Luy de de l'Empereur et partisans de la maison d'Autriche, et le naturel du Roy de la grand Bretagne etant doux et paisible aussy fut il qualifié Roy pacifique, il se delibera de tenter toutte les voyes de douceur premier que de venir aux armes auxquelles son honneur l'appelloit, d'assaillant la douceur jusques la quel Le poinct son fit vnique et tres prompt Zeritie donne victime pour epargner Le sang obtint et prêta l'oreille à des propositions et pratiques qui lui furent mises en avant par le comte de Gondemar ambassadeur ord.re d'Espagne vers luy pour l'alliance des deux Couronnes, par le mariage du Sereniss.me prince de Galles avec l'Infante marie Sœur du Roy de castille Philippe quatre Ce fut sur la proposition qui luy fut faitte qu'en faisant led. Mariage on

ou remettroit Le Palatin Songendre en tout Ses honneurs Et
dignités premier et avant tout autre.

Les intentions étoient bien différentes Le conseil d'Espagne
le Gondemar Leur agent tendoit bien à l'accomplissement de
mariage (car elle a montré qu'ils n'avoient rien plus éloigné
de leur intention que cela, mais pour brouiller et mettre une
division generale dans tout Les Etats du Roy de la grande
Bretagne par les ressorts des Religions contraires, de faire
puritains se remuer en Angleton d'une part, et
les catholiques Leur ouvrir La porte sur L'esperance d'une entière
Liberté de L'exercice de leur religion par le moyen d'une
grande Princesse Laquelle Leur seroit favorable et
souveraine

Le Roy de la grande Bretagne au contraire entendoit en cette
alliance en intention de recouvrer premier et avant toutte
chose Le Palatinat et en marriant Son fils, recouvrer La liberté
et Les biens de sa fille et de Songendre.

Le Restitution du Palatinat a jamais été promise Le Roy
de la grande Bretagne pour mariage qu'on fit aller en Espagne
pour L'accomplissement du mariage et pour le rendre du
Palatinat en mains de Sa Majesté et dans Le Prince accompagné
comme nous avons entendu cy dessus.

Huit mois Se passent en voyage en longueur et froideur
remises, tantot sur des dispenses, approbation de théologiens
et tantot sur des nouvelles propositions comme de épouser
sans prise de L'épouse et autres autour ridicules en hors de sens
Commun neantmoins on envoyoit toujours des batteurs de
Angleterre qui donnoient de belles paroles sans effets, des sermens
en paroles Royales de leur mystérieuse dessein qui avoit été promis
et cependant on transportoit Les voix Electorale sur la Bavière
à la spoliation du prince Electeur Palatin des Etats duquel on
fait partage avec Les impériaux et Les Espagnols, quoique
pour amuser Le Roy de la grande Bretagne on en mit franquement
en dépost pour 18 mois en mains de L'archiduchesse et de
Flandre, Laquelle Le temps du dépost expiré sans être renvoyé
et tout au Roy d'Espagne, et à l'empereur ce qui concernoit
Le passages des troupes du palatin pour entrer aud. franquement
qui en Les plus fortes villes et place et tout Le palatinat, ledit
Sad. archiduchesse que cela n'étoit en son pouvoir et qu'il Les
falloit avoir Mandement du Roy d'Espagne.

Bref il n'y eut sorte de subterfuge, subtilité, cautelle,
ruse, et invention qui ne fut, Lors du siège mis du prince par
Espagne pratiquée pour se mocquer du Roy Jacques et
de Roy et pour mettre tout en Etat et Combustion

Parlemt. d'angleterre convoqué à Londres

Haye à fin que Je ne demeure point chargé d'inventer à dire ce chose de moy, Sur tesmoignage, il s'est publié vous Sachiés que le Prince après en Illustre estant retourné en angleterre Le Roy Son pere convoqua Le Parlement cen à dire Les trois Estats du Royaume à Londres

Le Roy estoit bien disant, Sçavant Le circonspect en ses jugemens que Sage, au reste consommé en Sciences et amateur de l'observation de ce qui en dependoit, Jamais n'appara Sa croyance qui ne rendoit plus tost d'une naïveté et de la nourriture qu'il avoit lue que d'un dessein de forces Les autres En Leur opinion

Remontrances du Roy d'angleterre à ses Sujets

Comme bien disant et Sçavant, il ne manquoit ny de raison ny de belles paroles, voicy les principaux points de remonstrances qu'il fit à ses Subjets à l'ouverture dud. parlement, Les Sujets (ce dit il) de l'Angre. dans parlement, Selon mes mandemens publiés en pour en traicter avec vous, à cause me donnier avis Sur matiere de très grand poids, par cette procedure vous tirerés une preuve manifeste de mon amour Laquelle confirme que Certainly auroit Sur la conference avec moy de matieres et affaires les plus importans qui puissent avoir Leur objet en moy ou que Le Jeune me estime autre Roy qui ait été d'aucune moy, plus grand en valeur Ja Sçauroit donner J'ay été endetté grand traitté les années passées ou je me trouvois engagé avec aucune, et Dieu en juge de moy interieure que j'aye pour voir porter pour l'affermissement de la paix tant de la chrestienté que de mes Etats particulierement, J'ay prolongé vn traitté, mais Le Sujet a été tout autre que celuy que je ne devois attendre et que la raison vouloit, et notamment que l'Etat et dignité de mes petits fils et Les promesses que l'on me faisoit étoient advantageuses.

Sur ce Le prince mon fils Souffrit au voyage qu'il a fait en Espagne (dont je loüe Le ciel de l'avoir Jugé de moy cette parcille monstre que Jusqu'alors Le Roy n'avoit par bien connu Les hazards auxquels il avoit Exposé Son fils en ce voyage) et n'en fit pas tant pour ce qu'il crut que affaires de si grands poids on ny pourroit pas rendre assés diligence et que Les retours étoient plus dangereuses que de refus, ce qui m'obligea (pour vne exemple remarquable à la Consentir, je leur donnay pour Laconpagnie mon confident Buquinetam Luy enjoignant de Le Conseiller et de ne Le abandonner Jamais, et de Revenir avec Luy, par Son Sejour en Espagne J'ay appris (dont je loüe Dieu) que qui ingenuali Verstatur peu être Facilement trompé.

Mon fils en maintenant de Retour n'a y trouvé aucun effet des paroles qu'on m'avoit données, tellement que je me suis trouvé en cette affaire au même Etat qu'au premier jour qu'on m'en parla Cen pourquoy il me semble maintenant que ce n'a été qu'un Songe d'esperance de mariage qu'on m'avoit donné Ledit

restitution du Palatinat, est chose et sans mauvais tour à tout le monde
Non question que nous prenions une bonne resolution telle
qu'il sera convenable de faire.

Or pour vous montrer de quelle confiance je me repose sur
vous je desire que vous soyez informé de toute la negociation de
cette affaire par mon fils et par Bugnimehan et que le secretaire de
mon fils vous encommunique ce qui s'en verra, et lorsque vous
aurez le tout considéré vous me donnerez votre bon advis sur ce qui
sera le plus convenable de faire pour la gloire de Dieu, le salut de
Royaume et le bien de mes enfans et de tout ce qui dépend d'eux
au lieu de mes predecesseurs n'a fait paroitre telle assurance
en ses sujets par une veritable requisition de leur advis sur matiere
de si grande consideration, jamais vous n'avez vû Roy qui eut
un meilleur cœur ou vous reposer n'y plus de fidelité empreinte pour
le Regne de Vos arrieres, si vous vous aimez pour même pour ne point
que vous n'aimiez ce projet, je puis me retenir de vous dire une
chose particuliere qui a donné matiere de beaucoup de discours
parmy mon peuple, sçavoir que je mettois a lenty aucun soin et zele
que je devois a la Religion, mes sieurs je vous prie de juger de
moy tout de même que si vous vouliez que je jugeasse de vous,
je n'ay jamais fait traitté en quelque temps que ce soit n'y public n'y
particulier sur ce sujet qui ait pu apporter quelque incommodité
à la Religion, mais j'ay bien cru qu'en des traittés il étoit convenable
d'accorder quelques fois, de connivence et de ne faire point voir toujours
une tant d'apreté comme en certain autre temps ou il en étoit de
besoin, aussy n'ai je jamais donné dispense, Inhibition ou alteration
à la religion, jamais je n'ai promis de la faire, jamais acquiescé,
jamais je n'ai pensé en mon ame, jamais proferé de me bander,
vous n'ignorez point aussy qu'un cavalier expert ne donne pas
toujours le coup quelque fois il employe la bride de crainte de
rendre, il en de même d'un sage Roy il n'a pas toujours la main
rude sur ses sujets mais la main ne quitte pas aussy la bride
aux matieres si importantes, je veux que vous ayez en memoire
ce deux choses premierement le merite de la faire que je vous
propose en second lieu d'éviter les longueurs en la tenue de cette
assemblée, de Leur ruine &c.

Comme le Commencement de cette remontrance a été de
compliment et asurance de sincere affection au bien de sa
Royaume et de ses sujets aussy la fin tend à les inviter à la
franchise de leurs avis sans crainte n'y d'offense de sa M.té
rejettant toute jalousie et partialité entre eux, qu'ils gagnent
temps, et evitent tant qu'ils pourront les vaines questions

Voila ce que le Roy fit à l'ouverture des Etats puis à la prochaine
Seance Bugnimehan suivant la volonté du Roy leur fit une
entiere narration de tout ce qui avoit été negocié sur la proposition
dud. mariage par laquelle nous connoitrés que j'amais les Espagnols

Bugnimehan aux Etats

ny eut de la maison d'autriche aucune intention de rendre le Palatinat quelque promesse qu'ils en eussent faite.

Il leur dit donc qu'au traitté de Cherasco pour faire sortir tous les gens de guerre du Palatinat l'archiduchesse Isabelle avec tous les deputés de S.M.C. avoient promis et asseuré qu'elle avoit pouvoir de retirer tous les gens de guerre du party espagnol et de la maison d'autriche qui l'étoient saisis sur quoy sa majesté de la grande Bretagne avoit fait entendre que le comte Mansfeld et tous les gens de guerre du party du prince palatin, s'en étoient retirés mais quand l'archiduchesse fut depuis requise d'en faire autant elle respondit qu'elle n'avoit la puissance de faire et qu'il luy falloit auparavant attendre la Commission d'Espagne, que sa dite majesté de la grande Bretagne avoit envoyé exprès en Espagne pour avoir asseurée response tant du mariage proposé que de la restitution du Palatinat avec l'exprès Commandement de n'y passer que dix jours, que Porter etant arrivé à madrid l'avoit du Commencement été entretenu d'vaines Esperances par Digby Carlisle envoyé auparavant Luy en ambassade extraord.re vers S.M. catholique, pour y negocier ces deux affaires, que Porter s'etant presenté au comte d'olivares grand favory de cette Espagne pour avoir response de ces deux points Il luy dit que l'Espagne n'étoit point du tout resolue ny au mariage ny a la restitution du Palatinat Sur quoy Digby reconnoissant que Porter mal satisfait de cette response vouloit partir pour revenir en angleterre, il l'avoit retenu jusques ce qu'il eut parlé au comte d'olivares, Lequel étant indigné de ce que Porter avoit declaré à Digby la response qu'il luy avoit faitte avoit refusé aud. Digby de l'entendre que Digby neantmoins n'avoit laissé de donner au S.r de la grande Bretagne toutte Esperance d'obtenir tant le mariage que la restitution, ce qui avoit été le sujet que le prince de Galles étoit allé lui même en Espagne pour avancer ces deux affaires, ou y etant arrivé on luy avoit refusé d'abord le mariage s'il ne se convertissoit à la foy catholique Romaine a luy dit ouvertement que S.M.C. ne pouvoit pas entendre a une proposition de traitté que dans quatre semaines, que le prince sur ce s'envoulut revenir en angleterre on lui fit donner de nouvelles parolles de mariage sous l'esperance d'vne dispense du Pape, bien que les theologiens d'Espagne d'eclarerent ne vouloir avoüer ny consentir le mariage si le d. prince ne se faisoit catholique, que Digby voyant cela s'étoit efforcé de persuader au prince d'embrasser la foy catholique ou du moins de dissimuler ce que le prince n'avoit voulu faire et luy dit qu'il s'avoulut revenir en angleterre ce fut à dire qu'il luy donna d'avantage d'esperance, qu'on avoit fait avoir au prince vne dispense du Pape mais tellement et conditionné qu'il declara ne la pouvoir revoir que le Comte d'olivares voyant sa resolution s'étoit avisé d'vn autre artifice Sçavoir qu'on envoyoit vne ambassade exprès en angleterre pour traitter de la liberté de la Religion pour les catholiques anglais d'autant que le prince conduisant l'infante une astrain catholique, cela venant à arriver en angleterre pourroit causer

quelques emotions entre les Anglois de la Religion du Roy
et les catholiques, ce qui le fit resoudre a envoyer vn ambassade
exprés bien que le prince offrit d'y donner tel ordre qu'il n'y adviendroit
aucune alteration, ce artifice ne leur ayant pas dit on auroit
fait ouverture aud. prince d'vne autre promesse, d'vne nouvelle
dispense du Pape laquelle le prince n'ayant voulu attendre il
auroit pris congé d'Espagne pour s'en retourner en angleterre
laissant etargy toutte fois a d'Igby, d'auoir de le mariage pourveu
toutte fois que la dispense fut selon les conditions qu'il luy auoit
par escrit, que le prince etant arrivé au port print a s'embarquer
pour partir il auroit encore mandé par lettres a d'Igby de ne
passer outre aud. accord de mariage s'il n'auoit bonne asseurance
de la restitution du Palatinat, et dessus qu'il vouloit estre asseuré
d'auoir sa Espouse lors qu'il auroit contracté auec elle, enquis
demandoit auec beaucoup de raisons pour enquoi auoit apris qu'elle
auoit vn dessein de se rendre Religieuse, que S.M. de la grande
Bretagne auroit depuis escrit aussy aud. Digby Lettres portans
commandement de ne pas passer outre le traitté de mariage s'il n'y
dispense du pape et vne clause d'aucunes conditions; que durant
le sejour du prince de Galles, en Espagne il n'auoit pu parler qu'vne
fois a l'infante et encore sous condition qu'il ne la pourroit saluer
que du chapeau sans luy auoir pu dire autre chose que ce qui luy
auoit été dit par escrit en vne de mots, que depuis le retour
du prince en angleterre le Roy d'Espagne ayant été requis de ce
donner vne derniere response touchant la Restitution du Palatinat
auroit respondu qu'il traitteroit de cette affaire auec l'empereur le
quatrieme jour qu'il en vouloit par beaucoup mieux, que Luy Duc
de Bouquinchan auoit subtilement retiré la teneur de quelques
secrettes Lettres d'Espagne et ensemble l'instruction donnée au
Comte d'olivarez comme il se deuoit comporter en cette affaire
par lesquelles pieces il se voyoit que le Roy d'Espagne n'auoit
intention d'accomplir led. mariage et trouuoit bon toutte fois
qu'on luy retint le prince de galles par remises jusques a ce
affaires fussent accomodées en allemagne, ainsy qu'il vouloit suivre
l'intention du feu Roy Comere Philippes III. qui lui auoit recommandé
de ne point allier l'infante a aucun hors la maison d'autriche
partant qu'on fit seulement comme mine au prince de Galles
pour en faire profit et auancer les affaires en allemagne
et en Hollande.

Cette Relation du Duc de Bouquinchan ayant été si
publique et solennelle, il ne sert pas faire que le Sr. d'Espagne
resident en angleterre n'en fut promptement aduerty et fit elle
grandes plaintes au Roy de la grande Bretagne de ce que led.
Bouquinchan auoit diuulgué en plein parlement les plus
secrettes negociations d'entre Leurs majestés de la grande
Bretagne et catholique et auancé plusieurs choses (ce pretendoit
il) au mepris des maisons d'Espagne et d'autriche mais de

Requisitoires des Etats au Roy

Parlemen avertj Lecuttе plainte deputa vers le Roy pour luy dela par
des Etats pour luidire que Bugnimbam navoit rien dit qui ne fut bien
Seant a un fidel et genereux Sujet Joint que Le Sereniſsime prince
auoit avoüé en pleine assemblée tout ce que Led. Bugnimbam auoit dit
Lesquels Led. Etats pour Satisfaire a La volonté expriere du Roy
dêtre prompts en leurs déliberations et conseils quil Desiroit deux
ayans affecté une grande diligence auquel toutefois Les prinés aux
en leurs importans affaires proposerent a Sa M. avec Lhumilité requise
en trois points. 1°. que Sad. M. etoit supliée de reſsentir traitter ny parler
Du mariage proposé du prince de galles avec Lainfante d'Espagne
V°. de se preparer a donner Lordre requis pour recouvrer Le palatinat
par armes puisque Les negociations ny auoient deriés Servy,
que c'etoit une action qui touchoit Lhonneur du Roy et du Royaume
qui ne pouvoit ny ne devoit soufrir que Les petits fils de Sa M. fussent
privés de leurs Etats et pays par ceux de la maison d'autriche
et Librement asurerent Le Roy d'une secours de deniers pour
Lemployer en une Si grande entreprise et toutte Lesquelles choses
Le Roy montra avoir grand contentement en remerciement qu'il
en fit aud. Parlemen par une seconde harangue Semme a lad.
assemblée a laquelle il exposa Ses Sentimens a Lorore qu'il a dija
commencé de donner en Ses Royaumes ports et passages tant
Sur le fait de la marine que des armées de terre ce qu'il luy
Semble etre neantmoins a faire pour Lemien tant pour se
défendre en terre et mer que pour assaillir au dehors ou
il Sera besoin

Voila en effet une énonciation de guerre juste et honorable
mais Lambassadeur d'Espagne continuant ses artifices Le
indigné de ces resolutions va (comme on Le pretend par une
relation Latine qui courut de cette negociation) vers le Roy Luy
remontra que c'etoit la Lecommencement de l'execution du
dessein que Le parlemen fonsit et Bugnimbam auoient pris
de Le dejetter de Leur trone Royal et y jetter roduire Son fils pour
Le Roy grandement Emu (ce dit lad. relation,) jetta beaucoup
de soupirs en prenant ses repas, mais Le prince et Bugnimbam
avertis de cela Supplierent Le Roy de leur dire ce que Lambassadeur
d'Espagne Lui auoit dit et en etant faits certains par Sa M. Le
Parlemen et eux Lui supplierent de vouloir auoir égard aux
artifices dud. ambassadeur et Se vouloir enquerir de la verité
de tout, puis Se transporterent vers Led. ambassadeur pour
Luy en donner des reproches, Lequel trouva Son excuse
en ce mot que Le Roy n'auoit pas bien compris ses paroles.

Le mariage d'Espagne Rompu

Or Le mariage d'Espagne etant du tout Rompu par La
retention du Palatinat Lad. Liverance duquel auoit été La
Seule consideration du Roy d'angleterre, pour laquelle il auoit
prêté Loreille a la proposition que Les Espagnols Luy En
auoient faitte, Sa M. et Son parlemen Sinirent Leurs assistances
et inclinations a la franche Lettre que Leurs Sa Madame
Henriette marie Soeur du Roy Très chretien pour Le Sereniſsime

1624
5e Livre

Sirne le Ballay, alliance plus noble et plus sortable et convenable
aux biens des deux Royaumes et à la Liberté de toute la chrestienté
qu'auoit à regarder le Sinvasion de la maison d'autriche
Ils arresterent donc de faire rechercher par tous les Stimulations
du Roy très chrestien et de la Reine françois envoyerent premierement en France
Milord Rich comte de Holland d'Lequel ayant trouué les dispositions
Bonnes et auantageuses du Roy son maistre l'ung et l'autre
avis et aussitost on lui adjoignit le milord Hay comte de Carlile
qui devint trouuer à amiens d'ou ils s'acheminerent vers le Roy à
Compiegne de quoy S.M. etant avertye elle envoya au devant d'eux
à deux lieues au delà de Compiegne Le Duc de Chevreuse avec douze
carosses pleins de Seigneurs et Noblesse Lesquels joints avec lesdits
ambassadeurs, les conduisirent jusques au Logis qui leur avoit été
preparé en la grande rue de la Ville

Dez le lendemain Le Duc de Chevreuse les alla querir pour les d'
mener au Logement du Roy qui leur donna une très benigne et
favorable aud.ce en laquelle ils ne manquerent pas d'exposer le grand
etat que l'Angleterre faisoit de la France et comme la bonne
Intelligence, secours et amitié des deux couronnes les auoient eu
en derniers ouuriers affranchies de leurs ruines projettés par ceux
qui n'ont autre but et intention que de les joindre à leurs domaine,
Suppliant S.M. très Chrestienne de demeurer ferme en cette conjoncture
qui ne pouvoit etre mieux affermie que par le lien et trois d'une alliance
par mariage laquelle n'auoit été recherchée par l'Espagne que pour
endormir le Prince très Etroit, à fin de le rompre plus facilement les
flèches Separées de la trouppe &c

Leur ambassade ayant fort bien exposée bien reüe et le mariage
trouué bon et necessaire pour en oter les Esperances à l'Espagne, et renoüer
les bonnes correspondances qui auoient été entre les deux couronnes deux
deux regnes precedens on n'oüit parler que de rejoüissances, par de
Joyes, applaudissemens et Loüanges à Dieu tant en la Cour de France
qu'en celle d'Angleterre, qui pour en donner des temoignages publics mit
en liberté Le comte de Oxford qui avoit été emprisonné en la tour de
Londres pour avoir parlé auantageusement de l'alliance d'Espagne le fit
rentrer en ses biens et honneurs et dignités, et Lord fut donné Le
Roy Le Equipage de 25 vaisseaux Royaux entretenus par la garde
des costes d'Angleterre, d'entre assignés par le Parlement au Roy
de la grande Bretagne pour faire guerre offensive et
contre le fut Lors jetté dez que nouvelles furent arrivées en Angleterre
de l'Assurance du mariage de France, la guerre arrêtée contre la
maison d'autriche, tant celle d'Espagne que celle d'Allemagne et
ambassades envoyés de toutes part pour semondre les amis le
alliés à entrer en cette Ligue Secourir les Etats d'Hollande et aud.
peuples opprimés par cette maison qui au lieu d'accomplir sa promesse
de restituer le Palatinat, auoient donné Le Duc de Bauieres au electorat
de Electoral et jceluy pourvu par l'empereur du bien palatinat

Couronne la maison d'autriche

4

M.gr Le cardinal de Richelieu entre tout à fait au maniement et ministere de l'etat

art. Sur les formes de celebrer le mariage du prince de galles

Traitté de mariage entre le prince d'Angalles et madame

avpropre encontrebange de la haute autrité qu'il tenoit par engagement stratageme propre pour tenir toujours Le Rue des Saviers attaché au gouvernement de la maison d'autriche

Le France comme je vous ay dit fut remise dans ses anciens Limites et armées Les deputés du Roy de la grand Bretagne travaillerent cependant aux articles du mariage avec ceux que M. le C. ordonna pour y travailler avec eux et entr autres mr. Les cardinaux de la Rochefoucaud et Richelieu, à qui le Roy commença d'avoir une entiere confiance pour Louvois goutté depuis peu en plusieurs affaires d'importance et d'avoir vu en l'entremise de la pacification d'angers Lors de la journée des dupes fut porté au dessus grandeur et accroissement de ce Royaume avec une fidelité exquise, secret et discretion nonpareille accompagné de la generosité qui paroitra et appresé en la conduitte et maniement de tout, mais je crains fort que cet esprit Sr. le soit ne trouve par des Correspondances si necessaire à de si hautes entreprises en l'esprit de Buckingham, par l'inconstance de Jalousie duquel ces grandes affaires se verront reduittes à Rien de si honneur et de si grand avantage de son maitre à la gloire neantmoins du Roy très chretien au bien et grandeur de ses Etats et à l'honneur à jamais dire et fidel ministre à qui la fortune a voulu otter l'egal de fortune pour donner à ses conseils vigueur Les Lauriers tout autour des choses miraculeuses que vous verrez en cette entre ces deux nations

Les François qui traittent les affaires sans fourbe, ne s'arretent par tant d'etours et de detours que ceux que vous avez vu avoir été apportés en l'affaire du prince de galles, lors q. l'on en Espagne on ne le tient point Si long temps en France ou les dispenses de Rome ne sont point mises en avant par fiction; ou sur bien tost asuré de celle de Sa saintelé Sur l'ordre qui doit etre gardé en la celebration du mariage à cause de la diversité des religions des futurs Epoux, et ce fait les articles de la celebration furent dressés et accordés comme il se void entre les Commissaires deputés de la part de Sa Sereniss.me Roy de la grand Bretagne et les deputés du Roy très chretien pour parvenir au mariage d'entre Le prince de Galles, fils unique du Sr. nouveau Roy de la grande Bretagne et madame henriette marie Sœur de S.M. très chretienne

Le Roy très Chretien pour s'acquitter de ce qu'il doit à sa dignité Episcopale l'oblige de s'employer à traitter en Sureté de sa conscience de mariage dont il s'agit, se charge d'obtenir dispense du Pape pour celuy d'autre trois mois pour tous delays et prefixions.

Les articles et pactions dud mariage etant accordés le Signer de part et d'autre, Le Roy de la grande Bretagne a commettra telle personne de qualité qu'il luy plaira pour épouser Madame au nom du prince en la forme accoutumée en l'eglise, catholique apostolique et Romaine.

Le mariage se celebrera en France Selon l'ordre de forme observée en celuy de feu Roy et de la Reine marguerite de laquelle rapporté cy dessus Livre 4. et de Mad.e La duchesse de Soo

1624.
Vne Sine.

Mad.e Sera menée mangleterre Lyslutoe que faire Sypourra après
la celebration dudmariage elle Sera conduitte aux frais de Sa majesté
I.C. Jusquen la ville de Calais ou elle Sera Consignée aulcuy que le Roy de la
La grande Bretagne désignera à cet effet

Hallemande de la Reine

De Calais en mangleterre Ledesfray demad.e Sera fait par le
Serenissime Roy de la grande Bretagne Selon de pareil et dautre coûtume
il en convenable à Sa dignité d'vne princesse née de la maison
de france Jointe par mariage à Lheritier de La grande
Bretagne.

Le Mariage dicelle fait et celebré en france à esté accordé
quand.d elle Sera arrivée en angleterre on prendra vn jour au Roy de
La grande Bretagne Le Serenissime prince Son fils et madame
Sa femme elle Sera en vne des Salles du palais Royal paré Selon
Leur dignités Lecture publique Sera faitte du contract de mariage
dentre Le prince et madame ensemble des pouvoirs et procuration
en vertu desquels il a été passés après que Led. contract Sera
demeuré Ratiffié par le Roy et mr le prince Son fils en presence
de ceux quil aura à Leur au Roy M.E. commettre à cet effet de Sad
grandes du Royaumes de la grande de Bretagne qui Se trouveront la
dite action en laquelle ninterviendra aucune ceremonie
Ecclesiastique

Libre exercice de la religion catholique apostolique et
Romaine Sera accordé à madame comme aussy à toutte Sa Suitte,
et les enfans qui naitront de leur officiers et pour cet effet mad.e
aura vne chapelle dans toutes les maisons royalles, en quelque lieu
des Etats du Roy de la grande Bretagne quelle Se trouve demeurer.

Led. chapelle Sera ornée Comme il appartient et le soin de
La garde en Sera Commis à tels quil plaira à mad.e Ordonner
La predication de la parole de Dieu et administration des Sacremens
de la messe et tous offices divins pourront librement les
Solemnellement estre faits en icelle Selon Lusage Romain même
toutes jndulgences et jubilée que madame obtiendra du pape et
pourront estre gaignés, Sera aussy donné vn Cimetiere cela ville
de Londres auquel ensemble de la Suitte de mad.e qui viendront à decedes
Seront enterrés, Selon Lusage de Leglise Romaine ce qui Se fera
modestement, lequel cimetiere Sera fermé en sorte quil ne puisse
estre profané

Mad.e aura vn Eveque pour grand aumonier qui aura toutte
Jurisdiction et autorité necessaire pour les causes qui regardent la
religion Lequel pourra proceder contre les ecclesiastiques qui seront
jour Justiciables Selon leur constitution Canonique et en cas que la
Cour Seculiere Se Saisisse de quelquvns de Led. Ecclesiastiques pour
quelque crime qui meuvrait dtat et quelle en fait jnformer
contre Luy elle renverra aud. Eveque Led. ecclesiastique ainsi le
Charger de jnformations faittes contre Luy, afin quil connoisse
du delit, Lequel etant privilegié elle renverra entre Les mains
de Led. Cour, Seculiere après lavoir degradé Si pour ce pour toutte

autres s'autten renverra Led. ecclesiastique aud Evesque pour proceder contre luy selon les Constitutions Canoniques et en cas d'absence ou de maladie dud. Evesque celuy qu'il Commettra pour son grand vicaire aura le mesme pouvoir

Mad.e aura 18 prestres ou ecclesiastiques de sa maison en ce compris les aumoniers et chappelains pour desservir la Susd.e chapelle selon qu'il sera ordonné et Nommé un en regulier il pourra retenir son trabit

Le Roy le Prince s'obligent par Serment de ne faire ny pour quelque Voye que ce puisse estre faire renoncer madame à la religion catholique apostolique et Romaine ny la porter à aucune chose qui y soit Contraire

La maison de madame sera composée avec autant de decence et aussy grand nombre d'officiers qu'en Jamais en aucune princesse ou qu'on en accordé à l'Infante d'Espagne aud. traitté.

Tous les domestiques que mad. menera en angleterre seront catholiques et françois, choisis par le Roy T.C. et ou ils viendront à mourir elle cy prendra à leurs places d'autres catholiques françois moyennant que le Roy de la grande Bretagne y consente.

Serment des officiers de la reine soeur du Roy T.C. au Roy de la grande Bretagne

Les domestiques feront Serment au Roy au prince et à madame ainsy qu'il s'ensuit, Jeure et promets fidelité au Serenissime Roy de la grande Bretagne, au Serenissime prince Charles et à madame henriette marie fille de France, que je garderay fidelement la inviolablement, et si je connois que l'on veuille attenter quelquechose contre la personne des Susdits Roy ou prince ou madame ou de l'Etat ou du bien public du Royaume dud. Roy. Je le denoncerey aussy tost au Susd. Roy, prince et madame et autres qui en auront charge.

Le dot de madame sera de 800 mille escus de trois livres piece monoye de France dont Sa Majesté fera acquitter la moitié la veille des fiançailles en la ville de Douvres et l'autre moitié dans un an au commencement du jour du premier payement

advenant que le prince decede avant madame sans hoirs de leur mariage les deniers dud dot qu'elle aura apporté luy seront entierement restitués pour en disposer à sa Volonté soit qu'elle demeure en angleterre auquelle retourne en France auquel cas elle les rapportera avec elle

Mais s'il reste des enfans dud. mariage la restitution du dit dot sera seulement des deux tiers par Jugez, l'autre tiers le demeurera annuelly soit que led. espouse en France ou demeure en angleterre; mais en ce cas Luy sera fait Savoir dans le mois de la mort dud. tiers ou dot annuelly aux enfans ou mis Vingt

Les enfans qui seront nés dud. mariage seront nourris jusqu'à Liege de 16. ans avec mad.e des Leurs naissances

Les enfans dud mariage heriteront encore apres le deces de mad.e des deux tiers dud dot qui auront été restitués, sinon qu'elle convole en seconder noces et qu'elle ne en fasse de Second mariage comme du premier et en ce cas le sera de l'autre

auront part seulement par egales portions aud. deux tiers dud.
dot restitués à mad. dame.

Et il advient que mad. dame aura Led. prince sans enfans
dud. mariage Sa M. accorde que la moitié dud. dot soit seulement
restituée en cas d'enfans que tous les deniers dudit dot Seront
acquis demeureront acquis

Seront mad. Dite de 1800 mille livres Sterling par an revenant
monnoye de france à 60 mille l.

Le Roy de la grande Bretagne donnera à mad. en faveur dud.
mariage pour 30 mille l. de Bagues Lesquelles seront propres
à elle et aux siens comme elle qui le à maintenant, et luy seront
données et apprez

Et seratenu à l'entretenement de mad. et de sa maison
et encor qu'elle Survive elle jouira de sond. douaire et
autres conventions à elle accordées

Encor que Led. prince vienne a predecedes ayant des
enfans ou n'en ayant mad. jouira librement en quelque lieu
qu'elle vouldra demeurer de sond douaire qui lui sera assigné en terres
chateaux et maisons qui le appartiendra dont Sera telle qu'elle
voudra faire Son Sejour ord. meublée comme il convient à une
personne de sa qualité

Libre disposition des benefices et offices dud. terres
dont l'une aura titre de Duché ou Comté appartiendra aud.
dame

Il sera loisible à mad. Soit qu'elle ait des enfans ou non
de pouvoir revenir en france, y apporter ses meubles Bagues
et Joyaux et en outre Sond. Selon qu'il en specifié par les
articles cy dessus ecrits, et encor le Roy de la grand Bretagne
Sera tenu de faire conduire à ses dépends Jusqu'à Calais, et
convenablement Selon Sa qualité

Mad. renoncera à toutes les Successions paternelles
et maternelles et aux collateralles quand aux terres Souveraines
et aux terres du domaine royal Sujettes à Conversion par appanage
ou autrement

Led. contrat de mariage Sera enregistré en la Cour de
Parlement de Paris et ratifié en angleterre par un Sr. du Pt.
Assemblé et enregistré dans la Justice ord. des Lieux.

Promettans Led. Roys exprimes de ne contrevenir à
aucune clause ou condition portée par Iceluy

Et a été accordé que celuy des deux Roys qui viendra à manquer
à l'accomplissement du present contrat Sera tenu et obligé de payer
La Somme de 400 mille l. comme pour la peine dud. dit.

Fait et arrêté par les Commissaires du Roy de la grand
Bretagne le Roy N. C. et 10 9bre 1624 à Paris ainsi Signé
Carlile et Holland ambassadeurs, Cardinal de la Rochefoucaud

armand Cardinal de Richelieu, aligre, Scomberg, De Loménie
et à chacun d'eux Le Caeter de Leur armée en rang et ordre

Outre ces articles generaux il y en eut 6. particuliers

articles Particuliers

Le premier ordonne que tous les Catholiques tant Ecclesiastiques, que Seculiers de tenus en angleterre depuis Ledernier Edit publié contr'eux Seront mis en Liberté

Le Second que les Catholiques anglais ne Seront plus recherchés pour leur religion

Le troisieme que ceux qui Se trouveront en nature de biens Saisis Sur les Catholiques tant Ecclesiastiques que Seculiers depuis Led. Edit à Leur Seront Restitués

Le cinquieme de la rejouissance de ce mariage en angleterre et tous Les Royaumes Etats de Seigneuries Ligués contre La maison d'autriche il n'y en eut pas moins à Paris ou toute L'artillerie fut déchargée par 6. fois

Le Sieur de Ville aux clercs de Loménie Secretaire d'Etat qui avoit tout écrit Led. Traitté de mariage fut envoyé en angleterre pour voir signer Led. articles par Le Roy de la grande Bretagne, nous enverrons L'exécution et accomplissement Lannée prochaine, car il ne fut achevé que sur La fin de la presente

Retournons Voir La Cour à Compiegne

Le Roy ayant reçu la nouvelle de la mort Duc de Lorraine qui ne laissa que deux filles Laisné Seigneur Duc de Lorraine épousa Son cousin germain fils du Comte de Vaudemont qui ne fut pas conservateur L'amitié et protection de La France Si bien qu'avoit fait son beau pere défunt auparavant vous Verrés ce qu'il Luy en adviendra cy après pour s'être embrouillé ses affaires bien éloignés

Mort du Duc de Lorraine

Cependant que nous Sommes encore en ces quartiers d'environ vers le Boulenois, il ne faut oublier icy la description d'un monstre marin que le tout Puissant de la mer Laissa Sur le Rivage à demy Lieu de Boulogne, toutes personnes qui avoient fréquenté La mer disoient n'en avoir jamais vu de tel forme, il avoit 70 pieds de Longueur 40 de Largeur 14 d'épaisseur, La queue à la façon de celle d'un marsouin et une Longe de 18 pieds, L'ayant gardé ainsi environ Le milieu du corps La machoire d'embas de 18 pieds de Longueur en laquelle étoient deux rangs de dents, de neuf à chacun, de la Longueur de 4 doigts chacune dent et 8 doigts de gros par, en la machoire d'enhaut, il y avoit autant de trou que de dents en celle d'embas et sur icelle et au lieu d'yeux il avoit deux grands trous au milieu duquel Le Sein étoit qu'il participoit de deux natures, tout nombreux y arrivant au dehors et Les portoit d'un marée au dedans

monstre marin

Au même mois que fut le mary Elle vint aussy en la Ville d'Aix

aÿ provenue vn autre monstre mais de la forme humaine d'vne fille ayant quatre
jambes autant de bras autant d'oreilles deux nez deux anus et deux parties de la terre
de deux natures et vn nombril et en peu de Nice, chose neantmoins qui n'est pas
beaucoup merveilleuse, etant vn simple vice de la nature ou d'excez ou de
matiere pour ne faire qu'vn enfant ou de deffaut pour en faire plusieurs comme
il semble que la nature s'étoit voulu disposer en la generation de cet enfant
mais la matiere luy auoit manqué

Depuis que nous sommes tombés sur les monstres il en faut icy rapporter
encore trois, mais monstres d'Esprit qui payent vne insigne presumption et
renversoient en leurs disputes et doctrines apocriphes toutes les principales
maximes de la theologie et de la Philosophie ensuitte autant que la
theologie a beaucoup de correspondance et de simpatye auec la Philosophie
d'aristote et platon n'étoient que des reveurs auprés d'eux et renversoient et
peripateticques quoiqu'ils renversassent toutes les opinions de leurs
peripateticiens

Cependant ces Gallandes étoient Capables d'imprimer aux hypocrites
Docteurs comm'eux, beaucoup d'opinions bizarres qui auroient engendré
des heresies et fausses doctrines de, Luz s'appelloit Jean Petault Docteur
autre Villon et Docteur Etienne De Clave

Ils affecterent des Theses pour disputer publiquement à Paris
en l'Hotel de la Reine marguerite au grand de Salle contre La doctrine
d'aristote, Petault devoit defendre les Theses, Villon en devoit etre comme
Juge et moderateur et declaré president, et déja il y auoit plus de mille
personnes assemblées en lad. Salle, Lorsque M. Le premier president de
Parlement en fut averty qui aussytot envoya des huissiers de la Cour
pour les prendre au corps mais ils n'purent attraper que Clave,
Les Theses de Sorbonne de la Cour furent communiquées au Sacré College
de la Sorbonne de Paris qui donna sa censure contre les propositions
contenues aux dites theses auquelle la Cour aprés auoir ad monesté
lad. Clave ordonna qu'un Sr. rapporteur lesd. theses Jeudi Lucrés,
lesd. Villon, Petault, et declaroit Clave indigne de resort dud. Parlement,
defendoit a toutes personnes et toutes les propositions contenues
esd. theses, ny de les enseigner et mettre en disputes & par
arrest dud. jour

Apparoit que j'ay dit quelle doctrine contenüe aux propositions
dond. theses pouvoient suivre des heresies jusques aujourd'huy
qu'une, mais bien importante, Villon mon Dieu principe de corps
Appuye y parvenir s'efforcera de prouuer que les anges l'ame humaine
Dieu et les corps en creation les esprits intelligibles et sensibles les
substances celestes et tout autre vertuel qualité, la ligne et le point
mais materielle étoient corps de trois dimensions, mais pas
comprenoient principes de corps, voire qu'il y eut aucune nature
simple, soit element, ciel, matiere, forme, qualité, ou ange de
puisque tout celuy étoit fini, et partant (selon ses principes)
auoit parties, ayant parties étoit composé et étant composé étoit
corps qui étoient toutes reveries et maladies d'esprit, aussy que tous

Les principes qu'il Avoit, n'etoient rien en la nature J.s ne pouvoient
avoir la forme d'Homme ny exister La nature d'un corps principal n'etoit
point rien du genre Corporel car bien qu'il S'y trouveroient du genre
Spirituel, Le Spirituel n'y auroit Spirituel ne seroit jamais Le corps et donc
L'Homme ne seroit pas corps et si l'homme n'etoit pas Corps J.C. n'est
sans doutte ne S'etoit pas, car il ne le pouvoit estre, qu'ainsi qu'homme
et celuy qui estoit la voix, La verité, et La vie auroit parlé contre
La verité quand il auroit dit Ceci est mon Corps et donc il ne croit
pas Dieu, car Dieu ne pouvoit mentir, donc, il n'y auroit donc point
de Dieu athéisme et blasphemes horrible et qui à bien merité La
censure de la faculté de theologie et La animadversion du Parlement

Et pour ces docteurs empiriques et envers ad autres docteurs
que n'ont moins Dieu regarde de les mettre en comparaison avec
eux Le

Jesuittes deboutés
en quelques Lieux
et admis en autres

Les habitants de La Ville de Pontoise desirerent d'avoir
Collège de Jesuittes en Leur ville pour instruire Leur Jeunesse Et
en obtinrent Lettres patentes du Roy à L'execution desquelles
L'université de paris S'opposa pour Son interet à cause de la
proximité de cette Ville, celle de Pontoise n'etant pas éloigné
de celle de paris de plus de 6 Lieues Les parties ouyes au conseil
d'Etat Les habitans de Pontoise furent deboutés de L'effet des
Lettres patentes par eux obtenues et Lesd. Lettres revoquées par
arrest dud. conseil Le Roy y Etant Le 13. de Janvier, ce fut auparavant
Le voyage de compiegne et au Contraire Lesd Jesuittes ayant obtenu
Lettres pour estre retablis en La ville de troyes Les habitans S'y
opposerent et Lesd Jesuittes rejettés non par arrest, mais par La
Seule parole du Roy qui deffendit de debouter aud. habitans que
Lesd. Jesuittes ne fussent admis en Leur Ville, donc Sa parole Leur
devoit Satisfaire pour tenir Lieu d'arrest de Son Conseil,

Mais Quelques occasions particulieres Les ont forcés depuis
d'en vuider et ont été au double recompensés par Ladmission
qui a été faite d'eux en plusieurs autres bonnes Villes, entr'autres Lyon
1622 Le Roy Etant en cette ville fit un nouveau College de Jesuittes
fut étably à Aix.

De La Seule donne Courage en 1622. Sur La fin d'obtint
Lettres de fondation et d'un College à Tournon à Sainct Ignace
Du prieuré S.t Sauveur en Brie à Rennes Colleges auxquelles Lettres
Jl fut inseré une clause de permission de Joüir de pareilles de
Privileges, franchises, preeminences, Libertés, Immunités, en
promotion au degré de Maitrisse, doctorat nomination de
gradués Simples et nommés et aux prerogatives d'Ainsi de
toutes Les autres universités du Royaume notamment de Paris Suivant
La convention qui en avoit été faitte au Cardinal de Tournon
Leur fondateur ainsy qu'elle disoient.

1624
5e Livre

Ces Lettres adressantes au parlement de Toulouse y furent enregistrées au mois de mars 1623, sans y appeller les dtes Université . . celle de la province, de Toulouse y Valence et cahors Lesquelles en ayant été averties se pourvurent à l'exécution de sdt arrest du parlement de Toulouse du 19 juillet aud an 1623. par lequel défenses furent faites aux dt peres de la Compagnie de Jesus de prendre le nom d'Université, ny bailler maitrises testimoniales d'études, ny aucuns degrés ny aucunes facultés, ny aucune nomination aux benefices à peine de nullité et autre arbitraire, toutes celles par eux baillées cy devant et dont Lettres par eux obtenües et declarées d'icelles et declarées nulles et défenses à ceux qui en ont obtenües de s'en ayder &c.

Les peres Jesuites se pourvurent au Conseil privé du Roy à fin de cassation dud. arrest, furent appellez les dtes universités de Toulouse, Valence et cahors, auxquelles l'université de Paris et toutes les autres du Royaume se joignirent et furent reçues parties intervenantes à savoir Bordeaux Rheims, Poitiers Lyon, Bourges, orleans, et auxerre et ainsi a la ne s'oublia rien de ce qui se pouvoit dire contre et pour les Jesuites. Le Roy y present le 27 de 7bre 1624 en sa Majesté, auquel les parties furent ouyes, de laquelle audience Recteur de l'université de Paris parla pour toutes remporta un très grand honneur et par arrest, les parties sur la requete des Jesuites à fin de cassation de l'arrest de Toulouse furent mises hors de cour et de droit, sauf aux dt Jesuites se pourvoir par requete civile contre led. arrest du parlement de Toulouse, et sur l'intervention des dtes universités se pourvoiront ainsy qu'ils verront bon estre fait à St Germain en Laye le 27 9bre 1624. au Conseil privé du Roy

Les dt Jesuites obtinrent requete civile contre led arrest de Toulouse, laquelle par arrest du conseil fut renvoyée audit parlement de Toulouse suivant l'ordonnance

Il arriva pendant l'hiver de cette année à fin de pour faire entendre par un discours contenté les choses que j'ay desia remarquées, je reviens donc au sejour du Roy à Compiegne durant le printemps de cette année

Sa Majesté étant en lad. Ville de Compiegne, commandement fut donné au Colonel Dornano gouverneur de Mr. frere du Roy de se retirer en sa maison de son gouvernement, ou dit que ce fut à l'instigation du marquis de la Vieuville surintendant des finances, qui étoit lors à la veille d'une plus notable retraitte

Colonel Dornano par ordre du roy

Le Colonel se retira auprès de Paris, mais voyant qu'il ne sejournoit plus longtemps qu'il n'étoit désiré ou lui commanda de se retirer au Pont St Esprit, ce qui l'occasionna d'écrire au Roy une Lettre, par laquelle après quelque commemoration de ses services

De Son ancestres, il Supplie Sa Majesté Ledispenser de celle retraitte au Sone St. Esprit d'autant que Si ces hommes, on en Soupçonnoit Luy etant encore en nétant éloigné D'icelle que de 18 lieües, quelle de faire privez de la charge Honorable qu'il auroit plu à Sad. Majesté luy donner, et le bannir de Sa cour, il y auroit bien plus d'enuyeux, etant Sy éloignée D'icelle et Sans pouvoir, depuis à Leurs Calomnies, Joindre aux augmenta encore qu'elz le priveroit entout des bonnes graces de Sa M. joinct les deffiances qu'il luy donneroit de luy Sur Laquelle derniere De l'importance de la place en laquelle Sy Le voulant Releguer, aimant mieux pour leur tout Sujet de calomnie contre Luy, Se resoudre à prendre Sa liberté, Se confiner en une prison perpetuelle et mes Service que de rempt et Souffrance de leurs persecutions, puisqu'elz Se couvrent de Sautorité et du nom de Sa amitié, qu'il respecte mille fois plus en effet qu'elz ne font en apparence Par cette Lettre en Date du 15. Juin.

Il en emprisonné en la Bastille

Comme de Refus d'obéir aud. commandement qui lui fut fait, Il fut emprisonné à Paris au chateau de la Bastille, et peu après conduit au chateau de Caen par le marquis de Mony capitaine des gardes du Roy et gouverneur de lad. Ville et chateau de Caen où il fut Jusqu'au mois d'aoust puis mis en liberté après que Led. marquis de Leuville en été lui même disgracié, nous verrons cy après de ses grands revers de fortune entre deux Seigneurs de la Vieuville et Dormans, qui Semble avoir etés choisis par elle pour Exemple de Son inconstance asurée

mis au chateau de Caen

Parmi ces choses y fut eu une Revolte enguery de certains gens Ramassés que l'on appella croquans (j'en ay remarqué Sur au Regne du feu Roy dessus) Lesquels environ de 8 jours Se trouverent Jusqu'au nombre de 8000. hommes en la campagne Sous la conduitte d'un nommé Doüet Nutif de guery, et au Syton vint led. nommé Parau natif de Sed. guery qui avoit porté les armes S'estant mis au champ avec des troupes de Soldats Saisons qui avoient été congediées depuis la paix, assemblé Jusques pareil nombre de 8000. hommes Se Joignit aux troupes led. Doüet, et tout ensemble revenoient à 16000. ou 17000. hommes

Croquans.

Le pretexte de Leur Soulevement étoit la creation de nouveaux offices d'Elus pour le fait des tailles aud. pays d'Aunis que des plus riches acheteroient des offices avec Elections pour Se décharger des tailles à dont les taxes qu'ils vouloient porter ensemble les frais annuels qu'ils avoient Levés pour Led. Elections gages d'officiers et attributions Seroient toutes rejettés Sur le menüe peuple, mais Elz ne Considerent par que la creation de ces offices auroient pour Raison L'appretiation Sud. menu peuple, à cauSe Le Soulagement d'Icelluy etant moins chargé par ces Elections, qu'il n'étoit auparavant par les Etats Du pays, les deputés desquelles causoient par leur faveur plus de surcharge au peuple, que ne feront faire ces nouveaux officiers, chacun remontrant point de pretexte mais ce pendant Elz taschoit promptement d'éteindre ce feu,

Elus créés enguery

1624.
5e livre.

Lao deja ces troupes vnies et ordonnées en corps d'armees par compagnies, auoient envoyé sommer La Ville et Cahors et de fidgeac de leur livrer ces nouueaux Hostes, auquel faute elles firent, et s'assemblerent de la Ruine entiere de leurs maisons metairies et heritages au pechamps

Mais le mareschal de thamine d'vn costé et Le Vicomte d'argoyes son gendre de l'autre, ayans assemblés leurs amis Jusques au nombre de 7 ou 800 hommes, tant noblesse à cheval qu'infanterie, ne leurs donnerent pas loisir de continuer les ravages qu'ils auoient commencés par les champs principalement dans les maisons de ceux qui auoient acheté de les officiers lesquels ils ruinerent de fond en comble, et leurs entreprises furent changés et defaites par les d. Seigneurs, les troupes desquels ne faisoient que tuer et assommer pour resistance on leur donna en fin La vie à la charge, qu'ils se retireroient en leurs maisons a peine de La Vie et livreroient à mr. Le mareschal gouverneur dud. pays de quercy les d. Bonne, et Barau pour en estre fait punition exemplaire, ce qu'ils firent et celuy de eux la teste coupée et mis en quatre quartiers à sigeac et celuy y pendu à agramont lieu de sa naissance

Voilà Issüe de la revolte et de l'établissement de ces Elections contre lesquelles et pour lesquelles y a eu plusieurs discours et problematiques, mais il est certain que la multiplicité d'officiers fortifie l'autorité du monarque, et diminüe La force du peuple, chose qui fut remontrée et goutée par le Roy henry 3. qui ne s'trouua guerre supporté que par les officiers et peu de noblesse, contre le reste auoit pris party de longue main, et en ce dernier regne ouïa rien trouué plus propre à abolir les Etats qui s'en fut ouuert dans les provinces que d'y creer des officiers qui ostent aux d. Etats La direction de derniers de la province Laquelle direction leur a donné Jusques tel pouvoir qu'ils se sont tenus comme controlleur de l'autorité souveraine, et comme vn [illegible] de la puissance royalle, Laquelle au contraire ne se peut dire bien absolüe parmy d'autres peuples ou y a des Etats, ny les peuples bien soulagés par les d. Etats parmy Lesquels La malice des ces derniers Siecles a amené tant de corruption que le peuple n'en par moins soulagé de l'vn que de l'autre.

Le nouueau recteur de l'vniuersité d'angers et le grand vicaire et le chapitre de l'eglise

Voicy vne bien plus importante revolte, Je ne sçay si je dois dire du Sieur nouueau Recteur ou du Chapitre d'angers, ceux qui honorent le Roy aimen la Conservation de son autorité Les Loix et Saints Canons fondamentales du Royaume, et la liberté de l'Eglise gallicanne ce qui en effet rend eux à leur Roy et à leur patrie la fidelité qu'ils Luy doivent Rejettent plustost La Rebellion du Sr Eveque, qui d'vne portion et demande particuliere assez frivolement entreprise sur le Chapitre et grand archidiacre, à fait naistre auec des poursuittes violentes, peu respectueuses, et dangereux exemple, vn mal dans quiberton La puissance du Roy sur tous les Ecclesiastiques de son Royaume, et l'autorité du parlement sur la discipline, etat et police exterieure de l'Eglise gallicanne dont les appellations comme d'abus sont les plus fermes et connues, lesquelles l'Evêque d'angers

appellations comme d'abus utiles

à Secour et toutte sa force entre différents particuliers, desquelles Lavieu d'Angers n'apparut été seule scandalisée et reduitte au peril d'une très grande Sédition, mais aussy toutte L'Eglise au hazard d'un grand Schisme, entre Les Eveques et prestres et leurs chapitres, par les pratiques du Sr Eveque, pour attirer à sa faction les autres prelats du Royaume par les discours et écrits publiés et predications qu'il faisoit contre Les appellations comme d'abus Remede desquels neantmoins il S'estoit plusieurs fois Servy entre affaires particulieres, comme on luy montrera —

Jubilé en la Ville d'Angers

Or Jentreprens point qu'il soit à propos d'infecter cette oeuvre des actions scandaleuses et impies que ce different attira au Prouince du Sacre qui de coutume d'estre la plus devotieuse et honorable ceremonie qui se fasse en L'Eglise et Ville d'Angers et voudrois que ce fait n'eut point publié dans ce discours qui ne Serve que d'opprobre à L'Eglise au mépris contre Les directeurs d'Icelle, derisée d'eux qui ne sont guieres affectionnés à L'Eglise Romaine et toutte telles Armes plus propres à détruire les bonnes et droittes que instruire et amener Les Devoyés au bon chemin, Pource Je renvoye Le Lecteur à tous ces discours, S'il la curiosité L'emporte au desir de Sçavoir à quel point demeuroit L'exemple ce different arriva,

Le marquis de la Vieuville arreté

L'printemps etant passé L'Roy partit de Compiegne après avoir donné ordre à tout ce que Sa Majesté auroit à faire pendant son Voyage et depuis se alla à St. Germain en Laye assisté des Reines, et de Mr. Les cardinaux de la Roche foucault et de Richelieu, qui desormais Sera chef du conseil d'Etat, et le plus (pour ne pas dire Unique) confident de Sa Majesté, Le conseil privé fut renvoyé à Poissy distant d'une petitte Lieue de St. germain, lincontinant ordre des Gardes des Sceaux commencerent à se revuelir, et Sur ce Sieur marquis de La Vieuville Surintendant des finances, à apporter à ses affaires, ou à faire courir contre Luy des libelles pleines de leurs mentes par Luy Commis, tant en L'administration des finances, qu'aux plus importantes affaires du Royaume desquelles il se vouloit attribuer La direction, et alui privativement à tous Sans, et disoit que pour y parvenir j'avois rompu L'Uzelle par laquelle il estoit monté à la faveur en ruinant La faveur du chancelier Sillery, qui en effet l'avoit fait approcher du Roy de perdonner puissant et d'un Esprit bien autre que Le sien, lequel puis après il estoit efforcé de faire congedier, mais il n'avoient eu Si peu de temps pris les Sy fortes racines en L'affection du Roy qu'il Les a reconnues Luy même Sans ces desquels Elle Voulois ayder ou qui vouloient Se Servir de Luy pour les detenir Comme La Suitte de cette histoire vous fera voir, cependant Vnion par plusieurs arrivé de Compiegne qu'il avoit vu arreté par un exempt assisté des Soldats des gardes qui Saisirent de Sa personne et l'emmenerent prisonnier au chateau de d'amboise distant de Soixante Lieues de la, Sa meubles et papiers furent aussy tost inventoriés parmy lesquels on dit qu'il Trouva un Rolle du

Bien que ppoit Lippere elle sa femme, Le Sieur de mene Bozas chr. de Beaumarchais Trezorier de l'Espagne Lequel bien Suivant Le Mémoire, montoit Jusqu'à 20. millions de Livres, il metoit par ce malaise au Beaupere et augendre, de bien et promptement faire Leurs affaires puisque Dieu étoit Surintendant des finances et l'autre Trezorier de l'Espagne, Lun ordonnateur et Lautre dispensateur.

Ce parreque ceneu ppar ma Coutume dinvectives contre quiqueu ce soit que jay mieux aimé rapporter des temoignages, que de rien avancer du mien, Jene croir ppar vous en donner de meilleurs Sur Le fait du Sr. de la Vieuville que celui que Le Roy en a rendu et rend tes cy après de son Parlement, auquel après Lemprisonnement dud. Sr. De La Vieuville Sa Mté envoya Ses Lettres de Cachet qui Suivent

Nos amés Les Gens, bien que nous nayons Jamais rien tant Soubaité que Létablissement d'un bon Conseil, ppar de moyen duquel toutes choses Sone maintenües en Leur ordre à La gloire de cette couronne et au bien et Soulagement de nos Sujets, ni rien ne Lait acoutumé quele changement en ceux qui regardent Les ppersonnes des ministres et principaux officiers de notre etat, neantmoins pour certaines considerations importantes à notre Service, et dont Les Inconveniens etoient de telle Consequence que Si Le cours en eut duré plus longtemps, il nous eut été très difficile de garantir Le Royaume d'une entierre ruine nous avons été contraints de mettre Le marquis de La Vieuville dela charge de Surintendant de nos finances et outre cela nous Sommes Saisi de Sa ppersonne, attendant que nous ayons pourvû aux choses plus importantes qui concernent Le bien et La reputation de nos affaires aux quelles nous voulons travailler Sans Intermission, ce nous a été un extreme regret dénavoir pu trouver autre voye que celle que nous avons ppriese, mais nous avons été reduits à cette nécessité ppar La continuation de la mauvaise Conduitte dud. Sr. de La Vieuville qui a été Jusques cy point que de changer Sans notre Sceu plusieurs resolutions prises en notre presence, et traittes avec Les ambassadeurs, residens auprès de notre ppersonne, contre nôtre ordre, nous Supposons de Vous avoir, à dessein de nous donner ombrage de ceux en qui nous pouvions avoir Surement confiance, et rejettes Sur nous Lhayne qu'il Sest attiré en Lacrayant Ses ppassions contre Les particuliers nous avons bien voulu pour ce temps Luy ppar temoigner ce Le Repentir que nous avons de Son pportement, Luy faisant cependant apprendre connoitre que nous nen approuvions, pour lui donner Lieu de Se corriger ppar Lappreheusion d'encourir notre disgrace, et cette patience nous ayant été inutile, nous ne doutons point que Dieu ne fasse reussir Le remede auquel nous avons eu Recours pour Lenvoy Pour la grace d'apporter une bon Reglement en notre conseil

Lettre du Roy au Sr. de Vieuville

4

a estoit notre Etat qu'un chacun connoistra que nous ne pouvons plus tourner dans de pareille inconvenient, nous avons Jugé apropos de vous en donner advis, auquel Selon vos bonnes Instructions vous contribuerés de votre part à tout ce qui sera nécessaire pour le bien de notre Service et le repos de notre Etat Escrit à St. germain en Laye Le 10. aoust 1624. Signé Louis et plus bas de Loménye.

Ce témoignage fut tost après confirmé par un autre de sa majesté au Prevost des marchands et Eschevins de Paris lors qu'ils porterent à Sa Mte. Le Procès verbal de l'élection des deux nouveaux Eschevins, pour avoir Leur Election Confirmation de tous les ans à l'Entrée des Eschevins qu'il y a en lad. Ville ou en Congédie Les deux plus anciens aux quels on en substitue deux autres en sorte que en chacun des d.t Eschevins soit Durant Led. temps de deux ans enchargez) aux quels Sad.te réitere les mêmes plaintes contre Led. S.r de la Vieuville qu'elle avoit faites par sa Lettre de cachet aud. Parlement et autres Cours Souveraines d'où il y a plus Elle ajouta que Led. S.r de la Vieuville Les sollicitoit de faire emprisonner Les princes et grands de Son Royaume que Servoit mettre L'Etat en grand trouble, et changer une ancienne Royauté en une tirannie Barbare, et bien éloignée de la Liberté de laquelle Les Rois de France ont toujours usé à l'endroit des princes Leurs parents et grands de L'Etat Si Leur Zele et Devoir Le pouvoit permettre et celle de Dieu Il faut dire que Le Ciel a operé cette disgrace puisqu'il y a eu un Remerciement public au Roy d'avoir chassé Led. Sieur de la Vieuville,

Comme Lon Le conduisoit à Amboise par Le S.r de montatere et Sa Compagnie de mousquetons du Roy avec ceux de Ses chevaux Legers de Commandement fut en même temps prié de la marquise Sa femme et à Sa mere femme dud. S.r de Beaumarchais aise même se retirer en divers de Ses maisons de Sa fit aux Sables d'olonne Lieu de Sa naissance, ou Elle a de bon bien et donna ordre, et après qu'il se mettra en devoir pour Le Service du Roy de ravitailler Le Fort St. martin assiegé par Les anglais, nonobstant Le traitement qui Lui sera fait par coutumace entre Les deux temps par la chambre de justice qui Sera bientot établie

Le Comte de Scomberg rappellé en Cour

Le train de Leur deportement Sus d. et aud. marquise de la Vieuville Le Comte de Scomberg fut revoqué de d'angoulesme pour Servir Le Roy en Son Conseil d'Etat et de Ses armées comme sous ordre qu'il Sera et après Le bon grand et actions Sans autre respect ny Consideration que Le Service du Roy

Le Colonel d'Ornano mis en Liberté

Le S.r Colonel d'Ornano que led. marquis avoit fait donner d'avoir fait chasser de la Cour et emprisonné au Chateau de Caen auss rappellé et remis

1624.
5e Livre.

Dans Sad. charge prés la perſonne de Mr. Frere du Roy
La charge de Surintendant des finances fut divisée à la direction
Des deux Seigneurs qui n'avoient eté nourris dans des finances ainsy
Surintendant des finances de Champigny Seule robbe Longue à Scavoir Mr. de Champigny qui avoit paſſé
Ses premiers ans dans le Parlement puis en ambassade à Venise et
De la devint des anciens conſeil d'Etat puis Surintendant des finances
et finalement pour bien finir peu de il avoit bien commencé en Sa Charge
pour la grandeur de Son Famille un honorable tombeau il alla mourir
au Parlement en la charge de premier president que Ses merites Luy avoient
acquis (cavil a été fait à ceux qui n'ont jamais Souffert de la gesne d'une
courtaute fidelité au Roy et à Sa patrie quelques trouble et mouvemens
qui soient Survenus en ce Royaume

Le 2e Surintendant qui luy fut donné pour Collegue fut Mr.
Demarillac, aussy conſeil d'Etat qui de même que Mr. de Champigny avoit
commencé Sa jeunesse dans le Parlement, mais avec moins de reputation
pour Sestre laissé emporter au Zele inconsideré de Religion, qui servoit
De pretexte à ceux qui s'efforcoient de renverser ce Royaume et ruiner
Leur patrie, ce n'est pas qu'il fut un fort homme de bien, très habile
de très bon Esprit, mais la jeunesse et Son Zele ardent, l'avoient jetté
dans le party des Espagnols parmy les orages de la Ligue, Sestime
que ce n'a pas été plusieurs fois dans Son etre plusieurs fois repenty
Sa fin n'a pas été Si heureuse que celle de Mr. de Champigny, comme
nous verrons cy après mais pour ceux qui les touche tous deux, Ie dirai
Seulement, que les Condamnés en la robbe Longue ne font que le
Sang tout clair aux finances, dans lesquelles Il faut avoir été
nourry pour en bien demeler la fusée, aussy ne furent ils tous
Deux élus comme nous l'avons vu beaucoup d'hommes de
marque plus honorables que n'avoit été Mr. de la Vieuville, et
Mr. de Champigny pour etre 1er president aussi beaucoup d'honneur,
Et Mr. Demarillac pour etre garde des Seaux aussi malheureux
Pendant tous deux neantmoins plus propres aux dignités
qu'aux finances.

Mais Sen'ayant que j'ai donné Jey un Abregé de la fortune
et de la mort de ceux qui ayant tenu un rang et dignités tels
de Schomberg et d'Ornano à qui on dira que Mr. de la Vieuville
avoit jetté Ses charités, pourquoy dirje n'a-t'elle Sauvé la Vie
à Mr. le Chancelier de Sillery à qui Le Royaume etoit obligé d'une
Infinité de Services incomparables, au lieu de se laisser mourir
dans celle de Ses maisons La plus contraire à Sa Santé, Sans
Luy permettre de Se faire donner une autre et pourquoy n'a-t'elle
rendu à Mr. de Puisieux Son fils Sa charge de Secretaire d'Etat,
puisque la Vieuville les avoit aussy fait disgracier, comme des
Secrets qu'il n'appartient pas de penetrer plus avant en des conseils
que Jestime Sestime pas de moi Ecrire davantage

Remettant à Sa Majesté de prendre Sur tant de differens discours de grandes et
Longues invectives imprimées contre Mr. de la Vieuville pour

Effuche ne savie, mais jene puis mabstenir de vous faire voire pour tout Libelle, La conclusion du 3e. eme qui fut fait contre Luy, par laquelle en dit une gentille invention en ces termes pour montrer La plainte de ses malcontents contre Luy.

Seigneur autre fois fistes cette priere
Priape, rendez nous La liberté premiere,
Nous endurons pour vous le froid et les chaleurs:
Nous ornons vos autels et de fruits et de fleurs:
Vous avez les rayons de toutes nos dépouilles,
Il nous faut cependant supporter les citrouilles
qui naissent à nos pieds, et le long de l'été
font croistre au soleil qu'elles nous ont ôté
nos branches tout enchaisnées et leur tête tournée
reçoit au lieu de nous la pleine dome rosée.
Priape répondit, attendez la saison,
L'automne qui vient vous en fera raison.

Changemens aux Secretaires d'Etat

Vous avez vû comme Mrs. de Puisieux fut osté de la charge de Secretaire d'Etat, Il avoit les affaires de la Religion Et le Royaume Sur Seul. Laquelle Charge fut donnée et divisée aux trois autres Secretaires d'Etat Scavoir à Mr. Le Prince au lieu dud. Mr. de Puisieux, à Mr. de Chasteauneuf son frere L'Italie et l'Espagne à Mr. de Chavigny la Ville aux Clercs Le Levant et L'Angleterre, au premier en Danguerre pour (Elle du premier de Mr. de Blainmenil) qui avoit succedé à lad. charge de Secretaire d'Etat au lieu de Mr. Potier de Novion son cousin fils aud. Mr. de Gesvres qui luy avoit baillé la charge L'Allemagne, La Suisse, et les pays bas, tant les Etats de Mr. l'archiduc d'Autriche, que des hollandois et provinces unies et quant au 4e. qui fut Mr. de Beauclerc, auquel fut baillé La charge dud. Sieur de Puisieux, il n'eut Sur commis aucunes affaires de la Religion pour ce nous en parlerons cy après avec ceux qui succederont aud. Mr. de Beauclerc à D'Anguerre, dont il a été enlevé sa charge

Changemens aux Conseillers et intendans des finances

Quant aux changemens Survenus és charges d'intendans des finances, Mr. de Castille intendant et contrôleur general qui avoit été Ambassadeur en Suisse, Demeura dans les mesmes charges, Mr. de Bullion Et Mr. de Bullion Du Fargis intendant demeura des mesmes Et fut recompensé de Castille nouveau, et Mr. de Bullion de Fargis Surintendant des finances, et Mr. de Castille nouveau intendant des finances au lieu de Mrs. de Champigny et de Marillac, et fut Mr. de Castille autant que Jamais employé, et mesme d'avantage en Sa charge.

Antonius de Dominis cy devant archevesque de Spalatro et

Antonius de Dominis en ferme aux Jesuites

devenu Heresiarque, puis revenu à la Religion catholique et Romaine Suivant les écrits et revocations par luy faites de ses erreurs, et finalement se trouvant encore des mauvais rapports qui a servi et de incentive après La Resolution à lui donnée de se aller rendre en personne en l'inquisition à Rome au mois d'avril ou May mort audit lieu, son corps fut brulé par sentence de

927

De l'inquisition

Institution à Rome de l'ordre de chevaliers de l'immaculée

Lorsque nous sommes à Rome, il ne faut pas oublier que le Duc de Nevers apprenant que le marquis de Mantoüe étoit allé en Italie, le Pape Urbain forma le nouvel ordre par lui institué des chevaliers sous celui de immaculata conceptionis gloriosæ Virginis et de preux plusieurs cardinaux, qui virent comme Ld. Seigneur de leur de la main de sa sainteté un nouvel habit et la croix après avoir fait vœu d'observer et vivre selon la regle de St. François en toute obéissance, dilection et chasteté conjugale

Du different entre les Jacobins et les Cordeliers touchant l'immaculée conception de la

Chacun sait le grand different qui en entre les cordeliers et ordre de St. François et les Jacobins et ordre de St. Dominique sur le fait de la conception de la glorieuse Vierge, sçavoir si elle avoit été conçue en peché originel, et le titre, immaculata conceptionis gloriosæ virginis étoit agreable aux cordeliers et de plaisance aux Jacobins, c'est pourquoy pour eviter aux nouvelles disputes, qui en pourroient arriver Sa Sainteté sçavoit le contentement de l'une partie et en changeant seulement l'ordre des mots, et de faire écrire, gloriosæ conceptionis immaculata Virginis dont les deux parties demeurerent satisfaites.

Le cardinal de Sforce ayant mené de sa Sainteté, donna le ordre au prince de Celi, ayant mené mare antoine Prince de Palestre, à du comte françois et à vingt seigneurs Polonois

En cette année sa Sainteté crea 6. cardinaux, le neveu Barberin Son frere, magnifique frere de son Beau frere, et un neveu du cardinal Borghaine en reconnaissance de quoy sa Sainteté avoit reçu le bonnet du Pape Borghaise Paul 5.

Du duc de Bouteville et comte de Bontgibault

Le jour de Pasques au matin, cependant que tous bons chrestiens étoient attentifs à leurs devotions et à la celebration d'un jour aussi solennel, Les. de Bouteville montmorency, et le comte de Bontgibault, se battirent en duel, ayant pour second le baron de chantail, et les. de la Salle, et sur entre la porte St. antoine et le bois de Vincennes, contre lesquels la Cour de Parlement donna arrest par contumace le 14. Jour d'avril, portant toutes sortes d'infamie ignominie, confiscation de leurs et de biens, ramenuisé chateaux et maisons, degradations et coupe de bois &c. dont led. S. de Bouteville ne sortant guere souvent hors que en duels par lui faits au preced au on verra quelle en sera la fin.

Le Roy estant lors à Compiegne (comme j'ay dit) le parlement lui fit voir les arrests, et supplia sa majesté de donner main forte à la justice pour l'execution d'iceux, à fin que la ruine des maisons et heritages de ceux qui sont point Rebelles d'estat et de ceux d'obéir à ses edits donna de la terreur au peuple et tout de même laisser aller une pareille desobeissance

Du prince de Galles avec Mad. de Lorraine et Hollandois avec

Et après que sa majesté y eut donné ordre et qu'en et même temps les contentés les ambassadeurs d'angleterre pour le fait du mariage du prince de Galles avec madame, les hollandois et etats des provinces unies des pays bas y envoyerent de leur part, et de la part du prince de Orange 6. ambassadeurs extraordinaires, les. de Wortzyre de Pauw, Ludolphe, lesquels furent honorablement reçus et défrayés depuis le jour

De leur arrivée. Jusqùà Leur Depart qùoiqùil Jeut eu quelque mecontantemt
Dabloy contr'eux à L'occasion delà mort du Roi et cedue Chancelier Caruvch
pour Lequel Jamajesté auoit interposé Jarecommandation.

Mais Lesd Etats Jugeante combien Leur secours delà Jeune Leur Etoit
necessaire et Lobligation qùils auoient au Roy Defunt et au Roy Jusdit
trouverent qùil Valloit mieux renouer que rompre ce lien Jy Etroit que
Jusquiey Les auoient Conservé

Aussy Lesd ambassadeurs remporterent de Jad. Majesté Le favorable
traitté qui Jensuit.

Traitté de compagne avec Les Etats et Roy par bas

Qùen Lapresente année 1624. Jamajesté Leur Seratenuë un million
de Livres et Six cens mille Livres en chacune des deux années Juivantes
qui Jont en tout 2. millions 200. mille Livres, pour lesquels Lesd Seigrs Etats
Sobligerons en bonne et due forme, Rembourser deux à Sad. Majesté, aux
Jusmentionnez Roys deux ans après qùils Seront entrez en Guerre

Lesd Etats promettront et Serons tenus Sy Jad Majesté on Sa Ditte
Par quelque prince ou potentat ou autre quelqùil Soit dans Ses Royaumes
et Pays d'Jceluy Sadite Majesté de la somme de - - - - - de
gens de guerre par terre et par mer, comme aussy de Vaisseaux équipez
en guerre, Le tout au choix de Sad. majesté Laquelle Sobligera de rembourser
aux Seigneurs Les Jommes dedans deux ans après qùil Sera Lupar
ou entrez.

Jamajesté pourvoira aux charges et toutes Les troupes Françoises
qui Seront au Secours desd. Etats ainsy qùil a été fait cy devant

Lesd. Etats Sobligerons de bonne foy, et ne faire treve ny Paix
avec qui que ce Soit, Sans Lexpres consentemt et Jntervention de
Jad Majesté

Et d'autant que Lambassadeur que Jlle. envoye maintenant aux
d. Etats, en catholique et qùaux troupes Françoises qui Jont aux d. Etats
Jly a plusieurs qui Jont profession de la Religion catholique
apostolique et romaine, Jl Leur permis aud. Sr. ambassadeur d'avoir
en Sa maison Lexercice Libre de la Religion catholique, comme aussy
aux colonels capitaines et autres gens de guerre des Regimens Françoys
d'avoir des aumoniers catholiques et en outre que Jlle. a fait paroître de
Desir qùelle a que Lexercice Libre de lad Religion catholique Soit accordé
a tous Les sujets desd. S.rs Les Etats generaux, Les susdits ambassadeurs
Sur la très grande instance de Jad majesté aux d. Seigneurs des Etats
a fin de trouver quelques favorables moyens pour donner Contentemt
Pour les sujets de lad Religion Catholique à Sad. Majesté

Les susdits Etats generaux obligerons Leurs Sujets de Se mettre
aux navigations des Indes orientales et occidentales aux Les sujets
de Sad. Majesté auxquels Jls donneront Secours et assistance, comme
aussy Leur laisseront Le Jeu des Costes pour y trafiquer en toute
Jureté et Liberté

Les depradations faittes par Les gens de comme aussy celles
Larcins Sur les sujets de Dabloy Seront reparées et pour cet effet établir
comre deux ou trois des Etats generaux, pour determiner Les differents

1624.
5e Livre.

touchant Lesd. depradations aux Lequelz a pirtera Lambassadeur de sad
majesté, comme aussy com.rs du conseil du Roy Perou Establir une Trance
pour Le soulagement des subjets desd.s Etats.

Revoqueront Lesd Etats generaux, tous traittés et alliance faittes
auec les pirates d'Alger et aud, ce en conjulx ne sud en partent, demeurerons
contious responsables des depredations qui Seront faittes sur les Sujets
de la Majesté

Les presens articles Seront bien et duement ratifiés par des Etats
generaux dans deux mois, fait à Compiegne Le 20 Juillet 1624.

Apres ce traitté vint une nouvelle au Roy de la perte que Les
espagnols auoient eues au Bresil, apres vne autre reüe au Perou, cella
vint bien apropos parceque cette nouvelle fut apportée à Compiegne
Lors de l'ambassade desdits Etats Les admiraux desquels auoient
obtenüe ces victoires, desquelles Jl vous Seroy Bon de faire un peu de
parole

Vous auez entendu cy deuant comment Les Etats des provinces
unies des pays bas auoient dressé une compagnie et equipage de
naval pour la conduitte de l'Amiral Lhermitte, pour aller au Perou
Entreprendre sur Les Espagnols.

Lhermitte apres auoir couru Bonneur de mer arriva enfin au
Perou auec douze navires

Le Vicroy de Lima en Etant averti Soguitre et Les attendre auec
trente naures dont l'Admiral desquels Jl y auoit 800. hommes de
combat, dont La Vice admiral 500. a 600. dont chacun des autres nauires
estoit grandement bien fourny d'artillerie, ne croyant pas led. Vicroy
que Les hollandois fussent Suffisans pour Ses matelots à cause de
petit nombre de leurs Vaisseaux auprés des Siens

Neantmoins Les hollandois approchent courageusement l'Amiral
d'Espagne, et vn des douze nauires de l'autre appellé Limite d'ennuy (Son
nom merite Bien d'estre mis Jcy) aborderent et rampommerent l'Amiral
Espagnol auec vn furieux combat de deux heures seulement dans
lequel espace de temps led Amirale Espagnole fut coulée à fond

La Vice amirale hollandoise ayant pris le même ordre que
Son Amirale eut à mesme temps des douze nauires contre
La Vice amirale espagnole, laquelle fut entierement Brulée auec
grand meurtre Les huit autres nauires hollandois Subs attoint de
pareille Sorte contre tous Les reste de la flotte Espagnole a eu
combat Jl y eut 6. nauires Espagnole coulés à fond et 6. Brulés.

Le Sang rougissant l'eau de la mer Les Espagnols mettent
sur leurs Vaisseaux La Bande rouge Blanche, pour [illegible]
Libs signifier qu'ils demandoient la paix Les hollandois leur
demanderent s'ils vouloient se rendre à leur misericorde et
discretion, ce qu'ils refuserent dautant qu'ils estoient encore en plus
grand nombre, cella Servit fort peu, s'ils n'en qu'vn deuxieme
combat se rallumat dans lequel deux nauires Espagnole furent

Flotte navale de Lima

Brulés, quatre coulés à fonds, et sept Brulés, de sorte que de trente navires envoiés aux Indes en ces deux combats pas Vne de reste. La victoire demeura entierres aux hollandois qui pour toutte perte eurent deux navires Brisés, mais les hommes en auroient été sauvés a cy la force humaine en peut faire car tout sauvé à l'heure même sur Pernambuc la ville de Olinda étoit à ces dautant que l'épouvante de celle a faire à la vüe, Estoit entierement consternés, mais l'amiral et le temps qui forcera les Hollandois à se refaire la rassurera par la survenüe du secours qui y arriva de toutte part de la Campagne auxquels duquel elle ne fut pas attaquée.

Quant à l'armée navale conduitte par l'amiral Vitsuer quoique Lecombat fut. fort glorieux, elle en neantmoins vu plus admirable Salvador au bresil pour les Espagnols Sauer, avec neuf grands vaisseaux, entra avec celuy de Hollande commandé par le colonel Jean Vandhort, deux mille hommes de guerre et seulement et 1500. matiniers.

Dans cette flotte arrivée à la hauteur de 17 et une quart de degré de latitude du coté du nort fut découverte le 21 Janvier de cette année 1624. Les Iles de Cap Vert et celle Sainte antoine et poursuivant leur chemin Lecolonel Vandorts avec son Vaisseau Hollandois fut emporté par la tempeste à cette coste d'affrique dite aujourd'huy Sierra de Lorne Leones ce qui mit en peine l'amiral qui à cette occasion fut obligé de sejourner à la baye de Ste Sainte Vincent, ou il avoit donné rendés vous à toutte la flotte, et ce sejour dura depuis Le 2. de Janvier Jusques au 26. de mars durant lequel sejour les chaloupes furent assemblées et montées par pieces dans les Vaisseaux et cependant Lecolonel Vandorts arriva, puis la partirent Le 30 jour 26. de mars, le Lors l'amiral dy loya son ordre et Le fit entendre à ses compagnons qui contenoit le Commandement des Etats et du prince d'orange d'attaquer la baye de Todos los Santos et en consequence la ville de St Salvador principale du Bresil Sejour ordinaire du vice Roy et de l'archeveque.

Pour Votre contentement Je vous feray une petitte description de celle baye, cest un espece de golfe qui peut avoir environ 6. lieües Description de la baye de todos los Santos de circuit environné quasi partout de Rochers et de precipices et au milieu de celle plage en Située la ville de St Salvador contenant environ 1800 maisons, quatre couvents, cordeliers, Benedictins, Jesuites, et carmelites, et deux eglises parroissiales et y fut aisé de porter par un bout en cette ville l'une du coté d'orient, et l'autre d'occident, la partie d'icelle qui regarde sur la mer est elevé sur une montagne couverte de Buissons fort espais dans laquelle on a tiré un parapet de demy lieüe de long taillé dans le roc a pointe de marteau les magasins et munitions sont dans les dittes cavernes au bout et pour monter de la grave au haut il y a deux chemins étroits et serpentans de la longueur d'environ 1 boyard. Sortilité du bresil Il y a quelques chateaux et forteresses environ de la ville l'un appellé St. antoine du coté de devant et deux du coté du

Espagnol

contans appellés S.t philipes et tepesizzo bien munis d'canon de fonte verte, vers lemidy il y a vn ruisseau qui fait moudre cinquante moulins à sucre, appelés pau eux d'pays ingenios qui peuvent rendre 4000. caisses de sucre pau an dans le Brezil en fort fertile et deplusieurs bons fruits, coton, bois de Brezil aussi de bon Sejour doux et agreable, le Roy d'Espagne interoit dans Ses Royaumes 100. de douanne Sur toutes marchandises.

Les hollandois etans arrivés à S. Liévin delad Bayé Le 8 d'may mouillerent en Lanière à fin de faire halte et donner Loisir à leurs gens de se equiper et preparer au combat Leurs Soldats qui etoient environ 2000 mines comme j'ay dit Seront embarqués dans les quatres plus grands vaisseaux pour la conduitte de l'Amirale qui les fit voguer à la teste de leurs autres à fin que l'ennemy vint que tout etoit Remply et en cet ordre tirerent ay. navires portugais rangés dans leur port plutot pour butiner que pour combattre, comme pretendoient les Espagnols qui pour cette Jalousie Brulerent 4 navires Portugais

Sieur Amiral prit terre avec Ses 2000. hommes qui se attaquerent furieusement aux portes de la Ville auquel combat Lamain Lieutenant fut tué avec audit minvech capitaine du navire de Négreningue; et fut bien combattu par les hollandois qu'ils renfermerent l'ennemy dans la Ville et cependant Le Vice amirale avec Les 1500. matelots attaqua vne Batterie nouvellement faitte Sur vn Rocher qui est dans le Rivage defendu de 8 pieces de Soutes et deux de fer puis etant venu du Renfort aud. amiral 600. Soldats descendus dans des esquifs des navires de Guinée et de Negreningue et nus au, ils attaquerent la muraille haute de neuf pieds Sur laquelle la trompette du vice amiral monta Le premier et Luy Le Second et Les autres Ensuitte qui se rendirent maitres de la place en laquelle il y avoit Six cens Espagnols dont partye se Sauva dans la Ville partye demeura en Estendu.

Ende dans la ville Retirerent in fuite arquebusades de Sacres, desquelles pour se mettre a couvert Ils descendirent au pied du Roc ou ils passerent La nuit apres avoir encloüé Le canon Sud. Le Lendemain au point du jour L'admiral faisant La ronde pour Sinstruire de la contenance de Ses ennemis Il apperceu L'enseigne Blanche Sur Les remparts vne portugaise qui L'assura que la ville etoit abandonnée, en effet avec d'ailleurs il marcha avec Les Siens aux portes qu'il trouva ouvertes Leurs desertes de Les habitans ayans pris La fuitte La nuit Sur Les Remparts qui Leur Sur Pan qu'vne grande armée Hollandaise etoit toutte descendues Enterre pour Les Secourir, L'etendart du Prince d'Orange Sur un pyton mis Sur Le Bastion de la coste de la baye pour Donner Signal de Ville gagnée aux mariniers et Soldats qui etoient restés a la garde des Vaisseaux, equipagerent pour aussi descendre à terre pour Les Secourir dans Les Fauxbourg d'Embar Lequel ils pillerent.

Les Soldats Espagnols qui etoient dans Les forts susdits

Bande d'autorité Espagnole

Lyppouvoient donner de la peine se rendirent à la premiere Semonce
Sier et Dague Sauver et Diego d'emandone, Portado Son Sifragan
de Sain Salvador, Lyprovincial des Jesuites au Bresil Le Gouverneur
Dordenier pour Le Roy d'Espagne et plusieurs autres qui etoient
Restés en Leur maison furent Emprisonnés et menés en Hollande

Le Butin fut grand y ayant entre autre plusieurs vaisseaux
tant d'or que d'argent et Singulierement une vierge marie d'or
massif et Les douze apotres d'argent chacun de 4 pieds de hauteur
grande quantité de marchandises mises ayant pour Les partager
entre La Compagnie des Indes occidentales.

Cette prise Etoit suffisante pour Legain de tout le Bresil
et ouvre le Chemin aux indes orientales que les Hollandois
Devorent deja en esperance, ce qui acquerra vn autre pour la
Lequinée encourager d'vn Si heureux Succés qui advint Le
xi.e may.

Sandor etably gouverneur de Sain Salvador fit publier
Liberté de Religion, et retablissement de tous habitans indiens
et autres quelconques qui voudroient retourner a la Ville, la
faisant Le Serment d'obeissance aux Etats des provinces vnies
et au prince d'orange et puis mit de bons garnisons dans
tous Les forts, Lesquels il munitionna fort bien en faisant d'vne
ruse d'mettre Sur Les vaisseaux hollandois Les pavillons de
Banniere d'Espagne Sur vn navire Espagnol qui ne sauroient rien de cet
accident furent prises au bon ordre, pensant estre arrivées
en surete.

Le gouverneur de Fernambuc averti aussi des Espagnols de
La prise de Sain Salvador donnerent avis à toutes Les autres places
de Terre Sur Leur garde et envoyerent avertir de tout Le Roy catholique
par vaisseau qui il y avoit 900. caisses de Sucre entre plusieurs Jesuites qui
portoient au Roy d'Espagne Le discours de la prise de la baye de
Ville, Lequel vaisseau fut pris par vn capitaine hollandois rodant
Coute de portugal à deux Lieues de Lisbonne et Les Jesuites aussi
Leurs depeches furent envoyés a la haye

Sa Majesté catholique fit en cet temps La plusieurs autres portes
ensuitte de celle du Bresil contre Les hollandois ayant Envoyé trois
vaisseaux en hollande, chargés de deux Butins fait à Sain Salvador
pris à Leur retour a nos vaisseau de Lisbonne Scavoir vingt tonneaux
Chargés d'huile et autres marchandises deux autres de 800 tonneaux chargés
de Sucre ou il y avoit quelques cordeliers religieux Cordeliers, Benedictins
et Jesuites entre plus la navire dud.t Cyprie chargé de Sucre entre deux
cens Esclaves noirs.

Cy porter Encouragement Les Espagnols à s'equippper pour
recouvrer La baye susdite et chasser Les hollandois du Bresil
exposer, Sur arrivé au conseil des Indes qu'il se dresseroit vne
armée puissante et grand Equipage naval pour La charge de la

conduitte de Bordeaux de Jsolle, vn dv ongnon Sv Servoit en cet équipage
de tous Les Vaisseaux de Ses amis et alliés ou qui etoient en paix avec
L'Espagne, même de la France et non seulement de Ses navires, mais
aussy de Ses matelots, et mariniers que Les Espagnols contraignoient
de Servir en telle occasion Sa Mte catholique, ce qui etoit contre
La liberté generale de toutes personnes et nations de tout temps libre
aussy L'ambassadeur de France resident en Espagne Sa dite très grande
Justice pour Retirer Les Français de cet Esclavage, qui pour marque
Donnes de L'obligation aux hollandais et Leur faire Connoistre que
Ses Loy Arrêts Edits et Commissions Royaux et Lettres au traitté
qui avoit dostre fait entre Sa majesté et eux, n'en a fait parler
de Ses affaires Estrangeres, Venons au notre et faisons voir tout
en la Case navarre et Bearn.

Pour avoir Rapporté cy devant Lunion de la Couronne de
navarre et du Pays de Bearn à la Couronne de France avec L'intention
de joindre en vne Lend cur chancellerie de la navarre et du Bearn
vne Parlement qui Seroit à Pau, Sur toutes Lesquelles unions Sont
Survenu des oppositions de la part des dits Pays et icelles renvoyées
au Conseil dEtat Jl y intervint arrest par lequel Il fut enjoint à la chancellerie
de la Case navarre de verifier et publier Ledit dunion des dites
couronnes et quant à ce que toutes Lunion des Justices Il fut
ordonné quelle Seroit

Justices de navarre et Bearn

Entre Jacques nonobstant vn arrest dud. conseil du 30. Juin
1622. obtenu par Surprise d'vne laquaye Le Roy et Le Conseil estant
à mai par eux de St Palay Sainte enuelle prenant année dans la
pleine paix et ayant mis cette affaire en deliberation en la grand
en Conseil et ouy Le Remontrances dud. Dubau avocat de
Sad. Majesté en la chambre dud. St Palay, Sur Ledit dunion et
incorporation de la Justice et chancellerie de St Palay avec de Pau,
et que tout Seroit dorenavant appellé Le parlement de navarre
Seant à Pau, auquel Lepays de Soulle fut annexé nonobstant que
pareyd avant Jl eut été joint au Parlement de Bordeaux, commencé
Lepouvoir sous par Ledit qui en fut fait en lad Ville de Compiegne
au mois de juin dicelle année, par lequel Il estoit vn grand reglement
dans concernant Les Justices, et officiers dicelles, que des soulagement
des Sujets de la Case navarre qui Seront dorenavant tenus de
Sy plaider en Cause dappel aud. Parlement de Pau, sauquoy
dans Survenues des oppositions de part de la Cour navarre
Jntervint autre arrest du Conseil, du 10. 8bre ensuivant ouy encore
Led. avocat Dubau, qui parloit pour Lunion des Justices par lequel
Led. Edits dunion des pays et Justices Sortis Confirmés et
ordonnés quils Seroient executés Selon Leur forme et teneur
Lequel quoy que nous ayons rapporté quelques Raisons pour

Lad vnion dejustice en Pyrigo Jene my tiendray d'avantage.

Vnion de ch. de Sd Comptes

Sur autre Edit, du moin d'avril Lachambre des comptes, aye, qui etoit pour la navarre, Bearn, foix, Bigore, et autres terres de Jeanne Domaine du Roy et celle de Nemz qui etoit pour le Duchés d'albret, comté d'armagnac et de Rodellez, vicomté de Lomagne et Lauragues et autres pareillement vnies et incorporés a celle de Pau, étoit bien La Raison d'illustre en cette ville, en laquelle ce grand monarque Le Roy desfunt pere du Roy Regnant étoit né

Mort du Prind. de Soyons

M. Seguier Seigneur d'autry conr. and. Conseil d'Etat fut nommé par Ld arrest du x. xbre pour aller faire lecture de Ld. Edit, mais la mort du mr. Le Pt Seguier Son oncle Lerevoquat pour Sumedre à Ladignité de Premier en Parlement de Paris quine perdit rien au change quoiqu'il eut Soin une très grande perte en la mort de Ce Excellent homme tant pour Sa probabilité Saffisance témoignée au Sondat de tant de pieces qu'il a faites, que pour Ses incomparables Saffisance et equanité et Ld. Pt Seul ne resentit par cette perte mais aussy toutte La France Ayant entendu pour les Signalés offices qu'il y auoit rendu tant aux plus Eminentes charges de La Royaume qu'aux ambassades et negociations d'importance, les merittes de celuy cy qui Luy Sont dus et les témoignages que Le Roy en rendra et apres adoueront aucunement laigreur de cette perte

Le Pt Venu mr. des req.tes de Lhotel du Roy fut deputé au dit Pard. St D'autry pour Lexecution dud. Edit

Chambre de justice contre les financiers

Cependant Ensuitte de L'imprisonnement de Sr. de La Vieuville Surintendant des finances et de L'eloignement de Mr. de Beaumarchais Son Beaupere tresorier de L'Espargne Ilz Sefaisoient des preparatifs et memoires pour faire Le procés aux financiers mais ce qui Sen Suivy a montré comme aux autres recherches precedentes que cetoit plustot a leurs Bourses, qu'a leurs pretendus crimes et larcins que Lon Saisit Laguerre

De Verité cen'y bon proceder ni recommancer la recherche Et punition par les plus Eminentes charges pour vn gd. ayt peine de faire en Sanimosité mele parmy et que le public Lu reuint des Satisfactions exemplaires, pour donner ordre aux plaintes des excessives profusions et pillages quauroient des Surintendans et autres charges relevées, ou Sailler durant ce Regne en leurs maisons et Seigneuries aux depends du pauure peuple, lesquelles crient Vengeance, de la substance duquel convertis en or, argent, Peintures, marbres, Jaspes, fontaines, parterres, Vergers, et vne quantité de bonne terres derobés à la Culture et à la nourriture des pauures pour en Contanter Les yeux et Les narines de Mr. entant de fleurs et Compartimens exquis, allées, Carreaux,

Le autres enjolivement superflus et Jusqu'au Carrosse plus belle que celle du Roy;

La Refereze arreté par vne declaration Publique ou Affiche entoutes Les Cours souveraines de Paris elle en da mois d'Xbre 1624 laquelle coupe Bras et Jambe Sans Exception de personne et qui sera reduitte à la seule punition d'vn pauure miserable Tresorier provincial, qui naura Jamais aspiré d'Injuste, et trop de presomption, qui Leur sera demeuree en la presse

Ce Jugement nommé pauure aud declaration enuoitte elle la premiere pour Lieu Lachambre ditte de Justice en celle du conseil qui Voisine Legrand Bureau de la chambre des comptes, Negre à la verité Sans reproche le tout d'vne exquise integrité, Courageux et Jmorruptible Lequel en peu bien taillé de la Besogne aux financiers Si on neut point pris Les erres des prudentes refereze pauure composition general qui expose au naufrage La Justice aux Injustes

Ce Jugement nommé pauure aud declaration du 24. 8bre etoient Mrs Deinemy Presid. au parlement de Paris, Jubert Sieur dudit Preuden en la chambre des Comptes de Paris, Sarau, Samon, Loiné Le Feure S. De Laireau Mrs des Req.tes de L'Hotel du Roy, Limon conr. au parlement de Paris, Cambrar conr. au parlement de Toulouze, Sommaroy au parlement de Grenoble, Fayat au parlement de Dijon, Bombart au parlement de Roüen, Tournebu au Parlement d'Aix, Le martigny conr. au parlement de Rennes, Delongueil et Lescuyer Mrs Des comptes à Paris, Turpin et autel conseiller en la Cour des Aydes.

Pour Juger comme Sa Majesté auoit grandement choisi des Hommes d'Integrité entous Les parlements et autres compagnies Souueraines, a fin de Supprimer toutes Les occasions des Vexations Les plus pare de ces Jugements estant Jmportun aux Financiers, et mais La bonne Intention de Sa majesté fut étouffée par les occasions qu'il Luy furent representé, et du retour desquelles nous n'auons Point Leu Sy La chambre fut aussy tost Supprimé qui institüée et ces Juges venus des Sy Loin renvoyés à Leurs pays, apres quelque Employ quelques abseus Il enuoita ceda ou à Beaumarchais vn million de Liures aux Sa charge de tresorier de Prouince Estimée Lors à vn autre million, car tous Jusqu'aux moindres officiers contribuerent et moyennant cette contribution Leur fut donnée Impunité et franchise de reforme Jusqu'a dix ans Sur quelques pretexte que ce fut, que Sy neantmoins Il s'obtenoit quelque Commission particulieres, pour La Refereze de quelques particuliers ou de Sa Sante a quelque Juger que ce fut Elle n'auroit point de Lieu, et Elle netoit point verifiée en Parlement, ce qui apporta cela Brouillerie en Liures 1 Bre 6. en laquelle quelques Mrs des requetes ayant obtenus vne Commission pour faire Leuer à quelques financiers particuliers Sans La faire Verifier aud.

*Voitures, qui eut, qui vault, qui vaut mille liures et Litous et autres Jusqu'aux plus petites

Parlemens et Quelle Exercens dans Le Palais à Paris ou Presté
Faisoient a Sitte du grand prevot de L'Hotel acelles arelles Le jugeoient
Souverainement, faisant appeller Leur assemblée Chambre de Justice
qui neantmoins n'envie d'être Supprimée dans Le parlement Se remis
ensorte que cette pretendue Chambre de Justice fut Supprimée
tant par Led. Parlemens que par Le Conseil privé du Roy, qui
Sont Leurs Souverains Comme nous verrons cy après plus amplement.

M. Hayan president aux enquestes du Parlement fut ajouté
aux Juges desia nommés pour la Chambre de justice par une commission
particuliere

Partisans francs Forcheretes

Les Travailleurs avec Le Roy Cest a dire Partisans et ceux qui
Leurs ont prestés Leurs deniers a cet effet Sont declarés exempts de la
recherche par declaration du 14. novembre

Mort du Sieur Arnaud

Dieu fait que lon pourroit Les financiers La mort Sexere
D'autre part Le S. arnaud devint malade au Fort Louis et fut tant
fait porter à Sontenay Ou il mourut Le 14. 7bre ou il fut enterré
Eglise et y receut cet Epitaphe

Sous cet tombeau, Sous Les Cendres d'un mestre de camp
D'un regiment de Champagne, Son nom Sur arnaud, sa
Province auvergne, Son Esprit Luy donna rang dans Les
Conseils, Son courage dans La guerre, Ses actions dans L'Histoire,
Il edifia Le Fort Louis, Retablit La discipline romaine,
et mourut agé de 44. ans; La parque fleurs Son malheur
car Il eut moins de Sortune que de merite, et tu nose
point de Doüanger digne de Sa Vertu.

Ces charges Surent données aux S. de Thoiras duquel nous entendrés
parler cy après, mais Jenemettant pas que ceslera entierement
dignes de Son merite.

Eldem. Le chancelier de Sillery

Nonplus que de la mort de Mm. Brulars Seigr. de Sillery
Chancelier de France qui mourut aud. An Le premier 8bre après
avoir eu La Cheute de Luy La Vieuville qui avoit été cause de Sa
D. Disgrace, et La mort de celle La mareschale d'Ancre qui Luy
causa La premiere à Blois Lan 1616. Les actions Signalées
de Luy en des cours de precedentes et en celles avec un milliard
D'autres qui ne Sont Venües à ma Connoissance Luy Serviront
D'Epitaphe, Memoire et d'admiration de Ses Vertus qui Seront
autant d'admiration de Ses disgraces et des envies qui Luy ont
portés ceux qui ne pouvoient approcher de Ses merites dignes de Sa
Sou integrité et fidelités à la Conduitte de l'Etat,

Le Roy Charles neuf Le mit en Son Parlement de Paris
Le Roy Henry trois Le fit ambassadeur ord. en Suisse et aux
grisons ou il fut continué par Le Roy Henry quatre et dans
Survenue La mort du Seigneur Henry III. en Laquelle il Jargea

Il apporta Sy diligemment et avec telle Dexterité que Les Ennemis de la Couronne ny purent rien disposer de cette nation vers laquelle il s'engagea de Hurcle Soo mille Livres pour La Reserve de six maîtres j l'un Lieutenant de la gendarmerie de Vervins entre Les deux Couronnes de France et d'Espagne en laquelle negociation Il conserva genereusement Lindignité de son maître, j'ay puis apres Envoyé en ambassade extraordinaire à Rome auquel Voyage Il traitta Lemariage du Roy avec MM. La princesse de florence mere du Roy Laquelle y fut honnorablement conduite jusques marseille, dou le Roy De Sa Majesté Le fut venir à Lyon pour traitter avec Le Cardinal alexandrin de la gendarmerie entre Sa Majesté Le Duc de Savoye de la j'ay Esté Envoyé ambassadeur Extraord.re en suisse Lan 1601. pour nouer Et renouveller les marques de cette belle Harangue Et qui fut faite en une diette et assemblée generale tenüe à Soleure Le 11. Septembre Lest. en Vie. y fut aussi Envoyé extraordinaire apres Lad. election Denis Fontaine Lad harangue pour renouveller les anciennes alliances qui fut agrée tant par les cantons que par les trois Ligues grises et dou Led S.r de Sillery remporta un tres grand honneur pour les difficultés qui se trouverent en Lesquelles il Sut se rendre en trois diettes Sur un tenant Lune à Lucerne Le 25 du present mois de J.bre Lautre à Baden Le 6.bre et La troisieme aud. Soleure ou elle fut conclüe et arrestée Le 16 novembre avec une extreme diligence et dexterité en 1605. il fut honoré de la charge de garde des Sceaux et Deuelle du Chancelier apres Lemort du Chancelier de Bellievre, Les plus grands travaux qu'il ait eu Les plus utiles Services qu'il a rendus à L'Etat ont été dans Les premieres années du Regne durant Le bas age du Roy, auquel il Sut se trouva Le plus ouvert et delié que de Sieu, pour en contenter Les uns, tromper Les autres, et amadouer Les autres parmy une incomparable fidelité Sçeut Subsister L'autorité Royale encore que La grandeur de la Couronne S'en insensiblement accrüe avec Le Sage du Roy et la capacité du Roy, Je veux Laisse a penser Si tout cela meritoit qu'on Luy mit La Couronne ou un Chapeau de Cardinal, ou une Couronne d'une De Tout laquelle ou plutot tous les deux, puisqu'il avoit apris de Vertu et de pieté pour Lun et de noblesse et de generosité pour Lautre; Victoires de Couronnes de Lauriers sur La terre au dessus de Dieu de Benedictions dans Les Recompenses dans Le Ciel

Reste pour La Conclusion de cette année 1624. encequi touche Les affaires de France auparavant que d'entrer en discours que je vous ay promis de la Valteline vous faire voire Les Batimens qui ont été ou Commencés ou parachevés à Paris, ça été un grand dessein aux Historiens de nos derniers qui pour Brievelé, que nous Sommes porter à une trop grande prolixité, de discours Laplus part Inutile ont obmis plusieurs choses qui faisoient à remarquer a Lesquels nous nepouvons apurer Lorigine Singulierement aux Batimens pour Les opinions differentes de ceux que n'ayt encore parlé que par conjectures entrautres quand est de admirable edifice de L'Eglise de notre dame de Paris a été commencé, La Bastille et aud. et qui en ce Lieu armé Jean de Grael Prevost de

L'image de La Vierge. rellad. lglise. &c.

Pour Eviter ceddissans vous devez Sçavoir qu'au Commencemens de Juillet Le Roy vint à Paris, pour asseoir La premiere pierre de La fondation du Batiment nouveau qu'il fut faire au Louvre, et aux fontaines qui Servoit apresent devant L'Hotel de Ville durant La prevoté de Mess. Du S. de Bailleul Lors Lieutenant Civil et apresent president en parlement et conseiller d'Etat auquel Sa M. commit La direction de cet ouvrage

Les eaux et Rouges et Fontaines de Paris

Laquelle des eaux de Rouge de 4 Lieües de Long a été achevée Jusques La porte S. michel d'où par 12 Tuyaux de fonte, elles vont abreuver et embellir L'Hotel de la Reine mere et plusieurs Fauxbourgs S. michel, S. germain, S. Jacques et autres de cette Ligne, quantité de monasteres, colleges, rües et maisons de L'Université et mesme de Sorbonne, Le Palais Royal Eglise et cloitre notred.; et soient etendus Jusques plusieurs endroits de La Ville en quelques maisons particulieres.

Le Palais duquel nous avons vu ey devant L'incendie fut achevé de Rebatir en cette année et pour Eviter aux Inconveniens passés, L'voute qui n'etoit que de Bois et Simple Lambris on maintenant de bonne pierre de taille.

Le Pont S. michel qui n'etoit élevé que sur des pieux de Bois et qui avoit été emporté par les eaux a été parachevé sur le dit arcades de Pierre rebatty tout d'une parure de face pour durer à jamais.

Le nouveau monastere des Capucins au marais, du Temple, des Carmelites non guerres plus loing Loing, L'eglise S.t Eustache continüe, adjonction à faire aux ayles et aux reguets de L'Hotel Dieu de Beaux hotels comme Jouy en Josas de Chevreuse, et de M. Le cardinal de Richelieu et tant de monasteres nouveaux &.

L'Année 1625.

Or. Il En desormais temps que Jacques fine mapromesse devoit Des differens d'entre entendre capable de ses differents d'entre Les grisons et Les Valtelins Les grisons et Les Valtelins Leurs Sujets revoltés, et de L'interest de la France à L'entretenement de son alliance avec ses Suysses.

J'ay toujours été Curieux d'abreger en peu de discours plusieurs affaires qui semblent estre Sujettes à de grandes narrations, afin d'etre Langue et mienne Stile Je me Contenteray devoir representer les Sommairement, Les Situations, Les mœurs, Les Ligues, Les alliances et Interests Les mouvemens Survenus depuis plusieurs années encor passés Jusqu'au Commencement de la presente 1625. à fin que cet Autre propos vous rende Saisie L'Intelligence des que Je rapporteray cy après Sur chacunes des années Suivantes et que cet petit discours vous serve de guide pour Lire et Sçavoir connoissance de tout ce qui s'est en Suisse, et que toute L'Europe sache La Vérité de toutes ces affaires, avec La Justice de

armes du Roy pour La deffense de ces pauvres peuples affligés
pour amis, alliés et conservés par S.M. T. C. car jamais en a discouru
selon ses fins ou affections particulieres, à Vienne, à madrid,
à Bruxelles, à milan, à florence d'une façon, à Rome, à Paris,
à Londres, à Venise, à la bazze et à turin d'une autre sur toutes lesquelles
Jose Jamais dire quelque Chose pour les traitter publiés
et parce qui à paru à Lorsque d'un chacun.

Description des Ligues

Si les grisons ont été Les derniers de tous les peuples
Helvetie, à se retirer entre Ligues, et allier aux leurs compatriotes
et voisins et puis aux Princes que la nécessité leur a fait
Juger puissants pour les proteger et pour leur Zele affermir
Leur Liberté, Ils ne Sauroient prendre à la défiance qui accompagne
ceux qui ont secoué Le Joug de la domination de leurs princes
et Seigneurs naturels, et à Dapreté et Barbarie de leurs
mœurs, comme à l'assiette de leur pays remply de montagnes
et Vallées de precipices, enfumées desquels s'evoyent des Rochers le
mis aux Les Vertiges et marquer des ruines des forteresses et
Chateaux de leurs anciens Seigneurs qui ont eu sur succombé
Dans Les revoltes, qui pis en La Retretien abonde, fors en la
valet valteline qui approche aux de la Langue et civilité d'Italienne
Se ressent aucunement de la fertilité car elle produit des vins
autant recherchés que dignes des Bonbes et Viandes, des grains
en abondance fruits, dont les grisons nous guident Bois, des fruits
tels qu'ils en petite quantité et quelque peu d'orge en aucuns de
Leurs

Ce Pays Grison consiste en Vingt et six comtés Plusieurs
Bourgs et Jadis une Communauté, de plusieurs Communautés une
Ligue, et de trois Ligues en Composé La Republique, et estat
demeuralie, desquels trois Ligues d'une Sont appellés grises à
La Ste des dix d'roitures qui confine Le comté de Tirol appartenant
à La Archiduc d'autriche, Leur ville capitale en Coire ou en
Lévêché et Juridiction criminelle Souveraine Laquelle Ils appellent
Stro ffgritha

Valteline

Quant à La Valteline que Les communs par corruption appelle
Valtoline qui Voisine Le duché de milan, elle à toujours reconnu
pour Seigneur Les princes Souverains Les trois Ligues grises
ou ceux qui Les ont possedés depuis qu'elle à été affranchie de
La Subjection Romaine retenant toujours Le nom de Telines
capitaine d'une garnison que Les romains y établirent pour
tenir ce passage de l'Italie en allemagne Lors qu'ils furent
Saisis de l'envie de se rendre Seigneurs de la germanie.

Cette province contient en Longueur environ 20. Lieues
françaises et comprend tout Le cours De La riviere d'Adda depuis
Sa Source auprès des monts de tirol Jusqu'à un quart de lieue de

Son embouchure dans le Lac de Cosme, ou l'espagnol a fait Batir le fort de Fuentes duquel Je parleray Incontinent.

En descendant Lad. Riviere d'Adda La Valteline à sa droitte le pays des grisons, à gauche les terres des Venitiens, Les Espagnols (cen adire Le milanois) au bas et Les autrichiens au haut

Chiavenne

Quant à la Comté de chiavene et de sa Vallée, elle est aussy à sa droitte et fait un pays Separé que les Espagnols ont aussy envahy sur Les grisons

Des quatres parties de la Valteline, Le premier qui est à l'embouchure d'Adda en appellée valteline dessous et a pour capitale La ville d'emorbegue ou L'espagnol a fait Construire un fort, elle S'Etend depuis Le fort de fuentes Jusqua Piemonte et contient plusieurs villes et Belles Bourgades auxquelles Les Espagnols ont fortifiées, comme Traano, Sabino, et autres.

Les forts faits par Les espagnols de ville de La Valteline

La seconde Partye qui est appellée du milieu a pour capitale Sondrio ou Les Espagnols ont fait un grand fort et plusieurs petits et autres Lieux, Specialement au Pont S.t Pierre.

Tirano est La capitale de la 3e Partye elle est dessous ou les Espagnols ont fait un fort principal et plusieurs autres petits forts, tant à teglio, Platernale, quanto Tredivio.

De La 4e partye qui est appellée La Comté de Bormio a pour capitale La ville de Bormio, ou les Espagnols ont fait un autre grand fort, des petits à chiapino, et aux environs et a pour frontiere Le comté de tirol

Voila ce qui concerne L'assiete de ces pays La, venons maintenant aux affaires, ou il faut que Les hommes et que La nouvelle Les Instruits, afin ces peuples grisons etant devenus Seigneurs Libres de Souverains quoique dans un gouvernement Insupportable, telle qu'est L'Etat de noblesse ou Le Payran a autant de voix que Le plus noble, Le Jeune le Vieux, autant que Le plus Vieil usage, cette qualité de Souverains Leur a donné quelque connoissance par un Jugement naturel pour former Entr'eux une Espece de Police à quoy ils ont aussy été portés par L'indigence des Commodités qui Servent à L'entretien de La vie, dont en venu qu'ils ont cherché La frequentation de leurs Voisins plus Sertile et de laquelle ils pouvoient tirer quelque Comodités et des L'an 1497. ont commencé Leur premiere Ligue et alliance avec Les Cantons Suisses à la Suscitation pour L'entremise du Roy Très Chretien afin que tous ces peuples voisins ne fussent plus que d'une Seule ville Seigneur Libre Souverain plus enclins à Conserver pour Interest Commun La liberté qu'ils Sestoient acquise Et se Defendre Contre L'oppression D'Icelle

Premiere Ligue des grisons avec Les Suisses

Sous joindre à cette vnion vne puissante protection, Elle s'allierent avec
S.M. très Chrétienne et roi Le Roy Louis XIJ. l'an 1509 avant toute autre
alliance etrangere, et ce à l'exemple de xx cantons de Basle, Berne, Lucerne,
Soleure, Vry, Schwitz, Vnderwal, Zug, et Glaris qui dés l'année 1444. Seroient
allié avec Le Dauphin Louis qui fut roy XJ. du nom, auvant du Roy Charles
7. Son pere.

2 premiere alliance des Suisses avec la France

Et pour Le troisieme article de cette d'alliance entre La France
Les Grisons, Les Grisons s'obligent de donner passage aux Roys de
France dans leur pays et de leur permettre à leurs gens de trois Ligues, d'aller contre Lesd. Roys
en quelques lieux, ou pour quelque autre occasion que ce soit, a contraire
Imputeront Le passage à toutes Sortes d'etrangers qui voudroient aller
contre Lesd. Roys, et pour Le 5e. article s'obligent de donner secours
ausd. Roys contre quique ce soit qui Les voudra molester.

La Maison de Habspurg qui pour se relever d'extraction
plus quelle n'etoit Les comtes de Habspurg Sont de nation Suisse Et
Depuis trois cens ans attribuée Le nom d'autriche par vne honteuse
Cession, à Laquelle par Les spoliations dotacare Roy de Boheme Le
principal electeur de l'empire et duc de Bavieres, et qui Jusqu'à
l'empire de maximilian premier S'etoient bien honorés et asseurés
Lorsquelles etoit en Lamitié et protection des Roys de France,
auparavant quelle Se fut elevée au pour comme Certains y à dire
Desouiller et renverser Le terre Ses index pour enterrer Les tresors
quelles Sont enviez aujourd'huy La domination de toutte L'europe etoit
si basse quelle craignoit Ses voisins et cette crainte Luy fit avec
Passion Souhaitter L'alliance des Suisses non pour Jetter ses
passages en Italie en laquelle elle n'avoit par vn pouce de terre,
et Laquelle elle n'osoit regarder, mais pour a Bure Son archiduché
d'autriche contre L'invasion quelle en Craignoit des Suisses.

Et cet effet L'empereur Sigismond L'an 1474. eut recours au
Roy Louis XI. pour Luy moyenner L'alliance des Suisses, comme
Je diray après vne petite digression que je voudrois faire Sur ce que je
viens de dire que cette maison de habspurg (ou maintenant d'autriche)
n'avoit Lors vne seule pouce de terre en Italie et ne Losoit
regarder.

Cela fut Cause que Rodolphe comte de habspurg Suisse
de nation et Capitaine à La Table des Suisses que Les electeurs
de l'empire voulurent gratifier de la dignité imperiale, ne se
trouvant aucun Prince de dignité relevée qui voulut accepter
l'empire à cause des Sanglantes tragedies que Les Sectateurs des
gebelins et Guelfes exercoient en allemagne, se contenta de la
couronne de fer q.l reçut à Aix La Chapelle n'osant passer Les Ds
monts pour en Recevoir vne de argent à milan et vne d'or à rome
Suivant La Coutume; mais Il oublia Riz de ceux qui pouvoit Servir

3 premiere alliance de la maison d'autriche avec les Suisses

a l'augmentation de ces Biens en allemagne et ce par Le moyen
auquel Jl obtint Lad. archiduché d'autriche de laquelle Il Jnvestit
albert Son fils qui fut Le premier de Lad. maison de habspurg, qui se
donna Le nom d'autriche et Le transmit à ses Successeurs apres une
très puissante et qui fut auss Empereur après Son pere (Sur lequel
neantmoins on adolphe Comte de Nassau Layant été entre Lepape
Le 8e fils*) Lelection duquel ne fut agrée par Lepape Boniface 8.
Lmeme Juré du Roy d'Estrame Led. pape S'opposant au pape et empereur
tous ensemble auquel Jl fut revetu d'habits pontificaux, et d'main et
d'imperiaux, faisant porter Les deux glaives devant Luy. Lacle S'pour ouvrir
La Loy nee pour rompre Layorte, Considere Jey Le Changement de Choses
humaines, Jl n'auoit pas Longtemps que Les Electeurs des papes n'étoient
tenus pour Legitimes Si elles n'étoient agrées par Les Empereurs, Le
Cesar pretend au Balancement de Pouvoir des Electeurs, qui à pour mieux
eux La direction au Choix de L'empereur. Boniface neantmoins agrea
enfin Lelection d'albert mais à La charge qu'il Seroit Laguerre au Roy
de Boheme et toute outrance au Roy de France d'Philippe Le Bel quatrieme
Roy, albert au contraire Soyant Empereur paisible fit preuve
d'Etat de Jamitié envers Lalliance du Royde France que de La faveur
de Boniface car au lieu de faire Laguerre à Philippe, il rechercha
Sa fille en mariage, Laquelle Luy fut donnée à Les noces furent
celebrées en grande Pompe à Paris.

Pour Revenir à mon discours de Lalliance des Suisses renouvellé
par L'empereur Sigismond Le Roy Louis xj. Suivant La generosité de
Ses predecesseurs Roys de France en Revoit Benignement ces
qui Se Sont Jettés entre Ses Bras S'interposa de telle affection qu'Jl fit
à Sa Jeune du Roy de France Led. Sieur Roy Charles Led. maison
d'autriche en Lad. alliance Lan Sud. de 1474. Sans aucunement
Prejudicier à celle qu'ils auoient avec Le Roy d.C; ce que Le Roy fit
ouvertement, pour avoir d'empereur Les Suisses à Sa devotion
contre La Rebellion que ce de Bourgogne d'un sang Royal qui avoit
Soulevé quasi tout Le Royaume contre Luy.

Maximilian auss Empereur ayant epousé marie fille de
charles dernier Duc de Bourgogne Revolté comme dit on, apres
ce mariage La maison d'autriche ayant pretention au Comté de
Bourgogne Laquelle Pretendoit de Fief Quoique devolue à La
Couronne de France tant par La Felonie d'adue que par reversion
de fief de deffaut de mabr) rechercha curieusement Led. Suisses
pour renouveller Lalliance qu'ils auoient eu avec Sigismond Sur
cette nouvelle occasion de Son mariage avec L'heritiere de Bourgogne
et ce à fin de Conserver Led. Comté de Bourgogne voisine
des Suisses, desquels il obtint Le Renouvellement de Lad. alliance
tant pour Luy que pour Le Comté de Bourgogne, et pour
cherir Son Jeune fils qui fut empereur S. Dumon Le ce fut
Lan 1511. que cette alliance fut renouvellée d'un pas apres Lalliance

* noté cela pour combatre Ceux que Les partisans d'autriche Laissent parmy Le vulgaire que L'empire fut hereditaire à Lad maison d'autriche Laquelle encore apres elle de nassau a été interrompue par celle de Luxembourg par Les electeurs a fin de Jmpetrer Louanges Ceste hereditaire ce qui repugnoit à la Loy caroline et dont en fait mention par Rudan Livre 8.

maison d'autriche alliée aux Suisses par La faveur des Roys de France

963

1625.
5e Livre

Contractée par la frame avec Les grisons, ce fait anotter que ce renouvellement d'alliance fait par Led. maximilian avec Les Suisses ne parle que de comté et non de Duché de Bourgogne.

Voila la maison d'autriche alliée avec Les Suisses par l'entremise et autorité de la maison de frame

Voicy Le Remerciement que elle y receu de celle La et Legré quelle Luy en fait

Sur La fin du Regne de Louis 12. Le Sieur de la Tremouille Secretaire de la guerre d'Italie maximilian (Le mariage duquel auoit produit et fait naistre L'emulation entre ces deux maisons) joint à L'animosité et ala haine de Pape Jules 2. contre La france Suscita 1500. Suisses Lesquels il fit assister de la gendarmerie de La france, comté et duché par Luy Soudoyés pour suivre Led. S. de la Tremouille et assiegerent Dijon qu'ils ne prirent pour tant, car ils se retirerent moyennant 500 mille liures comptant que Leur Salua trouver, pour laquelle chacun Leur étoit deub de reste du Bellay aut. 2. Livre de ses memoires.

Remarque Levé et Levation mise au jour par dation Susdite, La maison d'autriche fait Soulever Les Suisses contre La france Et marignan, par L'entremise et pratique du cardinal de Sion qui Leur fait rompre La foy de Leur alliance.

Ensuitte Les guerres etant Echauffées entre Le Roy françois 1er et Led. Empereur charles 5. qui descendoit en Provence avec 50000 hommes passant Levark pour entrer en Provence il les auoit mis en route repoussant il en auoit plus que 5000. Ferdinand archiduc d'autriche frere dud. Empereur après Luy envoya Jacques Sturet en ambassade le faisant pour Les demouvoir d'envoyer du secours en france, mais elle ne Laisserent pas d'envoyer au Roy auec Lequel elle auoient Renouvellé Leur ancienne alliance et amitié après que par la defaitte de la bataille de marignan Ils eurent reconnu comme Ils auoient été seduits par Le Cardinal de Sion.

La maison d'autriche pour affoiblir celle de france, enchercher recherche par de grandes pratiques de faire entrer Les grisons dans elle en la même alliance quelle auoit avec Les Cantons Suisses cardinja cette maison d'autriche projettoit un nouveau dessein d'envahir Le duché de milan; mais Les grisons n'y Voulurent Jamais entendre a ne se trouuera qu'ils ayent eu quelque traitté d'alliance auec elle, sinon ceux qui ouurirent et après ostoyés par Les gouverneurs de milan par force et violence et par seduction de ces sujets que Led. gouverneur ont fait Revolter contre Leurs princes, Lesquels traittés ont été toujours désavoüés et Rejettés par Les communes et assemblées generales de Leurs souverains.

reforme d'autriche

Et depuis par La nouvelle union de Led. alliance d'entre ce maximilian et Led. Cantons Suisses Ils ont porté qu'elle en auroit pour Led.

Comté el Bourgogne Sans parler du milanois, ny de toutte lItalie Sy oit apport. quelad. maison dautriche nypretendoit rien au duché de milan, et Sy elle y auoit quelque droict elle le tenoit couuert parceque le reasdage des grisons leur manquoit au Syppuis apres, Sans agir de Soubs, elle Seuentuita de maintenir Tant quelle peut aud. Duché demilan les Batarets tels quétoient les Sforces en bayne de Leurs Louis 12e et Francois premier, et au Sy en Consideration dequoy Ledit Seroit Saisi de cebasse puis apres ces batarets qui ne Subsistoient que par Son Secours et protection.

Or nayant pu attirer les grisons à Son alliance par Vaines persuasions elle arreta de les Seduire par artifice Suiuant les Auis ordinaires de Son conseil et Selle à par ses ruines tant de Royaumes et envahir tant de pays aux Gnes en grand emeu troubles La monarchie Francaise Sous le pretexte de la Religion elle nestime pas quil Soit Besoin daux armes pour Subjuguer les grisons, car en vsant en autre Sorte pour faire aller les choses Suiuant Ses Sujets Leur ont diuisé les Royaumes entieres Sans coup ferir.

Cette Resolution prise dune part par la maison dautriche laquelle Sanima de plus par la proximité de milan dont elle Setoit Si fin Suspecte et Soupçonneuse de ce quy pouuoit aller auec elle, Setoit encore dautre part augmentée par la Speculation dune Si facheuse Voisinage elle auoit de leveque de Coire prelat de Consideration dans les pays des grisons pour Sauoir quelques Seigneuries comme aussy la maison dautriche y a été a cause de la Iustice criminelle qui Sy exerce à leurs frais comme aussy aux frais de la maison dautriche le comté de Tirol

Cet Eveque de maison Striuale etant Catholique par le zelle de la Religion Sy Seruant, Sous ce pretexte La Supposition que le Sr Espagnol Sirent de plusieurs fables pour persuader aud. eveque que La Valteline etoit Libre et nétoit Sujette à la Seigneurie des grisons, ains plutot au duché demilan duquel elle auoit été autrefois demembrée par droict de guerre et Baillée aux grisons par forme dengagement pour quelque Somme qui Leur étoit deüe, même, quils Seroient Vous a leveque de Coire quelques lettres quils auoient recouuerts par lesquelles il apparoissoit que le duché etoit en la protection du duc de milan, parcequ'en que ces Dues etoient Seigneurs Souverains des Grisons et aux telles quelles y exerçoient Sans être Sujettes à etre Supprimées en la fantaisie de Seigneur quisoit par le Legrais en vsoient Sous le Jour et Sa franchise de la domination de Leurs Princes naturels, Sachez aussy appersuadez à des Catholiques Sur contre des Euangeliques protestants Sans Considerer que par marchandise Leur Liberté pour les reduire à une Seruitude Insupportable.

Leveque de Coire ainsy gagné Sassocia bientot de la faction Espagnole, par la faueur de ces mêmes persuasions les plus puissants catholiques des grisons de la Valteline, ceux principalement

quil estoient gens de main, devoit parmy Le peuple, Lesquels attireroient à eux Les mieux entendans en fins et delà se reforma Soudain vn party qui ne manqua pas dallumer vne revolte pretexte de religion de recouvrement de Liberté en ceque Les Espagnols en adoroient La maison d'autruche demandoit aussy agissans par Le gouvernement de milan elle promet aux catholiques vne puissante assistance d'armes Le moyens pour exterminer (ce dit elle) cette vermine de protestans et Sedicieux de Libelauage Tirannique des grisons

La maison d'Espagne prenoit si bien ses temps en toutes Les saisons quelle saisoit Ses plus grandes efforts lors que la France estoit empeschée en de mouvemens dimportance que cette maison y fomentoit aussy pour Laduersité des Religions, La France doit, de laquelle seule pouuoit venir vn suffisant secours aux grisons contre Leurs Sujets rebelles assisté d'vne telle puissance.

Depuis et apres Lannée 1574. deux grandes occasions Survenues apprestoient vne belle au Roy Philippes 2. dimiter Les suisses à Lalliance de la France à quoy Il ne Sespargna pas, Lune Sur La journée Sanglante de Sct Barthelemy dont Lestoile Signoit par toutte La France, et Lautre Lenouueau regne dvn Roy qui Sortoit celuy de pologne, pour venir prendre Les lieux hereditaire parmy des protestans Blessés des malcontens Interessés des princes ambitieux et des peuples effarouchés.

Les suisses Deliurés estoient Lors ambassadeurs ord.rs de la France aux grisons auquel Succeda Les Sr.s Dehaultefort puis Les Sr.s de Sillery et de Vic Puis aux grisons quatre autres puis Les Sr.s de morfontaine gendre de Sillery et Deliurés puis Les Sr.s Lorcal et finalement Les suisses Iusques au premiers années de ce present regne.

Tous ces ambassadeurs donnoient avis au Roy de temps en temps des menées de Lespagnol pour Les gouvernemens de milan et que la valteline voir toutte Les trois Ligues Sallois perdre Sil ny estoit pourveu par Leurs majestés et que de Leur part ils auoient Retenus ces peuples tant quils auoient pus par remontrances publiques et assemblées generales Lesquelles Ils auoient Souvent fait convoquer pour les contenter de promesses en attendant Les effets, et la satisfaction quils pouuoit etre plus effectuée Sinon en leurs payant ce qui Leur estoit dubs et attendant les forces liées afin de les diverter des impressions que Lespagne Leur donnoit de la foiblesse de la France.

quant à Largent Il Leur en fut envoyé tant que des affaires Lespargne porter et que la necessité du Royaume Lepuis permettre Il Sen trouua Leur fut donné Contentement par la dexterité et franchise des ambassadeurs Singulierement dud. Sr de Sillery qui y estoit à la fin du regne dHenry III. et au Commencement de celuy dHenry IV. et qui comme Jay dit Sur le recit de sa mort Sobligea endegrosser Sommes enuers Les peuples Jusquà dix de 500. mille liures.

Despence ordinaire faicte aux Ligues Sct.s et grisons

J'ay dit dans quelle pouvoit permettre la nécessité du Royaume, car il étoit alors en état digne de commiseration par les factions espagnoles dont il étoit semé & grande partie, celuy du Roy traversé de tous côtés celuy du Roy de navarre exprotestant joint aux Uns et celuy de la ligue et des espagnols qui l'avoient couvert, tous lesquels épuisoient la seine d'hommes et n'pouvoient leur donner que peu d'argent témoins les diamans et les bagues quelles laissa Les Dames pour gage, neantmoins les grisons ne purent être ébranlés et se tinrent fermes en l'alliance de France, comme gens de bien et de foy et d'honneur.

Le Roy d'espagne quoyque alors puissant dans la rebellion de France de laquelle il esperoit tirer ses avantages n'poursuivoit par aussi moins d'ardeur l'alliance des Suisses pour y trouver passage le plus court au cœur qui l'année 1587. Lors que cette grande armée d'allemans se jetta dans la France, il fit alliance avec les cantons de Lucerne, Ury, Schuitz, underval, Zug, et Fribourg par le traitté de laquelle ils leur accorderent ce qu'il avoit dans souhaité à scavoir l'epargne de gens de guerre tant cavalerie qu'infanterie, leurs bagages, argent, postes, messagers & ce qu'il pourroit quand il leur plairoit leurs sur leur jusqua treize mille hommes pour la défense du milan.

nouvelle alliance d'Espagne avec les Suisses

Mais ce dit on et les autres Cantons sans leurs forces ne pouvoient executer ce traitté il falloit passer par les grisons qui n'étoient obligés de donner passage sur leur terre, sinon à la couronne de France envers laquelle ils ne s'étoient obligés d'empêcher tout passage de ses ennemis comme le porte expressement le traitté de l'alliance de l'an 1509. fait entr'elle et eux.

Mais le Roy d'Espagne ne trouvoit rien de difficile y jugeant tout événement étoit à son avantage, car si les grisons entroient en traitté d'alliance, comme il les y promettoit leur faire entrer, il devoit avoir favorable accès par le passage et s'ils refusoient d'y entrer il faisoit état de les forcer à quoy il s'étoit préparé la voye par le huitieme article dud. traitté par lequel il étoit obligé d'attaquer les grisons par le milanois de la valteline s'ils faisoient quelque resistance au passage dud. Cantons et ce faisant ils mettoient lesd. Cantons et grisons voir même toute la suisse en combustion et étoit ce qu'il demandoit à fin de les subjuguer tous en assaillant leurs et seigneurie de protegeant les leurs.

Pour executer ce dessein Sa Majesté Catholique envoya un ambassadeur à Coire Capitale des grisons l'an 1591. Lorsque la France étoit en plus grande flamme de tous côtés et trouble pour attirer les Ligues grises à l'alliance susdite qu'il avoit faite avec lesd. Cantons auquel ambassade il mit en usage tout l'épargne artifices, corruptions, persuasions, promesses, et dessous de la France lors d'un véritablement digne de pitié, et à tout cela furent ajoutés les

menuer de forces Les d. grisons Sils neutrem point en d'alliance
Jls molestoient en quelques Sortes Les entour cen à dire en bon Langag
Sils recuroient à la maison d'autriche Soupçonnez d'allemagne en
Jtalie et le Sr Italien en allemagne et suisse.

Le Roy henry le auerti de cette negociation espagnole par Ses
ambassadeurs residents vers Les suisses et grisons écrivit cette Lettre
aux trois Ligues grises.

henry &c.... Très chers et grands amis alliés et confederés
combien que nous ayons fait vne despesche generale et ample
pour les 3. Ligues grises tant pour Leur remontrer que les grandes
affaires que nous auons à supporter Sont La seule cause du retardement
qui a été cy par ennuy d'enuoyer deputer deuers vous pour vous faire redevable
de nos prieres en general et vous vouloir faire cet office de bonne
amitié que d'attendre auec vne patience que nous nous Soyons
remis en meilleure commodité comme nous esperons bientost
pouuoir faire; comme aussy Sur ce fait que l'ambassadeur, que le
Roy d'espagne tient vers vous pour vous débaucher de notre alliance
et vous attirer à la sienne et encore qu'outre Lad. Lettre generale
vous ayez été plus amplement informés de notre intention par
Lad. dessillery notre ambassadeur ordinaire et aupres de trois Ligues
grises Simon Lachargue qui a de tout temps tenu bonne foy de pacifier
aussy à cet effet Colonel Zurlauben et luy ayant ordonné de
vous voir particulierement et Votre part pour Sauoir aussy bien
vostre volonté sur cette Lettre pour vous prier d'auoir grande
consideration aux affaires que nous auons à supporter pendant cette
guerre de rebellion et artifices du Roy d'Espagne qui au lieu de nous
assister en cette trouble auquel il doit par raison etre plus subject que
nous Sil en auoit voulu prevaloir en Sa particulier violant
Les traittés qui a entre cette couronne, et qui cela en Sa seule cause
du retardement d'ayant enuoyé deputer, dont nous nepensions par
moins de peine que vous, qui pouvés estre asseuré que nous travaillons
meshuy à vous y faire cependant quelque provision, Laquelle
nous desirons et Sauoir pour agreable à deuoir et deuoir
porter auec vn peu de patience que nous Luy puissions faire
meilleure.

Quant au fait de la legation que le Roy d'Espagne vous
a fait faire, nous nestimons par approprié ny necessaire de vous
en rien dire etant tres assurés que vous etes trop Soigneux de votre
honneur et de Votre foy pour Branler à cet Jmportune proposition
qui elles qui vous fait faire pour vous distraire de Lalliance et
confederations qui en entre nous et qui a été Si Solemnellement
Jurée et Jusqu'icy Si Saintement entretenue, etant au terme à pré

avertir que de ce qu'il nous a eu impatce d'appayer mal nre debte
Jl en a plus emp.able que nous, commetant de Dangereuse qual
à faillir en d'autres nouvelles de grandes debtes qu'il auoit en Italie en sorte
a fin de tesmoigner Lacaution des Bienfaicts de cette Couronne etant
trop meilleure qu'elle ne sera Jamais La Sienne, Surquoy nous nous
endirons par d'avantage, mais nous pouuons bien vous dire
que vous avez Juste occasion de vous tenir offensé de ce qu'il vous
a pl envoyé cette ambassade, par Laquelle il vous fait assés
connoitre que en ce par pour nous attirer en Société et Ligue Sainte
qu'il a faillie de manquer à satisfaire en vous rendre suspect ce que
vous auez toujours eu en horreur qui en dictre Legere et Inconstance
Sur l'observation de son traitté il sembleroit que vous ne deuriez pas
Seulement ouyr cette Legation mais faire commandement à celuy qui
en est Le porteur de sortir de votre Etat avec bonnes escortes de ne
se mettre plus de semblable requeste soit nous remettons à Sagesse
considerer avec prudence nous contentant de vous asseurer que pour
Le regard de vos dettes, elles ne seront aucune Sortir pour en retarder
Le payement retardé comme il a été à notre grand regret Jusques que
Le fond Sur lequel elle Sont assignées en bon et Solide, non Longuement
ne soit, mais Leur patrimoine de cette couronne qui ne peut manquer
n'y faillir, que pour le regard de l'alliance et confederation qui est entre
nous, que notre resolution est de la Conserver religieusement, comme
une des choses Les plus chere et precieuse que nous ayons, que nous
desirons de vous prier affectueusement que votre part vous en faciez
Le semblable, comme pour particulierement vous entendrez de notre du
ambassadeur Jumeau La Zarge qui en a particuliere de nous comme
nous l'avons aussy donnée au Colonel Hartman Lequel vous pourrez
croire de ce qu'il vous dira de notre part à quoi nous remettant nous
vous ferons cette cy plus Longue que pour prier Dieu très cher et
grands amis alliez et confederez vous avoir en Sa Sainte
et digne garde Escrit en notre camp d'Ivernay Le 10e Jour d'Aoust
1592. Signé Henry et plus bas Forget.

Alliance des Cantons et des G. Ligues renouvellée avec La France

Cette Lettre Lue et considerée Le Grison demeurerent Seuls
en leur alliance avec La France.

Depuis en l'année 1602. Les 8bres arriverent à Paris 40 deputés
des cantons et grisons pour Jurer avoir Juré au Roy Les alliances qui
L'auoyent eu auparauant été renouvellées et arrestés en deux diettes et assemblés
generales Lune aux cantons quatre Ligues grises, Sur laquelle deputation
Je me tendray plus auant pour en auoir fait mention en mon premier
decade Laquelle verrés que le Duc de Byron alla ensuite peu
auparauant cette deputation à Scauoir en Juillet 1602. pour prester
d'autorisé des Suisses Le Renouvellement desd. alliances qui vient
d'être Conclu par la diligence et bonne conduitte dud. Sieur de Sillery

mais L'histoire à remarqué au Roiez qui fut fait Duc après and. Duc de Byron Espagnolisé qui étoit Duc de Byron Faisoit ce voyage et en avoit retiré Lafargue plutôt à dessein de tourner Les Suisses et grisons que de les confirmer en l'alliance de France, aussy à Son retour Il mit tout possible delay faire voir et en rendre compte de sa negotiation qu'il y avoit faitte

Si la maison d'Autriche et Les Espagnols ont été Friands de l'alliance des grisons pour Le passage, Leurs voisins n'en étoient pas moins désireux, tant pour s'approprier ce passage, s'accomoder de choses d'usage au Besoin. que pour les interdire aux espagnols et même rendre inutile à la France l'alliance qu'elle avoit avec cette nation entaquelle Le Duc Seigneurie pratiquoit et qu'elle pouvoit se tirer

Le Roy henry Le grand Voyoit bien cela et Jugeoit après qu'les grisons ne pouvoient contracter alliance avec qui que ce fut Sinon avec dommage et diminution de celle de France, quelque reserve que fût en fait mais les Espagnols et Le Duc Seigneurie poursuivoient Si puissamment l'alliance que d'un d'eux l'allois emporter ce peut être tous Les deux à l'entier rejet et exclusion de la France Et pourquoy Le Roy aima mieux donner Les mains à la Seignurie de Venise, qu'à l'Etat de milan, d'autant que Les venitiens lors Ses amis et allié ayant avec La France La commodité du passage et la Servoient plus commodement quand il voudroit recouvrer Les Duché qui étoit Sien et que L'espagne ne possedoit que par usurpation pour La dessuse duquel l'espagnol forclos du passage ne pouroit tirer du secours des allemagnes ny de la Suisse

La Seignurie donc arreta son alliance pour 10. ans en 603 à la faveur et par l'entremise du Roy (qui s'en repentit bientot après aussy bien que Les grisons) à la reserve de celle de France à laquelle cette nouvelle ne pouvoit préjudicier et par le traitté La Seignurie de Venise sauva Les Temps La liberté du Passage avec secours requis et toque d'homme et d'argent au Besoin.

Le Comte de Fuentes Gouverneur de milan qui avoit remué toutes pierres pour acquerir cette alliance aux Espagnols et Empecher aux venitiens qu'ils ne pouvoient y entreprendre qu'à l'exclusion des espagnols, indigné de quoy elle avoit Sortie effet fit diligence d'avoir vne Sort sur le milanois à l'entrée de la Valteline auquel il donna Son nom de Fuentes et en même temps interdit tout Commerce du milanois aux grisons, étant pour Se fortifier contre Les François et venitiens et affamer Les grisons s'ils Sertiles, les contraindre à quelque Soumission et traitté.

De sait cela Les Jncommoda fort, mais L'estat grand mal qu'ils eurent fut des Valtelins d'espagne qui parmy cette nouvelle Se Saisirent Lors et dans La Valteline le Dauphin Les trois Ligues

Pratiques de L'evesque de Coire pour trouver les Grisons

L'Evesque de Coire qui etoit L'origine du Conseil d'Espagne y employa aussy toute Son Industrie et voyant La resolution prise par Les protestants Grisons, d'empescher à vive force et par armes La Construction dud. Fort, Il les detourna par une captieuse proposition en vain esperant D'accord, et pratiqua Sy bien qu'il Se deputa à milan quelques catholiques Grisons qui Surent tant Caressés et amadoüés, qu'ils y firent un traitté par lequel il etoit permis au Comte de Fuentes gouverneur de milan de Lever gens de guerre dans Le pays des Grisons, Item que Leurs passages seroient ouverts aux gens de guerre que Sa majesté catholique voudroit faire passer au milanois et Finalement quel passage Seroit fermé à tout autres Sans Le Consentement dud. gouverneur

Qui fut Son Unique Sujet de Sortir de Ses Coffres et Tresors et Inventions forcées et privées de Ses Sujets de Deux alliances aux Les Grisons

Quant à L. M. A. C. elle etoit Si Eloignée de Les payer, que ces negociations qui Se faisoient à fond de cave, furent arrestées auparavant qu'il eut pu en avoir avis, ou remedier car durant Ces negociations et amusement de L'Evesque de Coire on travailloit Incessamment encore qu'un traitté ou Sa Donné parole de Les payer achevat Ledit L'Etat de tout.

Mais quant aux Sujets Jesuites, qui etoit devenus Leurs Precheurs et avertisseurs naturels de Les apprehender Les Valtelins et Les Grisons, Leurs alliés pourroient prendre mauvais Sujet, n'ayant aimé Les Grisons en La resolution qu'ils avoient prise de Se Opposer comme Ils pouvoient par armes et Les y Soutenir comme Ils y étoient autant convié par Leur Interest particulier que obligés par L'alliance qu'ils avoient de contracter avec Eux, aussy en Sutorent ils Les Mal à bon escient trois ans après Lorsque grand mouvement arrivé entre Le pape Paul 5. et ceux auquel toute La puissance d'Espagne contribua contr'eux et Leur Suscita Les secours qu'ils pouvoient prendre Suisses et des Grisons alors favorables Sort des Suites

En 604. Le Deputé Susd. retourné de milan y fit Ecrire une assemblée generale de toutes Les comtés des trois Ligues à Zurich Laquelle ayant ouy La negociation et traitté fait au milan Sans La mission et L'approbation dud. Communes desavoua et rejetta Led traitté qu'ils taxoient de perfidie et de Deputé à L'empereur de Roy d'E. et de la Seigneurie de Venise lesquels etoit en tout contraire à Leurs alliances

En 606. Le different Susd arrivé entre Le pape et Les Venitiens Sur ce Sujet Le Roy que Les Espagnols avoient Semés parmy Les Communes qui Se trouverent en L'Etat desiré et de

Longtemps traîné par Lesd. Espagnols s'en advint enfin une grande division par auvoir de mars 1507. Les communs etant convoqués à Coire sur ce que les venitiens demandoient Les Juges à eux promis par leur alliance a leurs partisans d'Espagne y resistans, après auvoir fait venir tous ceux de leur faction prevalut avec un grand tumulte, car ceux qui avoient veus deja plusieurs fois de l'argent des Venitiens, vouloient que la foy de l'alliance leur fut gardée, ceux aussy qui avoient une pareille religion pour la France ne vouloient point que l'alliance qu'ils avoient avec le Roy T. C. fut en façon quelconque altorée, comme elle etoit par le traitté d'orvieto de milan, autres disoient que le Nouveau devoit etre Lû entre eux en conseil des 60. notables personnes auxquelles appartenoit La connoissance de tels Cas, dont celle comme des autres affaires d'Etat Les Communs n'etoient venus sur Ledit Conseil.

La faction Espagnole Laquelle donc ainsy emporté par La pluralité des voix achetée par Les ecus d'Espagne dequoy elle avoit fait venir force paysans qui avoient autant de voix que les plus nobles et les plus sages, elle presentat au magistrat de lad. Ville de Coire douze articles pour etre arreté et executés a sçavoir premierement

Que L'avenir Le passage des alpes pour gens de guerre par Les alpes ne fut plus permis à aucun Etrangers

2. qu'il fallut sçavoir qui etoit L'auteur d'avoir mis garnison dans La Valteline et qui La payoit

3. que les Communautés n'avoient point accordé aux venitiens aucun passages pour gens de guerre Etrangers.

4. que Les communautés n'avoient fait aucune alliance avec Le Dauphin de France ni promis donner passage aux amis du Roy de France

5. que Conseil fut de nouveau Etably Sur dutout abbregé

6. que l'on renouvella Les anciennes ordonnances avec milan

7. que les capitaines Soldats qui etoient en la Valteline fussent congediés

8. que nul clavenois ne fut pensionnaire d'aucun prince Etranger, ni que celles qui se recevoient pour les personnes particulieres fussent distribuées à toute La commune

9. que les gens d'Eglise n'y les ministres protestans ne se melassent aucunement de l'Etat politique, ni ne fussent admis aux assemblées des communes

10. que la garde de guerre levé pour les venitiens ne sortit hors de leurs Suisses et que la porte des Biens Vedelavie

11. que le procés fut fait par la chambre criminelle ou Siegrichter

à ceux qui seroient trouvés prodicteurs de la patrie

12. que les Deputés aux assemblées en pais donneront à apporter Lavis de deux comtes Signée d'Eulle

Ces deux derniers articles qui semblioient aucunement de bonne police ne furent gliés en ce beau Reglement, sinon pour un leurre, afin de faire croire que led. reglement ne tendoit qu'à une bonne reformation pour le bien et le seul interest de cet Etat.

Mais qui considerera les autres, on y verra La tirranye d'Espagne Etablye, L'alliance des Cesares eteinte, de Laquelle on a guerres donnés aux Venitiens violées, après auoir veu les avances en solde d'eux, et même après La distribution par eux faitte des plus de 80 mille Seguins d'or par les communes pour y Conserver leurs partisans, Espagnols agents d'espagne. noublioient pas d'exagerer, cependant qu'ils faisoient une Grande et Grande profession envers Leurs Victoires par Led communes et qu'ils auoient au préjudice de leur reglement des partisans Secrets et particulieres d'un Esprit de Sedition et puissans de perswasion pour attirer La plus grand nombre comme ils firent, et ces partisans d'Espagne auoient leur Intention bien éloignée de contenir en dixieme article car Ils ne firent pas cet été Sage à tous les Traditeurs de la patrie, ils ne furent plus en de creatures aux grisons ny en la Valteline, ne servoit pas Le neuvieme article comme Herouigne Les pour par Lequel Ils Sont Entrés en Provinces, excluant par icelui Levesque de Coire de La Connoissance des affaires d'Etat* politiques, mais cela ne sera pas trouvé Etrange a qui connoit Les espagnols Lesquels ont accoutumé de Jetter en flames Les Empires et Les marteaux avec Lesquels ils Sont Forgés Les armes.

* en excluant Les Ecclesiastiques de L'affaire de L'Etat

Mais Ils furent par après Obligés pour executer Leurs articles car Les Deputés, il avoit été avoué qu'Estoy au S. de Rohan Ambassadeur ordinaire des Cesares aux trois Ligues et pays de Leurs Domaine, ayant Examiné Led. articles et vu Les fausses Suppositions qui y avoient été rapportées, fit tant non par corruption mais par vive Raison que Les pays Luy accorda une assemblée generale des communes qui jusques ou les Raisons fut indiquée au mois de Juillet ensuivant a Coire en laquelle Il Exhiba Et Leu publiquement Le traitté d'Alliance fait entre Le Roy Son maître Et Les magnifiques Seigneurs Communs Lesquels Il parloit, faisant voir alors Les Deputés des Communes L'importance et malice de ceux qui avoient publiés que S.M. T.C. n'avoit point de Passage Libre ny pour Luy, ny pour Ses amis, par Les alpes et que M. Le Duc de Feria n'étoit point compris en L'alliance Lesquelles importances ayant été Diligemment Rangées au Dessein d'Estoy par Led S. Pascal, toute L'assemblée Levant Les mains au Ciel

rejet en suppression Dud. articles

1625.
5e Livre.

Le 29 aux Les y eux remplis de L'armee d'allegresse, Cria Vive Le Roy &
vive La Reine Vive Monsieur Le Dauphin accordant aud. ambassadeur
vne declaration par Leur de renouvellement d'alliance avec Le Roy pour
Lenvoyer à Sa Majesté comme il fut fait

Ensuitte de cela Le bruit courut que Les Espagnols venoient de se
Supplanter par Corruption Si bien rendu par raison Le plus grand de Leur
vlcer Son, Les Lettres par Lesquelles Lalliance de Reine avoit été Violé
furent Publiquement Lacerées en Lhotel de Ville de Poitiers ou elles avoient
été Deposées avec ces ridicules articles de Milan et de Sion rapportés,
Loriginal desquelles Tirées des archives de Poitiers premierement mutilées
de Leurs Sceaux, meme de celuy du Duché de milan fut cassé et annullé Le
Procez criminel changé pour estre fait Leur procez aux
coupables de lad. Sedition du mois de mars dernier Laquelle Lafaction
Espagnole estoit vne maitresse du chateau de Poitiers de laquelle Sedition
Georges Bely et Gaspard Bazelon estoient Trouvés Les principaux
autheurs Ils furent executés encore ce mesme jours prez dun de l'autre
à Sinq heures du Soir Servis de Confirmation de la Confession du
premier et Les Sept de tous Les deux (ce qui en Leur grande
question et affaires criminelles) à Lentiere connoissance de toutte
cette cabale rebelle Ils reconnurent par Leurs confessions contestes
et conformes et auxquelles Ils persisterent Jusqu'à Lamort Individuement
quinverta de Jeneste ny quel pretendu titre de Roy d'Espagne La
qualité de Duc de milan Le Roy pretend estre protecteur de Leveché
de Poitiers à quoy Levesque etoit Si bien consentant que dun coté et d'autre
on mit vn vtu aux Lecturiens, par lequel Led Eveque en debeauroit
augmenté Sa grandeur et etat en Sa dignité entitres et qualités de
Le Roy d'Espagne Si fut trouvé par deca, et en qualité de protecteur
Seigneur et prime Souverain dudit Eveché auquel on pretendoit de
Soumettre tout Le Terre du Pays, pour à quoy parvenir il falloit brouiller
et remuer Les alliances de France et de Venise, confessant avoir été
Les autheurs de Lad. derniere Sedition au mois de mars prendre La
force dargent violer aud. nouvellement Leur Roy desd. alliances, même
auquel en Passage que d'Espagnol pretend former à toutte Lytalye
pour Lopprimer Les plus foibles à labord et Les plus puissants par
Succession de temps

Lespagnol indigné de ces Changemens Si soudains et depité
de voir Sa mine evantée Savoit Sommé de mener partout Le
Pays des grisons qui Sattendoient quelque guerre eleuté de Rotol de
milanois et dune partye de Lheluse, Ligue avec Le Roy d'Espagne
main dieu renforça Les courages de ces peuples quoique Lamour
de Leur Roy Henry Le grand ait cessé en Lannée 1610. Semblat Suffisante
pour Les abattre et tout, mais au Contraire Ledeplaisir de cette
mort arreta Les affaires en Sibon etat que Les magistrats de
Poitiers chargés de toutes Les Communes et au nom de Jesus allatrouver

L'ambassadeur de France auquel Il donna parole de la Continuation de leur alliance avec les Roy Suisses, ce sont les effets de la vertu Laquelle Laisse après soy Jamais quelle Douceur quelle convertie en amour à l'endroit de ceux qui luy succedent

Les grisons neantmoins etoient obligés à icelle par Le traitté d'alliance qui l'etoit aussy pour La vie de Mr. Le Cardinal de Clermont après Son decez.

mort du Comte de Fuentes

Il Furent aussy frappés par la mort du Comte de Fuentes, qui survint Lon après celle du Roy Gendre de Castille Son envoyé a milan pour succeder à Son gouvernement auquel Il demeura Jusques 1619. quand on prit de totalle Luy succeda, nous verrons incontinent ce que Sera Les Grisons.

Les Venitiens
font la proposition d'alliance avec les grisons

Or a la faveur de cette Bonnasse et des grands changements qui se firent en ce temps La en plusieurs affaires de L'europe, Les Venitiens demanderent aux grisons renouvellation de leur alliance, pour autres dix années Laquelle Leur Fut refusée et a bon droit empechée, pour La France, d'autant quelle ne peut Subsister avec celle de La France, et avec celle que Les grisons ont avec quelques cantons Suisses, parceque par tout Le traittés D'alliances qu'ils ont, Ils Sont obligés à certain nombre de Secours tirée de Leur nation et nouvellement par le traitté d'alliance avec Ladite Seigneurie de Venise Ils doivent Leur fournir 6000 hommes ce qui Leur Seroit impossible d'accomplir d'autant qu'ils ne peut faire que tout Les Ligués ensemble ayent Besoin de Secours d'hommes en même temps, comme ce pourroit Ils Satisfaire, va que toutes Les 10 Ligues avec La Valteline ne peuvent fournir ensemble 6 mille hommes de garnison pour La défense de Leur pays S'il Etoit attaqué, Lequel il ne Croit par Raisonnable qu'ils Laissassent Leurs garnis pour envoyer Leurs hommes dehors et ne sortissent Leurs alliés.

D'allier par le traitté d'alliance avec Le Roy de Fr. 1602. confirmé par plusieurs autres et singulierement par celuy Sy dessus de l'an 1602. Ils Sont obligés de donner passage à Sa majesté très Chrestienne, Iam citra, quam ultra montes, ce Sont Les termes de Le traitté auquatrieme article par lequel a pour qu'ils Sont aussy tenus d'engager Ledit passage à tous autres allans et venans, Ils ne peuvent ne donc accorder Le passage de ca deçà ny aux venitiens ny aux milanois ny aux Suisses, ny à la maison d'autriche ny autres Pour violer La foy donnée à La France toutte La 1re,

Aussy arriveroit il cet inconvenient que Les grisons ayant trouvé la Liberté du passage à tous ceux La aux uns pour venir d'hommes tous voulussent Ensemble passer par Ces Alpes, Leur pour delà Les autres pour delà, qui pour d'une qui pour l'autre faction Les grisons se trouveroient embarassés Les uns contre Les autres obligés de contraindre de se entretenir Lagorge qu'ils ne croient Jamais ne plus qu'autrefois Les Suisses de maximilian assiegent milanne voulurent attaquer cette ville en laquelle Le Roy très Chretien avoit en garnison Jusques 15000. Suisses car Lecombat n'en Eté qu'entre Suisses

a piegeans de Suisses a piegés a cela resulta que les grisons Seroient contraints eloigner de Soy à tous Leurs alliés a rendre Leur traitté Inutile par vne retraitte à laquelle pour Leur conservation particuliere Ilz Seroient necessités, comme l'empereur maximilian fut contraint de Secretirer de Milan Sans effet.

Davantage Le 17. article de traitté d'alliance d'entre Les d. grisons et lad. Seigneurie de venise porte que les grisons refuseront le passage a quelquesvn, S'il en Iuient de Leur ou de l'autre republique comme dont les grisons pourroient Ilz garder Leur Loy au Roy de France S'il Leur a pas alliance auec Les venitiens, S'ad Majesté demeure ennemie des venitiens, et Comme pourroient ilz en bonne conscience donner au Roy, Les passages qu'ilz ont promis Luy donner contre qui que ce Soit par ledit traitté de laq. Roy. au manquement d'vne Loy nouvelle, qu'ilz en auroient donné aux venitiens

Et pour montrer que l'intention des venitiens en contractant auec Les grisons etoit d'aneantir celle de France, Le dernier article de Leur alliance auec les d. grisons porte, que L'observation dud. traitté ne sera empesché par aucune capitulation precedente, contre ladite autre chose, Sinon dire qu'il ne sera empesché pour l'alliance de France par n'y les venitiens ny les Espagnols n'auoient point d'alliance auec Les grisons, Il y auoit Lors que celle de France entre tous etrangers et Comme pourroient Ilz accorder cela aux venitiens apres Leur obligations accordée auec La flame S'a tel rien de plus contraire aux Loix politiques et civiles que la promesse faitte de nouvel à quelqu'vn, vaine annuantir La precedente faitte de la meme chose à vn autre

Il est certain que par les regles de droit et de justice La precedente Infirme toutte L'affaire.

Ces Raisons bien goutées par les grisons Ilz refuserent pour La troisieme fois en 1615. de Continuer L'alliance de venise quelque calomnie que publia Leur ambassadeur contre celuy de France qu'il appelloit Jesuitte, et de la Inferoit qu'il empeschoit L'alliance de Savoye et d'Espagnol Seul objet de cette Societé comme Il devoit Estre trouvé dans vne depesche que portoit vn nommé Calendrin messager venant de venise qui l'envoya d'Inspruck

Et pour encore oter aux venitiens L'esperance de Continuer L'alliance auec eux Ilz donnerent pour cette et leur publique Les trois Ligues assemblés Le 9 Janvier 1614. que Le Sieur gregoire Barbarino ambassadeur de venise vers eux, Seroit remercié de Leur amable Salut et offre de bon voisinage de la Seigneurie auec pareilles offres de demeurer d'vne bonne Correspondance Les voisinages de Celuy en bon dangage Secretaire de Lanterred apres L'avoir blamé et Lui avoir reproché Les pratiques qu'il faisoit tant par argent que par Serment le Banquet pour faire vne nouvelle alliance

M.rs Leprince de Condé pour sa lettre à la reine Regente Sy plaint du
procedé fait en france pour empescher Lad. continuation d'alliance entre
Seigneurie et ensemble aux Ligrisons, mais on a dit depuis que lad
ce que Led Seigneur prince en faisoit n'etoit pour avantage qu'il
desiroit a lad Seigneurie au préjudice de lad alliance de France, mais
pour Lorazon qui avoit été fait à Son Excellence que les Seigneurs
Suisses pour favoriser La brigue de la maison d'autriche les
Espagnols pour la même alliance aquoy Jl vouloit resister Suivant
l'exemple qu'il en avoit du Roy dessus, qu'il pour exclure les Espagnols
avoit mieux aimé jetter Sa faveur à l'avantage de lad. Seigneurie,
n'ayant Led. Seigneur prince Jamais cru que Led. alliance de Venise
fut utile à la France ny même à lad Seigneurie Les griffons comme
Les ennemis avoit montré auparavant leur atelle et Sy domagiable qu'ils
L'appellent à bon droit Leur chere alliance Lors qu'ils voyent vouloir
se retirer à l'entrée de leurs Pays

La Reine Regente repond aux à la lettre dud. Seigneur prince
disoit que Sy le Roy Defunt avoit donné Les mains à l'alliance de
Venise avec les Grisons, ce n'avoit été Sans S'repentir, Lorsque
Sa Majesté en connu Les Jnconveniens qui en etoient arrivés
Jncontinent apres

Mais quoique Les grisons refusent pour la troisieme fois La
continuation de cette alliance, nous verrons cy apres qu'ils La
reconfirmerent eux mêmes y etant Contraints par Les assauts qui
Leur furent donnés en trois endroits.

Cependant Don pedro de Toledo ayant Lû Cy. Sumblé comme J'ay
dit à Don Velasco au gouvernement de milan, etoit tout à fait
à Grisons S'Jl pouvoit par accommodement et traittés et non par
armes et à cet effet envoya pouvoir à alphonse Cazally ambassadeur
d'Espagne en Suisse pour S'trouver à Coire à fin d'aviser avec Les
Magistrats au moyen d'accommoder Les affaires offrir Lad emolition du fort
de Fuentes, retablir Le commerce, promettre des Seurtés et autres Belles
chimeres

Cazally arrivé à Coire y trouva Les magistrats ayant interposés Sy bien
S'employer à la faction d'Espagne qu'il firent quadresser un traitté avec Luy,
par Lequel [illegible] demolition du fort de Fuentes et arrêté
La liberté du Commerce auroit été remise, et pour ce fort dont mes
voisins Seroit, Levé des grisons en promesse pour la Conservation
du Duché de milan avec le passage des gens de guerre Espagnols
par Les pays des grisons, ces articles quoiqu'ils eût accordés
par avec Les principaux et conseillers des trois Ligues étant Lors
en presence des deputés de toutes Les Communes, en assemblée generale
Jl fut arrêté le Juin Suivant au même Lieu de Coire S'avoir rejetté
des communes comme contraire à Leur ancienne liberté le fort
fondamentale de Leur Ligue au contraire Le 16e du même mois
de Juin en lad année 1617 ils firent publier une declaration en langue
Italienne par laquelle Jls arreterent de rentrer à l'avenir en traitté

traitté nouveau à Coire
desavoué par Les
communes

977

de Ligue avec aucun prince ou etat etranger; Si ou avec eux avec lesquels ils avoient ou alliance par le passé de Grons, voila comme les Venitiens debouter pour la quatrieme fois de l'alliance elle trouva conservée tout entiere à l'exclusion des Espagnols Item elle necessaire aucune Ligue ou Leurs passages fussent accordés, que les ambassadeurs des princes etrangers n'y entrer pour eux, ni entrer aux communes particulieres, que les communes et particuliers ne donnerons plus d'audiance aux ambassadeurs etrangers que les ecclesiastiques de leur ou de l'autre religion, n'auront plus de voix aux deliberations politiques des communes, que tout commune qui se trouvera pratiquer ou avoir eu des liens avec l'etranger sera chatiée comme les violateurs de leurs foy et autres grands reglements portés par ledit declaration

Ensuitte de laquelle Les colgriche en Justice criminelle mit partie des deux religions, fit le procez aux rebelles et partisans d'Espagne tant presens qu'absens et entr autres à Jean Baptiste de Prevost et Zambra pompée et Rodolphe Planta son frere Juge et capitaine general de la valteline, nicolas Rusca archiprestre de Sondrio qui moururent en la Ste. prison antoine Gruon et Luc de Simon Juge provincial de la Ligue Superieure tous lesquels furent condamnés à la mort, et quant à Jean Evesque de Coire qui auparavant en avoit été deja banny et condamné à quelques amandes et censures pour tolerer ne sont retournés, et ayant depuis recidivé Jl fut par cette derniere procedure banny à perpetuité, ses biens confisqués, privé de son Evesché et enjoint au chapitre d'en elire un autre en son lieu.

Tous cela engendra de grands mouvements dont resulterent plusieurs deliberations differentes entre ces peuples par lequel desordre les venitiens et les Espagnols chacun pour soy faisoient de grandes brigues et professions de presens pour faire renouveller alliances avec les Ligues

Zambra negotioit à Milan pour les catholiques de Valteline absens accompagné d'encore secretaire d'un ambassadeur que les Espagne avoit envoyé aux grisons, lequel avec carally ambassadeur de S.M.C. aux cantons faisoit sommes et repandre les pistolles parmy les grisons ne pretendant rien oublier rien de ce qui etoit necessaire pour joindre la Soye aux pratiques

Contre lesquelles Les S. Gualtier qui avoit succedé au S. Pascal ambassadeur de France faisoit toutes les oppositions à luy possible comme aussy le Stoffgriffen luy opposa tant pour sa reputation blamé en quelques assemblées que pour l'utilité des communes, Legenerale lesquelles pouvoit avoir assisté avoit été Lizé et les anciennes Loix violées.

Mais les Espagnols sans eux Serio se trouverent encor plus forts pour la division des François et des venitiens de sorte que l'effet que si rent les dits venitiens pour faire eloigner des pays des Ligues les dits S. Gualtier ambassadeur de France que suivant sa charge s'opposoit au renouvellement de leur alliance.

protestans de la Valteline.

Le au contraire Les absens pratiquerent si bien y mesnerent intelligences Intrens et correspondance auec Les catholiques restés joincte auec Le duc de Feria qui auoit succedé à don pedro de Tolede au gouvernement de Milan qui Limpossibilité Les protestans se trouverent tout exterminés la Valtheline

Rodolphe Planta capitaine general dicelle et condamné pour contumace Jetta en la basse engadine Lan 1600. Lommise conduite par un colonel cluenton dury, auec intention de Deffaire des deux villages pour Sedonner entrée, mais ces villages gardés et munis de Saillans resistans, Lallarme regarde par tout, Planta Se contraint de Se retirer.

Durant ces mouuemens Les grisons ainsy mal mens renouerent Les pour parles precedents Sur la confirmation de lalliance de Venise auec eux, Lanegociation quils entretint auec Pietro Vico residant de la republique à Zurich accorderent La confirmation de laditte alliance après auoir congédié Les S. quatre ambassadeurs de France

Le Duc de Feria qui auoit traitté toutes ces choses en la valteline et qui neantmoins auoit Jusques la fait La petitte bouche, voyant son dessein Sur altre prouince et ensuitte Sur tout Le pays des grisons Sceut que lalliance entre Les Venitiens et Les grisons etoit continuée et que Les cantons de Zurich et Berne auoient resolu de Secourir Les grisons nonobstant Les allés et enuies et Celles promesses des Espagnols pour Lempescher sil bien quil ne Sallois plus Seindre

Il arriua Le chevallier Jacques Robustelly Lun des principaux et courageux rebelles de la Valteline animé Secrettement Dicelluy par Le pretexte de la religion en sorte quil Se rendit maitre quasi de toutte La valteline en trois Jours après auoir passé par Lépée tout ce quil trouua de protestans dans Tirano, Teglio, et Sondrio qui eut mieux quitter ces quartiers

Dautre part ceux Dautriche attaquerent Les grisons Du costé du tirol, Les cantons catholiques Se saisirent des passages pour empescher Le Secours qui Leur pourroit venir des cantons protestans et Robustelly par la rupture de quelques ponts interdit Le passage aux trouppes que Ses ennemis auoient mises en campagne pour Les Secourir.

Ie ne puis passer en Sorte Sans faire reproche aux cantons qui fauorisoient Les Espagnols contre Leur propre nation de la ruine de laquelle ils Laissoient alterer par Le moien un rival pretexte de la Religion Lequel pretexte doit seruir de prix à toutes Les acquisitions entre elle à tous Les chevaux Deux quinous prime pour tout de religion lors quil Sagit de linuasion du bien Dautruy, Sans en vouloir que Les Espagnols auoient Subjugués Les grisons ils pourroient bien dire au moins à la liberté mon Seulement de leurs cantons mais de toutte La Suisse et même de toutte Litalye chose que Lambassadeur de venise remontroit puissamment à celuy de Savoye, residant lors leurs pays La Le maitre duquel y auoit autant d'interest et

quinconx autre prince d'Italye aussy nous Le vorrons tantoc Ligué auec Lafrance, et Venise pour La protection desd. grisons

Or pour donner Loisir aux Espagnols de s'emparer entierement de la Valteline et retarder Le secours des cantons protestans, Le pretre aussy aveuglement que malicieusement tachoit d'amuser Les grisons par des propositions Semees de quelques traittes et negociations mais Les protestans et autres partisans des grisons ne laisserent de marcher à Leur Secours Sans perdre temps Selon ouvir Les passages entrer en la Valteline auant que Robustelly Sy puisse Establir affin que et reprimer morbegno, trauna, Sondrio, et Soudrio, chassent Les rebelles et preserue tellement Robustelly, que pour Les Saints Les gouuernement de milan Sui contraint Luy enuoyer de la caualerie et infanterie espagnole conduitte par corbellonne et en même temps hieronimo Pimantelly entra en la Valteline par Le lon de Sueter auec armée Suffisante à laquelle il Se Sauue Le Sondrecomte, par Ballaux de grave donna à Mona qui appartient aux grisons de laquelle il Sorend maitre S'empara de riva à l'entrée de la vallée qui conduit a chiauane Sit quatre Lieu à Sondrio, mona, et riva, et Saisigit toutte La Valteline

Les grisons ainsy Spolié d'vne bonne contrée de Leur domaine et Seigneurie regardans Leur Salut qui approchoit d'eux Implorent Le Secours de Leurs alliés Singulierement du Roy très Chretien.

Plusieurs grands princes Interessés en cette affaire S'interposent Les Etats Duc. Juges competans pareillement Sortime que tous les autres potentats d'Italye, Le pape gregoire xv. pour mettre Les d. Etats à couvert contre cette Demesuré ambition employe Ses admonitions paternelles, enuoye vn Legat en Espagne vers Le Roy catholique à cequ'il eut à arreter Le cours de ces mouvements et impetueux que de desordre et Scandale publique ne passe plus auant, Le Duc de Savoye La Seigneurie de Venise Sallarment et premens Lunyes pour Leur commune conservation Le Roy Serretant plutot à Luy Soy de Son alliance qu'en Soffrir faille à la Majesté ou Lexpulsion de Ses ambassadeurs du pays des grisons, deliberent de Secourir puissamment ces peuples affligés, mais ils veut premierement tenter La voye de douceur et tacher d'attirer Les Espagnols à la raison auparauant que d'inuahir à La force

Cette affaire du Sr. de Bassompierre pour negocier

Cet effet S.M. Enuoya En Espagne Le Sr. de Bassompierre pour negocier La Restitution de la Valteline, La demolition du Fort de Fuentes et La liberté des grisons.

Bassompierre arriue à Madrid Sur La fin du mois de Fevrier 1625. y trouua Le Roy d'Espagne Philippe trois au lit de la mort dont il est decedé Le Jeudy Saint qui estoit à S.M. C. tout agl. Jeune Saine fut exposé Sa creance au Conseil, attendant ou La guerison ou La mort du Roy, qui Sentant Son fin approcher, Sy Soutertanna

Mort du Roy d'Espagne Philippe 3.

Le 25e dumars aud. an 1625. auquel Le Lendemain trentieme Il commanda cette clause estre ajoutée.

Dautant que Ledit Septieme mars de La presente année Jeresu ne lettre de la main de Sa Saincteté gregoire XV. par laquelle Il me exortoit et encourageoit qu'en Sa consideration et pour L'amour de Luy ayant Egard au bien public, J'aviserois de pacifier La Valteline et oter toute occasion de scandale qui en pourroient arriver, J'ordonne au Serenissime prince mon tres chere et tres amé fils de recevoir entier Le Conseil paternel de Sa Saincteté en la forme Susd. puisque ma principale Intention a été que pour le bien public et Seureté des catholiques desdite vallée dont Sa Saincteté prend Le Soin comme chef universel et Jeveux que cet escrit et ordonnance Soit tenüe pour clause Speciale de mon testament et comme Si elle y avoit été comprise, en vertu de Larticle contenu en mondit testament par lequel Jecommande toutes Les pieces qui y paroitront signés de mon nom Soient tenues pour parties Fiat, Fait en mon Palais Royal de madrid Le 30e dumars 1625.

Dieu ayant retiré à Soy S.M.C. Le Lendemain de cette clause à Sçavoir Le trentieme dumars, Led Seigneur Dassompierre ambassadeur extraordinaire de France rendit Ses offices de condolance et aussy de conjouissance au Roy Son neveu pour Les obsequies par eux faites on commença de traitter à madrid des affaires de la Legation, et Le 25. avril aud an 1625. reunis de telle negociation Le traitté qui en Suit

Premier article.

Traitté de madrid Sur Larestitution de la valteline

Toutes choses Seront remises en leur premier Etat, tant du coté qu'd'autre et retiront chacun Les Forces et Les garnisons qu'ils auoit mises de nouveau et reciproquement S.M.C. retirera Les troupes qu'elle a dans Les confins de L'Etat de milan, Joignant La valteline Le val de chiavenne de Sorte qu'il n'y ait autre trouppes que celles qui auoient accoutumé d'y estre avant ces mouvemens derniers et que d'autre part Mrs. Les grisons entreront en la valteline, Comtés de chiavenne et Bormio.

2. Sera fait pardon general par Mrs. Des Ligues de tout ce qui a été fait en ces derniers mouvemens, Sans que Lesd. Sujets de la valteline Comté de chiavenne et Bormio puissent Jamais etre recherchés, ny inquiettés en leurs personnes ny en leurs biens pour tout ce qui a été fait en telle occasion et à cette fin Lesd Seigneurs grisons mettront tout ce qui Se Sera passé en perpetuel oubly.

3. Il est arrêté et accordé que pour ce qui concerne La Religion en la valteline Comtés de chiavenne et Bormio on otera toutes nouveautés prejudiciables à la religion Catolique Lesquelles pourroient avoir été introduittes dep. Le commencement de L'année 1617. Jusqu'à present.

4. Il est arrêté que Les Ligues grises Seront Reformer Les procheses requises conformement à ce qui en a autrefois en Semblables occasions pour L'entretenement de ce qui en accordé et Seront Les Commissaires Lesd Seigneurs Ligues prometront en forme authentique aux trois personages d'Elvés en Larticle Suivant, Le Roy très chretien

promettre de faire entretenir La même chose, comme seront pareillement
Les 3. cantons et Les valaisiens ou La plus grande et party d'jceux.

5. Le Roy Catholique donnera incontinent au seigneur archiduc albert
son oncle, affin qu'il envoye Le president du Parlement de Bourté de
Bourgogne et autres personnages dud. comté, à Lucerne pour se trouver à
la dicte qui se fera se pourra mais au plutard en pouvoir de lair au dernier
de may prochainement venant aud. Lieu Led. personnage se joindra
avec sa saincteté et L'ambassadeur que S.M.C. aura agreable commettre
pour assembler et mettre Les choses presentement Conclues en effet de
Lexecution entendue et declarée en outre que Les anciens traittez et
Lactions faittes avec La maison d'autriche et en particulier pour Le
comté de tirol seront entretenues et gardées.

6. Le personnage qui enverra Le Seigneur archiduc d'albert, du comté de
Bourgogne, portera avec soy une lettre anticipée de sonattese pour Le
duc de seria, Lui donnant avis que Laffaire en entierement achevée et
executé incontinent Lordre qu'il aura de S.M.C. de retablir Letat, Le
laissa au premier Etat ou il etoit auparavant, Laquelle lettre Luy sera
aussitot audit duc de seria apres Lacomplissement des choses mentionnées
aud. 4e. article et à cette fin sera envoyé par S.M. Catholique au
dit duc de seria ordre très exprez pour executer promptement Led. retablissement
et remettre Letout en sondit premier Etat aussitot qu'il en aura avis de sond.
altesse.

7. Cette capitulation sera ratiffiée par Le Roy très Chretien Et
La ratiffication en sera delivrée à paris au marquis de mirabo conseiller
de guerre de S.M.C. et son ambassadeur ordinaire residant en la Cour
de france, et ce incontinent apres que led. S. de Basompiere y sera
arrivé.

8. Plus arreté qu'il sera fait deux exemplaires de cette capitulation l'une
en langue françoise, Lautre en langue Castellanne toutte de deux
signées d'un des Sieurs de Basompiere, Comte de Lerr rochepot, et de
L'ambassadeur ord.re de france residant en Espagne, et Regnier Cayno
secretaire ceriea, pour estre mises es mains de chacune des dites parties
à Scavoir Lafrançaise aud. S. secretaire Juan de ceriea, et La
castillanne, aud. S. de Basompiere fait à madrid Le 25. Jour
d'avril 1625. signé Basompiere, D'angunes, Regnier cayno,
Juan de ceriea.

Ledit Sieur de Basompiere etoit trop courtois pour estre
condamné aussy rapporta il de belles paroles et de bouche et par escrit
mais d'importance consistoit en Laccomplissement d'icelle.

Les Roys d'espagne sont très Catholiques Religieux en
Leurs testaments et ne manquent pas de faire de beaux mais icy
remarque toujours Le dessein principal qui accroche toute Laffaire
cest qu'il ne se trouve point d'executeurs d'jceux, tant de grosses
que sous enveloppes mais point d'effet, et pendant les pauvres patissent
en Lautre monde sous les mauvais conseils, que Les donnent aux dites

Les Successeurs, ô que Les conseils qui les serrent et augmentent Les grandeurs
Des princes sont faits a reconnoir en pratiques, Le conseil de conscience
fait Sonner la religion catholique aux oreilles du Jeune Roy, Le conseil d'Etat
Dans retentions frivoles pour eluder Le testament du defunt Le Se
traitté fait apres Sa mort, cependant en conseils seulement quelque simple
dispositions du mourant Sur Serve de Satisfaction et remede a son
ame Sans restitues ce qu'il a usurpé Sur Lautruy, mais ce n'est pas de ce
du medecin qui querit La maladye, ce n'est le remede, ce n'est pas La mesme
de la loy qui repare Les desordre mais La peine, Le remede de Crime consiste
en La restitution, La peine d'emure au manquement d'icelle

Mais puisque cela en passé en coutume en Espagne, de regler Les ordres
Des dernieres volontés des Roys à l'interest de Leurs Successeurs à ce
L'arbitrage de leurs conseils, ne parlons plus du testament du Roy Philippe
3e. parlons de l'obligation à laquelle le Roy Philippe 4. Son fils et Successeur
Se Soumis par le traitté de Madrid nous metze fin du testament de Son pere, mais
Du sien propre et de sa franche et liberale Volonté

Sa Majesté Catholique a été eclaircie par le pape Sur Le Sait
de la religion que reste j'ay donc pour empescher que Les valtelins Sujets
ne soient rendus au pays grisons Leurs seigneurs

En cette chose honteuse qu'ayant La bouche fermée Sur Le pretexte
de la religion, qu'on a fait Le principal et unique ressort de trouble
Des Le Commencement au vienne à des effets pretendus interest de Etat
que Les ambassadeurs à Rome ne cachent plus qu'ouvre Sur Le premier le
Principal pour accrocher L'affaire pour dire qu'ils n'ont pas pouvoir
pour rien conclure ni signer ce que Sur Le Second touchant Les
interest d'Etat reservés pour La bonne bouche, Le chancelier de Sillery
ayant mis au Roiet Le marquis de Mirabel ambassadeur d'Espagne Le
La Cour des Cannes Le marquis ait fait revoyer Sa commission pour
ne signer ce qui etoit conclu entre eux des accordés pour les deux
Roys.

Puisque Le pretexte de la religion en levé par Le pape gregoire
quinze qui avoit pour Son nonce et par ambassade exprés garenty Le
Roy d'Espagne Du scrupule de la religion Le pretexte de laquelle ne
devoit trouble La liberté en laquelle ces peuples auroient amablement
vecu Sy longtemps, n'y distraire Les valtelins Sujets de obeissance
qu'ils doivent aux grisons Leurs naturels Seigneurs et que le pape
Urbain VIII a presente Sainct fait Les mêmes offres et Se joindre aux Sentimens
de cy gregoire Son predecesseur pour un express qu'il envoya en Espagne des
Lors de Sa promotion au St. Siege, d'interdire y lorsque examinoit des
Interest d'Etat, que Sa majesté catholique ou Son conseil S'etoient reservés
pour bonne bouche et a toute extremité Lors qu'ils Se verroient en tout
point de pretexte de La Religion.

Interest pour La religion levé par le pape

Que Supposé imprimis Sans que le Roy d'Espagne comme de
Milan etoit protecteur et Seruté de Sainct capitale des grisons
et de la convention inserée qu'il en etoit Seigneur, puis ou Etend ou elle
pretendu Seigneurie Sur Ledit Evesché, Jusque a La Seigneurie entiere

Interest d'Etat pour ne rendre La valtelline

de tout Lyparys cen adire des grisons, Lavaltetine, Lecomtés de chiavenes Bormio, et aud et on fondoit cette pretendue protection Sur vne vieille lettre que lon disoit auoir trouvée dans Les archives de Milan

A la verité Lellement ridicule et absurde quil ne merite point de response neantmoins on dit de la part des grisons, premierement pour response generale tant contre Lad pretendue protection que contre Les autres interrets quils font apres deduits que toutes ces allegations viennent à tard, Sa majesté catholique en Souuerain nen etoit point ignorante Lors du traitté de madrid neantmoins de Son bon et pur volonté et pour satisfaire à la bonne foy et à lintention de Sa Dite Mte a approuué et rectifie Lavaltetine en Son ancienne Liberté et en tant que de besoin et Simplement pas dans par dessus tous ces pretendus Interrets et Sans en auoir mis aucun avant aucuns

En particulier Les grisons mais principalement de la franc denie à Sa Mte. La qualité de Duc de Milan qui de droit Legitime et Successif appartient au Roy très chretien Lequel duché Lespagne occupe par usurpation aussy pour auoir vne cy dessus mise dans vne assemblée generale de toutes Les Communes pour la Cassation de tous Les traittés Lors que par Les Espagnols La qualité de Duc de milan à été Dressé et Les Sceaux de milan apposé aux d. traittés premierement mutité puis Les lettres de traitté Lacerées

Au Sujet de ces pretendus titres de protecteurs de Leur ayé de foy comme Duc de milan ne Sy arrestent point, ny Se Sont Jamais arrestés mais ont ne Sen Sont point voir Seruis aussy Les Roys de france qui ont Longtemps Possedé Ledit duché de milan et toute La Lombardie ne Sont point Sen Leurs archives et nont Jamais troublé ny les grisons ny les valtelins, ny pretendus aucune Seigneurie Sur eux, mais quand ce titre apparoistroit et encore beaucoup plus authentique que les Espagnols ne peuuent une Seigneur etre protecteur dvne autre Seigneur ce Sont Les ducs Les Sujets de la protection Laquelle consiste à conserver Le Domaine et La Seigneurie de Laquelle on veut quelon agisse à Sa protection non pas à En deposseder, en outre Le roy de france traine Telle a Sa ruine tout Le domaine des grisons a Savaltetine Les comtés de chiavenes Le Bormis, avec Les dits droitures et autres Lieux que vouloient tantot envahir par Les Espagnols et La maison dautriche Sous pretexte de la qualité Specieuse de protecteurs.

Mais voicy bien dautres Sujets ridicules interrets detat que Les Espagnols mettent en avant, Sy disent quils ont promis aux valtelins quils Les protegeroient Sy bien quils ne retourneront Jamais Sous La protection domination des grisons alleguant que Les d. valtelins ont Sortis par Lequel Sy Seruent Sy pretendre libres.

Sy cela en pouuoit valoir Sy assujettir à eux des hommes libres et pourquoy Les autrichiens Sy actorisent de garnisons et de citadelles pourquoy Les tirens Sy de La domination de Leurs propres naturels Sous Lesquels Sy ont toujours eus paisiblement et quils Les possedent pour Les transmettre Sous La nouvelle Seigneurie dvn Roy quils nont

Jamais reconnu en quien Sy Sor Eloigné de Leur yages, Jln nous Jamais pretendu elle Liberté contre Les grisons, Jln n'en ont Jamais montré nyo allegués aucuns titres pourquoy Les Espagnols veulent Jln Leur faire croire quelz eurent, Telle charité enveritablement trop Suspecte et ne peut estre appellée autrement qúun poison enfermé dans une Boëte dor.

La promesse des Espagnols d'affranchir Les valtelins d'une domination Legitime et de faire en sorte qu'ils n'y retournerons plus peut elle oter de l'esprit et La verité de la chose et empescher qu'ils ne soient Sujets, et puis empescher de retourner à une Subjection encor par principes quon y a été, Telle promesse n'est elle pas deloyale contre Le droit des gens et odieuse aux plus barbares nations, qui pourroit approuver et quelle charité et de porter L'epée d'un Sujet Sur La chef de Ses Souprimes et quien Legnorant qui voudroit dire quetelle promesse contre Le droit divin et humain, fut obligatoire.

Et après Jln devons quoyque Les armes en main en plusieurs endroits contre Les heretiques, Jln y auroit point d'apparence de rendre aux grisons heretiques, un pays remis par passages elle y grande importance que La guerre qu'ils avoient fait pour La religion Leur avoit acquis droit Sur Les Lieux pays que Etat de milan y avoit des pretentions portant notoire obligés d'abandonner ce qu'ils tenoient en entour eux (chose sordide) quand Jln y devoient obligés Jln y devoit parler sinon en Leur remboursant Les frais de la guerre et à tous Le moins Leur laisser Le passage Libre par Les pays.

Mais Le Scrupule de la religion etant vuidé et tous empeschements ayant mis paisiblement tant d'amitié Les Seigneurs avec Leurs Sujets et Les Sujets avec Leurs Seigneurs en pure Liberté de conscience pourquoy Les Espagnols devroient Jls troubler Sy Sa charité Les porte à secourir ceux de Leur religion Lors qu'ils Sont opprimés par Leur dite religion elle ne Leur donne pourtant aucun droit de Les envahir, mais Jusques Les grisons n'ont point Souffert troublé Les valtelins Leurs Sujets en Leur conscience et Libre exercice de la religion catholique, dont resulte manifestement, que ces mouvements excités en la valteline n'ont La religion que pour couverture et que c'est une pure rebellion de Longtemps pratiquée par Les Espagnols pour Subjuguer et pauvres peuples, ainsy Sujets et Sans Leur donner pas Leur terres de passages pour venir à Leur tirannie Seigneurie et domination de L'europe après laquelle Jls y a cent ans et plus qu'ils abaient.

Et puis n'est ce pas une chose honteuse de demander en tous cas Les frais de la guerre, autrefois Cyrrhus Roy de Perse Sujuguoit des grandes Saliques qu'il trouvoit de la guerre, qu'ils faisoit aux Romains Se Sire pourquoy La faitte vous (Luy repondit on) puisqu'ils ne vous demandent rien et que ne vous tenés vous en votre Royaume Sans Les venir assaillir Jusqu'à Leur porte, et tous ces peuples grisons Le valtelins disent au Roy d'Espagne qu'ils ne demandent Les frais de la guerre Laquelle Jl Leur en a mu faire, pourquoy y venés vous, avés vous été imploré ou appellé par nous et Elus nous le

1625.
5e. livre

guerre Lorsquevous avez Jettés vos armes parmy nous vous a t'elle acquis
quelque passage par nos terres, ce quelque droits de servitude contre la liberté
Publique, pour vous obliger aux dommagemens d'une guerre que nous avons
toujours detesté ce que vous avés entrepris contre nous et malgrés
nous?

Mais ce sera une pretention digne de risée et moquerie d'avoir acquis
quelque droits sur nos terres pour y estre entré en armes, le Roy Très
chretien entrois en Espagne avec armée comme il n'en a que trop fait le
comme vous etes asseurés le meilleur et le plus court des Espagnols pour
celà vous voient Jlz accordé avec S.M. quelque droits sur les Roy aumes
qu'ils y occupent a raison quoique la plus part d'eux appartiennent
à sa majesté T.C. de droit purement successif

Ou bien dirés vous que le Roy très chretien n'a jamais trouvé de
mauvais les secours que donne pour la religion à quiconque y en opprimé,
mais Jl le blame comme une tres inique usurpation qui est fait de Dieu
d'autruy sur ce pretexte cés pourquoy on ne peut dire que ses armes pour
Les affaires des grisons contre la rebellion de leurs sujets valtelins
ne soient justes puisqu'il y en obligé par la loy de son alliance avec les
et auxquelles le Roy d'Espagne devroit plutot joindre ses forces pour
l'obligation mutuelle et generale que les princes ont de s'entresecourir
contre les rebellions de leurs sujets comme autre fois le Roy de cartille
henry le troisiesme sur bien heureusement retrouver en france les secours que
le Roy Louis 13. luy envoya contre ses rebelles de Catalogne.

Et puisque n'y le depost de la valteline es mains de sa saintété
attendue l'eclaircissement de ses pretentions n'y à la conscience du Roy
Philippes III. n'a l'execution de sa derniere volonté pour satisfaire à
l'usurpation qu'il avoit faitte de la valteline et subtraction de
l'obeissance que des sujets devoient à leurs princes, n'y la foy donnée
par le traitté demandé n'y les admonitions de sa saintété depositaire
n'ayt encore emouvoir la couronne d'Espagne à la restitution de la chose
malprise Jl ne faut pas s'etonner n'y trouver etrange si le Roy très
chretien et tous les princes interessés en telle invasion se ligue
pour remettre les choses en leur premier etat.

Il ne reste aux Espagnols de mettre en avant pour temoignage
de leur candeur le depost qu'ils ont fait de la valteline es mains
de feu Pape gregoire quinze peu auparavant sa mort Car
on ne sait quelle Cavalerie de deçà, la garnison que y
furent mises de la part du St. Siege etoient commandés par
Lemeryse de Bagny de la maison des Colonnes et des principaux
d'icelle maison et parconsequent etoit partisan des maisons d'Espagne
et d'autriche et chef des colonnes et gibelins en la Romanie qui
vraisemblablement et toutte sa garnison ensuitte etoient à la devotion
des espagnols qui ont toujours tenus le party des gibelins, le
quel Jl ne les en pouvoit valu favoriser les Espagnols naissent

valteline deposé
mains du pape

poinct etés finiais quils nestoient fortiffiés contre Luy Lesquel garnisons premieres quededer y Leurs entrees, auxquy tenoient ostre Dud. marquis enfermé entre Le milanois, Les autrichiens, duccté de Tirol et Les petits cantons catholiques, contre toutes Lesquelles forces Le depost mise en mains de Sa Saincteté ne pouvoit ny Conserver Les grisons ny nuire aux Espagnols et de vérité ce depost nétoit qu'un Leurre pour faire Bonne mine, car ostre entente estoit Le marquis de Bagny et de La Valteline quand ostre en peut venir à bout.

Quoy Le Roy ne voulut Se laisser abuser ainsy depost quelque pour la reverence de Sa Saincteté ny Sen. Scie à Rome tenu ce qu'elle pouvoit pour faire que ledit depost fut reduit aux termes de la Bonne foy à quoy Le Senat de Berne, Son ambassade ordinaire en cette Cour et aux extraord.es envoyés de Rome exprés Sen employoient et tout Leur pouvoir.

Mais toutes Leurs negociations pour mettre quelque Justice en cette affaire Estant en fut trouvées Inutiles et que Les Espagnols ne vouloient point Laisser prendre Satisfaction après avoir passé Les grands troubles qui étoient en Soubs Royaume Se Ligua avec Les seigneurie de Venise et Le duc de Savoye premiers interessés En ces usurpations pour faire executer Le traitté de madrid par La force, puisque ny La Justice, ny La raison, ny Les admonitions paternelles de Sct Siege ny avoient de Rien profitté.

Pour envenir aux effets Le marquis de Coeuvres après avoir été extraordinaire aux grisons fut ordonné capitaine general de La Ligue avec trois mille hommes de pied 500. chevaux françois et Six mille Suisses que Le Roy mit Le premier en Campagne attendant que Les forces de Venise et de Savoye fussent prestes.

Ondit que Les françois accrochent Les Rochers de Leurs ongles quand Il est question d'une genereuse Entreprise aussy Le marquis de Coeuvres étonna bien Les Espagnols Lorsqu'ils Le virent entrer par Les Lieux Inaccessibles en La Valteline et quoiqu'il Leur fut combattre La difficulté des chemins Les Espagnols et Le marquis de Bagny y mirent Le Siege à Tabor de Sa Sparen de Fort devant Chiavenne du coté du Tirol ou Il mit une forte garnison avec artillerie et munitions pour de ce coté mettre Les grisons à couvert des incursions de Sa Ste Ligue d'autant plus à Son aise qu'il n'eut plus que poursuivre Le marquis de Bagny et Les Lasser de Sorte qu'il gardoit aux Espagnols Sous titre de depositaire.

A fin d'abreger Jenentreray point Etendu Sur Sinfraction du traitté de madrid ny amusé à vous dire comme Les Espagnols Saisirent Leurs Efforts contre Les grisons cependant qu'ils traitoient de Leur Les negociations à Rome et à Paris ny comment d'un coté Larchiduc Leopold Frere de l'Empereur et comte du Tirol avoit envahy La Ligue des Grisons et une partye de celle de la Caddée, ny d'autre coté Comment Le gouverneur de milan entreprenoit Sur La Comté de Chiavenne par des trouppes conduittes par Le capitaine Vasalo surnommé La Riviere de Meira mais nayant pu estre

Ligue entre Le Roy d.t. La Seignurie d'Venise et Ledit Sav.e pour Les grisons

939

Sceuue par Les trouppes qu'il auoit envoyé par eau celle d'adda qui se
Jetharge dans Le Lac Il fut défait et tué par La garnison de Chiauenne
qui fit vne sortye sur Eux.

Je nevous ay point aussy dit que Les Espagnols S'étoient emparés,
Jnfraction de traitté Sur ce qu'ils pretendoient Les grisons auoir commencé
par vne Entreprise qu'ils auoient faitte Sur Bormio, et Les grisons
au contraire cependant que ce n'a été que Lorsqu'ils S'estoient rendus
de tout costé, au Lieu d'executer Le traitté de Madrid et autres même
que Leur Seigneur quelgouverneur de Milan auoit ordre de L'executer disant
de plus que puisque par Le traitté La Valteline Leur devoit estre rendüe Elle
auroient vne Juste cause de se mettre en effort de la recouurer quand
ainsy Seroit qu'ils auroient commencé (ce que neantmoins Ils denioient)
puisqu'on ne faisoit compte de Satisfaire au traitté.

Je nay point aussy Rapporté Comment Le gouverneur de Milan après
La defaitte de Varallo entra en personne par La Valteline et S'empara
de la Comté de Chiauenne et de la petite ville qui en est Commune des
grisons ou Il mit dans Le Chasteau et Rocher Leur Enseigne de
Leopold Donneau dans Laquelle estoit grison de cette Ligue et de la Maison
Loüable, et Le Colonel Bellodrigo auec vn Regiment de Suisses entretenu
par Le Roy d'Espagne S'empara de plusieurs Lieux de la haute
Ligue, d'ou Venu que tous Les passages de Furen mis en Jmbarrassés,
Fortifiés par Les rebelles reuiennent, Les partisans de L'Eueque de Coire
S'osent mettre aux charges publiques, et bref qu'il y eut tant de trouble
qu'on ne Les Estouffa plusieurs traittés Entre Le Roy d'Espagne
ayant Lieu, mais tous ces traittés Furent toujours desauoüés
par Les communes comme Sous en auoir eu quelques marques
dessus, et Les catholiques même qui auoient de L'affection à leur patrie
et à garder à La Seule Loüable Leur Alliance aimerent mieux abandonner
Leur pays, Leurs biens, honneurs et dignités que d'adherer aux autres
catholiques qui S'étoient laissés Seduire par Les Espagnols.

Toutes ces Raisons ayant manqué aux Espagnols pour Les pouuoir
L'executer Le traitté de Madrid, Ils en dunoient Leurs partisans Sous
couuert Libelle Sous Le nom des Valtelins qui n'y ont Jamais pensé
et auquel Ils ne Sçauoient attribuer Lequel on dit estre auoir été premier
Jmprimé en Langue Italienne puis traduit et Jmprimé à Paris en
François, mais plusieurs Estiment qu'il n'a été composé ailleurs que
sur Les Lieux par quelque Esprit plus affectionné à L'Espagne qu'à Leur
Leur patrie, par lequel Libele on fait dire aux Valtelins que Le
Roy d'Espagne ne peut rendre La Valteline aux grisons Sans faire
tort à la Religion et Sans encourir Les peines portées par La Bulle
in Cœna Domini, menace qu'il a fait Juger chez quelques Boutiquiers de
ce Libele. Mais on a fait scrupule de tout, quand Il Sera que L'Espagne
restituë quelque chose mais de rien quand Il Sera dessaisi La Seule
et Les Alliés d'Icelle pour en voyer Les despouilles à L'Espagne.

Je remarquis de couuert Etant Donc arriué aux Forces Françoises
en qualité de Lieutenant Général d'armée après S'être emparé d'vn passage de sept

le auoir reuny aux deux Ligues grises La troisieme dite Des dix Droitures fit vn effort au pont de Lz auquel il Etablit garnison Sous Lacharge de Sieur De Baranzeure pour Seruir de Barriere Entre Le tirol et Les grisons puis il Commença La guerre à bon Escient et pour Les difficultés des chemins pour Entrer en La Valteline Il diuise Son armée en trois Laquelle auec beaucoup de Fatigue y entra Le premier par Le val de Chiauenne qui va rendre à tirano pour y Joindre Le trouppes Venitiennes qui y auoient rendez vous auec Le Cardon.

La premiere place qu'il assaillit et prit fut Le Castel de Mur proche de tirano et dependante D'icelle ville ce fut Le premier de Decembre 1625. cette Saison Estoit pour rendre et Fascheuse pour faire Juger de la generosité de cette armée.

Le Lendemain Mr Le Marquis de Coeuure Logea à la veüe de tirano Ou Plusieurs canonades furent tirées Sur Son armée qui respondoient aux Deux pieces d'artillerie contre tirano ou estoit Le marquis de Bagny auec Les gens de guerre que Sa Saintteté y auoit mis Sous Lacharge

Ledit marquis de Bagny trauailloit de tout Son pouuoir à Lordre Necessaire pour conseruer La ville et Le fort apres y auoir assemblé Les meilleurs Soldats Valtelins auec Les officiers qui Estoient du gouuernement de La Valteline, mais Il ne fut aucunement assisté de ces gens La, car au contraire Ils mirent tous Les armes bas et auparauant même que Le traitté de Leur Contribution fut Signé Et faict auec Le marquis de Coeuure fut conclu, et faisant La ville et tirano demeura en La Seule garde de Ces Soldats de Sa Saintteté Sans vn petit Nombre de Valtelins Desesperés qui Se retira dans Le fort Jusques Scauoir Si Le traitté des Valtelins Seroit mis à Effect Et Sur ce que J'aye achevé Le Siege de tirano.

Quoique Le marquis de Bagny fut abandonné des Valtelins Il ne laissa de Combattre valeureusement à la defense de la ville trois Jours durant, mais au quatriéme qui fut Le 7. Decembre nouuo Stilo Lagrame de Resistance d'vn Capitaine Louis albertin de Rimini qui en fut fait contraint de Se Retirer au Chateau, Le marquis de Coeuure entra dans La Ville.

Le Lendemain Les assiegés du Chateau ayant eu auis qu'il Estoit encore arriué à Sueno trois canons conduits pour deux cent Hommes de guerre Venitiens Le marquis de Bagny entra Lui traitté, quelque qu'il pourroit Le Jour il ne Suruenir Secours Il Seroit obligé de se rendre au marquis de Coeuure en Susdite qualité La Sauue et Son de tirano dans Le Soir du mercredy ensuiuant aux conditions, qu'il Sortira de tirano auec tous Ses Soldats et gens de guerre et toutes les autres personnes qui Se trouueroient dans Le Fort de tirano auec Leurs armes et munitions de Viure et de tout Sorte pour 6 Jours Les enseignes deployées, tambour battant, mesche allumée et Balle en Bouche de Se retirer ou à morbegno pour y faire attendre Le Sr Commandeur de Sa Saintteté pourroit emmener vne piece d'artillerie

1625.
5e. Livre.

Le Surplus de lartillerie demeurera dans Lecluse Lequel, Surplus que Led. marquis de Bagny dit appartenir à Sa Saincteté Sera Inventorié Par Inventaire Signé des marquis de Coeuvres pour Luy estre disposé par Sadicte Saincteté Les Siens colleguez.

Toutes commodités Seront données au marquis de Bagny pour La conduitte de quoy il aura avec Soy Sans quil Soit donné aucun empeschemt. à Ses troupes ny quelles trouvent aucun Empeschement Sy faire de plaisir à ceux qui les conduiront Jusques Morbegno

Le marquis de Bagny dit avant ces mouvements de guerre promet ne Sinformer en aucune place de la valteline qui Soit Sous Son obeyssance et que tous Les Soldats qui Sortiront de Son Estat Seront, excepté Sa famille et officiers Seront retournez Sous Ledict Estat Ecclesiastique, ainsy Signé Milo qui dit Bagny: Dostres, Ludovico Mauzoni Secretario: meme Secretaire

Voicy le traitté que les valtelins Seront avec Le marquis de couvre Desquels Les vins entrés en La valteline ce Sans attendre Lévenement du Siege Detirano qui Sait après connoistre comment Ilz Estoient tenus Le pied Sur la gorge par Les Espagnols et qu'on Les Faisoit parler Lors qu'ilz avoient Les bouches fermées et au contraire traitoient de bonne volonté avec Led. S. marquis de Cuvron Led. S.M. Très Chrestienne et Despuis Led. Colleguez.

Premierement. qu'ilz Seront maintenus Sous La protection de Sa majesté Tres C. Selon L'alliance quelle a avec Les Seigneurs grisons de laquelle à avec Les Seigneurs Primez Ses colleguez pourveu que Les valtelins Se rendent dignes par la renonciation à toutes Les protections alliances et traittés cy devant faits et contractez depuis Les cinq dernieres années avec autres Primez.

Quant à la Sorte ne Sera mis en la puissance des grisons Leurs respect de terres de Chiavenne Ilz ne Seront point Logés autour ny en celles de devers et n'entreront point es maisons des familles Principales, Scavoir' en celle de Torelly, Lambertenghy et Besta, ne Sera mis vn Sy bon ordre parmy Eux et vne Sy bonne discipline que nul ne Sera maltraitté ny d'effaict ny de fait.

que L'administration et gouvernement de La Valteline demeurera en L'Estat qu'elle Se trouve à present Le pouvoir Et temps qui Sera trouvé Raisonnable par Sad. M. T.C. Les primez Ses colleguez.

que Les differents entre Les grisons et Les Valtelins Seront accordés Les Juges que Sera Sy pourra avec toutte Satisfaction Et Seureté pour Les Valtelins Led. Seureté telle quelle Sera demandera par Les particulieres familles de La Valteline

Sy Les affaires et differents d'entre Les grisons et Valtelins ne Sy peuvent terminer au contentement d'Icelles Les particulieres lequel Sil trouvoit aucunes qui Seroient contraintes d'aller habiter ailleurs

auparauant qu'ils soient necessitez de partir on leur donnera une entiere satisfaction de tout ce qu'ils auront à pretendre, mais que Sa Majesté très Chrestienne les Princes Ses Collegues seront obligez de pratiquer toutes sortes de moyens possibles pour faire consentir plainement de cet article.

En suitte de cet accord lequel servira pour le terme de trente ans et plus pour empescher le bruit de mort de tous autres qui voudroient suivre l'exemple de tirannie, les deputez souscrits s'obligent de mettre les armes bas et renvoyer dans Tirano en partant toute l'armée de Sa Majesté très Chrestienne et des Princes Ses Collegues comme amis et protecteurs et d'honorer les porter de tout ce qui en sera besoin pour passer.

Ces articles ont été conclus et arrestez de part et d'autre, scavoir de la part et au nom des M.M.D. exprimez Ses collegues par M. le marquis de Coeuvres general de leur armée avec promesse de le faire approuver et ratifier par les deputez soussignez tous du conseil et habitans de la Valteline qui promettent de soubmettre la ratification des presents articles par le conseil et par tous les habitans du terzero de Tirano, fait à Tamadone de Tirano le 6e decembre 1625. Signé Bertré, Gio Pietro quadrio del consiglio, fermo, Conte Soyra, Gio. marc antonio venosta affermo come Soyra come agente del terzero sotto et Soyra, Gio Simone venosta affermo come Soyra come agente del terzero de Soyra par commandement de M.r Mesmin.

La prise de la ville et fort de Tirano tira après elle la conqueste de toute la troisieme partye de la Valteline dont les quatre fort et tout ce qui y est escrit et nommé de cette dite au pays terzero de Soyra

Fort de Tirano pris et razé.

De la le marquis de Coeuvres fit acheminer l'armée à Sondrio qui est du Sauf marchandé, mais les Catholiques s'en voulurent faire battre la chamade car il fut pris d'assaut, auquel le Regiment de Soleil fut le premier et le capitaine Roussel dud. Regiment y entra le premier le tout suivy de quelques coups de canon. Leur attirail et munition 400 mousquets autant de sacs de 60 l.t de farine une quantité de Biscuite et quant aux soldats le pillage et les rançons de ceux qui ne furent tuez en la chaude en fut aucun de pendu, mais le capitaine Mazet du Regiment de Navarre commanda y fut tué regretté.

Sondrio pris et razé.

Dans de morbegno, Traona Subino, et aut. places de la Valteline de quatre parties Subdittes appellées de dessous au terzero di sotto se rendirent à discretion après que le marquis de Bagny en eut obtenu du marquis de Coeuvres de retirer du chateau de morbegno un lieutenant avec sept ou huict soldats de sa sainteté le tout rendu au pouvoir de celuy qui fut porté aud. S.r de Bagny par les S.rs de Navan, lesquels trouvez avec leur chef se retirerent dans les terres de l'Eglise.

Après ces reditions Larinée tira à Bormio la riviere d'adde pour Bormio dans le chateau tenoit encore sur la frontiere du tirol, le

1625.
5e Livre.

Jauvri dedans environ deux cent cinquante Soldats dinmarquois de Bagny nombre peu Suffisant pour deffendre celle place qui le devint plus de 600. avec des vivres et munitions dont elle netoit guerres bien garnye Vient moins Les courages de la garnison commandé par Le Seigneurs Jean Baptiste conti d'arcoly gouverneur dudit lieu Leolonel cezare feolti de Sarsine Sergent major pour Sa saintété, etoient Bien aysé et ne Se voulurent rendre Sans resistance quoiqu'ils neussent le aucunes nouvelles du marquis de Bagny atendu Elle deppuis quelz Luy auoient faitte

Il Sallut donc battre au champs Les S.rs de Sander ayde de Marechal en larmé du Roy Sauancia contre Le Sort de Chiappino pour faire les approches dans Lequel commandoit alvisio Giustiniano monaldini de Ravenne qui le deffendit vaillamment d'abord, mais la nuit Ilz mirent le feu et Se retira dans Bormio avec quarante Soldats qui auoit, Ilz Brulerent aussy La même nuit Latorette de Bagny Sur la frontiere du Tirol.

Le Landemain qui fut Le 7e Janvier 1625 S. Les. de Landé avança de trouper pour former Le Siege de Bormio, cemeté par Sans titre de Jncommodé de Lartillerie des Jmmenses entraves avec Leuté de La montagne pour aller passer au Fort et depuis ce Jour Les Sinmars de passerent aux approches et Jl marchoyent Jusqu'au 12. auquel La marquis de couure arriva au Camp avec Le reste de larmée Le Canon qui Estoit arriva peu après Le Colonel Salis grison Sauoit equel pouvait pour induire Les assiegés à Se rendre mais Jlz n'y gagna rien nonobstant Les Sommes precedentes du S.r de Landé et Les Sommations dun marquis de couure de Sorte que Le Canon tira continuellement Les 15. et 16. Jours et rendit La Breche raisonnable pour aller à L'assaut Les y. avec Lequel ayant été Derechef Sommé de Se rendre, Jlz envoyerent au marquis general de larmee Les S.rs alfeo Giustiniano monaldini accompagné des S.rs alphonso martelly, Gio, et marin donati, aux quels furent accordés Les mesmes conditions que celles cy dessus rapportés et accordées au marquis de Bagny a lorsque par cette presente capitulation Jl nen pour permis à la garnison de Bormio demporter Vivres pour 6. Jours, ny emmener aucune artillerie et depuis elle ne pourra Se retirer dans les territoires de Bormio, La Valteline et chiavene ains Sacheminer vers le Lac de Come ou autre part et tant Les chefs que Capitaines Et Soldats qui Sortiront dudit fort de Bormio ne pourront de Six mois porter Les armes contre S.M. Très Chretienne le Les princes Ses Alliez &.

Ainsy empeu de temps toute La Valteline fut delivrée de L'usurpation Espagnole

quant à Lavenir de chiavenne et dva qui Son membres de Separé de la Valteline, Jly avoit en celuy mille Sommes Neapolitains Espagnols et en celle La Roy Commandé par Leolonel Serpelloé

Bormio pris par Sauoyard

Valteline Reddite

quine pouuant entrer à Soudrio ny à Morbegno, Selon Jellé dans Chiauenne Le rauemens desquelles etoient rendues tres difficiles pour y auoir coupé et embarassé Le chemin de sorte quil en quasy Impossible de conduire de Lartillerie toutes fois Les Srs. y à bien entré Lepriez chiauenne

Le marquis de Coeuvre fait mal. de Estrames

aquoy Il auoit été ordonné par Le marquis de Coeuvre cependant quil iroit remercier Le Roy du beau present que Sa M. Luy auoit Enuoyé du Brevet de la dignité de mareschal de Estrames pour recompence de ses beaux et Valeureux exploits et Lue Syppeu de temps.

Les Relations de ces pays la portent que Les Veniciens n'ont contribué en tout Ses Expoits Sinon quils leur ont fourny Les pieces d'artillerie, mais quand à Leurs troupes qui sont de 6000 hommes elles sont demeurés sur Les frontieres et attendent Vostre Gazette.

Sortons de ces rudes et apres campagne et retournons en France pour Voir ce qui S'est passé cependant, Sur quoy nous y Retournons Selon Les occurences et occasions qui S'y presenteront mais en Lordre en Lequel Les années Suiv.tes puisque Jusquicy nous auons appris Les affaires de ces pays circonvoisins le Valtelin.

Tertullien dit que les ames inmortes des heretiques Sont inquietes aussy Sont celles des rebelles et principalement de ceux qui portent La honte d'auoir été toujours battus et Lregret d'auoir été tant de fois contraints de demander La vie et pardon de leurs fautes.

Au commencement de cette année 1625, Le Roy Se trouua de nouueau fort eloigné L'un de l'autre Le premier fut de quelques Soulevemens d'aucunes Villes qu'on auoit laissé à leur de la Religion pretendue reformée en Languedoc et dauantage qui auoient mis En estat à Se Saisir par Les armes du Roy, aux quelles ont mis aucune que Les Srs. de Soubise deuoit Servir de chef en quelle ville de Bergerac ou Il y a eu de Catholiques etoit des principales du Soulevemt. duquel on ne Jugeoit neantmoins Le general de la Cause.

Quand aux Srs. De Soubise cependant aller voir Jncontinent vous En Eclaircira La Verité

Mais quand aux cytoyens de La Ville de Bergerac Leur Declaration quils Firent Le 7 de Janvier en Jubilé Temoignera La calomnie qui Leur fut imposée Laquelle vous apprendrés par Le Suivant protestation.

Nous Soussignés officiers consulz et Habitans de la presente Ville De Bergerac ayans eu avis que plusieurs Jnnemis Du repos et tranquilité publique, tachent de faire des Brigues Et Soustraire Les volontés d'un peuple, Sous de tous pretexte de Religion, oubliez de L'Etat et quaussy plusieurs d'une personne Jettant des Semences de Division Se Efforcent de donner de mauvaises Jmpressions

Contre Les habitans de la presente ville; avec cause d'esirance
rendre de veritable temoignage, de une parfaitte fidelité et obeissance,
nous Jurons et protestons devant Dieu, de vouloir vivre et mourir
Soubs la très humble Subjection du bon notre Souverain Seigneur, et de
garder et observer ses edits et ordonnances et nadherer aux factions
Ligues et monopoles, qui pourroient etre faites par tous princes
Seigneurs, gentilshommes ou autre personnages, de quelque qualité
et religion quelle Soient, et nous opposer de tout notre pouvoir tous
Perils dangereux et moyens à toutes assemblées ou factions que
se pourroient faire contre Le service et autorité du bon roy et de ses Edits
de pacification, de relever toutes les menées le bruits et risees qui
se pourroient faire contre Lautorité du bon roy, repos public et Seureté
de la presente Ville, qui viendront a notre Connoissance Ledit de meurer
Inviolablement dans Ladite fidelité et obeissance que doivent les Vrais
Sujets à leurs Princes Souverains, ce que nous y promettons non
Seulement de Souscrire de nos mains presentement et de nos Seings
manuels mais même de le ratifier de notre propre Sang Lorsque les
occasions se y presenteront ce que nous aurons cet honneur d'etre
Commandés par sa majesté ou Mr. Le gouverneur de La province
ou autres qui commanderont pour son autorité dans Les dites
Ville fait Ledit Jour Janvier 1628.

Voila tout ce que peut faire dans L'honneur et le devoir une
Ville parfaitement obeissante à son prince, mais cette declaration
montre quil y avoit eu de mauvais vents qui avoient Souffler à de mes
oreilles, auprès de feu mon Sans Sumée.

L'ecriture rapporte que Pharaon et ses Gouvernés étoit
Signes empreint de la main vengeresse de Dieu Jerangeoit humblement
ses mauvais mais Estoit que Lorage étoit passé il les oublioit les
effets quoiquils Seffurcent etendre Jusque Sur la maidon les
enfans car ce cœur Endurcy ne peut Jamais etre flechy pour
quelque rigueur douceur ou intelligence et pardon que Dieu luy
fit et les. de Soubise que vous avés vu cy devant autant de fois
Battu quil Sét demis de Sobeissance quil devoit au Roy relevé
par sa Majesté autant de fois quil étoit tombé et remis les
Serviteurs et dignités autant de fois quil Sét étoit rendu indigne
vint encore Se jetter dans Les precipices dune Inevitable reprobation
par ses mauvaises pratiques après avoir cabalé quelques
desespérés dans Seculine du Royaume Sefforce de provoquer
Lorage rappelle La tempete et appelle Sur Luy Les malédictions
du Ciel et de la Terre.

Il feint un voyage de Longue haleine pour rodes Lamer
Letrouve Loisibleté durant Lhyver sous ce pretexte Il equipe
quelque vaisseaux en divers ports de la Xaintonge et du Poitou

et Compare de Lisle estoit porté par son imagination jusques en Bretagne et ses effets contre Lisbort et Bouvet dit maintenant Le Fort Louise publians par interest qu'il dit que son frere Le Duc de Rohan et Luy ont aux contraventions qu'il pretend estre faittes au pacification de Montpellier.

Les habitans de La Rochelle qui d'emblée estre invités par cette occasion a pour suivre plus ardemment La demolition du fort Louise ne desirans nullement rentrer dans Les malheurs et esclandres Jnvenvieux de Sortir L'envoyerent prier d'estre retiré de Lisle protestans ne vouloir d'orenavant rien obtenir que par très humble requete au Roy, a quoy Sa Ma.te fit response par une longue Lettre du 13 Janv.r de laquelle Je me contenteray de rapporter une clause cy enterinée, Cependant afin que l'on ne dise que mon opiniatreté à demeurer en Lisle de Ré dans laquelle Je me suis tenu n'ait que pour vous donner Le loisir et le pouvoir de vous asseurer Les effets de Votre hyperame Humble demolition du fort Louise qui est la conservation de cette Isle, Je dois par votre avis quitter La terre pour prendre La mer et regarderay de telle et telle que vous avancerés en telle Lapparence negociations que Je seconderay très volontiers par toutes Sortes d'effets propres à temoigner que Je suis veritablement Jesuis M.rs votre très humble et plus affectionné Serviteur Soubize.

Averty qu'il estoit du Sen de garnison qui estoit dans Le port Louise et mauvais equipage de six vaisseaux que Sa majesté a Lieue de ses vers auoient à Larais Le 17. Janvier Jl envoya deux navires au port comme Vaisseaux arrivans d'un voyage de Longue cours et Le lendemain dix Les 9 heures du soir y arriva Luy même avec dix navires equipés de guerre et garnis de tout ce qui estoit necessaire dix Barques quantité de chaloupes et plusieurs Sau mens Vaisseaux, mille hommes de guerre sans Les matelots et valets de navire.

A Labord Il fit Saisir aussi de cinq de six grands Vaisseaux Susdits appellés La Vierge, S.t michel, S.t Louise, S.t François et S.t Jean et S.t Pierre et s'empara du port, fit mettre pied à terre à son Jnfanterie prend La ville d'emblée mais Le fort L'arreste Le contraint de faire une forte Barricade entre La ville et Le dit fort pour s'y tenir couvert cependant qu'il fit descendre Souscmon pour Le battre mais Jl me fut bata partant qu'il avoit qu'il David Soubize, Jl n'y a point de doute qu'il n'eut emporté Le fort s'il Leur eut battu et tant de monde n'y ayant dans Jceluy 16 hommes de munitions comme Les S.rs de Laroche temoigne à M.r Le Duc de Vendosme, mais La destinée ne voulut par donner

rbnS.
5e Livre?

aux S.rs de Doubize de meilleurs Succés en cette Entreprise qu'il n'y auroit eu en entoutter Les Rues precedentes.

M. Le Duc de Vendosme gouverneur de la province etoit à bord à Mantes ou Il eut nouvelle de cette Surprise Lannée dernier Le 22. de Juillet mois à L'heure même Il fit plusieurs Depeches pour des Seigneurs et Villes qui Pouvoient promptement courir au secours de Son pais Lameme nuit Il monta a cheval et Le 23. du mois de Janvier Se rendit Sur Le midy auprés de la Ville du pont Audemer, ou Il prit Langue de L'état auquel etoit Les S.rs de Doubize et Sergeuse Seigneurs et Gentilhommes, aux quels etoit restée une partie de Leur Gendarmerie pour Laquelle Ils Leur donnerent Leur Lettre pour Lautre party et Vne autre Leur fort.

Plusieurs grands Seigneurs du Pays Se Sont rendus aussy en ordre Se rendirent aux environs dud. Pont en mesme temps Sans qu'ils Se Soient veus à Vis à fin de rendre Louis à L'ennemy de Se Stablir et fortifier, ceux qui Se trouverent Les plus proches de Mr. de Vendosme Se rendirent incontinent auprés de Luy Scavoir Le Duc de la Brisse qui Se trouva deja rendu accompagné de quelque noblesse à Bannebourse et S.r De Vendosme Se Soit retiré apres avoir reconnu L'ennemy, Le Duc de Retz Y Se rendit Le Lendemain comme aussy Le Comte de Dalbois de la Roche, Comte de Matignon, Le Marquis d'Asserac, de Lacoudray, de Goulaynes, d'Aradon, d'Eguerenno, Le Marquis de Carman Le Dortimar, Les S.rs de Sane et de la Courbe; et autres noblesse Saisant trois cens Chevaux qui valoient Les 1000 hommes de Guerre des S.rs de Doubize et Les S.rs de Guerin Sur Le principal Devoir, car il Etoit deja Entré dans Le fort avec 200 hommes munitionnez et vivres comme Le Duc de Vendosme Seeut, mais y fut Laissé d'en approcher Le Lendemain Vn accompagné des Ducs de Retz et de Brissac avec Les S.rs de Montz Chevalier des S.rs Gullen, par Lautre coté du Havre Vis à Vis de Leur fort pour voir Lafacilité qu'il y auroit d'entrer et Sortir dud. fort auquel Il envoya quelques gentilshommes qui en retournerent une heure après et firent Leur rapport et tout après Lequel Ils arresterent Sur L'heure de faire un fort à la mer Vis à Vis de Leur fort à fin de mettre avec Le canon qu'on y mettroit L'entrée du Havre dautant plus facile Le pouvoir tirer de deux endroits dans Les Vaisseaux dans Le Havre que deux qui voudroient Sortir des Vaisseaux à la Construction duquel Son Les S.rs de Sainan fut envoyé pour Les travailler et resoudre quelque à la Ville ou L'attaquerie Le Lundy 27 dudit mois Les Gendarmes etant arrivé quelque infanterie Scavoir La Compagnie des S.rs Dequerveneau, d'environ 80. nouveaux Soldats, et 1800 ramassés de Communes avec environ 20. Mousquetaires qu'ils avoient dez Le Commencement pour toute Infanterie, mais auparavant Les Ducs accompagné des mesmes Seigneurs de retz de Brissac de Montglat

Chevalier Juliet voulut entrer dans Tafort ou il demeura Les passe de deux heures pour faire Laguerre à Dait.

Sur ces Deliberations Led. Seigneur Duc eut avis que Led S.r de Soubize auoit abandonné La ville et estoit retiré dans ses Vaisseaux sur lesquels avoit fait remparer Les S.rs de la Genouillé et de La Riviere Vn dun quirg apporterent que La ville etoit Veritable mais ce pendant on travailloit à toutte teste au fort de Larmor qui fut rendu en Etat de Batterie Vn des jours de Lapres Diners Duquel Lennemy courut fortune d'estre maltrait à cause de ses grands Vaisseaux qui auroient peine à sortir de La Rade et de fait L'appreherna Le Daisy Sy fort qu'il en sortit durant La nuit qui Leur fut obscure et Vn vent Leuroit assés grand pour attendre La marée ny Leur eut du nord qui Leur estoit necessaire ainsy que Les Canonades de fort de Larmon Les pouuoient incommoder et de fait durant ce grand peril auquel Il estoit reduit Le Sr Amiral Michel qui estoit Le sur Beau des Vaisseaux de Duc de Nevers qu'il auoit surprise fut coulé à fond avec ceux qui estoient dedans Les S.rs Francoise autre Vaisseau de Led Duc de Nevers le Vice Amiral Led S.r de Soubize appellé L'Hilere ayant dit qu'il auoit entré dans La Rochelle et trouvé Le coté du fort Louis et deux autres du coté du fort de Larmor Lesquels faisoient une forte resistance durant laquelle par Le Benefice de La marée Soubize qui sortit du Barre auoit mouillé Lancre Les pouvoit facilement secourir Lors que La mer Seroit haute qui fut Cause que Le Duc de Vendosme fit mettre Le feu aux Vaisseaux qui etoient du coté du fort Louis, mais Led S.r de Soubize ne Sachant L'Etat auquel tout cela etoit et croyant son tuteur qu'il auoit Laissé à la rade fuit, à la Voile et Les Vaisseaux demeurés n'ayant plus d'esperance de secours Led S.r Francois qui etoit de Bord de La Commune et L'Hilere vice amiral Vn dans du coté du fort de Larmor et auxquels Le feu n'avoit été mis, après Longue et courageuse resistance accepterent La composition qui fut Vie Sauve aux S.rs de la rade Le Tuteur Seul, Soy disant capitaine des gens de guerre qui etoient dans Led S.r Francoise tous Les capitaines Soldats et matelots demeurant à La misericorde dudit Roy vers Lequel Led S.r Duc Leur promettoit user de priere comme Sa majesté usa en Leur endroit de sa clemence ordinaire.

Telle fut La fin de cette entreprise du Sieur de Soubize Laquelle Les philosophes d'alentour disoient etre Le prologue de plusieurs Tragedies qui S'en furent Suivy Sy L'affaire ne fut Suppris après aux Lors ou referés à celles que Nous et que vous Verrés en Lisle de Ré aux quelles celle cy donnera ouverture.

Aussy fut on bien empeché à debatir Le dessein de donner de guerre que Lon equipoit en angleterre et pour Lequel Equipage on auoit Jà deliuré 40000. Sterlings aux officiers de La marine Lorque L'traitté d'mariage d'entre Les Princes de Gallez et mad.lle Soeur de Roy fut conclu et fut plus grande vigueur à La ville de Lon accompagnement d.

1625.
5e Livre.

Cep Rebelos y tros de doutoume au pry que les hist navires de guerre que
Lony Iquippoit et que Rebloy d'angleterre auoit promis à Lambassadeur
de France pour les luy oyer contre Les Srs De Soubize meme secours
pareil à celuy que les Espagnols publierent pour tout Jusques dans
Rome amener au Roy contre Les Rochelois et pour La defense de
Lisle de Ré, duquel pretendu Secours Le Roy qui ne Les craint
point requise Lepassera bien et Les en remerira bien fort.

Quoiqu'il en soit cette Entreprise nay eu reuny de comme des
De Soubize et Berneuy dautres Setoient pour, Mettre trouue
Sitz de bonne mere (comme dit Le proverbe) quine La desauouat
eux de Berg erac Lauoient autorizé, eux dazer escrire au Roy
Des Lettres de protestations dune fidelle obeissance ce desauoue de
toutes Entreprises contre Son autorité, repos Et tranquilité publique
Les deputés generaux residents en Cour pour Le nom de toutes
Les Eglises pretendues reformés en presenterent au Roy requete
Nay escrite Fait à Paris Le 15e. de Janvier, plusieurs Villes particulieres
firent Les semblables Leur deputés quelque Lettre dont Sa Majesté
rendit temoignage pour sa declaration envoyée au Parlemt. contre
Les Srs. de Soubize publiée et registrée aud Parlement Ars de Seruir.

Le Duc de La Trimouille et Les Srs. de La Force et de Chastillon
marechaux de Camp de La Religion pretendue reformée firent
pareil de Leur

Ceux de Lanion en firent quelque Legere Setoient Rendus
difficiles au Retablissement des catholiques et my partition des
consuls pour montrer quils nod'heroient à La rebellion de Mrs. de
Soubize ne souffrirent pareillement Led. retablissement et my
partition des consuls mais depuis Conuentions Leur partition
de rele fre de Leur Ville, en laquelle Leur auoit deux
Seruirs dont Les catholiques auoient une chef et Les protestans
une autre et regut Lexpedient et Entreuue de Mr. de Carmain
Gouuerneur de La province et des Srs. de Lamiraud
et de Juste preud'hon en La Chambre de Edit etably à Rennes
aud Lanion par S.M. qui eut beaucoup de Contentement de
cette obeissance et de quoy procession generale Setoit faitte
en Led. Ville Le Te Deum chanté y assistans Leuesque et Le
Comte de Carmain

Mémoires de la Rochelle et de Soubize pour l'histoire

Sixieme Livre.

Sommaire.

Voyant été vers La fin du cinquieme Livre discouru de La guerre des grisons contre La Valteline Leurre subjets, nous avons au commencement de celuy cy, Les raisons des armes du Roy protegeant Lesd. grisons et La refutation des medisances que Les autrichiens et Espagnols publioient contre Sa majesté Sur Le Sujet, ensemble Sur Les alliances et protections qu'elle a fait et entreprise, fera et Entreprendra cy apres aux et au profit des princes et Etats de Religion Contraires à La Sienne, à quoy Sont jointes Les Raisons pour Lesquelles Le Roy Se doit porter et Le peut faire en bonne Conscience et quand contraire Le Roy D'Espagne ny peut proteger Les Religionnaires de France sans violer La foy de Son alliance avec elle, Rumeurs Se Sont à Rome et en Beaucoup d'autre Lieux Sur Le secret de ce que Son Sy donne que Sa Sainteté Le Pape Urbain VIII favorise La Ligue faite pour Les grisons, et Les Espagnols en diverses Leurs Ratifiée, mais La delegation du Cardinal Barberin nonce de Sa Sainteté en France et puis en Espagne attire Sur elle Plusieurs doutes, Assemblée de Notables à Fontainebleau Sur Ce Sujet de Lad. Legation, mort du Roy de la grand Bretagne Jacques premier du nom Mariage du Roy Soubsigné en Semble avec Madame Sœur du Roy, Les Ceremonies de leurs Espousailles et du festin avec La seconde fille d'icelle Dame en Angleterre, Lamort du prince d'orange et occasionne aux armées d'une nouvelle Guerre de Luy allemagne, armée en Italie pour Le duc de Savoye contre Le Genevois conduitte par Le Constable de Lesdiguieres Les executions du traitté de La Ligue pour La protection des grisons Journée d'Otages et Le grand nombre des prisonniers principaux Espagnols qui aimerent mieux Se rendre pour un autre combat, interdiction du trafic entre Les deux Couronnes de France et d'Espagne, Les Exploits du duc de Savoye Amy de Dauphinois après Ladefaite d'Ortage avec La prise de Verue et de Plusieurs villes et chateaux par Le prince de Piemont, prosperité qui Sont Suivie d'un revers de fortune auroyaume de Naples Espagnol contre Lequel rien n'avoit été entrepris Jusques La et qui Estoit Sans comme Neutre armé neantmoins puissamment au milanais Sujette à L'imperatrice Sauf Casal Seule mais ou Luy fait lever Le Siege de devant Asti et en Contenement chassé de devant Verue Bicoque qui Se fait Signaler par plusieurs Beaux et memorables exploits, Nouveaux mouvements Des Rebelles en France, Vnegrande Perfidie contre Les Amiraux Hollandois Lorsqu'on etoit avec eux entraitté de Paix à Fontainebleau, Donne Sujet au Roy de faire attaquer

La prenière Lisle de Ré ou Sest fait Sur Larenüe dazervne Sanglane
combat qui (Joint celuy de Lamer) Livre d'Azy de Le fort
St martin toutte Lisle de Ré en duitte a celle dolerons a Sa
majesté ne Restans aux Rochelois pour mer a pour terre
Sinon Les plaintes quilz adressent à M.r Lamiral des
mountmorency qui Les avoit Sinal reçus amer pour vn
grand discours quilz Luy envoyent auquel il fait vne
response consolables, Sur Lequel arrivé Sa dite
Luy par ayré, Suivé des affaires en fois apemblée des
protestans a Millaud, dou Sindic vn jardon au Rochelois
pour plusieurs conditions, Represailles de Luy Contre des
genois Jesuites déboutés d'vn College en angoulesme, d'vn Libele
Intitulé admonitio et autres du Livre de Sutorat Jesuite de
cantoritate Summy Sontifitis proud'contre Les sectes
Theozebile, Lacond annation d'vn carlo Roc Espion double,
ambasade extraord.e de Sieur de Bd'Lainville en angleterre
pour Larepetition de quelques vaisseaux et marchandises
à quoi aucuns ont attribués Lire de reuser de la mauvaise
Intelligence qui paraitra cy ayré entre Les deux Roys,
Lacontinuation du Siege de Clerac en Lavalteline, que en celuy
qui à été dem pour autheur du libel admonitio, declaration du
clergé Sur Le refus de Leveque de Lectoure Sur Le Sait dudit
Libele, mouvemens aud.t clergé à Loccasion dudit Rapport qui
contient Les raisons contre Led libele, censuré par Ledit
Clergé Le 13.e 8.bre pour Laquelle censure Le parlement de
Jutegose Son autorité echauffant Son courage pour maintenir
celle du Roy contre quelques Frondeurs extraord.s d'aucuns
dudit clergé Surquoy S.M. croque Le tout à Sa propre
Verdonné.

Cusquiez Vous avez vu comment
L'Instruction au traitté de madrid, avoit
porté Les armes du Roy, dans Le pays
Des grisons Ses alliés pour ranger à
Leur obeissance Les Sujets de Lavalteline,
qui en avoient été distraits par Les Espagnols
Des Lhuguenots.

Pour avez aussy vu comment ne Restans plus à donner Le

Lud. Daramoure by Lecomte de Chiavenne

que chiavennes et Riviere au bresa, Limarquise de couure alleur faire vn petit voyage outrame pour rendre comple au Roy de Conduitte de ses armes et Remercier Sa Majesté de sa dignité de mareschal de Strame dont elle Luy a envoyé le Brevet auec laine pour Lecomté de Chiavenne, Jacques De Longueval Sieur De Baramoure gouverneur de Lermon Lui Deauvoisin et mareschal de camp de cette armée dalby et de ses assosiés à quoi Lud. de Baramoure se porta Diligamment nonobstant Lincommodité de La saison la difficulté des passages que Lennemy Surprise auec grand nombre d'arquebuziers Royaux qui le fit descendre en Lecomté Schomas Cient au rembarré dans Leslon de Chiavenne et en même temps attaqué par Le marquis de couure qui Navoit pour fin Lors Seigneurie de Strame.

Ladescente de Lentrouyes de Larmée conduitte par Lud. de Baramoure fut au mois de decembre de Lannée 1624. Laquelle ayant trouué Le pays La pour laquelle Le S. marquis de Comandoit Lentrouyes Les pagez en chiavenne et Leur capitaine Brun Luy ayt vers Luy aune Salbuyagnie par Le marquis de Coigny general de Larmée de Sa S. Siege Nattendoient rien moins que elle Diligent venue mantmoins Sirent ce que nous Seut de Jeune de Bien et de courage quoiqu'ilz fussent mal assistez de trouyes car pour tout Ilz ne trouuoient que cinq cens hommes comme portent Leurs Relations y Compris La Compagnie dud. capitaine Brun, de sorte qu'ilz furent en fin obligez de Leur Lon de Chiavenne rendre au Duc au plus tost et Lediz de mars 1625. rendirent au marquis de couure Leur Lon aune honorable composition et à la charge de Retourner en Italye Sur Leur terres Domaine de Leglise de Sa quoy quil en tout Lecomté de chiavenne Il ne reste plus que riuer à reduire à Lobeissance de Grisons ou Larmée royalle alla mettre Le siege comme nous dirons cy après

Raisons pour Lesquelles Le Roy doit proteger Ses alliez de quelque Religion quilz Soient

Mais cependant Il me semble à propos de rauiser de raisons Les murmures et medisances que Les Ennemis de La France publioient contre Les armes et La reputation du Roy Lequel Se disoient Ilz Se Sus bien passé de Se mesler des affaires des Grisons et Valteline de Laquelle Sa Saincteté auoit été faitte Depositaire dauec sentence mes des parties contendantes.

Ensuyt deux points consistent Toutes Les objections que Les partisans d'Espagne et de La maison d'Autriche font contre Les armes du Roy aux quelles Il me faut de Respondre.

16a S.
C.e Livre.

Car en premier Lieu quand arriue la tombe Le Sequestre de la Valteline en mains de Leurs gens auquel ilz disent que Le Roy Le doit Laisser en regard que Le Sr Ambassadeur ou Commissaire Le dispose en son entierement alteré La Liberté retenues par Force Le deux Coutre par La detention des Cantés Chrestiennes de Dornio; Le dispositaires enclave à La deffendre et contraindre Le recevoir Les Loix et conditions que Les Espagnols Leur Coté et Les autrichiens Le Contre Luy Lui Seront voudront Imposer

Peut donc etre vne grande Simplicité de S'amuser à La Simple consideration d'vn Droit La bonne foy duquel etoit Sy anciennement fondé et si puissamment violé au Sy Sa Saintete n'a pu trouver mauvais Le procedé du Roy, puisque La diligence a pu rendre La Valteline à Son Prince naturel par vne Signalé de Justice et quand Delivré de Servitude Les trouver dans Son Siege en fermer entre Les Espagnols du milanois et Les autrichiens du tirol et par ce moyen garentir De plus grand Inconvenient pour Le patrimoine de L'Eglise de Plusieurs Princes d'Italie après Lesquels Cette Couronne Remeurer ambition a Broye Inessonne et envers Lesquelles S.M.C. a fait vn office Si honorable Si utile et Synonimaire

Or pour Venir au Second point touchant La protection que Le Roy a Entreprise de tous Les Princes Ses alliés, Il est certain que Elle en très utile à tous Les Etats de Seureté qui ont à Se garder de La maison d'autriche et Si cette utilité qui regarde aussy Sa Couronne porte Le Roy à Elle protection, Son honneur plus cher que tous Les Reste Luy Inuite et La necessité Luy contraint

Son honneur par Les Loy que Ses predecesseurs de Sa Majesté ont donné ne contracter et renouveller Avec Les allemans que Ses Princes et republiques Etrangeres Sont toujours garder inviolablement et à laquelle Sa majesté ne peut manquer Sans ternir Le Lustre de Ses Victoires

Et La necessité joint à L'honneur et à L'utilité ne reuenant point de contradiction et ne pas Seulement, ainsi contraignant Les Princes d'entreprendre Les choses propres à Leurs Conservations porte Le Roy à Les proteger courageusement autrouble qui ne peut affoiblir Ses alliés Sans donner vne

grande reflection sur Le grand dessein de son obÿssance.

Ayant ajouté L'importunité, La faulité, Le Bonheur du Roy Le Ler grand moyen a richesse qu'il a pour rendre à la main d'autruy Loyalle et toute equitable a pratiqué depuis 20. ans pour anneantir La monarchie françoise et n'en faire qu'une avec La sienne, qu'il croit ou Roy voyant cette maison attaquée de tout coté, épuisée d'or et d'argent, En banqueroute generale reduitte à des exactions et capitations honteuses, Jusques sur Les officiers de sa maison, Sa Majesté s'endormoit sur Les grands amas d'or et d'argent dont Ses épargnes Sont remplies, S'elle convoitoit en Ses victoires, appendant que Ses alliés Sont hors d'état de Luy resister, c'est à dire de L'enrichir, qu'elle veut retenir à soy et Le rendre hereditaire, S'elle n'employoit chaudement Ses courages et Ses sens au bruit desquels Les Etats Se Soumettent tout entiers, Bref S'elle Luy a inspiré cet oy Terrassé Sous Ses armes.

Aussy en ce en declare que je Le tiens de ma conscience de deffendre courageusement La Liberté des peuples que Dieu a mis Sous votre obeissance et protection, de deffendre Le tout aveuglement, Sans nous arreter aux Scrupuleux zele et partisans de cette maison pour Le service de laquelle ils Implorent et emploÿent toutes Sortes d'heretiques et d'infidelles et ne veulent par que nous Souffrions un huguenot en France ni que nous gardions d'opprimer Les protestants nos alliés qui S'efforcent en votre sein poursuivir qu'ils Sont d'un oeil envieux et funeste.

Or Dautant que Je viens de parler de ces protections Sinon engros Il me Semble qu'il n'en faut manquer pour nous faire voir La justice des armes du Roy avec plus de facilité et de Lumiere en detail à fin par Le meme moyen d'ouvrir Le Chemin aux grandes affaires de laquelle nous avons à traitter au reste de cette 3e. Année et Lesquelles Se vont conduire autrement que Lor. c'est à dire avec un grand Sens et une Sy Excellente administration qu'elle a tousjours de L'imagination Laquelle Excuser de Sa Sainte parole d'un Seigneur auquel Je trouve point de Sy grand entretien Sa Sainte Ecriture et Ses promptes et genereuses executions qu'elle nous suivie.

Nous commencerons par Les protestans de France qui Sont Sujets du Roy et qui partant doivent estre Les premiers protegés.

1625.
6e Livre.

Aussy Le Roy Son en Sidignement acquité quen Les Subjuguant à Son
Ql Leur a acquis La douceur dune pleine Liberté contre une inique
dure Servitude.

Sous mes explique Jay dit en ouvrant quoutre Les Etrangers auxquelles
La nature Les a mis à obliger envers Le Roy Leur naturel Seigneur Ile
Plusieurs Subjects y dans vn autre Etat auquel Leur ministre Le
tout ces brouillons denaleur tum Les auoient pandugés à Sujetion,
en Lui pauvre qu'ils auoient à Jamais Sous eux par Les mains de Ql
trésoriers de Leur pension Gages Les gages de Leur ministres
de Gouverneurs de Leurs places et Loyaux pareils garnisons de
quy Etoient Entretenüe quoique Le Roy en Gagé aucunes
contribuer à tous propos pour Leur soulager de Leurs deputés Le
ceux de Etats Etrangers, continuer les pensions Secrettes de dans
et dehors Le Royaume comme aussi Leurs Juges et Assemblées
Politiques aussy bien que Ecclesiastiques, Venir toujours pleine pour
vn besoin La Bourse commune de Leur cause et Ore fy Jy auoient
trois fois plus de taille à Gager pour Le soutien de ces miserable Le
ruine en party qu'ils n'en Gageoient auparavant, de toutes Lesquelles
oppressions Sa majesté Les a delivrés et Les a Constituée aussy en
Tranquille exercice de Leur Religion qu'ils n'eurent osé Espérer.

Le Roy a jeune dessein de Gouverner Sagement ses Sujets et Etrangers
et Leur procurer vne durable paix na pas Jugé raisonable de porter
Ses armes en Leur pays pour y Etablir vn ordre convenable
à Laffermissement dicelle Jusques à ce que Sa majesté eut reuni tous
Ses Sujets de Sa Sainte Religion Sous vne Gouvernement parfaitte
obeyssance comme Elle Sont maintenant et comme nous Les
voyons et Espérons vne telle confiance et Liberté quelle Sera
rendüe Volontaire quoique pour y parvenir on y fasse intervenir
La force de Ses armes.

Celuy par Le quel Sallois commencer, aussy celuy Sen rendroit
ridicule qui voulant mettre Lordre en maisons Etrangers Laissoit
La sienne pleine de Confusion.

Lordre Etably dans Le Royaume que Je Compare à vne ville
Elle na Sujet au Roy de pouvoir au dehors cest à dire à La
continuation des amitiés et alliances auec Les Etrangers
quelconques et Parties qui Courent tout Le Contour
de cette Ville Lesquels Elle a de Sefendre par des Combats et
opinatres car de Ses Saines Invasion cest autant que d'abandonner
Sa propre Ville.

Le Roy de La grand Bretagne pour auoir pas à
Bonnes Re conviè par Son propre Interest presente Sa prince

Son fils et Successeur pour raffermir La bonne Intelligence et amitié d'entre Les deux couronnes, retablir Les prince palatin et remettre Lui en faveur Sa fille en La possession de Leurs Etats par Le Lien etroit du mariage de Madame Sœur du Roy avec Led prince, duquel mariage nous avons commencé à parler au Livre precedent et Lequel nous conduirons à fin dans peu de temps.

Mais cet etablissement du Prince Palatin et tout de Longue haleine Il faudra joindre au mariage L'association d'autres puissances Voyes que nous verrons cy après Sur Ce theatre cependant arretons Les progrés d'Autriche par La protection des Hollandois et des Mrs Les Etats des provinces unies des pays bas des grisons de La Valteline, et du duc de mantoüe en Italie protections qui tiendront toutte La allemagne en Balance, Lemilanois en allarme, L'italy en cette et Les pays bas en doute, mais de Sorte que Les Etats ne prendront haleine Lorsque gagnera Sibien Sedessus à Leur Faveur que Seul il consumera tout ce que L'Espagne peut dans Les Indes

Deux choses Sont grandement Considerables pour parvenir à ce dessein, L'une consiste au remede qui sera donné cy apropos aux troubles de La france que dans peu de temps nous La verrons dans une profonde paix, L'autre consiste aux grandes richesses de La france.

Quant à La premiere touchant Les troubles de cette france étoit Le plus important Poinct Sur Lequel L'Espagne a toujours basé Ses asseurances et Son est deja Sibien munie, qu'il ne Luy reste qu'à tomber Ses arcboutans pour renverser, pour dessiller abattre Les princes Etrangers et Ses secours de dehors Luy manquent Les grands de Son Royaume Nosent Branler, et Sy Le Roy de France une moins que d'autres de Son Royaume à put riompher de ses autres tiers d'iceluy, et toutte Les Espagnes, et toutes Les maisons d'Autriche et de tours Les princes et potentats Ses alliés Joints à Ligués avec elle, que pourra faire Le Roy Son fils ayant toute Perfection Dieu mis.

Et quant à Ses richesses Jusques quel point elles grandes Le pourroit elle porter puisque La france en de tous Jours Luy fournit Plus d'or et plus de richesses que Les Indes ne feurnissent faire Les dix ans au Roy d'Espagne quand il Les possederoit toutes.

Ce Royaume pleut en Fonds de bon en Bien que de tous Bourgeois de Paris pourroient en un heure fournir au Roy plus d'argent que Le Roy Henry Le grand n'en avoit ammassé durant tous Ses années de Paix.

1005

Mais Le Roy n'en point reduit à telle extremité d'emander comme Le Roy d'Espagne Les secours de ses particuliers Sujets, Il subsiste maintenant par soy mesme et peut donner La Loy à toutte L'europe ayant en argent comptant plus de 200 millions en ses coffres, et son pays épargné après avoir satisfait à toutes Les dettes de la Couronne a obligés Ses alliés par Leur Interest que la majesté à fait à plusieurs d'entre eux.

Quelle Sorte il donc Sinon de mettre La main à L'œuvre, Jetter de Son Espée et Employer Ses armes à la protection des Etrangers opprimés pour acquerir par elle Une durable paix à la Chrestienté dont La protection de ses alliés de

Mais Sans Un Interest particulier Le Roy est tellement engagé à ces protections qu'il ne Les peut abandonner Sans encourir Le reproche de manquer Lachement à la foy de ses alliances, Sans confesser Son Impuissance, Sans Decrier par tout Les pays Etrangers et Laisser La Liberté aux ennemis qui en murmurent à la Chrestienté.

Car quant à ceque concerne Les grisons Sa Mté. en Doit Elle Estre engagée à les proteger Soit que L'on considere La foy qu'elle Leur en donnée et En Vertu quelle en Doit considerer Le Traitté de Madrid qui oblige réciproquement et Le Roy et Les grisons et Le Roy d'Espagne même en Maison d'Autriche à la Conservation d'Icelluy à quoy Se peut ajouter Le Respect que S.M. T.C. porte à L'Intervention de Sa Sainteté de Laquelle Les Espagnols ont fait Si peu de compte Quand par qui Leur avoit été donnée.

De La protection des grisons, Sans Laquelle L'affermissement de La bonne Volonté de ces cantons qui ont Joinct Leurs Interets aux interets de la Chrestienté L'entretien de Leur Force et L'affoiblissement de ces cantons contraires qui par ces mouvements Sont Si fort à battus qu'ils ne peuvent nuire à la Chrestienté ny Servir à d'Espagne à laquelle Ils Sont Si mal à propos qu'ils Se trouvent aujourd'huy privés de Leur premiere Liberté parmy Les ingrats qu'ils ont encourus de Leurs compatriottes pour Estre detachés de L'Interet commun de Leur patrie.

De plus La protection des grisons a procuré en mer la Chrestienté plusieurs grands Etats de L'Italy, Voisins de ces peuples pour lesquels Son empechement Seroit allarme de la puissance Espagnole, en empeche Les autres Etats qui ne Valent du Bien à la Chrestienté, de Leur faire du mal quand L'envie Leur en prendroit.

Les grisons nous venons à la protection du Duc de Mantoüe Nous y trouvons des retraites apurées qui font trembler L'Italy Lorsque Le Roy peut Se armer Se Sera donné des Interets en Espagne

Libre en Piemont, ne deviendra que fuieure petit Etat qui
Jusquiey ouété obligé par une foiblesse à aller Le Voisin chercher Faueur
fort Serois inité par ce courageuse protection à rechercher Lalliance
de france a fesselle lutre Les Droit d'un Roy magnanime

quant à La protection de Hollande aise elle doit être d'autant plus de
Vigoureusement embrassé quelle en Sa Deuil de igne qui avoit le
rembarre et torrent allenti ser forces, consume Ses armées, épuise
Ses richesses.

Et celle du Prince Palatin fait que Ses armées destinées à
Linvasion et aggression de La france ne Sont plus que Sa defensive
et nullement plus quine egarde à La maison d'autriche et d'espagne
aux Pervoir nous en apris comment Le Roy Etendra Ses limites et
par La reunion de Ses pays qui Estoient distraits de Son obyssance Et
Etablissant cy prince en Son pays Electoral.

Mais Jentend murmurer Les partisans d'espagne qui Soudes
tonnés de requete a Majesté A.C. apris La protection du prince palatin,
Des Etats de Sa province vnie et de Sa grisons, Sous de Religion
contraire à Sa Religion Catolique apostolique et Romaine
de Laquelle Sa majesté Fait profession et nest etonné par de requoi
L'empereur et Le Roy d'espagne ont Sourmain entretenu et Sortifié
Les factions des protestans en frances.

Or pour Repondre aux Scrupules d'Etat, Jdis que Les Espagnol
ne peuvent protéger ny avoir alliance avec Les protestans de france
Sans Violer Les Loix qui en entre Les deux couronnes et au contraire
Le Roy de france peut allier avec Les Etats des pays bas Les
protéger Sans faire Breche à la foy de Son Loix en protéger aussy Sans
Blesser Sa Conscience Le gouverneur et Le palatin.

Sa raison en est prompte, Les Etats Sont Souverains
reconnus tels par Le Espagnol qui par Le traitté de 1609 Leur
Decharge de Leur Domination et tenus pour Souverains avec
Lesquels ensuitte de cette Reconnoissance La france peut Legitimement
contracter alliance car Le traitté de Sa paix d'entre Les deux Roys
ne Leur defend point Les alliances quils voudront contracter hors
De Leur Dominations.

La ou au contraire Le Roy d'espagne ne peut protéger Les
protestans de france ny traitter avec Eux comme nous verrons quil
Sera cy après Sans Violer La paix quila avec Le Roy de france,
parceque ces protestans ne Sont point Souverains et ne peuvent
estre appellés que rebelles contre L'entreprise Desquels Le Roy Sest
toujours opposé et na Jamais negocié ny traitté avec Eux Sinon
en qualité de Sujets Dun Leur très humble remontrance Le Leur

Savouans toujours dehr, La ou Le Roy d'espagne s'adebarge d'Les Etats
de Lobéissance qu'ilz Luy auoient prettés et à toujours depuis contracté
auec ces pere à Paris.

Courage donc Sire, puisque La Justice est de votre coté que le
droit des gens Vous permet de Vous allier et Ligues auec des Etats
Libres et que la Bonne foy et L'honneur deffend au Roy d'espagne
d'entretenir et fomenter Les rebellions de vos Sujets que vous de
pouués faire sans prejudice à La foy que vous auez auec Luy le
qu'il ne peut faire dans Les Violer, rejettez Les scrupules ridicules
que ces partisans vous objectent pour vous detacher des alliances
que sont si utiles à vos etats, cependant qu'ilz employent toutes
sortes d'heretiques et Jusques Infidels pour faire La guerre,
considerez que plus un monarque est grand, d'autant plus grandes
sont ceux dans Les nations Etrangeres, s'il abandonne La protection
qu'il a promise à son allié auec son de L'opinion qui doit en
faillir de vouloir d'inégalité au regard de luy, et de valeur de ceux de
L'opinion des autres par ces rencontres, et comme auparauant
que d'entrer en quelque Ligue Il faut meurement Examiner tout
Le bien et Le mal qui en peut reuenir, auec soin lors que vous Serez entré
embarqué Il faut resoudre plutot d'y manquer, Si on n'en peut euiter
renoncer à Jamais Scipion Dans Le mespris des natures
Etrangeres et deuenir La proye des plus foibles apres auoir été
La terreur des plus forts, d'ailleurs quelle charité plus honorable
peut estre signalée par un grand Roy Sinon Le soutien des plus
petits qui Luy tendent Les Bras en Salutz, Les semondent de leur employer
Les forces par Le deuoir de Leur alliance et Leur Joindre par Leur Etat
qui en Souffrent à Luy même en quoy Consiste La plus forte partie de la
charité.

De ce que Est remarqué cy dessus des protestans que Les Roys
de France et d'Espagne donnent aux protestans des Pays bas et aux
protestans de France resulte que par Raisons et de mauuaise foy
Le Conseil de Conscience de Sa majesté Catholique Luy a declaré qu'elle
pouuoit aydes aux protestans de France, tout ainsy que Sa M. C.
aydoit aux protestans des provinces vnies car ces pays estant de
condition Libre en Souueraineté en vn Etat Souuerain par L'approbation
même du Roy d'Espagne qui Les a deschargés de Sa domination Et
ceux La Etant purement sujets en se reconnoissant tels en tout
ce qu'ilz traitent auec Le Roy concernant Leur Religion Il y a de la
de ce comparaison des vns aux autres, neantmoins nous nous trompons
après que Le Roy d'Espagne fondé sur Les Arrets de son Conseil de Conscience

fera Ligue auec Leurs. de Bologne et de Doubize pour fortifier Les rebelles de france.

Ie Jeray point fait entre Le Roy de la grand Bretagne en la Ligue Susdite du Roy auec Le Duc de Savoye et La Seigneurie de Venise pour defendre La Valteline en Lobeissance des Grizons quoique Lun des points Lutenus Leur compris en Son mercuriar Gallobergicus ou Stapporte plusieurs Sans articles quil Suppose auoir este mis au traitté de cette Ligue Ly Laquelle Jeray (Dieje) fait entre Leur Seignrie Roy de la grand Bretagne combien quil leur plus de dieje que nul autre Roy Entre a cause de Leurs pretentions Sur que La maison dautriche et Les Espagnols ont Spolies, ce parcequil ne nen rien apparu ny au public daucune action quil ait faitte par Laquelle on ait pu Juger quil tenoit de cette Ligue au Contraire des negociations que faisoit Leur Le Duc de Bouquinchan par des mois Duquel passoient toutes Les affaires dangletone et nous verrons Cy apres quil fit puis apres contre La france a fait Sur Vraisemblablement ce Estimer que Langletone penchoit plutot du coté de Lespagne que de La france ce parceque cest un auantage de La Ligue ce dire alliés de La france.

Quoiquil en Soit cette Ligue donna de Lombrage aux plus grands de ce temps La, par toutte Leurope divisée en deux partyes Ly pour La france Ly pour Lespagne Ly y eut par Jusques parquins qui nen dimant Leurs ratifiés a Rome, ou les partisans despagne entrerent en de grandes Jalousies de Leur nouveau Pape Urbain 8. auec armé 6 mille hommes quil tenoit pres Sur Leglise Les terres de Leglise, et mettant en consideration Les auancements que Sa Saintete auoit faits de la france a laquelle elle etoit obligée apres Dieu de Sa promotion au pontificat, se persuadoient que cet armement etoit a Lauantage Ly pour favoriser Les desseins de La france Dom Le Duc dalbuquerque ambassadeur despagne Sortant de Rome pour faire place au Duc de Lerme fit de grandes plaintes a Sa Saintete en presence Dung dille et Larquin demandoit Sy Lespape etoit catolique et Sainti Jarquin respondoit, Ilen tres Chretien, en pars Suivirent les allemands Sur Les armes de Lamirau de Sa Saintete quelque D. mouchy a miel

Un Jarquin Disoit
Pour mouchy donneront Leur miel au Francois
et Rien a Lespagnol, Sinon que La Jeguene
Ayant Sainti Jarquin Repondoit
Mais La Vie et Le miel (ce que ie napperçoit)
Vont auec Laiguillon par La Loy de Nature.

1625.
6e Livre.

Vn autre disoit en faveur du Pontife
Cause que labeille suyvra
au gouvernement de l'Eglise
toujours abondance y aura
Denier et de douceur exquise

On écrivit au suj de ce tems que les nouveaux ordres de religieux
d'oratoire en deux dédications Reunir sous Ledessein de les huguenots
dissans baptesme que le premier Ligué étoient très excommuniables
taxans de Commune emparoler convertir sa saincteté Laquelle Il
prenoient d'interpreter ses fulminations contre Lesd Princes le Roy
rendoient obligez.

De la pouvoir juger Si Jay lux tort de dire en mal d'un aime de vrai
que l'introduction de ces nouveaux ordres en France étoit très perilleuse
et domageable à l'Etat et la douce France d'icelle repugnante à la douceur
de son air et tranquilité du Royaume, neantmoins ce que j'en ay dit n'a par
ci Bien de cœur d'aucune qui par Ledit mien de deus charger Si doivent plaindre
joindre que d'y rentrer comme ils ont attenté, mais sans effet car Ils
montrerent disposts attachés à ces nouveaux Renversemens de l'ancienne
observance de l'Eglise et piété des saints peres, que d'entrouver mauvais
Leur procedé de preferer L'avantage d'icelle à la protection et affection qu'ils
devoient à l'autorité Royalle et au droit de la Couronne.

Puisque La Ligue en arrêté et qu'elle Branle plusieurs Etats
de l'Italye, Singulierement pays Vrbain 8. Soupçonné à tort de la Savoisie
proteste par une declaration autentique qu'il Sera rendre pere comme
protestation Louable et donc les effets Sont plus à souhaiter que les
promesses mais il en arrivera que la Barquine favorable à
L'Espagne ayant mal Rencontré dans ce dessein Lors qu'ils ont voulu
Blasmer Sa Saincteté de connivence avec La France contre Le
Espagnole Cy au contraire Le Pape envoye Legat en France le
Cardinal Barberin Sonneur, pour y faire des propositions du tout
favorables à l'Espagne et préjudiciables à l'honneur du Roy et de sa
allié et à la reputation de son Royaume, Ce qui apprendra à chacun
au Commun qu'il ne Luy appartient par de donner des Jugements
Temeraires au Jntention des grands, Le Pape qu'ils Blamoient
moindre dans conseil qui avoit été Deus en Espagne par Lequel avoit
été Resolu que Sa Saincteté Seroit inuitée à demander Le depost de la
Valtetine et d'appuyer de faire en Sorte qu'elle Sa Rendit aux grisons
Le pretexte de la Religion Donnoit Le Branle au Resultat de ce
Conseil comme il l'a toujours Serv de Couverture aux Usurpations
que les Espagnols ont Sceu faire depuis 100 ans et ce Conseil fut
Luy jis allez comme toujours ils ont recours aux Saints quand Ils

Jmpuissance, et foiblesse de Luy à contraindre d'Jnstance à chercher d'Jntervention

Barberin donc Sur Envoyé receu et honoré en France autant que la dignité de Cet Siege et son merite particulier Le devoit quoique L'Ambassadeur de France residant à Rome eut pris le Commandement de Sa Roy Fait d'Efforts pour Luy oster cette Legation car Sa Majesté etoit bien averty de La charge qu'il avoit de Sujet de Son Voyage Lequel contenoit deux chefs, Luy de Remettre en mains du Pape Les places de La Valteline reprises par Le Roy pour Les griefs sur Les Espagnols, L'autre de prier Les Jugements Trimer naturelle et toutes La Valteline qui Leur etoit Sujette changent Etrangé, (ce disoit on) Le Pape gregoire quinze de voyant La Valteline Envahie par Les Espagnols avoit de Ler de monster avec menace de La Remettre en mains de Ces griffons pour Entretenir La creance des Pairs, en consequence de quoy Son Ambassadeur du Roy etoit Intervenu Le traitté d'Jmadrid par Lequel il Se Sont obligés de La remettre et Le pape Urbain Successeur de gregoire voyant que Les François Louvoyoient de la maine des Espagnols pour rendre La Justice aux grisons Suivant L'Jntention de gregoire y proposé par Son Legat de prier Les grisons de De La Valteline pour Sauorise, (ce disoient Les grisons) Le Conseil D'Espagne ce Servir de Soutien à Jmpuissance des Espagnols ce qui ne Respondoit pas à La protestation de Sa Saintete de Se rendre pere Commun.

Or Mr Le Legat ayant eté honoré en Visité par La permission du Roy à Paris presenta Ses Lettres en La Cour de Parlement Suivant La Coutume pour y Etre enregistrées Et faire Lecture mais elle furent rejettés pour Jamais etre obmis Lettre du Roy de France en Envoyé ce qui Le Legat ayant Satisfait par La Reformation de La Bulle qui Les Contenoit elles furent Registrées au Parlement et ce fait Mr Le Legat alla trouver Sa Majesté à Fontainebleau ou Jl Celebra Sa premiere messe en La quelle Sa Majesté Les Reines, Mr Son frere, Les Princes Et toute La Cour Communia de Sa main, deux jours après Jl dina à Sa table du Roy et quelques jours après L'ouverture fut faitte de L'Assemblée des gens notables mandés par Le Roy pour donner Leur avis Sur Les deux choses proposées par Ledit Sieur Legat.

Sa Majesté Sur La proposition Mr D'Aligre Chancelier de cette Assemblée Exigera en premier Lieu qui Etoit passé en ce Sa affaires de La Valteline, comme Le Roy Les Stralliés y Etoient engagés par hommes et par de Voir et Comme L'Jnexecution Du traitté de Madrid et Demanquement d'avoir par Les Espagnols Grand, Satisfait dans Le temps convenu aux conditions d'icelluy qui avoit eté fait de La Valteline es mains du Pape avoit Contraint

1625.
6e Livre.

Sa Majesté d'employer ses armes à rendre justice aux princes ses alliés enquoy elle doubte fait et seroit cy après un acte Hebdomadaire le Roy &c. puis Mr Lemaretzal de Schomberg cinquiesme par le commandement du Roy conféré avec Mr Le Vayer, ils n'auroient trouvé en tous les discours aucune bonne Instruction à la paix au contraire une future affection à favoriser la grandeur au préjudice de la reputation de cette Couronne et de ses alliés comme témoignent après les deux conditions par luy proposées lesquelles ils seroit aussy honteux au Roy d'accorder que dommageable aux grisons de les souffrir pour telle cause étoit d'avis de se disposer plutôt à la guerre vu les occasions qui s'en présentoient et les moyens que de Roy avoit de se faire rendre ses lettres pour lesquels il se fetendit aux plusieurs raisons qui seroient trop longues à rapporter.

Après luy Mr D'Herdun premier président de Paris pour les Cours souveraines dit que sa majesté avoit choisi de ses bons ministres, qu'après eux les autres officiers ne sujets n'auroient rien à dire sinon loüer leurs avis et resolutions

Il y avoit déja quelque temps que le Roy avoit jetté les yeux sur Mr le Cardinal de Richelieu pour en faire le Sceau depuis Secrétaire et Ministre pour se servir plus importantes affaires après avoir jugé que sa fidelité et la portée de son esprit et courage étoit une pierre si precieuse qu'elle étoit bien digne d'être mise en œuvre sans feuille et sans adjonctions d'autre lustre que celui qu'elle tiroit de l'excellence de sa nature aussy le vint-on pour exprès le Conseil consulter et le call appeller aux grands ministeres auquel il les maintenant a appellé.

Son Eminence commença son avis par la louange de la paix laquelle neantmoins ne pouvoit être bien receüe si elle n'avoit l'honneur et utilité pour objet mais ouvroit le chemin aux propositions que Mr Le Legat faisoit de la part du Pape et toute autres contraires à l'honneur de Dieu et de son Royaume, utiles seulement et favorables aux Espagnols lesquels voyant les affaires de Dieu et de sa majesté luy demandoient la paix, encore étoit-ce à de conditions honteuses et là où il n'eut pas arrivé quelque bonne fortune il la leur eut fait acheter au mépris et déshonneur qu'il ne fut par arrêter aux considérations qu'ils s'efforcent de couler dans les esprits timides, dans lesquels l'honneur passe pour chose indifferente et cachée, la crainte qu'on me en armes de la dissipation d'une armée en Italie ou de l'entrée d'elle puis des inconvenients et recours aux moyens extraordinaires pour remettre une

armée Sur pied et de plus au troubler qui pourroient esprouver estre faicte
dans Le Royaume par Les protestans et respond en general que La
reputation d'un grand Etat en preserable à toutes choses et en particulier
que Le Roy Sait de recevoir qui rendront Son armée très puissante qu'elle
Se rendre Suffisante dans Le Coffre de Roy pour Se montrer entierement
Sans aucunement toucher au Courant et que S'il Survenoit quelques
moyens Extraordinaires Les Compagnies et Les bons Sujets du Royaume
Voudront rien Espargner pour une Si bonne occasion aussy dans tous Les
Regnes passés et au plus calamiteux Saisons Les peuples a montré
que jamais Le Roy ne manquera tel Secours par La fidelle
affection que Les françois ont toujours porté à Leurs princes à
L'honneur et à La reputation de La patrie, quand aux protestans que
Les victoires que Le Roy avoit obtenue Sur eux par mer et par terre
Joinctes à Leurs divisions et aux changemens des humeurs devoient
quelles avoient jusqu'icy deffendu Les avoit reduits à tel point qu'ils
ne pouvoient rien entreprendre ny Subsister hors La paix qu'ils avoient
obtenue du Roy avec grande Justance, et que ou ils voudroient attenter
quelque chose contre Le Repos public Le Roy mille leur quote Clergé
offroit pour au Suffisoient pour Les Subjuguer entierement Sans
toucher aux Finances du Roy qui Seront conservées pour La guerre
Etrangere de laquelle Il Etoit d'avis puisque Le
Roy y etoit engagé par honneur et devoir.

Après Son Eminence Mr. Le Cardinal de Sourdis dit qu'il etoit
d'avis d'une Suspension d'armes, forcée Sur L'incommodité de La
Saison ou Son allée Entier, (car Lors Lon etoit Sur La fin du mois
d'aoust) mais il netut ny regarde, ny ecoute, ny Suivy.

M. Le Cardinal de La Valette et M. De Bassompierre Se
conformans à L'avis de M. Le Cardinal de Lisieux rapporterent
ce qu'ils avoient veu, celuy cy en Espagne et celuy La à Rome, des
pratiques et factions Espagnoles pour Se conserver La Valteline
et Luvalzio Les pays des grisons et apres un mot autre ne
porta temoignage par leur Silence qu'ils approuvoient L'avis
de La guerre auquel Mr. dit à Lors qu'elle Se conformoit entierement
et en feroit Rapport à M. Le Legat

Enfin par été Sans Raisons que Son avis proposé
Les troubler qui pourroient etre exilés dans Le Royaume par
ceux de La Religion pretendue reformée durant La guerre etrangere
car L'Espagnol y trouvoit toute peines pour retarder Le retour
La Rebellion et dans telle ardeur qu'elle jour Lorsque
même après La Prise de La Rochelle Il fut traitté avec
Mr. de Rohan de Soubize Son frere Lequel Sur La foy de L'armée
precedente celle cy 1625 fut mis rendre à Portes pour Dans de

nouvelle armée par mer sous La conduitte de Doubize et par terre
sous La conduitte des Srs. de Rohan et Srs. de Subsignan Mareschal de Roppin
faisoient equipper mener a Montauban contre Lequel Le Parlement
de Toulouze avoit donné arrest de Renvoy decretoire portant
Commandement aeux d'en sortir et aeux consuls de La Ville de Le
chaser, sous les peines de crime de Leze Majesté, mais Les armes de
Leur ordre que Le Roy y donna fit evanouir en fumée toutes ces
Levées de Boucliers.

Pour Laisoupedre ces mutineries à Leur charge de Les reprendre
et y agir pour Les conduire à Leur finale ruine et response nos Vœux
vers Le Ciel pour bien.

Le Roy de La grand Bretagne Jacques premier du nom que Dieu
retira du monde Le 6e de mars après avoir dignement Regi Son
Royaume en Paix L'espace de 22 ans et qui Lui a heureusement
succedé par ce qu'il a genereusement conservé et observé Les anciennes
Loix et coutumes de son Royaume sans se Laisser surprendre aux
pernicieux conseils que pour ces Ennemis Ses Etats Luy persuadoient
L'alliance d'un prince qui depuis cent ans n'avoit eu que divisé que
La perte D'Eux, comme de La Seconde, de laquelle ces traistres Les perfides
conseils Le vouloient diviser.

Cette sienne prudence fut secondée de La Surveyance qu'il eut
eu Son amor pour Son petit fils en Faveur de L'Electeur palatin car
en donnant Sa Benediction au premier Son fils en Faveur à present
Regnant Il Le chargea d'employer toutes Les forces de ces Royaumes
qu'il Lui Laissoit Si possible au Retablissement dud. Electeur Sous
Laquelle charge cette Benediction paternelle et Royalle entellement
conditionnée qu'elle ne peut etre parfaite Sans L'accomplissement
D'icelle charge, au Si toutte L'europe en attend Les fruits que
L'honneur joint au commandement et à La derniere disposition
de ces Loix Luy fait Espere d'une Si bonne fin et digne Succession
que pour ne point tromper La bonne attente en Sa Vaillance qu'elle en
a prise Laissa Voulu donner des preuves Signalées dans La
premiere action de Son Regne par La Recherche qu'il a faitte
de L'amitié renouvellation d'alliance d'entre Le Roy très chretien
et Luy, par Ses Lettres qu'il Luy Escrivit Tot après L'decez
du Roy Son Pere par Lequelles il donne avis à Sa Majesté de Son
avenement à La Couronne d'angleterre et Sa mere et Son desir
de continuer Les bonnes Correspondances que L'amitié et Reconciliation
de Leurs Couronnes à Cimenté entr'elles depuis 70. ans.

En Suite il disposa des Esprits à L'accomplissement du mariage
Si meurement deliberé et Si courageusement arreté par Le Roy Son
Pere avec Madame Sœur du Roy duquel nous avons cy devant amplement

projetz nonobstant les pratiques au contraire de l'Espagnol et de quelques Siens conseillers infidelles pour le divertir.

C'est icelle mariage duquel il nous reste maintenant de parler. Charles premier de nom Roy de la grand Bretagne après la mort du Roy son pere envoya procuration à Mr le Duc de Chevreuse pour en son nom stipuler et épouser Henriette Marie Sœur du Roy Jumelle Le vendredy huitieme de May Le Roy étant au Louvre ayant pris de Roy La Reine Mere unique et les Ducs de Mommorancy et d'Elbeuf, et les Mareschaux d'Ancre et de Bassompierre autres Seigneurs La Reine sa mere suivie des princesses du sang et de la cour et des Duchesses de Guise et de Nevers et d'Elbeuf, mesdames en la chambre de sa Majesté, mademoiselle de Bourbon fille de Mr le Prince de Condé portant la queüe de la robe de ladite dame future épouse, laquelle robe étoit de toille d'or et d'argent semée de fleurs de Lys d'or et de pierreries et en suivoit toute la troupe en ladite chambre, Les seigneurs de Carlile et d'Holland ambassadeurs extraordinaires du Roy de la grand Bretagne qui présenterent au Roy Le traitté de mariage qu'avoient avec eux apporté ledit Vicomte du Roy Jacques Le Marquis de Effiat agissant au nom du Roy pour S.M. d'Angleterre ou sa Majesté Séjourna 15 mois, lequel traitté fut Lu haut et intelligiblement par M. Le Chancelier présentes Leurs Majestés mesdames et toute La Cour.

Ce fait et les conventions agréées, Les dits S.rs ambassadeurs monterent en la chambre au dessus de celle du Roy, en laquelle étoit Le Duc de Chevreuse vêtu d'un habit pour lors de deüil Lequel les amenerent en la chambre du Roy, auquel Le Duc de Chevreuse présenta Les procurations portant pouvoir Lesquelles fut Jusserée au Bas du Contrat de mariage et ledit contrat Signé de Leurs Majestés dudit de Chevreuse et desdits S.rs ambassadeurs, excepté Mr. Le Cardinal de la Rochefoucault Archevêque

Les Epousailles furent arrêtées pour Le dimanche ensuivant vingtieme de May en l'église de l'Evêché de Paris qui n'étoit lors érigé en archevêché Mr. Jean François de Gondy archevêque prétendoit que la celebration du mariage Luy appartenoit comme chef de l'Eglise en laquelle elle avoit été arrêtée et y encontestation sur ce fut Mr. Le Cardinal de la Rochefoucault en Luy, mais Le Cardinal L'emporta par sa dignité de grand aumonier à laquelle en attache La charge de curé primitif de la Cour Les princesses de laquelle Elle font Les autres principales dignités et ne fut pourtant sans beaucoup de murmures

1625.
C. Liard.

Depuis que j'observe exactement les dignités des Prelats, chacun se soudiage de sauver le mecontentement de M. S. archevesque à qui il est toutesfois

Le jour de dimanche Vesme madame Serendie à Larcheveché se va habiller pour estre habillée et sortir à trois heures m. le chevalier de Vendosme grand prieur de France et provincial dudit ordre faisant office de grand maitre en l'absence de Monseigneur Le duc de Montbazon se va prendre Les ambassadeurs de leurs logis au faubourg S. Germain et ainsi en Lambassade de Prelats de Prestres unis de pair bon quelcun Ensemble allerent en gueridon. Le duc de Beuveuse en dont estoit Don Jh. se rendirent à Larcheveché de Paris conduits en la grande salle ou Jh. attendirent Le Roy Les Reines et toutte La Cour.

Le Parlement En Robes Rouges, Les autres cours Souveraines Le prevost des marchands et Eschevins de la Ville Serendirent en l'Eglise de Paris en leurs Rangs et Seance accoutumée pour y attendre Le Roy, auquel on va du portail de laquelle Eglise Jl y avoit vn grand theatre sur lequel Les Gousailles devoient estre faites en la maniere arretée par Les articles du traitté pour entrer sur ledit theatre Jl y avoit vne galleries eslevée d'environ vne toise et demye de terre, qui de Larcheveché en alloit sur Ledit theatre, et vne autre galleries, qui du theatre descendoit en pente Jusques La porte du Chœur dans L'Eglise

Ie Jenpuis vous apporter de l'ordre de la ceremonie que j'avois pour vous representer pour l'avoir toutte vue, car Jl ne s'y pouvoit faire que ceux qui etoient au dehors de L'Eglise, comme j'etois pouvoient voir tout ce qui se faisoit dedans tant à Larcheveché que sur Le theatre et dans L'Eglise, mais j'ajouteray à ce que j'ay vu Les choses qui m'avoient été rapportées et ce qui en a été publié par tout.

Ie vous diray donc que les Rues par ou Le theatre et les galleries par lesquelles on devoit venir contre toutte Imagination en a été cabalés de sorte qu'on ne pouvoit

Le Roy, Les Reines, Les Princes, Princesses toutte La Cour arriverent en Larcheveché sur Les entre quatre et cinq heures de relevée a vne heure après M. Le Chevalier de Vendosme representant Le grand maitre et Les S. De Lude grand maitre Des Ceremonies ayant sous Noblino d'auvergne Conduisirent de la salle de Larcheveché sur Ledit theatre Ledit Seigneur habillé de cheveux vetu d'vn habit de drap noir decoupé et doublé de toille d'or, La tocque de velour noir entiere avec vne Enseigne de Diamants vne Echarpe couverte de rose de Diamants vn chapeau

Brodé d'or ausemé d'yeux de pierreries de broderie à deux costés les deux ambassadeurs de Castille et de Hollande, couverts de toille d'argent battue La Croque enterte, et vn guarde d'hare après Les Roys y acheminoit l'ordre qui suit.

Le Capitaine de Laporte marchoit Le Premier à la teste de sa Compagnie, puis Les cent Suisses de la garde du Corps vestus de liurée de Sa Majesté, Tambours battans et Enseigne deployée Les deux hautbois Vestus de semblable liurée, huit Tambours couverts de mesme Les 6 trompettes de la M. Le grand maitre des Ceremonies Suivoit Cette cela puis M. Le Chevalier de l'ordre du St. Esprit Superbement habillé d'vne Cazaque de Velours de Tanné cramoisy fleurdelizé d'or marchant Seul Les mareschaux de Vitry, d'Ancre et de Bassompierre Le Duc de Bellegarde, de Brissac, d'Alvin, de Luxembourg de Chaumes, Le prince de Joinville, Le Duc de Elbeuf et Le comte de Harcourt freres Lorraine

Le Roy marchoit puis après couvert d'vn habit enbrodé d'or et d'argent tenant de la main droitte Madame Sa Sœur et Monseigneur frere de la M. La teneur de la main gauche, elle entrée dans La Couronne Sur La teste de La Queüe de Sa Robe etant portée par mesdames Les princesses de Condé, de Conty et de Soissons du sang Royal, et vne à La queüe du manteau Royal de Sad. Elle etoit portée par Le Sieur de Villeroy Son Berger.

Les trois princesses du sang portant La queüe de Sad. Etoient menées Chacune de Leur Suite par vn Seigneur de la Cour et La queüe de Leur Robe portée par Leur Berger.

La Reine mere etoit menée d'vn costé par Le Sieur de Brez Souspremier Berger d'Yeuté, et de l'autre par Le Berger de quartier et La queüe de Sa Robe portée par La marquise de Guercheville Sa Dame d'honneur

La Reine menée par Le Duc Berger Son Chevalier d'honneur de l'autre main par L'Emarquier de mony Souspremier Berger et La queüe de Sa Robe portée par La Comtesse de Sanzay Sa Dame d'honneur

Mademoiselle de Montpensier menée par . . . . . Et La queüe portée par Son Berger

Les Duchesses de Guise, de Nevers douairiere d'Elbeuf et Duchesse d'Elbeuf menées par des Seigneurs de la Cour.

Toute cette troupe Roule arrivée Sur Le theatre au dessus duquel etoit vn grand Dais de Velours Gueules Semé de Lys de

1625.
G. Livre.

Mr son frere mirent Leurs Sœurs entre Les mains de Mr Le Duc de Bouteville et Mr Le Cardinal de La Rochefoucault Leur Epouse Selon Les ceremonies de L'Eglise catholique apostolique et Romaine, Lesquelles ayant achevées La compagnie de Devant en Lordre Susdit passa La Galleries qui du theatre repondoit à La porte du Chœur en même ordre dit ci dessus excepté que Les Ducs de Bouillon et Les ambassadeurs du Roy de La grand Bretagne marchoient immediatement devant Le Roy auquel (estant arrivés à La porte du Chœur) ils firent de profondes reverences puis au Cardinal et sans entrer dans Le Chœur s'en allerent La Archeveché cependant que L'on celebroit La messe et ce au sortir de la profession du Roy de La grand Bretagne.

Il y avoit dans Le Chœur un grand parterre de Broderie relevé de trois marches et couvert de tapis de pieces au fond duquel estoit un dais de Velours Violet semé de fleurs de Lys d'or sous lequel Le Roy fut assis à sa droitte La Reine Sa mere La Reine de La grand Bretagne et La Reine regnante Les princesses de Conty de Soissons et de Montpensier, à La gauche Son frere Le Duc d'Anjou Les Duchesses de La Douairiere d'Elbeuf La Duchesse d'Elbeuf, et Madame La Comtesse princesse du Sang tenoit La queue de La Robe de La Reine de La grand Bretagne

Le Roy ayant pris Mr Le Cardinal de La Rochefoucault commença La messe et La Reine Epouse allant à L'offrande Mad. La princesse de Conty portoit La queue de La Robe de velours cramoisi semé de fleurs de Lys d'or et Mademoiselle de Montpensier Le cierge et La messe achevée Mrs Les Ducs de Bouteville et ambassadeurs Extraordinaires se rendirent à La porte du Chœur pour reprendre Leurs rangs au retour de Leurs Majestés de L'Eglise à L'archeveché auquel retour Son observé Le même ordre qui avoit été tenu en allant du theatre au Portail du Chœur et de cette porte toute La compagnie se rendit à La Salle de L'archeveché environ Les 7 heures du soir, ou Le festin Royal estoit preparé, durant Lequel toutte La Ville estoit en temps de feux et tonnerre de canon, Boetes, et toutte L'artillerie qui redoubla plusieurs décharges

Pour La Ceremonie Du sortir entrerent premierement Les Suisses de La garde du Corps du Roy ensuite hallebardes, Les tambours Fifres hautbois et trompettes Soixante puis dix huit maitres d'hotel qui etoient Lors en quartier à Scavoir Les Sieurs Le Chevalier Duguet et Barentin Mr. Des Comptes ayant Leurs Batons puis Le Sieur de Beaumont premier maitre d'hotel ayant Son Baton

Après tous ces maitres d'hotel Mr. Le Chevalier de Vendosme qui Pendant toutte La ceremonie de mariage fit La ceremonie de grand maitre comme Le Roy du marcher ayant Son Baton haut levé pour Les distinguer des maitres d'hotel qui Le portoient bas

Ce Baton de grand maitre est d'environ deux pieds neuf pouces de hauteur

Carré d'argent doré tout semé de fleurs de Lys garny de diamans et vne fleur de Lys au Bout.

Les gentilhommes seruans et ordinaires portoient Les plats ou Roient Les Viandes et marchoient apres Le grand maître qui etoit à Leur teste

Ce fut Led. S. grand maître mit La Serviette en mains de La Reine mere pour La presenter au Roy car c'est La coutume que Le plus grand qui Se trouue au dîner ou au souper du Roy, presente La serviette à Sa Majesté

Il se fit en cette action plusieurs Complimens d'hommes et de Dames, Le Roy Se Sert de La Serviette de La main de La Reine Sa mere La Remercia par vne reverence, elle au contraire quitta Tellement ce devoir qu'après plusieurs remerciemens Le Roy Lui fit Lacepte

D'autre part La Reine Regnante Le voulut presenter à La Reine mere laquelle apres plusieurs remerciemens La refusa absolument et La prit de la main du premier maître d'hotel

Le Chevalier Duguet Mr. D'hotel Lors de quartier La presenta à La Reine Regnante et Mr. Barentin aussy de quartier La presenta à La Reine de La grand Bretagne.

Il y auoit vne grande Salle, au dessus du milieu de laquelle etoit elevé vn dais de Velours cramoisy violet Semé de fleurs de Lys d'or au dessous duquel Le Roy Sassit et au dessous de luy vn tabouret pour s'asseoir à Sa main droitte Sassit La Reine Sa mere puis La Reine Regnante Mr. Son frere La dame Sa princesse de Condé, de Conty de Soissons et de montpensier et à La gauche La Reine d'angleterre Seulé comme dessus puis Mr. Le Duc de Chevreuse mr. Le Comte de Carlile Mr. Le Comte de Holland ambassadeurs susdits mesdames Les Duchesses Douairiere de Chevreuse Douairiere de Elbeuf et Duchesse de Elbeuf Sœurs Naturelles du Roy

Toute cette Compagnie ainsy assise fut seruie par Le prince de Joinville Le Duc de Elbeuf et Son frere Le Comte de Harcourt Surintendant Le Roy, Le Duc d'Aiguillon, de Bellegarde et de Luxembourg, La Reine mere, Le Duc d'Alvin de Brissac et Duchaune La Reine regnante Les marechaux de Vitry, d'Aubeterre et de Bassompierre, La Reine de La grand Bretagne

Le Sr. Sue Servy par Le Colonel Dornano premier gentilhomme de Sa Chambre

Le Duc de Chevreuse par Le Comte de Rochefort fils du Duc de Montbazon Son Beau frere, Le Comte de Carlile ambassadeur par Le Comte de Montgibaut de la maison du Duc, Le Comte d'Holland aussi ambassadeur Extraordinaire

1 Br S.
6e Livre.

par Le marquis de Mortemart

Les princesses dame du sang que d'autres furent servies par des grands seigneurs chacune selon son degré

Il y auoit une autre table éloignée de cinq pieds de celle du Roy pour Les filles des Reines qui furent servies par un des controlleurs de la maison du Roy et autres officiers

Or auant ce festin et incontinent après La Celebration des espousailles et de La messe il fut fait Largesse au peuple auquel on jetta des medailles d'argent en La ruelle Sacré lesquelles étoient les effigies du Roy et de La Reine de La grande Bretagne et au Revers un amour jettant des Lys avec Cette Deuise

Fundit amor Lelia mixta Rosis

Cette Coutume de faire Largesse au peuple a été souvent observée en France en action de Grace mais plus curieusement par Les Romains que par nulle autre nation à cause de leur coutume en friandise de triompher a pour sauguerir La Bienveillance du Peuple en ces triomphes Il y Les jettoient des medailles d'or et d'argent Lesquelles à cause de ce Il y appelloient Missilia

La Reine au Roy de La grande Bretagne par La permission du Roy son frere delliura plusieurs prisonniers tant pour crimes que pour Debtes

Et pour oster ces Curiosités et Nouueautez aux affaires Serieuses Mais premierement Conduisons en angleterre La Reine de La grand Bretagne, pour La conduitte de laquelle Le Duc et La Duchesse de Chareuse furent ordonnés par Le Roy, et Le Duc de Buquinhan qui auoit possedé toutte La faueur de feu Roy et qui possedoit encore celle du Roy Charles 1. Son fils et Souuerain arriua a Paris enuiron Le 15 de ce même mois de may pour Receuoir et emmener La Reine Il étoit accompagné d'un bon nombre de noblesse seigneurs et de noblesse anglaise comme nous Sçauons que Les Seigneurs ne manquent jamais par ceque chacun Souhaite à Leur rang de Seruir pour se rendre agreable au Roy L'hotel de Chareuse Luy fut preparée auec tel appareil qu'il peut dire que La maison du Roy ne fut Soigneusement auec Durant Son Sejour Les Curieux S'y trouuoient à La foule pour voir La somptuosité de cet ameublement

La Reine De La grand Bretagne ayant Receu toutes Les Visittes, honneurs et congratulations ordinaires et Le jour pris pour Son partement aud. de Reuin Les preuost des marchands et Echeuins accompagnés de tous Les officiers du corps de L'hotel de Ville de Paris allerent suiuant La Coutume prendre Sa Majesté sur Les 4 heures de Releuée au Louure pour La conduire hors de La Ville marchant deuant La Litiere Les trois Compagnies d'archers de La Ville à Cheual ayant Leurs trompettes puis Suiuoient 500 Bourgeois Dalgual

puis Les dixiniers quarteniers conseillers et officiers de Ville Les Echevins et après eux deux Exempts des gardes du corps dudit Sieur de Souches du grand prevot, et trompes passés La Reine marchoit etant lui mediteur de Velours cramoisy Rouge porté par deux maitre paré de même ayant des grandes aigrettes Blanches sur La tete Les maitres couverts de pareille Etoffe et Couleur

Etant parvenus Jusques au Chemin de la porte de La Ville de Paris et de La ville de St. Denis qui en en distante de Lieu un petit Lieue Mr. le Bailleul Lieutenant Civil et Lors prevot des marchands etant à cote de Sad Letiere prit Congé de Sa Majesté au nom de La Ville et fit mine avec sa Compagnie sur pour retourner à Paris, et Lors sa majesté Descendit de Sa Letiere monta Le Carosse et pour suivit son Chemin jusques Etain ou son Logement Lugitoit preparé pour coucher et de La Lieue à Monte Lieue

Mais elle ne fut par Longtemps avec sa compagnie sans être rencontrée sur Le Chemin par La Reine sa mere La Reine Regnante toutes Les princesse, Dames demoiselles et tout Les grands qui vont aussi par Ordre aux Epousailles et au festin a Beaucoup par grand nombre entre. puis partant de mont Dieu en cette grande compagnie et suitte elle arriva a Ly et de Sein en La ville d'amiens, ou par Les commandt. exprès du Roy fut fait une entrée magnifique après que Les Echevins, ayant Le greffier de La Ville Luy en eut fait faire au nom de Elle Les Complimens ordonnés en Sad Ville de Mont Dieu.

A deux Lieues près de La Ville d'Amiens, Le Sr de Chaune Lieutenant du Roy au gouvernement de picardie et gouverneur particulier de La Ville d'Amiens accompagné de 600 gentilshommes montés à Lavantage Luy vint au devant pour Les accompagner conduire Là La Ville à Quatre De Lieues de laquelle etant montée en Sa Litiere elle rencontra Les Maieurs echevins et corps de L'hotel de Ville en Son Bel ordre, Les Sergents de La Ville avec Leurs masses d'argent marchoient devant puis Suivoient Les maieurs et Les echevins et tout Les officiers de Ville Vetus en L'habit ordinaire de Leurs magistrature Suivis des anciens maieurs et echevins et d'un grand nombre de Bourgeois tout Lun apres L'autre cela ayant derriere devant et aux ailles Les Sergents de La suitte à pied avec Leurs hallebardes et Juppetons des couleurs et armes de La Ville

Puis en faisant chemin elle Rencontra La Jeunesse de La Ville distinguée par Compagnie de Lieues differentes conduites par Jean de Villiers Leur Colonel qui Les avoient dressés par bendron par à Combattre à S. ou 600 par de La etoit un gros Bataillon de 5000 Bourgeois qui avoient pour Colonel Jacques Ballet Lun des Echevins qui Leur fit diligemment Retourné avec escadron après avoir Salué La Reine en qualité d'Echevin et Syndique de Sa Majesté fut passé par Sein S. d'charge consecutives Ces gros Bataillons pour

1625.
Cr. Livre.

arrivant par la Porte Le corps de Ville Luy presenta vn dais de Velours cramoisy Rouge enrichy de crepines et de Dorures passemens d'argent mêlés de soye amarante et bleüe qui sont les Couleurs de sa Majesté et dessous fut porté par les maieur et vn des anciens maieurs ou premiers Echevins

Au devant de la Barriere Le Duc de Chaunes Luy presenta Le Siege presidial et officiers de Judicature Les S.rs Nicolas Le Loy Lieut general portant la parole par Le Siege de Lisieux Luy fit aussy Les Complimens par Le Comte de Saincmoreau president en Lillieux

Puis Sa Majesté ayant receu tous ces Complimens et harangues et Reponse à chacune d'icelle entra dans Rouen Laquelle se trouva Dattifiée et dorée et triomphe qu'il Sembloit vn paradis, auparavant elle par la Porte de Beauvais autrefois appellée la Porte de Paradis pour autant (à ce que l'on dit) qu'en ce lieu Le N. S. J. C. estoit apparu à St. Martin ayant pris forme et habillement de pauvre

Je mettray à part tous ces trophées et Belles devises et pourtraicts par ce qu'il faudroit vn Volume entier pour les escrire au long.

Je me contenteray de la porte inventée tout à nouveau à chacune des harangues cy dessus de souvenoirs Majeur qui après avoir exagéré dignement à Sa Ma.te Le contentement que la Ville et tout Le Royaume receut de l'alliance de ces deux 1.ers couronnes de la pretenté Luy dit que Le Regne de la Paix de la Vie serait letitia de la mer tous ces bons Bourgeois que dy la mer venoit à manquer elle seroient suffisantes pour porter Ses navires &c.

Je ne puis aussy passer outre sans Vous donner L'excellence de ces presens qu'ils feront d'vne infinité de gibier au Vie a endet cayer faillan au propre Les yeux en blanc clair, vin d'Eleüe et confitures exquises tout à la Reine de la grand Bretagne à qui ils presentoient tous Les gibiers, qui aux deux Reines premieres à me. frere de Luy et aux Seigneurs de la cour Signalement au duc de Buquimbam ambte de montgommery qui etoit venu d'angleterre avec Luy et aux ambassadeurs extraordinaire susdits

M Le Duc de Chaunes prit cette belle occasion pour donner de grandes Joyaux et marques à Sa. enfance qu'il auroit à Baptiser

Le fils aîné agé de quatre ans en pour parain Le Roy representé par Le Duc de Chaunes et pour marreine la Reine mere qui Le nomma Louis

Le fils puis né agé de six Semaines eut pour parrain

a mareinge des Rois est reine de la grand Bretagne a fus nommé Charles par la reine d'Angleterre représenté par le Duc de Chevreuse fils Buquinchan

& la fille agée de deux ans et un pour parein M. frere du Roy et pour mareine la reine Regnante qui la nomma anne

Ces baptemes furent faits en la Ville et par l'eveque d'amiens Les S. de Reine

Le seizieme la Reine de la grand Bretagne partit de lad. Ville après avoir pris congé de la Reine sa mere et fut conduitte par Leco.pt de thoit de la Ville qui de cuye Suisse de la Ville ayant mis le genouil en terre prit congé d'elle ayant auprez de soy en une meme portiere la Reine Regnante laquelle avec toutes les princesses susd. l'accompagna jusques au dessus de la de la Ville puis retournerent trouver la Reine mere en Galle

La Reine arrivée à abbeville y fut aussy reçue entrée et fous comp. de Lagagna la Ville de Montreuil sur la mer pour parvenir à Boulogne ou elle s'embarqua après avoir été conduitte jusques au d. embarquem. par M. Soufrere et tous les seigneurs susdits qui s'embarquerent avec elle Les 3. ambassadeurs de noblesse d'angleterre et Les dues et duchesse de Chevreuse Le pere de l'oratoire de Sanez, nommé pour superieur des Ecclesiastiques de Sarcelle et de Berulle avec quelquautre peres de l'oratoire

Ce fut Le 22. de Juin La duchesse de Buquinchan etoit dans Le navire envoyé d'angleterre pour recevoir la Reine de laquelle la d. duchesse etoit nommée Dame d'honneur et mit pied à terre pour saluer la Reine à Boulogne

Monsieur toutte La Compagnie des seigneurs françois ayant dit adieu prirent La poste à Boulogne pour arriver ou la Reine mere Les attendoit pour retourner tous ensemble en Cour à fontainebleau ou le Roy estoit et ou le Comte de Gondemar pour ambassadeur vint faire à S.M.te Les conjouissances du Mariage de Madame sa Soeur avec le Roy d'angleterre au nom du Roy d'Espagne son maistre

Je laisse à l'histoire d'angleterre La Ceremonie que le Roy de la grand Bretagne fit à son Epouse puisque La mer nous borne et ordonne à chacun de nous son devoir et de tache.

St Salvador reprit cette Baye de Todos Santos

Comme aussy je laisse aux espagnols et aux hollandois d'escrire Leurs exploits faits au Bresil quand ils seront en cette presente année seulement, puisque nous ne voyons encore dans Jorbin d'Orly aucune que d'un guitton de Rivage quand mois de may de cette presente année Les Espagnols reprirent La Ville de St. Salvador sur la baye de todos Santos au Bresil Lesquels jours auparavant

1025

Deuxme auoit été prise Lemois demay De Lannée precedente par Villequend
Admiral hollandois et Lacompagnie des Indes orientales, par Lemoyen
desquelles prises Les hollandois Estoient premiers de domiciliez Le Greniel
dauantage portoient leurs imaginations a la maitrise de toutes Les Indes
orientales Si au dela de La Ligne Ils pouuoient trouuer deux places Sortes
Lune en Lamerique et Lautre en affrique Sur mer Les deffaire quils en auroient
qui ne leur pouuoient manquer

Ne laissons point Les hollandois Sans nous condoleances aux
de La mort dupprime dorange qui aduint Le 29 daoust apres auoir
combattu La maladie Lespace de 6 mois et gouverné Sagement Les
prouinces Vnies Lespace de 18 ans Il eut loisir de disposer des affaires
publiques et des siennes particulieres Laissant grande quantité dor et
dargent aux pauures et entretenir siennes prevoyances Le moins de mars
prochain son fils Il maria Son frere Henry de Nassau à la fille de
comte de Solme et de Brunsfeld auquel henry Les Etats auoyent
La commission de general que son deffunt frere auoit et aux mêmes Etats
et appointements

La mort de Prince dorange donnoit esperance aux arminiens
auquels Il auoit toujours été contraire de remettre Sus contre Les calvinistes
La dispute Sur Le fait de La predestination et du gouvernement des Etats
generaux et de prince dorange Leur capitaine, car Ils auoient toujours
Soutenus que Les Etats generaux et surpoient La Souveraineté Sur Les
particuliers Etats de chacunes prouinces à chacunes desquelles appartenoit la
Souveraineté aussy bien quaux generaux et auoient en Barneveld pour autheur
et deffendeur en cela, mais Le decez de prince dorange, et Les Etats
generaux et leur coupoient L'herbe Sous Le pied ont nouvellement Les dits
de proscription donnés contre eux Lors que Barneveld fut executé auoient
Le sort que ce fut à eux à Se retirer des pays bas n'y demeurant que
ceux qui clandestinement enseignoient Leur doctrine au hazard de Se couvrir
punitions et trouverent Refuge en frederic duc de Slestvich et en holstein
prince de Lammarc lequel des Lors auparauant Les auoit conviés
et offert de leur bastir une Ville Sur La riviere de Leyder proche
de La mer Baltique a propre pour y faire vn bon trafic de marchand
tel quil en aujourdhuy La Ville appellé frederic Stad ou frederic
Ville ou Les arminiens habite en pleine Liberté de leur religion
ayant un gouvernement hollandois et exercent La police La Justice
Criminelle Les Loix et Coutumes de hollande Leur pays reconnoissant
neantmoins pour prince Souverain Le duc de holstein

Ils furent aussy conviés par Le Roy de Suede et des
dannemarc, d'aller augmenter Les peuplades de leurs Villes de
gluckstad en dannemarc et Negedstadt en Suede aux La même Liberté

de la religion mais nous pos des Loix et de la police au pays qui y auroient jalle pour habiter neantmoins ce nest pas par une grande affection quen hobtient on throne [illegible] mais vn plus agreable et commode sejour pour y etre grandement supporté de leur prince et aimé des sujets de celuy

Voila comment en pensant par la force arrachez les opinions de la cœurs des hommes on les y enfonce dauantage a la necessité dous les rigueurs quil leur faut souffrir Leur donne accroissement dans les pays Etrangers lors que le lieu de leur naissance leur refuse le couvert

Pour avoir vu en depuis la Ligue pour la deffense de la religion et le Sanguinet a ses nouveaux ordres entreprins a bonne voyons maintenant les progrest de cette Ligue

Elle auoit vne Iuge de Justice et vn dEtat celuy de Justice rendoit ses armes Louables pour deffendre de leur pouuoir opprimés par la maison Dautriche qui Voulois a leur despendre Jacquerie vn passage de Italye et la allemagne et ce pays bas, celuy dEtat les rendoit Legitimes puisque cetoit pour se deffendre dvne vsurpation de toutte leurope machinée par la dt maison

Or puisque ces armes sont Louables pour estre Justes et Legitimes pour estre sur la deffensive Il en permis aux Ligués la deffendre et faire aussy toutes sortes dagression, la reprise de la Valteline Le mot dordre des passages des Espagnols pour leur mire en allemagne et ce pays bas, Il leur reste a interdire aux dt Espagnols Le passage Libre en Italye et leur fermer la porte de laquelle Il y tirent

La dissolution en ayant été prise Mr de Lesdiguieres connetable de France passa les montagnes auec Larmée Royalle au commencemt de cette année et sestant joint aux forces du duc de Savoye, leur armée pouuoit faire 21000 hommes de pied et huit mil 1000 chevaux 60 pieces dartillerie et de 3 a 4000 charrettes de munition

Lavant garde etoit Commandée par le Connetable La bataille par Son altesse de Savoye et Larriere garde par

Larmée setoit assemblée au Commencement de mars en auril dan dou Le neuvieme Le Connetable partit auec lavant garde de dix pieces dartillerie, prit Son Logis a aglia Suivy le lendemain par Luc aux Legros de larmée et Jo pieces de Batteries de la campagne et Le Suivit Larriere garde et en est ordre Lhonneur dans le mont ferrat Jusques aqui ou Le connetable sarreta le Son altesse à Asle a 3000 daqui dou Le Connetable prit quartier à Capriata ou il fut forcé pour la resistance quelle fit y Logea Sergnese et en environs et Son altesse à Cremolis de la Jusques à

Gua Ville et Chateau de consideration et d'importance pour etre situé entre deux Rivieres, orba et stura, propre aux Voitures et magasins de Vivres et munitions ce qui avoit fait estimer que jean jerome doria gal de La Republique Genoise qui estoit fille dans Le Chateau avec nicolas doria 1000 hommes de ses canons et des Vivres et des munitions pour la resistance qu'il ne fit car au bruit de L'approche du Connestable il abandonna Ville et chateau et se retira a gennes

Depuis Le Connestable fit amener ses troupes à Nony Le habitans Luy en apporterent Les Clefs Le Welemars Lassurant que Boogenois y estoient mis en garnison pour Le dessendre Les avoient abandonnés

Depuis Le Connestable tira son chemin vers Gany qui avec chateau Sur un Roc et Logea ses trouppes et environs son intention de Les assieger Comme La force de L'assiette et La commodité du Lieu etant favorable aux genois on jugeoit qu'ils pourroient signaler quelques actions en ce commencement. Le querre au pry avoient jetté encre dans le La maison de Les spinola avec mille hommes de guerre qui attendoient Le secours de Cinq compagnies de napolitains qui Leur venoient aussi de La de La Riviere de Ponant mandés par don hieronimo pimentel pour servir Les genois

Le Connestable fut averty du dessein de ces genois napolitains par Le sieur de Les bambillard Lieutenant de sa Compagnie de Chevaux Legers qui etoit engagé avec surprise un courier envoyé de tortonne Frontiere du milanois du coté de gennes par Le sieur Pimentel gouverneur de tortonne audit Spinola portant avis du chemin que Lesd. napolitains devoient tenir du temps et du Lieu de Leur rendez vous devant Gany

Cet avis remis Le Connestable manda au marquis d'Uxelles Loyé à Nony Lieu plus prochain du passage de ces napolitains de Les aller attendre à Retbe comme de Letat de gennes, avec 400 mousquetaires des Regimens de Sault et Tremoni et des deux compagnies de Chevaux Legers dud. S. Connestable et du marechal de Reyny Jeudy de ce sur fait Le 23 de mars des Le matin M. Le comte Dalais arriva aud Lieu de Retbe avec sa Compagnie colonelle et celles des Sieurs de Soyecourt, Leguieres, Lecoalerays, montpensier, Valence et de Jeans, et du même temps parurent Les napolitains sur Le bord de Lesd. Riviere de Levant, Laquelle pour son impetuosité Les napolitains n'estimoient pas estre gayable, au pry des français ne faisoient que Les costoyer sur Leur Levant de deca jusques sur Les neuf à dix heures de Lad. matinée Commencerent a tirer sur Les français et Les napolitains encouragés de la Lascheté des ennemis se repandans à cheval, Les français firent un pry à Les salluer par dessus La Riviere mais ce pry n'estoit pas retiré par battans pour Les Lui rendre et passer outre de sorte que Le courage et La Chaleur donnant De L'impatience au comte Dalais et marquis d'Uxelles Jls se resolurent de hazarder Le passage de La Riviere à gay ce qui fut fait Sur Le

Barme seriem et à toutte la Cavallerie laquelle y passé aussi de suitte
Jn attaquerent les napolitains des deux coter lendemain une escarmouche
de cent à trois cent sur la place soixante prisonniers entre lesquels
estoit le Chef chargé d'une commission de Pimentel pour aller servir
la Republique de gennes, Pimentel Dejà qui estoit beaucoup estoné
de ce traitement de la part des napolitains commandoit aussy la cavalerie dudit
Duc, laquelle commission fut envoyée au Roy aussi les lettres interceptés
des courriers susd. ; pour verifier combien les Espagnols fomentoient
cette guerre dans Genois

Le secours napolitain de fait le Connestable passe outre
et assiege Gany qui se rend mais le siege y ayant été defait
en une Sortie de Gentilhommes de ville se rendit nonobstant les
menaces du Chateau de le mettre en poudre à coups de canon si elle
se rendoit

Dans cet Le Connestable fit dresser une batterie de six pieces
en la Ville contre le Chateau et entre gimelet dans sur la place
qui commande audit Chateau, (lequel on croyoit jmprenable au
canon) ce qui fut cause que sur le 25 d'avril jmmola rendit ledit
Chateau au Connestable qui estably gouverneur de Gany le Sieur de
gouverneur gentilhomme d'auphinois et catholique et le Sieur de Lagrange
Lyonnois, du chateau de nony et conseils de la Ville

Je sorty Jeune pose de Savanyarde de l'armée conduitte par
le Connestable pour voir ce que faisoit cependant le Duc de Savoy
avec la Bataille

Les genois avoient fait trois forts sur la montagne de Roussillon
garder chacun de mille hommes Commandés par nicole Doria, sous alfe
qui doit en environ depuis ce remuer pris resolution de les forcer
afin d'avoir son passage libre par la vallée jusques la marine

Jl les fut attaqués de trois costés le 17 de mars à scavoir le fort par
le Regiment de Sr gerard de Bartomelis et du Comté Latrinité l'estat
compagnie de carabins de Sr gerard pour toutes cavalerie, pour que le lieu
netoit pas capable de plus grand nombre, la droitte fut attaquée par
les Sieurs de fleury et de chiné avec leurs Regiments et la gauche par
le marquis de St. Tiran et Sr. de Cavines avec leurs Regiments de lay
du marquis de coligny demeurant entre St. Tiran et son attaque à fin
de Roffaichir ou Jlz iroit Boisin

Le Combat fut grand et dura près de trois heures, enfin les
genois perdant leur porter pris à jeu furent reduits à prendre la
fuitte laquelle fut aussy chaude que le combat mais en abandonnant
les forts Jlz firent à deux pouces, leurs Bouttes fut grand
pour quoi ils avoient toujours dit mr. Le prince de Piedmont qui les
poursuivit avec grande ardeur et jonchea la Campagne de leurs corps
morts demeurant par cette victoire acq. à de Savoye Les d. forts avec
la Ville de Roussillon et de rangs avec son Chateau et deux jours après

son altesse a jamais emporté La Ville, le mazon ame son Chateau demeure
maitre de Ladt. Vallée Jusqua la marine, a pour tenir Larmée de Sr. a
plus au Large Le Regiment du Comte de Cavour forcé Sy mettre et Saullo
par Lopiesse desquelles places Largenois Jurent Renfermés en leur
Ville et une Colé La

Cela fait Son altesse avance Sa Tr.e coupes Jusqua carosso un
mil près de gany pour seconder Le commandant qui avoit fait Sa D.
ay proche et représ Sa Batterie pour forcer Ladt place et avoit Logée
Sa Troupes En environs de Ladt gany du coté du milanois et dumont forna
Carroso dont de Lautre coté Lavantage qui n'en que de trois mille de
gavi et alloit par La que Le Duc de Savoia gouverneur du milanais
devoit faire passer Le Secours de Six mille hommes qu'il envoyoit
à Gavi. Led. Six mille hommes Camposés des Regiments du Colonel
Franco et des Carmesins et de modenois outre Les Corses et genois
qui Sy Sont encontrés

Laytat parti de ces troupes envoyées au Secours dudit Gany
Sestant avancés Jusqua dit ostage S.a. prit Resolution de les
attaquer et Si commencer La Charge par Le Regiment de ses gardes
de Piemont Sous La conduitte du Colonel Santena Lun des maitres
de camps de Larmée Lequel par Sa Sage Sur Son combat gagna
La premiere tranchée et deux fortes Infanterie que Les Imperiaux avoient
faits aux avenues d'un pont, Sur ce Les Espagnols Sy Sont Jettés
et Son altesse aussy en faisant avancer Les Regiments de Savoy.
S.t Sierran, et Savoy ame Lesquels Sy attaqua et mit en fuitte quelques
escadrons de Cavalerie qui etoit en une plaine à droite d'ostage Les
Regiments du marquis de Sauvran du S.t de Sainte et Les piemontois
conduits par Le Sieur de Sclandres Sy Sont mis par terre de Lautre
coté d'ostage qui Se faisant Sur Juroste de tout coté plusieurs
combats Se Soient aux approches mais enfin La Victoire Le Bourg
La Ville et Le Chateau d'ostage demeurent a la Suite de quoy perdit Le
Sieur de Sclandres environ cent Soldats et quatre à cinq cents Sy
fut emporté vingt trois Drapeaux demeurant Sur La place dont
cinq que napolitains que Genois et Les Relations qui en Sont
venus de Piemont porte qu'il y en a eus grand nombre de
Blessés et Estropiés et Six ou Sept cent prisonniers entre lesquels
Se trouva nombre de chefs d'officiers de Larmée, car entre les
morts Sy Sont trouvés peu d'ordinaire, d'autant que Les Espagnols Se
trouvant obligés a engager dans Le Combat Se Sont un bien menagé
Leur Vies pour combattre une autre fois, entr'eux Sy Sont mis de cette
qualité, Le general Thomas Caracciolo mestre de camp a commission
de Sa guerre du Roy d'Espagne, Louis guasco mestre de camp de
trois mille hommes d'pied, Pompée et Jacques Strii freres ayde
de marechal de camp, Francois visconty Barthelemy Sorro Sergent

major, Scipion guinardo Le Capitaine Torre et Sorpa, Le Comte Jean Baptiste Bartoloy capitaine des trouppes de modene conseller Capitaine des garnisons Hieronime Gillen et Le Capitaine Colle d'alexandrie mathieu manfredy de cremone, Dominique Cagnolus eigne Sortesio vernazze, et francois gagnetty de Cavennes

Les principaux genois furent, L'Eame et auguste Spinola Gentil Doria, Camillo castaneo chevalier maitre de camp, Paul antoine Cavesanna sous ayde de Le chevalier alexandre Gentilly capitaine des genois mare antoine Gentelly pourvoyeur des Viures, Le Capitaine Leonard Cavasegues, Jacque Spinola Sergent major, Jean Darola capitaine des galeres, Jacinte orango Ludeigne, Paul oddone Campagnolo Capitaine

Durant ces hostilitez en Italye Il se saisit en Espagne de la frame des grandes rubereches et saisies en forme de represailles sur les effets et marchandises des Sujets francois et dans Royaumes avec des Interdictions de trafic sur ce que Ledit de Guise gouverneur des provinces avoit fait arrester trois Barques ou Tyrannes de Sargues au golfe de Lyon pres de Marseille et allans en des ports desbabilés contre les ordonnances de france, La liguere de Celles saisies fut grande en Espagne, mais parceque La france Sy peut fort bien passer de L'Espagne et non L'Espagne de la france quand La france Luy Interdit Le trafic des Bleds toilles cordages et autres marchandises dont elle manque Les Espagnols Sont bientot contraints d'abattre Les Sunées de leurs Blés.

Pour Revenir à Nos armées d'Italie après que Le Connestable au prit gany que barbonaspe leur navoit pu fermer autre fois a quelques altesse de Savoye eut defait Les Six mille hommes Envoyés pour Le Secours d'icelle place et prins bourgvillers et Chateau dontage, et autres Lieux Le prince de Piemont avec dix mille Hommes qu'il prit de L'armée alla faire ouverture des passages des montagnes occupées par les genois à fin d'avoir domination de la Riviere du Ponent pour Laquelle eminence elle Siege de Savone.

Son dessein fut favorisé de La réputation faitte par les regiments de Valence et de Sicile des places de Loano et de mendatica et de La proche de Centellerie nonobstant La difficulté des montagnes de Nave, ou Les genois avoient été chassés et dequoy Le marquis de cortonne, s'etoit rendu maitre d'alno, S. Reynault, S. Jacques et de Lacosta

Lavis detour ces avantages vint au prince à propos de ce qu'il avoit été né à scavoir Le huitieme dumois pour qu'il voulut signaler cette circonstance digne de sa Naissance; Il voulut faire La guerre à Doit et reconnoitre Luy meme La montagne et Lieux de chego ce qu'il fit ayant avec Luy Les Regimens d'Orleans de Sicile et de Valence conduits par Les Mrs. de Loder avec lesquelles troupes Il attaqua et prit La tranchée de La Vente et enditigne fit travailler Les pionniers pour faciliter La voye du canon qu'estoit

1029

1 Ca S.
C. Livre.

alagarde du Colonel Purpurat educt. de St. Paul qui firent une
fy bonne diligence que le Canon fut au pied de la montagne
qui en vne vallée Situé entre la montagne et dessendüe dún Sort Chateau,
ce fut après auoir forcé chigo dou trois ou quatre Cent genois qui
Legardoient fuirent chassés, le Capitaine Cacherun y fut Blessé
Ses gens du Prince.

Le dit Sort Chebego rudement attaqué par Tout des Le
Regiment Surdit dún coté et du marquis d'ocortame de l'autre
Les autres Sorte que les genois auoient faits pour empecher le passage
du Canon narreterent guere à estre pris et les tranchées en dehors
de la pierre emporter Si bien que la pierre demeura Investie de
Le neuvieme Jour mais les genois ne sten tonnerent guere d'autant
quils auoient des ordres d'apuyer de Leur principale force
force de 6 ou 8000 hommes de guerre qui etoient La dedans Sous
La conduitte de Jean Jerome Doria General, au bonne provision
quils auoient et en l'attente quil Seroit Impossible au Canon
d'approcher de la place

Neantmoins par les effets ils apprirent quil nj à Rien
D'Impossible aux gentils courages

Donc pour Investir Pierre Leprime divisa Ses troupes
en quatre Le marquis d'ocortame fut logé au haut de la montagne
vers le couchant de Sol. de Soleil à droitte auec Ses troupes au dessa de
La Riviere vers le midy et y fut blessé en Reconnoissant Le Lieu, Le
Regiment d'Arcfé à gauche de la Leau et celuy de St. Paul au Septentrion
Cependant ou diligenta le Canon qui etant arrivé Le vingtiesme
Jour fut mis en Batterie dés La nuit meme pour attaquer La place
Le Lendemain comme lon fit après que Leprime eut reconnu
tous Les postes des genois

Pour l'attaque Les Sieurs de Chateau morand et doribeau
auec 500 hommes de Leurs Regiments Se Logerent Sur Le haut
de la montagne qui domine La Ville Vers le Septentrion
Soutenus par le Reste de Leurs regimens Sur Les Sommets de ladite
montagne, St. Paul qui auoit Son Logement de ce coté La les
Soutenoit ayant Logé cent hommes en vn Colombier avantageux
pour favoriser Les Sieurs et endomager Les genois et auec Le
reste de Son Regiment Soutenoit celuy de Chateau morand et firent
Si bien qu'ayant gagné Le Couvent des capucins Ils Joignirent
Leurs troupes auec lesquelles Ils Chasserent de la montagne
environ 300 fantassins qui L'occupoient de ce coté La, Le marquis
de Constane prit du coté de Occident Lesort que Les genois
tenoient, Ce St. de Flasha auec vne partie de Regiment de
Prime et Soutenu des Regimens d'Arcfé, de Pourpurat et de
marquis de Salues Donna de ce coté de Son Logement au midy

cependant le marquis de Doba donna de tel ordre à la batterie quelle fit Son effet tant Les attaquer des Deadroux et Sa propre que chacun L'emporta de Son Coté mais Surtout Le prince y Signala Sa Valeur En Lattaque de la porte ou fut fait La plus grande Resistance et ou Sy fit un pointer du canon à Sa vüe duquel les genois perdirent Courage le au contraire les assiegeans animez par La presence du prince de la Ville fut prise d'assaut Les Vingt neuf moines Sauvez par le Commandement du prince à ceux qui Seroient trouvés ayans mis Les armes bas entre Lesquels Sureau le general Jean Jerosme Doria et Le Com.re Gentilhomme y plusieurs capitaines

On à Sçu rapporté que le nombre des morts et des prisonniers montoit bien à dix mille hommes Le pillage de la Ville fut Cependant abandonné au Soldat.

Le Chateau ne manquoit de rien pour Se defendre et acquerir de l'honneur, car Il estoit en bien fort eminent, Il commandoit à la Ville Et En entouré de fossés profonds remplis d'eau et bien flanqués detours carrés aux quatre coins Et etoit bien garny de pieces d'artillerie et de beaucoup munitions, Soldats vivres et de toutte Sorte, neantmoins Il prit telle epouvante de ces chasses le de Leiguieres attaquer dommés de la ville qu'il Se rendit Le jour meme Se Contentant de Vies Sauves Honneurs aux Dames et Sacrifiés aux officiers tout demeurant au prince et canons et munitions, le provisions et Enseignes, action veritablement aussy fontaine aux genois que glorieuse au Prince de Piemont qui envoya 7. Drapeaux à Mad.e La Princesse Son Epouse à Turin pour les Envoyer presenter au Roy Son Frere par le marquis de St. Germain et quand Le marquis de Salluce fut depeché pour porter à Sa Majesté Vingt trois Drapeaux qu'Son altesse de Savoye avoit pris de la victoire dortage aux Les Galeres des deux mestres de camp Caramelle et Cattaneau et La Lettre de Son altesse Les Termes

Monseigneur Je Supplye très humblement Votre Majesté d'apparoir mes à La hardiesse que J'prends de luy Envoyer cette piece prise par Le marquis de Caluze Esperant que V.M. Sera agreable, puisqu'un grand Roy Comme V.M. Se a Le plus grand de tout ou ne Luy peut offrir chose plus digne que le fruit de Ses victoires que l'on obtient Sur Son nom ainsy Je luy Envoye par Led. marquis ces drapeaux que j'ose gagner à Led. defaite dortage, Sy Etant trouvé en ce jeune age et sans que à Sa qualité et Charge Luy Soit Soumis d'obeir, Sy j'eusse pu aussy bien envoyer ces Enseignes Volume et diligence tous Les Estats prisonniers que nous avons Je les aurois de la même façon, n'estimant nulle gloire ny reputation que celle que Je procure au profit de ma Vie Souveraine auquel Je finis que Dieu a acquis V.M. Surquoy me

1625.
6e. liure.

remettant aud. marquis Jd. demeure Vostre très humble et obeisant
serviteur Charles Emanuel

Apres cela Lemarquis de St. Germain predutat Les 3. drapeaux
de Lappart. de mr. Le Prince fe

Le Pillage de Lemme ayant duré environ 12 heures
Lyprince fit battre aux champs le 18e. de may pour aller attaquer
Albenga Les Regimens de St. Paul et de Dalmé eurent Lavan
garde Sous La Conduitte de Chateaumorand Le Regimens
duquel fut Reservé pour La bataille ame eux deux fe, et Lartillerie
et doribeau et Les pionniers firent Larriere garde

La Ville de Villenuve qui tient a La Rencontre ne voulut ouvrir Les
portes quoiquelle fut a fez considerable enceinte de bonne murailles
et bien flanquée a pris Sur Le bord de La Riviere d'arroupe ainsi Lay alla
audevant et Luy presenta Les Clefs en ce faisant Segarentir de beaucoup de
Dgtes dont Lyprince Labsolut en Sapprotection mais Il ne peut Eviter
Dy Loger avec Lavan garde parcequ'il etoit tard apres avoir fait
publier des defenses Sur peine de Vie de Rien faire aucune Extorsions,
Labataille fut Logée a Roüe a Larriere garde à Voglié.

Le Lendemain 19e. Lemagistrat d'Albenga vint audevant de Lyprince
Lapporta Les Clefs de La Ville et de Son obeissance et Supplia Lyprince en voya
Saisir Les portes puis S'y achemina et trouva en elle par laquelle
Il devoit entrer Levesque et Les Consuls qui Luy presenterent Les
Clefs dans vn Bassin d'argent et autant en fit Lemême Jour La Ville
Donasse a pris grosse Sur La Riviere, garnie et casemée avec tour
Leurs mandements, Louan forteresse appartenant au prince d'orie
bien garnye de munitions ame d'vne piece de Canon Suivie Lapiste
Ces autres, comme Sorne au Pyrolage, anareme, chateaudian ame
toutte La Vallée, cerne et Statuelle ame tous Leurs Bourgs Villages
et mandements

Durant ces Exploits Le genois descendus ame 12 galeres avoient
Surpris Les Villes et chateau d'oneille appartenant au duc de Savoye
Lyprince en Etant approché par Les bons Succés qui Luy etoient arrivés
en peu de temps avant Son armée et Le 15. dud. mois de may força
La Ville et reduit Le gouverneur Justinian Genois à Se retirer au chateau
dont Il fen fit Lamie par Ses galeres à gennes Les Capitaines
Jacques mouille pour y Commander, mais dés Le Lendemain mattin
Il Se rendit ame toutte Les munitions au Prince à la composition
de Vies Sauves Les armes aux officiers La Seule Epée aux
Soldats Le Thomme aux dames.

Il nen par Raisonnable pour La Recommandation de Sa
Vertu Doubliés Jey La generosité du Capitaine Jerome Janel oueillois

Javoit laissé en garnison, Nous en fit autant de la garnison tenant le fort de la grange qui commandoit en la Ville qui fut surprise par les genois et Ledit de Lurry introduit en icelle par les habitans et le gouverneur de la grange qui commandoit au chateau Lequel rendu à composition fut mené prisonnier à gennes, Monsieur, campo et autres Seigneurs qui y estoient garnison de prime et se rendirent à composition qui leur fut gardée de sorte, comme la confirme la Relation hyspagnole que allegarant jamais vivoit cét à dire quils furent bien traittés de sorte que peu de temps retourna de Nivaux en Piemont Savoy qui avoit été si bravement pris par le Connestable fut par le nommé Roux du gouvernour pour et fils qui avoient été laissé gouverneurs de la Ville et chateau de Savoy avec le nommé Jean de gerard du Lis des granges Lesquels on dit avoir vendu la place au genois exprès ce ayant été rendue à la foye de gennes approuvée par les genois Suivant leur capitulation a Lyon et tout mort à peu de jours de la en la Ville de Voallon Le parlement dais fit exproces à la memoire du Père et au fils par contumace et audit Gerard, Leurs dupere deterrés brulés et les cendres jettés au vent par l'executeur de la haute justice Le fils pendu in effigie et Gerard Roux pendu aussy in effigie leurs biens confisqués et la Royenne de leur maison ordonné arrest du 14 novembre 1625.

Ce jour ay dit cy dessus que Ledit de Leria avoit dessein d'assieger ast pour se saisir la Conquete du Piemont qu'il devoit en esperance il ne manqua pas de l'assieger Le connestable y estant demeuré malade à extremité mais il en fut retiré le Ledit de Leria contraint de lever honteusement Le Siege ce que je ne puis pour faire entendre plus facilement que par la lettre suivante que M. Le Mareschal de Crequi fit Le Devis au Roy en cet Endroit

Sire Depuis Le Partement de M. De Vaux Le Hyspagnol ont demeurés bien onze jours sans rien entreprendre à la fin ils se sont venus Loger à une canonade de la Ville D'ast ou m. Le Connestable étoit encore très foible d'une grande maladie dont il a pensé mourir Il sorti Le Lendemain de la Ville en laquelle Je suis entré avec 6000 hommes de Trouppes de V.M. Dimanche 6e Jour d'août Le même jour m. Le Prince de Carignan (c'est Le Prince Thomas) le mon Sortimes La Ville secouru des Ennemis avec Les Trouppes de V.M. Je leur fis quitter un pont qu'ils avoient gardés six Jours durant une petitte Riviere nommée La Verse qui passe Lors pres des murailles d'Ast, Je continue après Ils vinrent Le Lendemain à leurs battre et se retirerent entrés Voyendre

1625.
6.e Livre.

quelques vns etoient d'opinion de passer Leau et de Les suivre
Jeontredit cet avis Le gay de la Riviere etant en sorte que L'on n'y pouvoit
passer qu'a file n'y Sauroit Lyon que deux a deux, Jls auoient vingt
Escadrons de cavalerie Sippré de la Riviere qu'ils nous pouvoient
charger a demy passés, quand Ils seroient vn peu Eloignés quelques vns
des escadrons piemontois et Savoyard passeroit a la faveur d'vn
apré Beau gay qui Etoit a leur main gauche en même temps Les
Jnfantes tourneroit et deux de Leurs escadrons viendroit a la charge
que Les autres soutiendroit courageusement main en même temps
Jls seroit enveloppés de mille chevaux soutenus de plus de 3000 Tellement
que sans quelques mousquetaires que jefis avancer et vne charge que
fit Le S.r de Frelon avec Sa Compagnie Jls Etoient tous perdus, Les
deux chefs y furent tués, qui sont Le marquis d'armanville et Le
Sieur de Beauvais fils du Sieur de Plessian, de mon coté qui Etois
a Sadroitte vinrent 1200 chevaux qui firent Semblant de passer
a moy qui n'en avois que 300 de ceux de V.M. conduits par Le
Comte d'Alets et de Thorigny Lesquels Etoient entrés ce matin dans
La Ville avec moy, mais Jls n'oserent jamais achever Leur entreprise
et apres avoir été six heures empruntes chacun se retira de son
coté et ne Sçay crédit aucuns de ceux de V.M. ainsy Jls leverent Le
siege honteusement pensant que 6000 hommes de pied et 300 chevaux
m.r Legrinet de Barignan et moy Leur fissent quitter cette Riviere qu'ils
gardoient ou Jls avoient travaillés six jours pour Se fortifier et
demurarmer depuis midy Jusqu'a Sa nuit en bataille devant Lux
qui avoient 18000 hommes de pied et 4000 chevaux, Si Loin de la ville
que Secours ne leur pouvoit favoriser, mais il Sallois qu'ils passassent
cette Riviere et nous etions Resolus de Les combattre dans passés,
V.M. peut Juger quelle raison Jly avoit que nous passassions cette
eau a vne Si peu degué pour vne Si grande armée Jls ne Laissent
jamais passer pour venir a nous de la même Sorte Leur siege Leué
et Sont Retirés dans Leurs Etats et Sur le mont Serrat, Dacaux
d'Asti Le 5. aoust 1625.

L'Espagnol ayant Leué Leur siege devant asti donnoit
de Jncertitude en quelle part Jls tourneroit et faisoit contenance
de Vouloir assieger quiers, Dom gonzalez de Cordona Luy Etoit venu
du renfort des pays bas et tous ensemble prirent vne Si resolution
d'assieger Verüe de peur de bruit ravale pour de leur aqui
etoit Sermens des vns Sorte de grand capitaines car verüe etoit
Si peu considerable que La prise d'yelle ville ne pouvoit par
aquerir grand honneur a la gresseur mais très grand hurt a
la defense

Durant Laditte Siege Jls Sallois etre maitres de
Chateau de Robelle qu'ils ne Sallois par Laisser derriere.

La prise en étoit facile par ce qu'il n'y avoit point de
gens de guerre ains Seulement environ vne centaine de Paysans

qui s'y étoient Refugiés pour se sauver nautmoins s'y Etant trouvé Le Comte Pompée de Robelle qui leur donna courage Ils firent bien actions La prise aux Espagnols car ils se deffendant Si bien que Le frere du prince d'Italy proche parent de Leurs Rois et quelques officiers Espagnols en Etant Les Gouverneurs mal La capitulation faitte avec Le comte pompée qu'ils traiterent après Indignement avec Les Leurs qu'ils Elevaisent

L'Espagnol ayant été Contraint de se Retirer Le Sr. Asan se Retira Lendemain ont occupé avancé durant Le Canon après Ledit Retraite de Robelle pour se faciliter Le siege de Verüe Le Duc de Savoy partit de Villeneuve dans Les Srs. pour remontrer Le prince de Remon et tour d'aux se Joindre au marechal de Crequy qui Conduisoit Les troupes du Roy, Son altesse avoit avec Soy Les Suisses, Les Regiments de Srs. Asan d'Estrey de Pleurs Rogne et de Lacoste moran dequels Le nombre étoit de beaucoup Diminué par Les Fatigues et maladies Les rendés vous fut à Cortanse et S.a. Campa à Montaffier Colloy ame toujours Lennemy qui faisoit Son Logement dans Le mont ferrat à la vüe duquel Les Regiments de Srs. marcha et de Soy passa mandés par Son altesse Se vinrent Joindre à L'armée et Le Roy. Pour Son altesse Logea à Chateaunuf et La Cavalerie à Butiglieres et Lieux circonvoisins

Quant au marechal de Crequi Il Ecrivit Logea ame Les troupes Royalles à Quiers pour Lever Le doute que Lon avoit que Lennemy n'y eut Entrepris et pour Lui oter Le moyen, une partye de troupes de Savoye fut à au devant et Le marquis de Srs. Asan ame Les Suisses et quelques Regiments prit quartier à Gassa.

Lennemy Logé à une porte dou Il pouvoit Legalement donner à tiers ou à Verüe voyant que Le Roy manifesta Son dessein Sur Verüe et au lieu de Son altesse fut avancer Les Regiments qui étoit à Gassa Sur Le chemin de Chivas ame La Cavalerie du Roy, La Savoyarde et une partie de La piemontoise et Les conduisit par Veroleng Sur Le Borde de Ladore Battée pour Elle passa peu à crescentin et elle causa La nuit Sur La Rive de Ladore par dessus Laquelle riviere elle fit La même nuit passer Two dans Barques et vers Le matin Les Suisses ame quelques autres trouper S.t Asan en ordre d'entrer à Verüe pour y Commander ce qu'il fit ame mille Hommes après avoir passé Le pont tambour battant et Enseignes déployées

La Ville de Verüe enclose ame Son Fauxbourg ne contient

1859

quinziesme Cinquante feux, car les plus gros de son territoire consiste
en deux paroisses assés eloignées de la Ville et fauxbourg, elle confine
Lypiemont et le mont ferrat au dela du pot braue vers Casal à
Coriane et au midy, elle a tiche et comté dont Le Seigneur comte
de Verüe estoit marechal decamp en Larmée de son altesse
de laquelle il auoit été autrefois ambassadeur en France,
en cet Estat Son altesse l'enuoya reconnoitre Verüe Coher
environs dont il fit vn bon et Judicieux Rapport il y eut quelques
avis au Conseil de la mines La Ville et Les fauxbourg et ne laisser
que La Ville mais Son altesse au Contraire soutint qu'il ne falloit
donner à l'ennemy aucune occasion de gloire pour crainte que Lon
en eut Luy, ce que pour Luy il ne falloit prendre Verüe sans les
suppoter de terre et falloit estre Logé au dela de Ladeuy riuiere
qui estoit au dela des fauxbourg que d'abandonner Led fauxbourg auec
Led. fauxbourg seruit bien à faire des contrebatteries pour l'endommager
et des mines pour l'enleuer lors qu'il pourroit sur Luy pour les
clenges Lune tant de fois contreminée minée contreminée prise et
reprise donna de grandes attaintes à l'ennemy et Luy Coutumes
vne grande partye de son armée

Il fut Resolu de faire vn Pont Sur Le Po qui seroit deffendu
de deux sorte d'vne et d'autre extremité pour faciliter Les
passages des secours de Lartillerie des munitions de guerre Le
deliuer ce qui fut promptement executé, vne partie de Larmée
Logea en deca Sur Laplaine ayant crementin à gauche Logea
à droitte Ladone Dallé au bord et Les tranchées tirés de crementin
Jusques po en teste et Lautre party Sur campée au dela de
pô au dessous du Chateau ou elle se Retrancha tant Sur La
greue que dans Le Bois

Celle a suitte de Larmée royalle et Savoyarde, commande
par deux auantages Sur L'ennemy qui fut cette grande
diligence de se Saisir de la colle qui Lui fut attié
Lorsque Lon fit marcher toutte Larmée du coté du crementin
dou Despagnol ce a peyé plus Chaudement Laplaine et celle est
due au Judicieux Rapport de Comte de Verüe ayant auoir
Reconnu Les Lieux

Le Marechal de Crequy auec 4000 francois gardoit toutte
la colline de main gauche ou Verüe est située en la plaine jusques
La riviere de Po ayant en ce Lieu vne tranchée de trois
mille cinq cent pas ayant derriere Laquelle il auoit vn
Pont Sur La Riviere et vn fort à la teste du pont

A 150 pas de cette tranchée L'ennemy y en auoit au pyone
qui tenoit depuis Le approcher qu'il deuoit Saillir au fauxbourg
Jusque La meme Riviere passant au milieu de la plaine

Comme L'autre et etoit soutenu de cinq petits forts de Sindus et de leurs Batteries qui dominoient dans Lad autre tranchée, mais Le mareschal de crequy Lavoit fait faire à Lepreuve de canon

Les limonis avoient une autre batterie qui dominoit Sur Legrand Cher a Spingé Laquelle comme jai dit trois fois Lepont et autant de fois et fait avec une extreme diligence et Valeur

Entre Lod deux tranchées etoient Jly avoit deux petittes touffes de bois d'environ 25 arbres chacune dont Les a Spingeanes entendoient une et Les a Spingé Lautre a deux cens deux Lendroits Sortoient des escarmouches perpetuelles Sans que L'un ny L'autre avantage d'un poulce de terre Sur Lautre

Les Espagnols avoient Leurs quartiers Sur Lagrande de La même colline, avec Le Seigneur Chiambourg et Les allemands qu'il commandoit qui avoient tous ensemble fermé Leurs tranchées à La teste du Bourg Les Espagnols à La droitte et Chiambourg à La gauche Le Comte de Salze faisoit Laisle droitte de Leurs camps Tirant à Carat Le Comte cerbellon La gauche avec Les Italiens et neapolitains Sur une autre Colline fort haute qui commande Lepo, et presque toutte La plaine de cresentin Dieu de Seria etoit Logé au fond dans Les camps derriere Les Espagnols et allemands endroit maidour qui donne hors de La Vue du Chateau

Cette petitte place est Située distante de 18000 de Turin qui n'a Rien Leisse digne de memoire en Lantiquité n'y moins en ces derniers Siecles fors maintenant des tenebres et donne à Sa gloire un lieu qui ne finira Jamais car avec 1000 hommes audedans commandés par un genereux capitaine Lemarquis de St. Remy et d'environ 7000 hommes dont 4000 francois au dehors elle a fait teste durant 3 mois et demy à L'espagne à L'allemagne et à tous Les Roitelets et potentats d'Italye joints avec Eux Sans Leurs avoir Jamais laissé un Pouce Logement Ny même un poulce de terre

Il faudroit un Volume entier pour rapporter en detail tous Les genereux efforts qu'elle a soutenus et donnés, dans Les mines et contremines Jusques au nombre de plus de Soixante telle Telle capacité que Jespere dire qu'il ne Servit Jamais aucun Siege ou on en eut tant Reuni et renversé de terre en Si peu de Lieu

Les Combats etoient aussy ord.re avec Lépée La hallebarde Le pistolet dans Les mines qui se repandoient Souvent

1624

1625
Ce Livre.

Livre à Lautre que sur La terre auSy les assiegés auoient des hommes
aussy courageux genereux au fait des mines entre Lesquels estoit
ce monsr de Lessl. de Lagriffe Lequel fit signaler a les batteries
de dix sept canons quil tiroit de divers endroits auec vne grele
de mousquetade nempechoient par les assiegés de se faire voire
Le premier aux Breches des mines dont Il y eut grande quantité
en celle demye Lune et fauxbourg quauec impetuosité durent abandonner
Le commencement du siege dont neantmoins Lennemy print
plus dopiniatreté et dincommodité

La Cavalerie francaise faisoit des Courses auantageuses
sur Les viures et munitions de Lennemy à qui elle renversa
plusieurs moulins quelle auoit sur Le Rd Lui Luleva Souuent
des Barques et descouurir de paine et de farine a de telle
sorte que Vous Verrés Cy apres par cette Lettre que Le Sr
Cheualier Sadiala en escrivit à Son pere ambassadeur à Rome
Le Jour de la leuée du siege Laquelle Sr fut trouué en son Logement
car Les vres Sr fut en telle confusion quil demeura Tout Bagage
comme vous Verrés Vcy La Lettre du fils au Pere traduitte en
francais

Vendredy 9e fortant des Trompettes publient vne Lettre de
Votre Excellence adressé Laquelle elle mit entre mes mains, Dieu
en soit Loué, J'ay toujours eu confiance en sa faueur et celle cy
marriua bien a propos, elle nous asseuroit Sa prise de notre Seigneur
que nous Leroyons estre d'heure à autre et Sur ce nous faire Sauuer
Il a été retardé parequ'il y auoit mille dix neuf de nos pieces demeura
comme Enterrée dans La boüe et pour ce dom Gonzales Leur ordonna
donné dans cent quatre vingt allemands pour Les retirer a force
de bras et Jeudy qui Soit fait à fin que cette nuit à Sept heure
que Lon changera Lagarde nous nous retirions, nous devions
faire batte à environ deux mille d'icy, Lon dit que Lon doit
demanteler mes bateaux qui Sont pres ces Jours passés, Lon a fait
venir pour cette Retraitte 3000 hommes de pied allemands
et 2000 chevaux de ceux qui Estoient à Montesture parceque ceux
qui Sont icy Sont affoiblis outre ceux qui Sepeut croire, nous irions
tous droit à Montesture et par le chemin Les plus Commodes
à fin de pouvoir conduire quatre pieces de campagne et pour
suivre Lartillerie qui va devant de peur quelle ne demeure dans
Les Boües, quelques vns disent que demeure Sera Sortye Sur
nous et Les autres disent que Non Lon tient asseurement que
Lon fera vne Reforme generale à Montesture parequelle

Compagnies fon fon petitte, quelque vn croyen que Larmée
paſera au delà du po, cequi nà point été fait Jusqua ceste heure Et
quelques autres disent que cest pour y Loger et cin ceque dautres
plus a proprement parleque nous nauons par vn Liard (cest ce
que ceqües appellent vn Maravedis) et aue Le froid quil a fait
Deus mois durant Sinous demeurions en Campagne Nous mourrions
tous, nous soufrons vne grande famine, parceque comme nous
avons pas dargent nous navons chose quelconque à manger à notre
Logeare dicy car comme nous pensions nous en aller bien tt
nay vn point de pain et nen viendra point aujourdhuy, notre
Excellence considere La cherté des Vivres, quil ya Jenay autre chose
à manger aujourdhuy et ne setrouve rien Sy ce nest quelques minuttes
et fort peu faitte avec vne chandelle de cotteur de Suisse pour
Souper Hier nay rien pris ny Suis, Lundi de ferme Le à pont estime
Jestoin quil sera guery de la fievre tierce, cequi nous Survindra
cheyler Jen avertiray V. L. Laquelle dieu garde comme Jedesire
et Mr de Doroin, de ceux Sour Vérie Le 17. 9bre 1675 Le S. humble
fils et V. C. Ferdinand de Tiberea.

Sy vn Jeune Seigneur de cette qualité etoit ainsy malheureux
Jevous laisse a penser àquel misere etoient reduits ceux qui
etoient au dessous de luy et parmy lequel en estoient aucuns accoutumés
en Larmée

La Lettre susdite parle de don Gonzalez de Cordoue
aussy etoit il venu des pays bas pour donner du Renfort et du
Conseil au duc de Feria pour La conqueste de Piemont, le
Ledit duc estoit fatigué et de desespoir pouvoit Syndic
Remplir ses desseins Sil fut transporté de Lieu à
Lautre disant quil etoit malade Loi Sans accordoit
Lacondutte etoit armée Sy de Soldé Laquelle ne regardoit plus
que ses Chefs pas lesquelles elles pouvoit se retirer en seureté

Le Duc de Feria pour Joüer de son reste tacha
de branler Les assiegés par quelques Batteries et Chamade
allarmer à la faveur dune diversion quil se Imaginoit de faire
Sortir des assiegés envoya Le marquis de Ste. croix
et Le genois dans le piemont durant le mardi et samedi
pour semmoder Les trouper des assiegés, S. A. etant dont
d'autry envoya pour Sopposer aux dessd. trois et genois
Lemarquis de Lamb avec les compagnies de Chevaux Legers
Du prince Thomas, celle de don felix, du comte de marin

1059

1625.
Ch. livre.

Du Baron de Cardé, du marquis de Rivarol, du comte de Grignan, du comte d'Urbain de Sealenge du Sieur Jean michel devirle du Sieur azimary et les corabins du prince Thomas
ce qui fit que le dit, de Seria envoya aussy 500 chevaux audit
marquis de ste croix sous la conduitte du marquis de
Castillon.

Quant à la cavalerie qui estoit aux assiegés d'autant que
par les cours fort et combats precedents elle avoit été grandement
fatiguées, pour la soulager et aucunement la rafraichir de
tirer les fatigues qu'elle avoit receu autour de ces entrées S.A. la
repartie en cette sorte, La Cavalerie du Roy qui estoit à Valpian sur
Son quartier à Bianzé, La cavalerie piemontoise à Limorno, La savoyarde
à Calusio et Lieux circonvoisins, les compagnies Françoises de
S.rs Dafflon, morges et Parov de Roche à Castalingio, celles du
marquis de Caillan avec Sixtroix compagnies de mousquetaires
à cheval à Verolenq.

Cette diversion redervoit aussi que d'affoiblissement à
son armée et à refraindre les forces de l'armée contraire et donner
courage aux assiegés qui se servoient de toutes occasions qui prenoient
remede dans les choses apparemment nuisibles sinon profitables
disgraces du Ciel qui avoit envoyé tant de pluyes que l'eau en étoit
debordé et les tranchées des assiegés toutes remplyes d'eau laquelle
pouvoit conduit qu'elle sirene, Elle ajouteroit à celles qui remplissoit celles
de l'ennemy et la sirene passoit jusques à miner qu'il faisoit
dans lesquelles plusieurs furent noyés aussy bien que dans la
Campagne par les fureurs des eaux et par les débordements
du Pô

Toutes ces choses jointes à la famine donnoient de grands
degouts aux Espagnols mais l'Arrivée de M.r le Connetable qui
amenoit du renfort de France conduit par le marquis de
Vignolet augmenta bien davantage aussy led.t S.r Connetable
étant arrivé au Camp et ayant reconnu l'armée ennemy
et l'état de la Ville et des assiegés fit le 17.e de novembre
attaquer les forts qui étoient en Saxplaine et qui soutenoient
les tranchées de l'Ennemy, Le Regiment de Champagne soutenu
de celuy d'Auxelles donna du coté de Soudrille celuy de Sault
soutenu par celuy de Sanez à gauche Les Suysses de Stoutter
les trouppes d'emeurent en Bataille devant les Retranchements

fut pour combattre Sy on étoit Repoussé ou pour Retirer du Secours
au Besoin a la garde du Connetable commandé par les S.rs de
Perey Dannoisne par Ledevriere cequi Se fit de telle promptitude
Ledy Vaillamment que tout les Soldat furent gagnés en peu d'heures
L'ennemy Repoussé Jusqu'a Son camp et chassé toujours battant
au bout de la colline d'ou L'ennemy poussa Sa dernier Seve
et Se fit une Sanglante combat auquel etoit en personne M.r
Le Connetable Le mareschal de Creqny Le marquis de Vignoles
Les plus Seuls que vous allés voir jamais été Blessés premierement
Ledt S.r mareschal de Creqny a la Cuisse d'une mousquetade
après Legne chopper Le Sien aussy favorablement a la Teste
Il Lavoit été deja autrefois car Le 27. aoust a une Bearnoyse
de Sorte que le nombre de 27. en Cept Cenis et 25. mois du
Siege Luy fut fumeste la Savorable tout Ensemble, mais Sur
tout chasse honorable Lamirille Sou Lieutenant Le Sien aussy
au bras de Vignoles Sergent de Bataille a la Teste la riviere
Lieutenant de Sauveterre au Ventre et au Reins Roche
capitaine d'Auxelles qui etoit malade Sy voulut trouver Sur
La machoire brisée estoit capitaine au même Regiment fut blessé
a la cuisse Le Sou Lieutenant dont jenesay Lenom fut S.t marquay
Sergent major au petit ventre et Son ayde autrefois dues Yeux
de Blacon Patte blessé a la Jambe et vn Lieutenant du même
regiment de trois mousquetades dans Le Corps et vne
dans Le Bras du regiment de Sault Le Baron de Virolle
capitaine Blessé a Lepaule et Sou Lieutenant d'une mousquetade
a la Cuisse Le Lieutenant des gardes du Connetable d'une
grande mousquetade au Bras, Les deux trompettes aussy
Blessés auprès de la personne dud.t S.r Connetable qui y etoit le
pourpoint agé de 24 ans comme aussy Son altesse Sy trouva
en personne

Latour vn des gentilshommes du mareschal de Creqny
y fut Blessé de la Cuisse et La Castillenie capitaine de Ses
gardes y fut tué

A Lusque Cest icy La dernier charge et que nous
Sommes tombés Sur quelques morts et Blessés, Jeveux
ajouter ceux que Jay pû Recueillir Lavoir été aux charges
Prendentes afin de laisser a la posterité vne memoire

1821

1 Cah.
6e Livre.

Honorable d'eux, Lieut. de Dugly fut blessé lorsque Lieut. d'enzoppen
Lieut pour la premiere fois Lechevalier de Valenté fut blessé le
principes avoit une Cie. de Vervatel ruiné auquartier de cerbedon
une nouvelle Batterie que l'ennemy avoit dressé pour battre le
pont que les assiegés avoient sur le Po Le marquis de ciglian
fut blessé à une bras de Lelat d'une canonade de Lesdig. comme
on posoit la gard de ces gendarmes pour défendre l'arme
d'une Breche, Le capitaine La mante fut tué et fort regretté
à une Breche gagnée par l'ennemy et aussitot regagnée par le
marquis de St. Remy M. Le prince de Piemont etant sur le
bord de la Po. pour donner ordre à quelques Barques que l'impetuosité
de l'eau et la Batterie de l'ennemy avoit disjointe de la pont
fut baisé par la Fortune d'une mousquetade à la Joüe de Jules
Baisé car la balle a une mourir de sa sans Seulem. Lefflanc

Lieut. de Comminer premier Capitaine d'Auxeller avec
plusieurs Lieutenans de Regiment furent tués dès Le
commencement des premieres attaques Le 4 octobre Le
marquis de St. Remy qui Commandoit en la Ville fut
Blessé à La Joüe et à la torte des Celats dont on enfonsoit
a pauta donné en un même temps mais J'une Lame de
Repoupe Bravement l'ennemy le fut en peu de temps
guery.

Le 25. 8bre Le Capitaine Bolane du Regiment de Saute
fut tué d'une Canonade dans Les tranchées.

Voila Le Sommaire de Siege d'une Dioque qui n'a pû
etre emportée par 30000 Espagnols et leurs partisans
Lequel a pu borner L'ambition que toute cette armée avoit
sur L'Italye Delivrée par La frontiere de Piemont qui
En cette occasion à Recouvert L'honneur que La trahison
des communes Elegemens avec La deloyauté d'un Duc de
Savoie et de ses Espagnols L'y avoient ôté et à la France,
Ces ainsy que Dieu ravale La convoitise de ceux qui n'ont
D'autre visée que L'usurpation de L'autruy et chatie Les
violateurs de Leur foy Dieu de Seria n'a fait et ne
pourra Jamais faire actes qui effacent La honte et L'affront qu'il

à Recommencer Siege à L'entreprise duquel Il a tout à fait manqué de Jugement aussy bien que de Courage en L'execution Car quand Il n'y Eut eu que de la poussiere à gagner Il devoit considerer que Les Francois Tels que nous Les Voyons Et sur tout Son Altesse et Messieurs Ses Enfants La Duc Vendosme Bien Loin pour les avantager qu'ils avoient Eu mieux que Luy Choisi Leurs Logements et que L'important Il n'y avoit point de gloire pour Luy à gagner sur des Gens hommes contre nous, Et qu'Il n'y avoit que des coups de mal Honneur à gagner

Voicy La Lettre d'avis et de Remerciement que Le Duc de Savoye en ecrivit au Roy par laquelle pour apprendre Les Dt. combat qui Se Livra Lespagnol La mit Suivt. Sans ordre Et avec une tres grande Confusion Laissa Leurs port dans Bagages et Leurs Armes.

Monseigneur Comme J'ecrivois à Votre Majesté M. mr. Le Connestable partit quantrieme de thurin ne pouvant pour Son age tout d'un Jour a cheval Et ecrivit seulement à Jvar et pour concertamer de nous trouver tous aujourd'huy icy. ce qui a été fait, mais M. Le Connestable y prit dîner Le Jeune pour y arriver que sur Le Soir a. h. avant Le Soleil couchant mais S'y étant trouvé que Jeune trouvay encore au Combat qui Se fit dans Leglaine de Veriie car étant allé m Le Connestable voir nos Retranchemens de Sad. place et de Savoir toutte La piette du Canon des Ennemis et tous Les Lieux Duy à L'entour mr. Le Mal de Crequy choisi Luy faire voir Le Combat Lequel a été extremement glorieux pour Les armes de V.M. Le pour achever ce Siege avec tout L'honneur et reputation du monde ayant fait Emporter de haute Lutte tous Les Forts que Les Ennemis tenoient Dans Leglaine mais Le plus bravement qu'il Se puisse dire ayant fait tous Les Regimens qui sont Duy de V.M. merveilles en cette occasion La et en particulier Le Regiment de Melchaspre Lequel a été Blessé à dix Sept D'une mousquetade, mais après Honorablement La Compagnie des gardes de M. Le Connestable fit aussy très Bien Le Emporta Le plus grand Sort des Leurs Donnant Bien avant

1625.
6e Livre.

1628

Beaux La Colline ou Etoit L'ennemy, son Lieutenant y fut blessé
à Son cheval tué et Mr. de la Castillière capitaine des gardes de
Mr. Le mareschal qui Setrouva volontairement avec eux y mourut
auss[i] d'une mousquetade, J'arrivay et trouvay M. Le Connestable
dirry que L'ennemy Setant renforcé revint une cavalerie et
Infanterie pour regagner ce qu'il avoit perdu mais Sy bien
rencontrement de Mr. Le mareschal de Crequy et Estrompez
de Vostre majesté. ou Etoit aussy Mr. de Vignoles et Je me trouvay
en cette bonne Compagnie Le quels n'obtinrent rien de ce qu'ils
pensoient faire, ains ont conservé et gardé à deux Barbes
S. ou 4. forts qui avoient été gagnés et La nuit Separa Le
Combat, les Estant retiré Mr. Le Connestable Jemeninis aussy
vuyen après Luy demeurant au Camp Mr. Le mareschal de crequy
pour renforcer Les garder et donner les ordres nécessaires à ce
dessus dit ce que Lon avoit Sy glorieusement acquis et nous
trouvames puis tous chez mr. Le Connestable pour voir ce qu'il
faudroit faire pour Le lendemain et Il semblois à Mr. Le Connestable
qu'on ne Croiroit Les troupes que de deux cens Chevaux que Je
mandé devenir au matin et conformement à ce que Seroit L'ennemy
Lon Se gouverneroit puisque Les trouppes que Mr. de Vignoles à
conduittes Etoient à Livorne quatre petites mille près d'icy qu'en
un besoin nous Les en pust avoir en S. heure ce voisinant
que Sy oulez ont en fait venir icy et qu'ils en peut coutez demeurer
trois cens mille Soldats et Longues que cela Les en diminué
grandement et Comme Je fus Retourné à mon Logis Je voulu
Envoyer quelqun aux tranchées et avoir quelle Motifs
faisoit L'ennemy et Je me rencontray avec un armand du Regt.
Jaspire V.M. Estre porté en cette occasion aussy Courageusement
et Judicieusement que personne autre qui Lait Servie et vu
Lieutenant de M. de Bassopierre qu'il appelle La neufville que
tout d'Eux avoit Sait des merveilles et Je le renvoyay aux
tranchées afin qu'ils me rapportassent ce que faisoit L'ennemy
a peine pouvois Je estre arrivé à aller tranchées qu'il marriva
un gentilhomme que m'envoyoit Mr. de St. Renaud qui
Commande à Verüe pour me faire Sçavoir comme L'ennemy
Se Surgoit nous montames à cheval tout au plutost Mr. le Connestable

M. de Vignolet et moy et arrivames jusqu'à leurs quartiers le trouvames qu'il étoit ainsy, et sy nous les fussions entoutte nort trouppes Jetrois qu'en cette retraitte ont eut pu faire quelque chose de bon.

Sous n'importunes S.M. Je me remettray Sur tout auquel M. Le Connestable et m.r Le marechal de Crequy Luy Leriveront plus particulierement de toutte cette heureuse Journée Laquelle a la Verité a été telle en cette faitte Sans Sonnes ny tambour ny Sourdine Sy qu'on supposoit rien desirer de plus, a cette heure ayant d'ennemy Lepouvante et Leur armée qui étoit a mes siege tellement défaite et ruinée et nos Soldats avec tant de courage que Jetrois quetout ce qu'on entreprendra Sy fera Si ne veuje Laisser encore que pour autre personne expresse Je rendray ce devoir à V.M. de lui Baiser pour cette cy très humblement Les mains, de tant de grace et de faveurs qu'elle me fait reconnoissant très bien qu'après Dieu cen de Sa Seule generosité de V.M. que je me reconnois tous ces biens faits et de m'avoir protegé a ce coup contre Les forces de Violences d'un Seigneur d'effort qui me Les fait Les entreprendre contre moy Me reconnoissant Non Seulement redevable à V.M. d'vne vie Mais de cent mille. Si j'supposois tant avoir pour les Sacrifier toutes pour Son Service et Luy témoigner que je Suis &c.

Durant ces mouvements Langenois Sieur Leprocureur aux S. marins ambassadeur du Roy au Piemont lequel fut confisquerent de Corps et Biens Latteste proscritte à dix huit mille Ecus et ce comme rebelle Le Roy au Contraire fit arrester et Imprisonner Les personnes et Effets de tous Les genois qui Se trouveroient dans Son Royaume Latteste de chacun de ces dits d. republiques qui avoit assisté à vn tel Jugement mise a prix de 60. mille Escus Comptans pour Le Violement du droit des gens par ordonnance du Conseil d'Etat de Sa Majesté Etant à fontainebleau du 8.bre publié par les carrefours de la Ville de Paris Le 8 Instimant.

Or quoique La Seule Cruelle de Nerüe aye réparé les affronts que L'armée piemontoise avoit reçüe aux fortes de Lesdiguieres Lesquelles par L'incontinence et trahison desd. peuples Subjugués neantmoins Il n'a pas laissé de se trouver

1045

Des philosophes qui ont blamé La Conduitte des chefs Lneer
entreprises, Setonnant comment ces deux grands capitaines
Ldue de Savoye et Le Connestable Coudmés en dart militaire n'avoient
apporté plus de Considérations à Leurs conseils et de Conduitte
en Leurs armes

Jls Scavoient (cedisoit on) que L'Espagnol armoit puissamment
au milanois, que Le marquis de Este croit L'preparoit pour venir
joindre Les galeres Espagnoles aux génoises que les genois armoient
par terre et avoient des garnisons dans tous les forts et places
de Leurs territoire que ces d'Ehors étoient Combattans pour anéantir
Leur armée tant par les armes que par les maladies et La fatigue
que Ldue de Feria et Les Espagnols Allemandoient par mieux
devoir vaincre les uns par Les aut à fin d'en profiter doublement
en Coudmant les uns et tenant Les autres Sous La Dagguette
réduits aprésent leur Secours et Les engager de plus en plus
à Leurs Services cependt. que Leur armée s'étendroit Sur toute
au milieu du milanois attendant L'occasion de fondre Sur une
armée reünie en partie de plusieurs Lieux pour conserver à Sa
desgarnison les acquisitions qu'ils pourroient faire et Surprendre
à diverses factions, que devoient donc faire S.A. et Le Connestable,
autre chose (cedisoit on) Sinon de s'opposer de prime abord dans
Le milanois quand Jls Sauroient que Ldue de Este qui faignoit
de vouloir demeurer neutre se faisoit ouvertement de La partie
en coulant des secours dans Le fort des genois Sans Sannuier
à donner des estrammes pour Sur Les jambes Sur Les bras et
Sur les jambes des genois qui n'y pourroient les offenser au
Corps et ne Servoient qu'à Lasser ceux qui Les frappoient et
cependt. donner Loisir au duc de Feria de faire venir Sa grosse armée,
La Surprise qui Luy eut été faitte par une armée pleine de
Vigueur n'eut pas donné Seulement Le milanois, mais toute
L'Italie et retenu Spares Sur Ses gardes en Ses terres au lieu
De Les degarnir pour contribuer au Secours des Espagnols
qui Seroient restés assés empeché à Se défendre et contraints
De Convertir Leur dessein de L'invasion du Piemont à la
conservation de La Lombardie qui n'eut point trouvé
de Secours aux genois attentifs à Leur Seule défense, à laquelle
L'on pourroit objecter que Sauzame et Son al. ne voudroient

rompre auec L'espagnole on repond que la paix entre La France et
L'Espagne et entre L'espagne le pape et. ne contribuoient de rien au pais
d'Issoire, la france pouuoit assaillir La Lombardie comme Estant liée
auec de Sauoye auecque une Iniure particuliere qu'il auoit receüe de
Genois en Sa frontiere et Soyder en cette guerre due secourir en protection
de La France et tout cela Sans violer La paix auec L'Espagne La
ou L'Espagne nepouuoit Se mesler de telle querelle Sans La violer le
puisque ne demandant Rien a nul de la part de Gennes Soyoient faire
vn Si grand armement Sans quelque occasion Qu'il contraignit ne
deuoient Estre par le pretexte de dire La cause de Son armement ou
a fondé Sur celle de leur. Sujettes Sur Luy auparauant qu'il fut
Loisir de disposer Ses affaires comme il a fait en telle Sorte qu'il
n'y fut plus apres moyen de Luy nuire; Falloit Iuger cependant
que cet armement et celuy de mer par le marquis de Sr. croix
ne pouuoient tirer Sans quelque grande dessein et Le Connestable
deuoit Iuger que Si La france donnoit main forte a Sa a. Son
allié pour vne querelle particuliere d'Espagne par La même
Raison La donneroit aux genois Ses amis qu'elle a pris en Sa
protection, et puisque tout cela deuoit Enfin aboutir entre deux
grandes parties, Le francois et L'Espagnol pourquoy Le francois
ne Sejettoit il par Sur L'espagnol au milanois comme Sur le premier
Sort qui Couroit tout Le autre qu'il vouloit attaquer attendu
même que L'espagnol Lyonois prouoqué dés le Commencement Lorsque
Ledit de feria en mis dans Le fort des genois, des milanois le
des néapolitains et enuoyé tout ouvertement 6000 parmesiens modenois
et autres conduits par Le Colonel Guasco pour aller Les Corps a genois Sauoie
Fait assiegé par Le Connestable Il Falloit donc (ce disoit on) Laisser
a part Les genois et Courir Sur aux Espagnols Car outre qu'en Les
en meilleur marché des genois puisqu'ils en ont donné terre d'assaillir
aux Espagnols qu'ils ne pense pas Se mettre dans Le mauuais Sort Les
Logis a Sauoye a Sauoie d'vne armée defaite depuis peu de
malades et Satigues et ne faisant plus que traisner Laisle et ruinée
par Le contraintes de trouuer chercher de nouueau Secours entrant
pour Se defendre au lieu qu'en les assaillies.

On a pris demeurer en Piemont pour ce voyage Sortout Le
donc Jusques a que deux peu de temps nous y en Sapions vn autre

qui Reuspira à aider consolider et Dar Lesprits Deamour plus auantageux
et glorieux pour Lavalieur du Roy en personne et La pitance des ministres
pour depuis Laconduitte Lesquels Jnuectromera Cy à desirer.

J'ajoutte passé Lasuitte des mois de cette année à fin quele
discours de cette guerre fut continue, Jeruiceux aux aud affaires qui
cy pred au Sr faisoient lu scaine.

J'ay pareillement touché vn mot de ceque Ledit de Rohan Le Son
frere Les Srs de Soubize negocioient à Londre ou Ilz Estoient rendus Luy
Estoient des assemblées et conseils Sur La fin de Lannée precedente
et au commencement de celley enuoiey La Teneur.

Jlz Remuerent tant qu'ilz Joignirent à Leur nouvelle rebellion qu'ilz
Battirent depuis A Traillé de Montpellier Les Villes de La rochelle,
montauban, Castre le milan Lesquelles Jlz Se promettoient deuoir
estre Suiuis de toutes Leurs autres Eglises pour recommancer vne
guerre plus forte que les precedentes à La faueur de la diuersion
des armées des Roy en Jtalye, Auignon, au pays bas
en allemagne, et de La pitance Secrette de L'Espagnol Laquelle
nous verrons cy après à descouvert.

Comme ce party La en mal faisant n'auoit Jamais
manqué de Bien dire auec Couleur de Colorer cette reuolte nouuelle
du beau pretexte de La paix aux protestations d'obeissance Le
d'vne rare et accomplie fidelité.

Au mois de Juillet Le Roy Estant à fontainebleau Les Srs
de montmartin de marinal Leurs Deputés generaux residans
en Cour presenterent à Sa M. vne grande req.te qui faisoit n'auoir
autre objet que L'obeissance et La conseruation de La liberté
de Leurs consciences dans vn pays apuré estoit Le leurre
pour rendre plausible Leur Soulevement arreté à Castres de
mettre à couuert enuers Les nations Etrangeres de Leur
profession Remue.

Mais voicy Le Venin caché dans cette Boëtte dorée ce
Deputés generaux estans assistés d'autres Deputés particuliers que
Les Srs de Rohan, de Soubize et La Ville de La Rochelle auoient
enuoyés chacun pour soy tous Ensemble Composent des articles
qu'ilz attachent à Leur req.te en demandent La Reponse au Roy
et La Deliurance Jettent Les fondemens de Leurs Soulevements apuyés
qu'ilz Sont que Lesdits articles ne deuoient Seroit pas accordés en la forme